This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ 4560.87.75

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

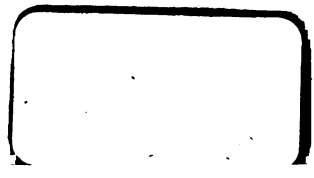

MÉMOIRE

UNIVERSITAIRE ET ECCLÉSIASTIQUE

SUR LA

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PROTESTANTE

ET LE SÉMINAIRE DE MONTAUBAN

PAR

A. SARDINOUX

1808-1878

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33

1888

Tous droits réservés.

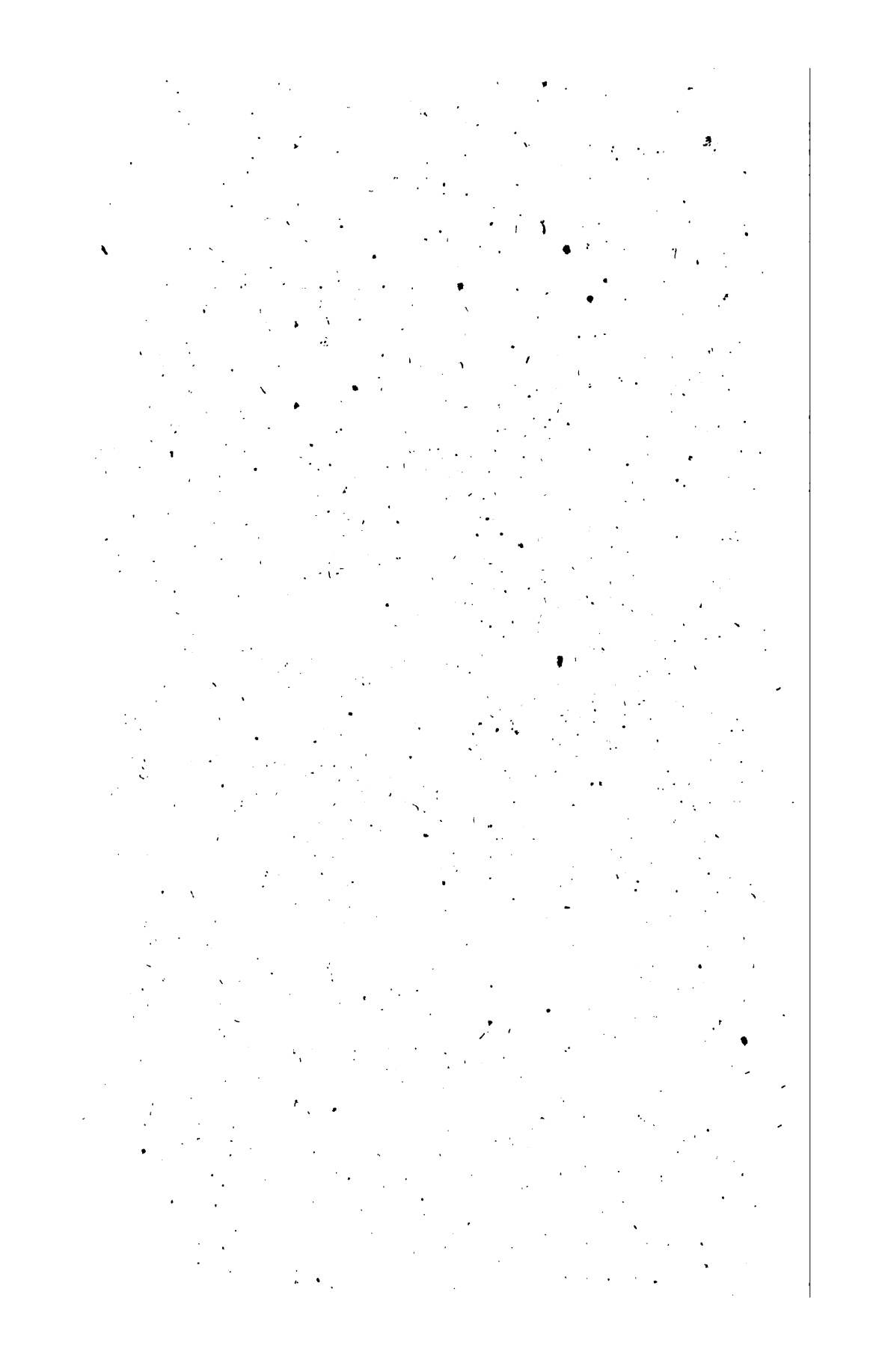

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE MONTAUBAN

OUVRAGES DE L'AUTEUR

Commentaire sur l'Epitre de Saint-Paul aux Galates. 1 vol. in-8° 1837. 3 »

Le Pasteur d'Anduze, par Henri MOEVES. 2e édition in-12, 1843. 2 »

Heures de recueillement chrétien, par A. THOLUCK, 3e édition, 2 vol. 1844-1865. 5 »

Catéchisme des doctrines distinctives de l'Eglise évangélique protestante et de l'Eglise catholique in-8° 1845. » 50

Discours d'installation à la Faculté de Montauban. 1847, in-8° » 50

De l'Essence du Christianisme, par ULLMANN 1 vol. in-8°, 1851. 2 »

De l'Essence du christianisme et de la mystique, par ULLMANN, 1 vol. in-8°, 1852. 1 »

Le Christ et l'Eglise, 2 cahiers in-8° 1854 4 »

Discours sur la Mission intérieure, in-8° 1855. » 50

Rapport à la conférence nationale évangélique d'Alais broch. de 84 pages, 1864. » 25

La personne de Jésus-Christ, le Miracle de l'histoire, du Dr SCHAFF, 1 vol. in-8°, 1866. 1 50

De la date de nos Evangiles, par TISCHENDORF 1 vol. in-8° 1866. » 75

2e édition in-12 augmentée, 1866 » 90

Trois Conférences sur l'état présent de l'Eglise, par le Dr BRUCKNER, in-12, 1868. » 50

L'Évangile de Jean. Quatre conférences par le Docteur J. J. van OOSTERZEL, in-12, 1868 1 50

Mémoire universitaire et ecclésiastique sur la Faculté de théologie et le séminaire protestant de Montauban, de 1808 à 1878, 1 vol. in-8°.

b

MÉMOIRE

UNIVERSITAIRE ET ECCLÉSIASTIQUE

SUR

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

ET LE SÉMINAIRE

DE

MONTAUBAN

Par A. SARDINOUX

1808-1878

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
Société anonyme
33, RUE DE SEINE, 33

1888

Tous droits réservés

Ed. c 4560.87.75

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

2725

A Messieurs les Pasteurs de l'Eglise Réformée de France, bien-aimés Frères en Jésus-Christ.

En vous offrant aujourd'hui ce livre, je bénis Dieu de m'avoir accordé le temps et les forces nécessaires pour recueillir dans ce Mémoire universitaire et ecclésiastique *sur la Faculté et le Séminaire de Montauban, les documents, les actes, et les faits essentiels qui ont constitué son histoire pendant soixante-dix ans.*

Ce sont les heures solitaires de ma vieillesse que j'ai essayé d'utiliser en rédigeant ces quelques pages sur notre Ecole actuelle de théologie, *tour à tour héritière de l'ancienne Académie Montalbanaise, du Séminaire de Lausanne, et qui, restaurée en 1808, a doté notre Eglise de près de huit cents conducteurs spirituels, jusqu'à l'époque définitive de ma retraite.*

Puisse cet humble travail contribuer à la faire mieux connaître, et à développer dans le sein de nos troupeaux et parmi nos Conseils ecclésiastiques leurs plus fraternelles sympathies pour cette précieuse Institution pastorale, *destinée à réaliser le grand but que la Providence a assigné à notre chère Eglise Réformée de France : l'Evangélisation de notre bien-aimée Patrie, et sa conversion à l'Evangile de foi, d'amour et d'espérance, de notre Dieu-Sauveur.*

SARDINOUX

Doyen honoraire.

INTRODUCTION HISTORIQUE

(1598 à 1808)

Université de Montauban, 1598 à 1659 — Translation à Puylaurens, 1660 à 1685. — Séminaire de Lausanne, 1729 à 1812.

I

Avant d'aborder l'objet propre de ce Mémoire dont le but est de raconter la fondation et la marche universitaire et ecclésiastique de la Faculté de Montauban, de 1808 à 1878, j'éprouve, comme un devoir sacré, le besoin de rappeler le tragique et glorieux souvenir de Celle qui l'y avait précédée pendant le dix-septième siècle; et ce devoir, il m'est aussi agréable que facile de le remplir, grâce au discours que prononçait M. le Professeur Nicolas, mon savant collègue, le 16 novembre 1871, à la séance publique et solennelle de rentrée de la Faculté. Il nous retraçait, dans une rapide et fidèle esquisse, le tableau de cette *Université protestante*, créée sous les auspices de l'Edit de Nantes en 1598, supprimée par les intrigues des Jésuites en 1659, mais soudain transportée à Puylaurens en 1660, et définiti-

vement fermée et abolie le 5 mars 1685. Je suis doublement heureux d'en reproduire ici les traits les plus saillants, en lui empruntant les citations suivantes :

« De bonne heure, dit-il, les Réformés français conçurent le projet d'avoir des Universités leur appartenant en propre, et dans lesquelles les jeunes gens de leur culte pussent se préparer à toutes les carrières libérales, sans avoir besoin de fréquenter les écoles déjà existantes dans lesquelles le clergé catholique avait presque toujours la haute main. Au synode national tenu à Nimes en 1572, au moment même où la Réforme courait les plus grands dangers et était menacée d'être anéantie en France, on inséra dans la discipline ecclésiastique un article sur les devoirs des professeurs de ces Universités, comme s'il ne pouvait pas y avoir le moindre doute sur leur prochain établissement. Vingt-quatre ans après, au synode national tenu à Saumur, les provinces ecclésiastiques furent engagées à faire tous leurs efforts pour établir, chacune d'elles, un collège, et toutes ensemble deux Universités au moins. L'année suivante, l'Edit de Nantes donna aux Eglises réformées une existence légale, et en même temps le gouvernement leur alloua un subside annuel pour leur entretien. On fut dès ce moment en mesure de réaliser le projet, nourri depuis si longtemps, d'avoir des Universités relevant uniquement des synodes nationaux, et celui qui fut tenu à Montpellier du 26 au 30 mai 1598, décréta qu'il en serait fondé deux, l'une à Saumur, et l'autre à Montauban.

« Deux années se passèrent à préparer l'établissement de celle-ci. Le dernier dimanche d'octobre 1600,

les règlements furent lus au grand temple, et le mois suivant les leçons commencèrent. Ce n'est pas toutefois une Université, dans le sens propre du mot, qui fut instituée. Les règlements de 1600 portaient bien que « l'Académie qui se dresse à Montauban, par la permission du roi, à la requeste et supplication des Eglises réformées de France, devait être composée de docteurs et professeurs publics en théologie, jurisprudence, mathématiques, langue hébraïque et grecque, de professeurs qui enseigneraient la physique, la logique, l'éloquence et la grammaire ; » mais quand on en vint à l'exécution, il fallut, faute de ressources, réduire ce plan beaucoup trop vaste, et se borner à ce qui, pour le moment, était le plus nécessaire aux Eglises réformées, je veux dire à l'enseignement de la théologie et de celles des connaissances humaines qu'on en tient pour les auxiliaires les plus indispensables, remettant à des temps meilleurs — qui, malheureusement, ne vinrent jamais ! — le soin d'élargir le cercle des études, d'après le programme des règlements de 1600.

« Cependant l'Académie de Montauban, tout en ayant pour affaire essentielle de former des pasteurs pour les Eglises réformées de France, ne fut pas simplement une Faculté de théologie. Elle se composait, à peu près comme notre Faculté actuelle, d'une division de philosophie, et d'une division de théologie. La première avait été créée pour préparer les jeunes gens qui se destinaient au ministère évangélique, à suivre avec plus de profit les cours de la seconde. Ils devaient y passer deux ans avant d'entrer en théologie.

Mais comme, parmi les protestants, on attachait un grand prix à l'instruction, il arriva que beaucoup de familles riches ou simplement aisées voulurent que leurs fils, à la fin de leurs études classiques, pussent profiter des leçons qui s'y donnaient, pour compléter leur éducation. Cet usage s'établit de bonne heure et se maintint jusqu'à la fin de l'Académie. Il y amena constamment une foule de jeunes gens qui, avant d'aller étudier le droit ou la médecine, ou de rentrer dans le sein de leur famille, y faisaient leurs humanités et leur philosophie. Les étudiants de cette catégorie furent souvent plus nombreux, dans la division de philosophie, que ceux de leurs condisciples qui se préparaient à entrer ensuite dans la division de théologie. Par la force même des choses, cette division qui ne devait être qu'un auxiliaire de l'autre, prit une importance considérable. Tout en restant toujours une école préparatoire à l'étude de la théologie, elle devint une sorte de Faculté des lettres et de Faculté des sciences réunies. Et comme le gouvernement avait accordé aux Académies de Saumur et de Montauban les « privilèges, immunités et prérogatives » dont jouissaient les autres Universités du royaume, on pouvait y prendre le grade de maître-ès-arts. Cette circonstance seule aurait suffi pour y attirer un grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles protestantes.

« Réglementairement, chacune de ces deux divisions avait trois professeurs : deux de philosophie et un de grec dans l'une, et deux de théologie et un d'hébreu dans l'autre. Ne vous étonnez pas de trouver dans la première deux professeurs de philosophie; à cette

époque, les sciences proprement dites, encore rudimentaires, faisaient partie de la philosophie, de sorte que ces deux professeurs avaient à enseigner non seulement ce que nous appelons aujourd'hui la philosophie, mais encore tout ce qu'on savait ou croyait savoir des phénomènes du monde et des lois qui les régissent. Quant aux deux professeurs de théologie, l'un était chargé d'enseigner à peu près ce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de théologie biblique, en même temps que l'ensemble de ces connaissances variées qui composent ce qu'on appelle communément la critique sacrée ; et l'autre d'exposer ce qu'on appelait alors les lieux communs, *Loci communes*, c'est-à-dire une sorte de théologie scolastique ou scientifique. Comme ces cours devaient être achevés en deux ans, et que le cycle des études dans la division de théologie était de trois ans, il était permis, il serait plus exact de dire il était recommandé, à ces deux professeurs de traiter les points controversés entre l'Eglise protestante et l'Eglise catholique ; et cela se comprend à une époque où la controverse était une affaire de tous les jours.

« Deux ans avant que l'Académie fut fondée, un Collège avait été créé à Montauban. L'édifice dans lequel il avait été placé et qui existe encore, est la maison, d'aspect antique et sévère, qui forme l'angle de la rue de l'Ancien-Collège et de celle de Cour-de-Toulouse, (en face de la belle maison de M. de Rapin Thoiras, aujourd'hui de Maleville). Le Collège qui, selon le système protestant, était un simple externat, y était au large. On y plaça aussi l'Académie qui n'avait besoin que de deux ou trois grandes salles pour les leçons, la biblio-

thèque, et la réunion des deux conseils académiques.

« Peu d'années après, les étudiants y étaient nombreux, et parmi eux il s'en trouvait qui étaient venus de l'Ecosse. La présence de ces étrangers dans notre Académie suffit pour indiquer qu'elle n'avait pas tardé à s'acquérir une grande renommée. On ne saurait s'en étonner, quand on y voit les deux chaires de théologie occupées par deux hommes d'un mérite incontestable et jouissant de l'estime générale, Michel Béraud et Bernard Sonis. Le premier, à la fois théologien et homme d'Etat, était en quelque sorte l'âme du protestantisme français. Le second, dont le nom est injustement oublié, était de son temps en grande estime. C'est à lui que s'adressaient les synodes, quand il s'agissait de résoudre quelque question théologique difficile, de réfuter quelque doctrine qui paraissait erronée et dangereuse. Il n'est pas inutile d'ajouter que l'enseignement du grec était confié en ce moment à l'un des plus grands philologues de cette époque, Robert Constantin, l'élève et l'ami de Jules-César Scaliger, dont pendant plusieurs années il avait été l'hôte à Agen.

« Après la mort d'Henri IV, des raisons d'Etat, le fanatisme religieux, le long siège de la ville de Montauban en 1621, le bruit des armes jusqu'en 1628, la division des protestants en deux camps ennemis, celui des exaltés et celui des modérés, et leurs collisions sanglantes, firent succéder à l'ère première, mais courte, de calme et de prospérité, une période de troubles pendant laquelle cependant « Dieu eut un soin tout « particulier de l'Université, pépinière des Eglises, « puisque ni les exercices ordinaires de l'Académie,

« ni les solennités de la maîtrise, baccalauréat et pro-
« motions, ne furent point interrompus. » Le plus grand controversiste dont puisse se glorifier le protestantisme, Daniel Chamier, avait succédé à Michel Béraud, mort le 11 juillet 1611. Tué lui-même par un boulet, un dimanche matin, pendant le siège de 1621, au moment où il adressait une exhortation chrétienne aux gardes d'un bastion, il avait été remplacé par Jean Caméron, le plus grand théologien du commencement du dix-septième siècle, qui mourut, jeune encore, le 27 novembre 1625.

« Après la chute de la Rochelle et la soumission de Montauban, des temps plus tristes encore commencèrent pour l'Académie. La diminution et finalement la suppression du subside annuel de l'État, l'impossibilité, pour les Eglises troublées et désorganisées, de suffire à leurs propres besoins, et par conséquent à ceux des Académies, les vacances des places par décès, à ce point que l'Académie tout entière fut un moment représentée par le savant Antoine Garissoles dont le vaste savoir n'était égalé que par son inépuisable dévouement, avaient réduit à la dernière extrémité cette vaillante Académie, lorsqu'à la fin de 1644 on put mettre la main à sa réorganisation. Deux professeurs de philosophie furent nommés à la fois; un second professeur de théologie, Paul Charles, pasteur à Castres, fut adjoint à Garissoles. Les études reprirent alors leur cours régulier. Les étudiants affluèrent à Montauban. Il y en accourut de toutes les parties de la France, de la république de Genève, du pays de Vaud, de la principauté de Neuchâtel, des cantons évangéliques de la Suisse,

des contrées plus éloignées encore. C'était le nom de Garissoles, un des plus grands de cette époque dans le monde protestant, qui les y attirait.

« Mais un malheureux accident vint porter un coup funeste à cette prospérité. Le Collège exclusivement protestant jusqu'en 1632, avait été partagé entre les protestants et les catholiques. Cet état mixte devint une source intarissable de désordres. A l'occasion d'une distribution de prix par les professeurs catholiques à leurs élèves, dans une cour commune aux deux cultes, en 1659, une collision violente éclata; des troubles s'en suivirent pendant deux ans, et ne furent étouffés que par des rigueurs excessives; mais elle eut immédiatement des conséquences désastreuses pour le Collège et pour l'Académie. Par arrêt du conseil du roi, du 12 décembre 1659, l'un fut livré tout entier aux catholiques, et l'autre fut transportée à Puylaurens.

« Les ennemis du protestantisme se flattaient, sans le moindre doute, que cette translation, survenant au moment où la suppression des synodes nationaux laissait les Eglises réformées sans aucun lien entr'elles, aurait pour effet la ruine complète de l'Académie. Leurs espérances furent déçues. Elle arrivait, il est vrai, à Puylaurens, mutilée. Il ne lui restait que les deux professeurs de théologie, Jean Verdier, qui avait succédé à Paul Charles en 1649, et André Martel, qui avait remplacé Garissoles en 1652. Le professeur d'hébreu venait d'être révoqué par le synode national de Loudun. Jacques Gaillard, professeur de philosophie, avait été banni du royaume, et l'autre, Sébastien Daubus, passé au catholicisme, n'avait pas encore été remplacé.

« Au milieu de ces circonstances on ne peut plus défavorables, le Synode provincial du Haut Languedoc, à qui seul appartenait désormais en dernier ressort la haute direction de l'Académie, prit aussitôt les mesures les plus énergiques pour la réorganiser et assurer son existence. Il frappa chaque Eglise de la province d'une contribution proportionnée à son importance et à ses ressources; établit un service régulier pour le recouvrement et la gestion de ces fonds; revit les règlements pour les mettre en rapport avec le nouvel ordre de choses; renforça les deux conseils académiques; porta le soin le plus constant au choix des professeurs, et ne cessa pas un seul instant de veiller avec la plus active sollicitude à tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité d'une Ecole indispensable aux Eglises réformées.

« La ville de Puylaurens, de son côté, s'imposa les plus lourdes charges pour que l'Académie trouvât dans son sein tout ce qu'elle perdait en quittant Montauban. Elle lui fournit à ses frais un local convenable, lui alloua un subside annuel, et traita avec un imprimeur de Montauban, pour qu'il transportât ses presses chez elle et les mit au service des professeurs.

« Ces efforts réunis furent couronnés d'un éclatant succès. L'Académie transportée à Puylaurens ne fut pas un seul moment au-dessous de ce qu'elle avait été de 1645 à 1659. A partir de 1660 jusqu'à 1685, il n'y eut plus, comme auparavant, de doléances et de réclamations sur les arrérages des traitements des professeurs; les cours ne furent jamais interrompus; les chaires ne restèrent jamais vacantes; l'enseignement et la discipline ne laissèrent rien à désirer; tout mar-

cha régulièrement et convenablement. Il n'y eut plus, il est vrai, des Chamier, des Caméron, des Garissoles; et cependant, c'est aux leçons des professeurs de cette époque que se formèrent un grand nombre de ces pasteurs distingués qui, chassés de France en 1685, vécurent à l'étranger les uns de leur plume, et les autres de leurs talents de prédicateur ou de professeur.

« André Martel eut la douleur de survivre à la révocation de l'Edit de Nantes et d'aller terminer sa longue carrière loin de sa patrie, de ses amis et de sa famille. Jean Verdier mourut à Montauban pendant les vacances de 1666. Il eut pour successeur Jean Gommare, pasteur de l'Angoumois, qui ne resta pas au-dessous de sa tâche, mais qui mourut cinq ans après. Théophile Arbussy, qui avait hérité de Béraud, dont il descendait par sa mère, d'une rare fermeté de caractère et d'une grande indépendance d'esprit, fut appelé à le remplacer. En même temps, Antoine Pérès, professeur d'hébreu depuis 1660, fut appelé à une troisième chaire de théologie, tout en continuant à remplir celle qu'il occupait déjà. A la mort de Théophile Arbussy, en 1681, on eut un instant l'espoir de voir dans la chaire qu'il laissait vacante le pasteur le plus éminent de la province, et peut-être même de la France entière, David Martin, le célèbre traducteur de la Bible. Mais les temps étaient difficiles, et ce digne serviteur de Dieu ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner l'Eglise de Lacaune qu'il desservait depuis onze ans. Enfin, parmi les professeurs de philosophie, deux surtout méritent d'être cités, Jean Bon et Elie Ramondou.

« Cependant on préludait à la révocation de l'Edit

de Nantes par une succession non interrompue de mesures de plus en plus restrictives de la liberté de conscience. Naturellement, les Académies ne furent pas épargnées. Le 9 juillet 1681, celle de Sedan fut supprimée par arrêt du Conseil du Roi. Trois ans plus tard, celle de Die subit le même sort. Le 8 janvier 1685 un semblable coup frappa celle de Saumur. L'Académie de Montauban, transportée à Puylaurens, ne lui survécut que quelques semaines. Elle fut supprimée la dernière, le 5 mars de la même année. La plupart des professeurs, en ce moment poursuivis criminellement pour affaire de relaps, étaient en prison à Toulouse. Remis en liberté, ils partirent pour la terre étrangère.

« Il ne serait d'aucune utilité de dérouler à vos yeux la longue liste des anciens Elèves de notre académie qui se rendirent plus spécialement recommandables par leur piété, leur zèle et leur dévouement chrétien, et de ceux qui, en outre, se sont fait par leurs écrits une place plus ou moins brillante dans l'histoire littéraire. Mais je ne puis pas ne pas vous citer, à la gloire de notre Académie, ceux de Jean Claude, de Mathieu Larroque, de Dubourdieu, de la Placette, de David Martin. Ces noms n'ont pas besoin de commentaires. Permettez-moi d'y ajouter, pour rendre à la division de philosophie l'honneur qui lui est dû, ceux de l'académicien Pellisson, de l'helléniste Dacier, de l'historien Rapin Thoiras, du médecin Daniel Duncan. Ces hommes distingués dans la république des lettres, avaient fait leurs humanités et leur philosophie, le premier à Montauban, les autres à Puylaurens. »

II

Que se passa-t-il de 1685 à 1808, c'est-à-dire, de la suppression de l'Académie Montalbanaise à son rétablissement ? et par quel moyen fut-il pourvu au recrutement du corps pastoral, ce ressort si indispensable, dans l'organisme des Eglises, à leur maintien et à leur développement ?

Au milieu des persécutions les plus sanglantes et des ruines qu'accumulait en tous lieux le prétendu *Vainqueur de l'hérésie*, le cruel despote de Versailles, Louis XIV, un jeune homme du Vivarais, né en 1696 à Villeneuve-de-Berg, privé d'éducation classique mais doué de qualités éminentes, Antoine Court, conçut, à l'âge de 17 ans, le dessein de se consacrer sans réserve au relèvement du protestantisme dans sa patrie.

Lecteur et prédicant dans les réunions du désert, il avait constaté bien vite, comme il le dit lui-même, que la persécution d'un côté, l'ignorance et le fanatisme de l'autre, avaient entièrement anéanti ou défiguré la religion.

L'Eglise n'avait plus d'organisation régulière. Quelques prédicateurs isolés avaient succédé aux pasteurs, exilés ou morts dans les prisons d'Etat et dans les supplices. Pour sauver l'Eglise de sa ruine imminente, il importait au premier chef :

1° De tenir de fréquentes assemblées religieuses pour lutter contre le désordre des inspirés, pour ramener à des idées plus saines, et à cet effet, de s'en tenir à la Sainte Ecriture comme seule règle de foi.

2° De rétablir l'antique discipline en réorganisant les consistoires, les colloques et les synodes.

3° De former un corps de pasteurs aussi prudents qu'instruits, unissant au zèle la science, et prêts à couronner leur dévouement par le martyre.

Ce projet une fois conçu et ce plan bien arrêté, Antoine Court mit sur le champ la main à l'œuvre pour les exécuter infatigablement.

Pendant l'une de ses nombreuses tournées missionnaires, il parcourut près de cent lieues, convoqua trente-deux assemblées religieuses en deux mois, et compta jusqu'à trois mille auditeurs. C'est ainsi qu'il donnait l'exemple sur le premier point. « C'était beau-« coup, dit-il dans un mémoire apologétique écrit qua-« rante ans après, lorsqu'à force de soins et de sollici-« tations, je pouvais disposer dans un même lieu six, « dix, douze personnes à me suivre dans quelque trou « de roche, dans quelque grange écartée ou en rase « campagne, pour rendre à Dieu leurs hommages, et « entendre de moi les discours que j'avais à leur « adresser. Quelle consolation aussi ne fut-ce pas pour « moi de me trouver, en 1744, dans des assemblées de « dix mille âmes au même lieu où, à peine, dans les « premières assemblées de mon ministère, j'avais pu « assembler quinze, trente, soixante, ou tout au plus « cent personnes. »

Le 21 août 1715, onze jours pendant l'agonie et avant la mort du roi bigot et sanguinaire qui n'avait que trop réalisé son orgueilleuse parole : l'Etat, c'est moi ! notre jeune restaurateur du protestantisme, brûlant du zèle de rétablir l'Eglise sur ses anciennes bases,

assemblait tous les prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc avec quelques laïques éclairés. Ce premier synode provincial, dont il fut à la fois le président et le secrétaire, confia la charge d'anciens aux laïques assistants, avec mission de veiller sur les troupeaux, de convoquer les assemblées, de collecter pour les pauvres et les prisonniers, de procurer des retraites sûres et des guides fidèles aux prédicateurs, et il compléta ces mesures par deux décrets dont l'un défendait aux femmes de prêcher, tandis que l'autre ordonnait de s'en tenir à l'Ecriture comme à la seule règle de foi. Ce synode fut bientôt suivi de deux autres, l'un en Dauphiné le 22 août 1716, et l'autre en Languedoc, le 2 mars 1717, en vue d'affermir la discipline et de régulariser le culte domestique et le culte public.

Pour mieux rentrer dans les prescriptions de cette discipline, Antoine Court, qui n'avait pas encore reçu la consécration, engagea son collaborateur Pierre Corteis à se rendre à Zurich pour se faire consacrer. De retour de la Suisse, Corteis lui imposa les mains en présence du synode de 1718; de sorte qu'il fut dès lors possible d'administrer les sacrements et de bénir les mariages par des ministres ordonnés selon les règles ecclésiastiques. Cette assemblée provinciale, composée de 45 membres, ministres et anciens, arrêta, en outre, après avoir confirmé les pasteurs en exercice, qu'à l'avenir nul ne serait reçu en cette qualité s'il ne possédait pas les lumières et les connaissances requises, et ne s'en montrait digne par la pureté de sa doctrine et l'intégrité de ses mœurs.

On le voit, l'œuvre de la restauration faisait des pas

décisifs, et les points signalés du projet et du plan conçus et arrêtés, devenaient progressivement des réalités efficaces.

Il fallait aborder, à son tour, le troisième point, si délicat et si difficile, celui de la formation du corps pastoral. Il était toujours plus l'objet des méditations et de la sollicitude d'Antoine Court et de ses collègues. Le réveil ecclésiastique du Languedoc et du Dauphiné ne pouvait qu'exciter la pieuse jalousie des provinces du Rouergue, de la Guyenne, du Quercy, de la Saintonge, du pays d'Aunis, du Poitou, qui en effet, reprirent, à leur tour, leurs assemblées et demandèrent des pasteurs. Il devenait donc de plus en plus nécessaire et urgent d'établir quelque part une Académie qui préparât pour les Eglises renaissantes des conducteurs spirituels, capables, bien qualifiés. Mais où la placer? La législation draconienne de l'Etat, et l'ostracisme dont les Ecoles protestantes étaient frappées, rendaient impossible de songer à une ville de France. Les Universités de l'Allemagne et de l'Angleterre, outre les difficultés des langues, étaient trop éloignées de nos provinces méridionales. Genève, par contre, était trop près du sol français, et excitait, comme centre protestant, comme Rome réformée, trop de soupçons, et une trop redoutable surveillance (1). Il fallait donc trouver, hors de la patrie, une ville protestante, munie d'une Académie, de professeurs habiles, sous un gouvernement tolérant, et des fidèles

(1) Preuve en soit l'interdiction que la cour de Versailles avait signifiée aux pasteurs de la vénérable compagnie, de correspondre avec les ministres résidant en France.

sympathiques et généreux; et le choix tomba sur Lausanne.

Court, aussitôt, se rendit en Suisse, rédigea des Mémoires, décrivit l'état des choses, démontrant que le salut et l'avenir du protestantisme français dépendaient de conducteurs habiles; et il sollicita si chaleureusement les sympathies de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne en faveur des *fidèles sous la croix*, et des proposants qui se sentaient la *vocation pour le martyre*, que la libéralité des puissances protestantes, unie à des souscriptions particulières, assurèrent la fondation d'un séminaire à Lausanne.

Mais écoutons Court lui-même nous faisant le récit des immenses difficultés qu'il eut à vaincre, et de l'urgence de l'Ecole.

« Une chose essentielle manquait, c'était des prédicateurs; un seul de tous ceux qui existaient alors pouvait me seconder, et il le fit efficacement : il s'appelait Corteis. Il ne s'était point trouvé à la première assemblée synodale que j'avais convoquée, parce qu'il était auprès de sa femme dans les pays étrangers. A son retour, il n'approuva pas seulement ce que j'avais fait, il entra aussi dans toutes les vues que je me proposais pour l'avenir, et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour les faire réussir. Tous les autres prédicateurs étaient des gens d'un certain âge et peu capables. Celui de tous qui pouvait nous donner quelque espérance, Etienne Arnaud, nous fut enlevé en 1717, et souffrit le martyre à Alais le 22 janvier 1718, sous la régence de Philippe d'Orléans.

« C'est alors que mes vues se tournèrent de tous côtés

pour déterrer des jeunes gens qui voulussent se prêter aux vues que je me proposais. J'en tirai de la charrue, des boutiques des artisans, de celles des marchands et de derrière les bancs des procureurs. Il y en avait qui ne savaient pas même lire, et à qui je servis tout ensemble et de maître d'école et de catéchiste pour les instruire dans la religion. En leur apprenant celle-ci, je les formais en même temps à la prédication. Plusieurs dans la suite furent faits ministres et servirent utilement les Eglises.

« Mais le nombre était peu considérable, et la moisson devenait tous les jours plus abondante. Ce fut à cette époque que je commençai d'écrire dans les pays étrangers pour leur demander des ministres. Ce fut dans ce dessein que j'écrivis à Londres, en Hollande, en Suisse et à Genève. Mes lettres étaient des plus pressantes et contenaient les tableaux les plus propres à émouvoir. Combien ne cherchai-je pas à les exciter à la jalousie, et à faire naître chez eux une salutaire confusion, en leur représentant des cardeurs de laine, des tailleurs d'habits, des garçons de boutique, des jeunes gens sans études, qui remplissaient l'œuvre à laquelle ils avaient été appelée eux-mêmes, et qui vérifiaient à la lettre ces paroles de l'Evangile : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes parleront.* Mais toutes mes semonces furent inutiles. Elles n'engagèrent pas même un pasteur à rentrer dans le royaume. C'eût été *augmenter les dangers du troupeau.* La grande raison était qu'on ne se sentait pas de vocation pour le martyre ; et le martyre, dans cette périlleuse mission, était comme inévitable.

« Après cela quel parti restait à mon zèle? Je n'en vis pas d'autre que celui de l'établissement d'un Séminaire, où les jeunes gens en qui je trouverais le plus de bonne volonté pour se consacrer au salut de leurs frères, pussent être envoyés pour y acquérir les lumières et les connaissances nécessaires, et s'y mettre en état de servir ensuite les églises avec fruit. Mais il fallait pour cela des secours, et les églises n'étaient pas en état elles-mêmes de les fournir. Comment l'auraient-elles pu, elles qui, jusqu'alors, n'avaient pas même pu assigner des émoluments à ceux qui sacrifiaient tous les jours leur vie pour elles, et qui, lorsqu'elles commencèrent à le faire, ne purent porter ces émoluments, ainsi que je le réglai moi-même dans un synode, qu'à environ 3 livres sterling par an pour chacun.

« Il fallait donc chercher ailleurs ces secours; mais où les trouver, si ce n'est pas parmi les Puissances de notre communion? C'est aussi de ce côté-là que je portai toutes mes vues, et ce fut alors que je commençai à travailler à les intéresser à cette bonne œuvre. Je le fis en écrivant à des personnes que je savais être remplies de zèle et en crédit auprès des dites Puissances. C'est en particulier ce que je fis en 1720, en me donnant l'honneur d'écrire à Milord Wake, cet illustre primat si digne d'avoir été le prédécesseur de celui qui occupe aujourd'hui avec tant de gloire le même siège épiscopal.

« Après avoir commencé à donner à cet illustre prélat une idée courte de la manière merveilleuse dont Dieu avait commencé à réparer les brèches que la vio-

lence, l'apostasie et le défaut de zèle, le fanatisme, le relâchement, avaient fait à son Eglise en France ; après lui avoir parlé du rétablissement de la dicipline, des consistoires, des synodes, du nombre des Eglises qui étaient déjà formées, du petit nombre d'ouvriers qu'elles avaient pour les desservir, de l'abondance de la moisson, et de la nécessité d'avoir des missionnaires, je le conjurais d'en entretenir Sa Majesté Britannique, et de porter cet auguste prince à honorer de sa protection royale et des riches effets de sa bénéficence, ces Eglises qui renaissaient de leurs cendres. Le prélat fut touché du contenu de ma lettre. Il eut la bonté d'en parler au roi, qui en fut touché aussi, et qui promit de s'intéresser en leur faveur. »

Tant d'efforts et de bienveillance chrétienne ne pouvaient qu'être couronnés d'un plein succès ; et de fait, moins de quinze ans après la mort du destructeur de toutes nos académies, le Séminaire français de Lausanne était fondé en 1729, sous la protection du gouvernement de Berne, et avec le concours des populations méridionales et des puissances protestantes. Le vaillant et infatigable promoteur de cette œuvre de salut en fut naturellement le Directeur et l'âme, sous l'inspection d'un Comité résidant à Genève, et composé de membres ecclésiastiques ou enseignants, lequel envoyait des députés pour assister aux examens et aux consécrations, et pour surveiller les études. La seule condition imposée par les fondateurs et les bienfaiteurs à ce Comité, était de se diriger en toute liberté pour le plus grand bien des Eglises de France. En même temps que la tête d'Antoine Court était mise au

prix de dix mille francs, les Eglises reconnaissantes le nommaient, cette même année 1729, leur Député général, entr'autres motifs « pour faire le voyage dans les « Etats protestants hors de la Suisse, et les engager à « s'employer pour le Séminaire et son entretien en tout « ou en partie ».

Jamais établissement ne fut plus opportun que celui de ce séminaire, car la pénurie des pasteurs était si grande, que trois seulement avait assisté, trois ans auparavant, au Synode national de 1726. Antoine Court l'anima de son esprit et de son zèle jusqu'à sa mort en 1760; et il continua de fleurir jusqu'au moment où notre enseignement théologique put rentrer sur le sol de la patrie et s'organiser de nouveau à Montauban. Les résultats en furent bénis, car ils concoururent pendant quatre-vingts ans, à sauver notre chère Eglise réformée par une chaîne glorieuse de confesseurs, de héros ou de martyrs, dont le nombre s'élevait au moins à cent, d'après M. de Végobre, et même à deux cents, s'il fallait en croire un évêque de Lausanne que nous allons citer.

Je ne puis, dans ces lignes préliminaires qui ne sont qu'un fil historique entre 1598 et 1808, signaler le personnel enseignant et l'organisation des études, mais je désire mentionner deux faits qui jettent du jour sur le dernier point.

Au sujet de la consécration d'un étudiant du comté de Foix, André de Grenier, nous lisons qu'il fut soumis aux épreuves suivantes :

Au terme de trois ans d'études, les proposants étaient tenus de composer un sermon sur un titre

assigné, et de le réciter, au bout de huit jours.

Ils devaient interprêter le nouveau Testament grec et quelques psaumes en hébreu, pour être en état d'entendre les livres sacrés dans l'original.

Ils étaient interrogés sur des matières importantes de théologie et de morale.

Puis venait la consécration au Saint Ministère, en présence des membres des comités de Genève et de Lausanne. Ministres alors, et pourvus d'un certificat de bonnes études et de consécration, ils pouvaient être élus par le consistoire, selon le vœu des fidèles.

D'après un autre document, voici le tableau assez exact du séminaire de Lausanne, en 1787, tel que le décrivait l'évêque précité de Lausanne à un prêtre fougueux, l'abbé Lenfant :

« Il existe à Lausanne un séminaire distinct en tous points de l'Académie qui est pour les Suisses. Là se trouvent 20 ou 24 Français protestants, qui doivent avoir des Eglises dans leurs pays. Ils y restent 3 ans, suivent des cours de morale, de philosophie, de théologie, d'Ecriture sainte, sous des professeurs distincts de ceux de l'Académie, sans en porter le titre. Les uns sont consacrés par ces maîtres, en chambres privées ; les autres, après avoir été examinés et après avoir obtenu un acte de capacité, surtout les Languedociens, retournent chez eux et sont consacrés, et prennent les ordres des mains mêmes du synode de la province. Un comité de 7 à 8 personnes, laïcs et ecclésiastiques, souvent les plus comme il faut de la ville de Lausanne, soignent les personnes, mœurs, intérêts de ces jeunes gens, les placent eux-mêmes en diverses pensions, et leur don-

nent environ 40 ou 36 livres de France par mois. Voilà quelques renseignements sur cet Etablissement auquel la France réformée doit peut-être plus de 200 pasteurs. »

Je ne puis mieux terminer cette rapide esquisse du séminaire de Lausanne qu'en empruntant à l'*Histoire des Eglises du Désert*, tome second, par M. Charles Coquerel, un document de la reconnaissance que les étudiants français témoignèrent, bien plus tard, à l'établissement, à leurs professeurs, et à la mémoire des fondateurs. Lors de la dernière consécration française à Lausanne, à laquelle assistèrent MM. Peschier et de Végobre, membres délégués du comité de Genève, le 8 mai 1812, les proposants, en qualité de derniers élèves du séminaire français de Lausanne, firent au vénérable comité le seul hommage digne d'une telle circonstance, celui d'une édition magnifique de la Bible, avec cette inscription :

Aux vénérables pères en Dieu de la bienfaisante école de théologie qui a été ouverte à la jeunesse française pendant 80 ans, dans la bonne ville de Lausanne ;

Aux docteurs, aux administrateurs, ainsi qu'à la mémoire de leurs prédécesseurs qui, tous animés de la plus vive sollicitude et du zèle le plus dévoué, ont secouru dans son affliction l'Eglise chrétienne réformée de France, l'ont encouragée dans ses espérances, et, pleins d'une affection paternelle, ont instruit dans les Saintes Écritures tous ses candidats au Saint Ministère, et les ont formés à la pratique de leurs devoirs ;

Les derniers élèves qui ont fréquenté cette école bénie,

pénétrés du souvenir d'un si grand bienfait, *ont offert ces Saints-Livres,* comme témoignage sincère de leur pieuse reconnaissance et de leurs sentiments dévoués, en implorant de Dieu ses plus précieuses bénédictions sur tous leurs maitres bien-aimés, sur cette ville illustre et sur tous ses habitants, en l'an de grâce 1812, au mois de mai.

TEXTE LATIN

Reverendis in Deo patribus
Almæ scholæ theologicæ
Quæ
Gallicæ juventi,
In beata urbe Lausanna,
Per octoginta annos patuit,
Doctoribus et administris,
Nec non
Venerandæ antecessorum memoriæ,
Ob insignes curas, benevolumque studium
Quo
Ecclesiæ christianæ reformatæ in Gallia afflictæ
Opitulantes,
Spem illius reliquam foventes,
Sacro-sancti ministerii tyrones cunctos
Paterno amore tuiti sunt,
Sanctis litteris erudierunt,
Bonis artibus informârunt:
Sacra hæcce volumina,

Pii grati devotique animi pignus
Sincerum
Tanti beneficii memores,
Fausta et prospera omnia,
Magistris dilectis,
Inclytæ urbi, omnibusque
Incolis
A Deo precantes,
Novissimi scholæ theologicæ
Offerebant
Alumni
Anno reparatæ salutis MDCCCXII
Mense maio.

CHAPITRE PREMIER

(1808 à 1830)

Révolution française. — Gouvernement consulaire. — Loi du 18 germinal an X. — Décret du 17 mars 1808. — 17 septembre 1808, fondation de la Faculté. — Nomination des professeurs. — Installation solennelle le 3 novembre 1810. — Enseignement incomplet. — Nomination de M. Daniel Encontre. — Etat moral et disciplinaire de la Faculté. — Changements dans le personnel enseignant. — Personnel complet en 1820. — Développements divers. — Arrêté du 24 mai 1828. — Ses conséquences. — Vœu de Samuel Vincent. — Etat des esprits et marche de la société en France, au sortir de l'empire et pendant la Restauration.

I

Au milieu de cette conflagration sociale que nous appelons la Révolution française, et où s'engloutirent comme dans un abîme tant d'institutions, quel fut le sort de l'Instruction publique, de 1789 à 1800?

« Tous les anciens et divers établissements de ce genre, nous dit M. Guizot dans ses ***Mémoires***, avaient disparu, les maîtres et les biens, les corporations et les dotations. Tout était détruit; tout était à créer.

« Trois hommes éminents furent chargés de faire un rapport et de présenter un projet sur l'Instruction publique, M. de Talleyrand, M. de Condorcet, M. Daunou. Ces projets dans lesquels régnaient ou l'ambition philosophique, ou la passion révolutionnaire, ou celle de la république, ou l'orgueil de l'esprit, ou l'égalité, ou la liberté, restèrent sans résultats. Malgré les décrets relatifs à l'Instruction primaire universelle, il n'y eut ni écoles, ni instituteurs.

« On essaya, sous le nom d'*Ecoles centrales,* un système d'instruction secondaire.

« Quant à l'instruction supérieure et spéciale, quelques grandes et célèbres écoles s'élevèrent. L'Institut fut fondé. Des chimères planaient sur des ruines. »

Le Gouvernement consulaire relevait beaucoup d'anciennes choses sous des noms nouveaux.

Par la loi du 1er mai 1802, il rétablit, sous le nom de lycées, une véritable institution secondaire.

Pour ce qui nous concerne, la loi du 18 germinal an X — 17 avril 1802 — stipulait qu'il y aurait deux Académies ou Séminaires, dans l'est de la France, pour l'instruction des ministres de la Confession d'Augsbourg, et un Séminaire à Genève pour l'instruction des ministres des Eglises réformées. Nul ne pouvait être élu ministre ou pasteur d'une Eglise réformée, sans avoir étudié dans le séminaire de Genève, et sans en rapporter un certificat en bonne forme, constatant son temps d'étude, sa capacité et ses bonnes mœurs.

En 1807 le consistoire de Genève n'avait point encore organisé ce séminaire.

Ces dispositions organiques furent sensiblement modifiées et complétées dans le décret du 17 mars 1808, inspiré par le pouvoir absolu, qui organisait l'Université impériale sur le principe que l'éducation appartient à l'Etat, et dont la collation des grades devint la raison d'être et la fonction la plus importante des Facultés. La délivrance des diplômes était l'essentiel, et l'enseignement l'accessoire.

Ce décret portait qu'il y aurait cinq ordres de Facultés, et 1° des Facultés de théologie; entre autres, une à Strasbourg pour les luthériens, et une à Genève pour les réformés. Chacune devait être composée de trois professeurs, dont l'un enseignerait l'histoire ecclésiastique, l'autre le dogme, et le troisième la morale évangélique. Il substituait au certificat de 1802 le diplôme du baccalauréat en théologie, qu'on ne pouvait obtenir qu'aux conditions suivantes : être âgé de 20 ans; être bachelier ès-lettres; avoir fait un cours de trois ans dans une des Facultés, et soutenu une thèse publique.

Un autre décret du 17 septembre 1808, portait : « à l'égard des deux Facultés de Strasbourg et de Genève, et de celle qui sera incessamment établie à Montauban, les candidats seront présentés avant le 1er décembre prochain, par le président de Consistoire de ces trois villes, et la nomination des doyens et des professeurs sera faite le premier janvier 1809. »

C'est ainsi que longtemps après la promulgation de la loi du 18 germinal an X, sur les demandes réitérées des Eglises réformées, et après un voyage de Napoléon à Montauban en juillet 1808, la Faculté de théologie

protestante fut fondée dans cette capitale du Quercy, par le décret précité.

Le 15 septembre 1809, le Grand-Maître de l'Université, de Fontanes, nomma officiellement les professeurs dans l'ordre suivant :

1° *Belles-lettres latines et grecques*,	M. Combes Dounous;
2° *Philosophie*,	M. Daniel Encontre;
3° *Hébreu*,	M. Bonnard;
4° *Histoire ecclésiastique et critique sacrée*,	M. Bourrit;
5° *Morale évangélique*,	M. Frossard;
6° *Théologie naturelle et révélée*,	M. Gasc.

Le 8 décembre 1809, un nouvel arrêté organisa définitivement la Faculté sur un nouveau plan. L'article premier portait :

« Pour *composer la Faculté de théologie* de Montauban, nous avons nommé et nous nommons :

MM. Frossard, Doyen, pour la morale évangélique;
Bourrit, — pour l'histoire ecclésiastique;
Anspach, — pour le dogme;
Bonnard, — pour l'hébreu. »

L'article 3 ajoutait :

« Pour *préparer* aux études de la Faculté par un enseignement analogue à celui des hautes classes des lycées, nous avons nommé et nommons, *en dehors de la Faculté*, les professeurs suivants :

Pour la philosophie, M. E. Gasc, de Genève;

Pour la haute latinité et le grec, M. Combes Dounous, ex-législateur. »

M. Anspach, retenu par le consistoire de Genève, se désista en janvier 1810.

M. Bourrit, pasteur à Lyon, refusa de trop s'éloigner de Genève, sa patrie, et n'accepta pas dès lors de se rendre à Montauban.

M. Combes Dounous, à son tour, ne crut pas devoir occuper la chaire à laquelle il avait été appelé ; de sorte que MM. Frossard, Bonnard et Gasc furent seuls à inaugurer la nouvelle Faculté.

Le 10 janvier 1810, M. Frossard fit l'ouverture des cours dans son cabinet; deux jours après, le 12, il adressait aux consistoires une circulaire contenant l'arrêté du Grand-Maître, à la date du 8 décembre 1809, qui organisait la nouvelle Faculté sur le pied de celle de Genève; et il annonçait en même temps que deux professeurs avaient déjà commencé leurs cours, M. Bonnard, avec huit étudiants, et lui-même avec dix.

Des réclamations s'étant élevées contre la première nomination de M. Gasc à la chaire de théologie naturelle et révélée, il s'en suivit pour lui une permutation de chaire; et celle de philosophie étant devenue vacante par le désistement de M. Daniel Encontre, M. Gasc l'occupa pendant six mois, à partir de mars. Il y eut bientôt trente étudiants en théologie, outre ceux qui attendaient l'ouverture de l'école préparatoire. Ce premier exercice, clos par des examens, fut terminé le 13 août 1810. 42 élèves avaient assisté aux leçons des trois professeurs.

M. Encontre fit à cet époque un article inédit sur la Faculté de Montauban. Il y préconisait l'extrême uti-

lité de cette fondation qui dispenserait les protestants d'aller chercher à l'étranger l'instruction « qu'une « patrie autrefois marâtre, aujourd'hui véritable mère, « avait cessé de leur refuser. » « Nous serons moins « esclaves des influences britanniques, suisses et alle- « mandes, disait-il, et d'un autre côté il s'établira une « noble émulation entre Montauban et Genève. » Mais il y exprimait une idée singulièrement juste et embrassante, qu'un esprit aussi élevé que le sien pouvait seul concevoir à ces premiers jours de relèvement et de renaissance. « Un moyen très simple de pourvoir à tout, « dit-il, serait de créer, à côté de la Faculté de théo- « logie, une Faculté des lettres et une Faculté des « sciences, et de faire en sorte que les deux nouvelles « Facultés fussent essentiellement protestantes. Nous « serions alors organisés comme en Suisse, en Hol- « lande, en Allemagne, et nous n'aurions plus rien à « désirer. »

L'installation solennelle de la Faculté eut lieu le 3 novembre 1810, à la rentrée des étudiants. Une assemblée aussi nombreuse que choisie, composée de magistrats de tout rang, de tout ordre, civils, judiciaires et militaires, de présidents, de pasteurs et d'anciens de Consistoire, et des personnes les plus distinguées de cette cité, remplissait la nef, les salles adjacentes et les tribunes du temple. Devant ce vaste auditoire, heureux d'applaudir à ce triomphe de la justice sur le préjugé, et de la liberté des consciences sur leur asservissement, M. le Doyen prononça un discours digne de cette grande circonstance. Après un rapide tableau de l'établissement, des succès et de la

destruction de l'ancienne Académie réformée de Montauban, et des détails sur la manière dont le Grand-Maître de l'Université avait organisé cette nouvelle Ecole, il bénit la Providence qui faisait luire sur leurs têtes le soleil de la justice et de la vérité. Puis il retraça à grands traits tous les devoirs imposés à ses collègues, à lui-même, et aux étudiants, en les invitant à marcher sur les traces de tant de vénérables pasteurs que l'Eglise réformée de France avait le bonheur de posséder, et dont un grand nombre assistait à cette solennité avec un paternel attendrissement.

M. Bonnard prit ensuite la parole pour relever la suprême importance de la connaissance approfondie des langues dans lesquelles nos archives sacrées, l'Ancien et le Nouveau Testament, ont été originairement écrites.

Après lui, M. Gasc lut un discours sur les rapports qui lient la philosophie à la théologie. Il se proposait de montrer que la philosophie et la religion — et la théologie, son développement scientifique — sont essentiellement identiques, puisqu'elles se proposent le même but, celui de conduire l'homme au bonheur par le perfectionnement de ses facultés intellectuelles et morales. Elles ne diffèrent que par la nature des moyens dont chacune se sert pour arriver à la connaissance du vrai et à la pratique du bien.

M. Bénédict Prévost, directeur de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département, et désigné pour la chaire de philosophie que M. Gasc quittait le 10 novembre pour celle de la théologie, lut des réflexions sur « la *Stabilité de l'Univers*,

« c'est-à-dire de son ensemble, et non de chacune des « parties qui le composent, car un ouvrage aussi par- « fait doit avoir en soi tout ce qu'il faut pour se per- « pétuer, jusqu'à ce qu'il plaise à la *Souveraine Volonté* « de le faire rentrer pour toujours dans le néant « d'où elle l'avait fait sortir.

Les Étudiants, à leur tour, demandèrent la permission de manisfester les sentiments dont ils étaient pénétrés. M. Maillard, le plus âgé d'entre eux, exprima leurs émotions et leurs vœux, et promit en leur nom qu'ils feraient tous leurs efforts pour répondre dignement aux bienfaits de l'Empereur, aux soins de leurs Maîtres et à l'espérance des Eglises réformées de France.

Ce même jour, un pensionnat ou séminaire fut également ouvert par M. Dumas, chargé provisoirement de sa direction par M. le doyen. Cet administrateur devait être secondé par M. Gautier Sauzin, désigné pour inspecter les études, régler le sage emploi du temps, maintenir la pureté des mœurs, et faire observer la discipline la plus exacte sous l'autorité de M. le Doyen.

Le soir de cette grande journée consacrée à l'installation de la Faculté et de ses professeurs, treize présidents de consistoires, huit pasteurs, vingt-cinq anciens, soutenus par les sympathies d'un grand nombre de consistoires, tels que ceux de Paris, de Genève, de Nimes, de la Rochelle, de Marseille, de Toulon, d'Anduze, etc., réunis dans le salon de M. Frossard, se demandèrent par quels *suppléments*, reconnus *indispensables*, on viendrait en aide aux six chaires de

l'État. M. le Pasteur Président Pradel fut chargé de faire à ce sujet un rapport qui fut approuvé, imprimé, et dans lequel il proposait :

1° La formation d'une Ecole préparatoire avec deux professeurs à 1,500 francs.

2° La nomination d'un bibliothécaire avec un traitement de 400 francs.

3° L'augmentation progressive de la bibliothèque, en lui consacrant, pendant trois ans, 1,000 frans par an, et pour les années subséquentes et indéfiniment, 500 fr.

4° La publication d'un compte-rendu des travaux de la Faculté et des progrès des élèves, 300 fr.

Pour faire face à ces dépenses évaluées à la somme de 5,000 francs, les fidèles, les familles intéressées et les églises seraient invités à y pourvoir, d'après la réglementation suivante : 100 francs annuels pour les églises de première classe; 50 francs pour celles de seconde classe; et 20 francs pour celles de troisième classe.

Ces propositions furent acceptées, et les offrandes régulières, et même agrandies, permirent à la Faculté d'adjoindre successivement à son enseignement celui de répétiteurs toujours plus nombreux, pris parmi les Elèves les mieux qualifiés, pour les langues anciennes, les mathématiques, la rhétorique et la littérature, l'histoire et la géographie, et pour l'anglais; d'enrichir par des achats sa bibliothèque, que des dons individuels de livres augmentaient en même temps, et de fortifier ses liens fraternels avec les Eglises, par des rapports de la Commission consistoriale de Montauban, adressés à

MM. le président, les pasteurs et les anciens de chaque consistoire.

Le lendemain, 4 novembre, M. le Doyen prononça dans le temple consistorial un sermon sur ce texte d'Esdras, chap. VII, 27 : « Béni soit l'Eternel, le Dieu « de nos pères, qui a disposé le cœur du Monarque à « glorifier ainsi la maison de l'Eternel à Jérusalem. » Après avoir exalté les bienfaits de Dieu et ceux du Monarque dans l'établissement qui venait d'être ouvert au vœu des Eglises, il adressa de nouveaux conseils aux étudiants, et sollicita l'effusion du Saint-Esprit pour les éclairer, les purifier, et les conduire aux plus grands succès dans le ministère sacré.

L'enseignement de la Faculté fut moins incomplet pendant l'exercice académique 1810-1811, car M. Gasc fut installé, en séance publique, le 17 novembre, dans les fonctions de professeur de théologie pour la chaire de dogme, et M. Bénédict Prévost dans celles de professeur de philosophie. L'un et l'autre prononcèrent un discours analogue à la circonstance.

M. Laroque, président du Consistoire de Castres, étant mort avant d'avoir pris possession de la chaire d'histoire ecclésiastique et de Critique sacrée à laquelle il avait été nommé après la non acceptation de M. Bourrit, M. Pradel ne tarda pas trop à lui succéder.

Après la mort de M. Gasc, le 28 octobre 1813, on sentit de toutes parts le besoin d'appeler à cette chaire si importante du dogme, un homme aussi fidèle et ferme que capable et distingué, et tous les yeux se dirigèrent vers le professeur, éminent entre tous, qui était à la tête de la Faculté des Sciences de Montpellier, M. Da-

niel Encontre. Après de longs pourparlers et des négociations laborieuses, M. Encontre ayant consenti à se déplacer, le Grand-Maitre de l'Université le chargeait, le 1er juillet 1814, de faire provisoirement le cours de dogmatique à la Faculté de Montauban. Il était temps, disait M. Bonnard, qu'un homme ferme parut; l'indiscipline régnait en souveraine au Séminaire; les étudiants se relâchaient et se décourageaient. Aussi, dès la fin de juillet, songea-t-on à un projet de règlement pour rétablir l'ordre l'année suivante, et M. Encontre fut chargé d'en proposer un. M. Cellérier avait écrit de Genève : « Je fais pour ces Eglises de France un vœu « ardent, c'est que M. Encontre accepte la place de « Montauban; plus que jamais il faut là un homme à « caractère et à talent, qui remonte ce Séminaire et fasse « du bien. »

M. Encontre prit ses fonctions le 19 juillet 1814, et les exerça jusqu'à la fin de l'année scolaire; mais sa mauvaise santé l'empêcha de reprendre ses cours en novembre, et il ne put être installé définitivement qu'en janvier 1815. Un décret du 11 janvier 1816 le nomma Doyen.

Sa présence à la Faculté, désirée à plusieurs reprises, y était devenue nécessaire à bien des égards. Les études, la discipline, les mœurs, la vie religieuse, réclamaient impérieusement une main aussi énergique qu'expérimentée. Ecoutons ses plaintes devant les hommes et devant Dieu. « Nous avons souvent gémi, « dit-il, sur la négligence de nos Elèves, sur la froideur « de leur zèle, sur le peu de vie religieuse de la « plupart d'entre eux, » et dans une prière, au début

de l'année scolaire 1816-17, il s'écrie : « Notre âme est saisie de tristesse jusqu'à la mort... à cause de l'état de langueur, de dépérissement, de consomption totale où gémit ton Eglise !... Hélas ! Seigneur, nous sommes tellement déchus... que plusieurs même de ceux que tu appelles à dire et à prouver en chaire que l'amour du monde est inimitié contre Toi, ne rougissent pas de paraître dans les lieux spécialement consacrés à la frivolité, à la dissipation, au luxe, et aux faux plaisirs du monde. La nature même de la chose, les considérations les plus graves, les exhortations les plus tendres ne suffisent par pour les en détourner ; il faut des lois, il faut des menaces, il faut des peines ; il faut obtenir de leur intérêt et de leur orgueil ce que la piété et la charité chrétienne auraient vainement sollicité. »

Quelle révélation d'abus et de désordres, sous ces plaintes si amères ! Des causes bien diverses avaient concouru à ce déplorable état. Le règlement des études du 17 mars 1808 exigeait les deux diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier en théologie, sous certaines conditions d'âge, de durée des études, et de thèse publique, mais il était loin d'être ponctuellement exécuté. M. Encontre fit cesser l'abus en réclamant la nécessité du baccalauréat en théologie pour les pasteurs, et fit un plan d'études qui tendait à améliorer la condition des Etudiants et à hâter leurs progrès, tout en allégeant graduellement le nombre des leçons.

Le plus grave des abus était celui du relâchement de la discipline, et de la mondanité des mœurs. On ne le comprend que trop en apprenant « que la con-

« scription attirait sur les bancs des nuées de disciples « que la guerre menaçait à tout moment d'enlever » « ou encore « que les uns, appréhendant le prochain « tirage au sort pour le recrutement de l'armée, pre- « naient la résolution tardive, soudaine, trop peu « réfléchie, d'aller à la Faculté pour s'y dérober, tandis « que d'autres, ne sachant quel autre parti prendre, « se résignaient à y étudier plutôt que d'embrasser « une profession mécanique (1). » Sur ce point la lutte fut si vive entre M. le Doyen et une *Société fraternelle assermentée*, proscrite par le gouvernement, qui traitait de joug intolérable la tutelle la plus légitime et la plus bénigne, que le Chef de la Faculté voulait se retirer si ces élèves rebelles n'avaient fait leur soumission. Un article des règlements spéciaux de la Faculté du 21 avril 1822, qui n'était qu'une confirmation de plusieurs *arrêtés antérieurs*, suffira pour jeter sur cette triste période le plein jour :

Le Conseil de la Faculté déclare de la manière la plus expresse, en confirmant ses arrêtés précédents :

Qu'il regardera comme passibles des peines ci-après, les Etudiants qui paraîtront dans les cafés, les billards, la comédie, les bals, et les maisons de jeu ;

Qu'en conséquence, les Elèves qui, dans la conscience du Conseil de la Faculté, seront convaincus de s'être livrés à ces désordres, ou à tout autre dérèglement, seront retardés d'un ou de plusieurs trimestres, ou même renvoyés de la Faculté, selon que le Conseil les jugera plus ou moins coupables.

(1) Voir *l'avis aux Parents*, de la Commission Consistoriale, et la thèse de M. Bourchenin sur Daniel Encontre.

Il faut enfin ajouter que l'auditoire préparatoire renfermait, à côté de quelques Elèves sérieux et bien disposés, un bon nombre d'autres qui n'avaient pour but, en y entrant, que d'y commencer ou d'y poursuivre les études classiques, sans aspirer au ministère sacré. Que pouvait-il sortir de ce mélange, pour ne pas dire de cette promiscuité de tendances, de dispositions et de buts si divergents, si ce n'est la confusion et la licence!

M. Encontre sortit vainqueur de sa lutte contre les abus et les désordres, mais cette victoire fut chèrement achetée par la mort de cet homme éminent dont la perte irréparable, dit M. Juillerat, n'avait soulevé qu'un cri de douleur dans l'Eglise protestante de France, et qui était à la fois, écrivit M. Pradel, la gloire de notre Académie et l'espérance de nos Eglises.

Après lui, il survint dans le personnel enseignant bien des changements.

M. Frossard exerça provisoirement le décanat pendant une année entière, et fit les fonctions de professeur suppléant à la chaire de dogme; et en septembre 1819 M. Pradel, professeur d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée, fut nommé Doyen, tandis que M. Alard, à la suite d'un concours en 1819, fut nommé professeur en théologie, et prit possession de la chaire de dogmatique, au mois de novembre de la même année.

La chaire de belles-lettres latines et grecques dont quatre années de jouissance, après plusieurs de privation, avait fait apprécier la nécessité et la grande utilité, et que la Commission Consistoriale avait provisoirement érigée et soutenue par ses petits moyens, fut éta-

blie sur le pied universitaire, et son professeur, M. Encontre fils, jouit, depuis le 1er novembre 1818, des même prérogatives que ses collègues. A la même époque il fut nommé, par le gouvernement, bibliothécaire de la Faculté, en remplacement de Monsieur son Père.

M. Bénédict Prévost, professeur de philosophie, étant mort en juin 1819, M. le Docteur Encontre fut le suppléant de cette chaire pendant sa vacance; et M. Floris ayant subi toutes les épreuves déterminées par le règlement, et réuni tous les suffrages des juges du concours. en devint le titulaire le 12 février 1820.

C'est ici le moment de remarquer qu'en cette année 1820, la Faculté vit, pour la première fois, ses six professeurs en exercice. L'enfantement fut long et laborieux; mais faut-il s'en étonner dans le sein d'une Eglise ravagée par des proscriptions séculaires, par des persécutions sanglantes, et qui, aux premiers jours de notre siècle, commençait à peine à se retrouver au milieu de ses ruines, à acquérir conscience d'elle même, et à se réorganiser! En voici le personnel enseignant :

MM. Pradel, Doyen et professeur d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée ;
Alard, professeur de dogmatique ;
Frossard, professeur de morale évangélique ;
Bonnard, professeur d'hébreu ;
Encontre fils, professeur de Belles-Lettres latines et grecques, et bibliothécaire ;
Floris, professeur de philosophie naturelle et rationnelle.

II

Interrogeons maintenant sur les développements de la Faculté, les *Rapports* que publiait de temps en temps la Commission consistoriale de Montauban, relative à son Ecole de théologie.

Le *premier* fut envoyé aux églises le 12 mars 1818. Depuis le 30 avril 1816, où elle avait reçu du Consistoire de Tonneins la première offrande, jusqu'à la date précitée, cette Commission avait recueilli des Églises 4,772 fr., et dépensé 2,039 fr. 45. Il lui restait 2,732 fr. 55, et, en outre, un fonds de réserve de 2,000 fr. fourni par des bienfaiteurs anonymes.

Le *second*, de mars 1818 au 15 mai 1820, énumérait les subsides annuels de 63 consistoires et les dons des bienfaiteurs, s'élevant ensemble à la somme de 11,810 fr. 25 ; les dépenses furent de 7,635 fr. 90, et il restait en caisse 4174 fr. 35.

Une ordonnance royale de 1819 avait augmenté de 4 bourses et de 8 demi-bourses la dotation de la Faculté qui se composait dès lors de 10 bourses de 400 fr., et de 20 demi bourses de 200 fr. Désormais, d'après une décision ministérielle, ces bourses et demi-bourses ne devaient être accordées qu'à des jeunes gens munis du diplôme de bachelier ès lettres et admis en théologie.

La bibliothèque avait obtenu du gouvernement l'avantage d'être inscrite au rang des dépôts littéraires; elle en recevait de temps en temps diverses libéralités,

des dons de livres, de gravures, des ouvrages précieux, envoyés par le canal de M. le Préfet. Divers particuliers contribuaient aussi à l'augmenter par des offrandes analogues.

De son côté la Faculté achetait un assortiment de globes, de sphères, d'atlas et de cartes, soit pour la géographie ancienne, soit pour la moderne, afin de suivre les progrès des Sociétés de la Bible et des Missions, et aussi pour les lieux célèbres de l'histoire sacrée, ecclésiastique et civile.

Elle fut amenée à établir trois répétiteurs, l'un de mathématiques, l'autre de grec, et le troisième de latin ; et voici pourquoi.

M. de la Baumelle, professeur de mathématiques pendant trois années, de 1817 à 1819, s'étant retiré, la commission jugea nécessaire de suppléer à l'absence de ce savant par un Proposant, M. Louis Castel qui, avant son entrée dans la Faculté, donnait des leçons de mathématiques au collège de Sorèze : « Il fut chargé de faire un double cours, l'un pour ceux qui avaient besoin des premiers éléments, et l'autre pour ceux qui les connaissaient déjà. »

La plupart des élèves arrivant sans avoir appris le grec, M. le Proposant Maigre leur enseignait les principes, et les exerçait sur les auteurs faciles, depuis deux ans.»

A son tour M. le Proposant Villaret, depuis novembre 1819, leur faisait interpréter Quinte-Curce, Ovide, et les aidait à pouvoir lire dans Virgile, Horace, Ciceron, Tacite, avec le professeur de haute latinité.»

La fin de ce rapport expose quelques vues d'amé-

lioration qu'il est bon de signaler. La Commission se proposait :

« 1° D'accroître la bibliothèque, car elle était loin encore d'être ce qu'elle devrait être, et d'y consacrer chaque année une somme considérable.

« 2° De faire venir de loin, pour l'usage des élèves, des Bibles hébraïques, des Nouveaux-Testaments grecs, la Version des Septante, de bons dictionnaires hébreux et grecs, livres qu'on ne trouvait presque plus dans les librairies du pays.

« 3° D'acquérir divers instruments, appareils et machines, pour le cours de philosophie naturelle.

« 4° De multiplier les répétiteurs pris parmi les étudiants, pour hâter les progrès des plus jeunes et des moins avancés, par le secours d'un plus grand nombre de ceux de leurs aînés qui sont capables de les aider. En sous-divisant les classes préparatoires et en donnant des collègues aux répétiteurs actuels, il y aura quelque émulation entr'eux. En augmentant le nombre des leçons supplémentaires, chaque élève sera moins rarement interrogé et mieux tenu en haleine.

« 5° De faire enseigner quelque langue moderne qui puisse être utile à un théologien, et surtout d'établir un maître de langue et de littérature française ayant une bonne prononciation, pour ceux qui arrivent dans la Faculté.

« En terminant, nous devons dire que MM. les membres de la Faculté sentent qu'ils pourront être désormais plus sévères, maintenant que ces moyens

auxiliaires d'instruction existent, pour n'admettre en théologie que ceux qui auront su profiter des cours d'études antérieurs. Ils souhaitent qu'on leur prépare dans les Eglises et qu'on leur envoie des élèves qui fassent ici leurs deux ans de philosophie ; mais surtout ils prient qu'on les choisisse bien, et qu'on les éprouve avant que de les faire partir pour Montauban. »

A cette date du second rapport, 15 mai 1820, 80 élèves avaient obtenu leur acte de capacité, depuis l'ouverture de la Faculté ; 78 étaient présents sur les bancs ; l'excellente institution de la lecture de la Parole de Dieu et de la prière, chaque matin, avant les leçons, était soigneusement maintenue ; et les règlements disciplinaires étaient mieux respectés.

Le *troisième rapport*, du 15 juillet 1821, signalait une amélioration dans les études, dans l'état des élèves, dans les émoluments des maîtres. Le nombre des étudiants était le même que la précédente année.

Les recettes avaient été de 6389 fr. 05 et les dépenses de 3856 fr. 25 ; il restait en caisse 2532 fr. 80.

La Faculté avait multiplié les leçons supplémentaires en ajoutant aux trois répétiteurs existants, deux nouveaux, M. Jousse, chargé de faire un cours de rhétorique et de littérature française, et M. Emilien Frossard, de donner des leçons, non obligatoires, d'anglais.

La bibliothèque s'était considérablement augmentée par des achats, par des dons de divers pasteurs français et étrangers, et surtout par le riche legs de M. le pasteur Rabaut-Pomier, qui s'élevait à près de dix-huit cents volumes.

Il y avait progrès dans le travail, maintien de la discipline et du service religieux du matin. Parmi les lettres que la Commission consistoriale recevait de MM. les pasteurs, il en était une, du 18 octobre 1820, qui exprimait un vœu que nous tenons à relever : « celui de réunir dans un même local les aspirants au « Saint Ministère, et de les soumettre à la vie com- « mune, sans les faire tomber dans les inconvénients « que produit souvent cette imitation de la vie monas- « tique. »

Ce compte-rendu était accompagné d'un *Avis aux parents qui pensent à vouer leur fils au Ministère évangélique.* Beaucoup d'Eglises étaient vacantes, et la Faculté, pour subvenir à des besoins pressants, était parfois obligée de permettre momentanément à des proposants d'aller en suffragance. Aussi désirait-elle vivement que ses élèves devinssent plus nombreux encore; et pour éviter ces *nuées de disciples* dont le doyen M. Encontre avait eu tant à se plaindre, elle rédigea cet excellent avis dont la valeur, riche d'expérience et de sagesse, est de tous les temps, et qui se termine par cette invitation aux parents, aux pasteurs et aux Eglises : « Envoyez-nous de bon bois pour que nous en fassions de bonnes flèches. Ps. CXXVII. »

Le *quatrième* rapport, du 31 juillet 1823, avait en caisse 554 fr. 85, et le *cinquième*, du 16 août 1825, constatait 5.843 fr. 30 centimes de recette, 3.849 fr. 35 de dépenses, et gardait un excédent de 1.993 fr. 95.

Depuis l'ouverture de la Faculté, il en était sorti 123 élèves munis de leur acte de capacité.

Un maître d'histoire et de géographie avait été ad-

joint aux quatre répétiteurs ; et si les dons des Eglises commençaient à se ralentir et à diminuer, en revanche, les Consistoires de Nimes, de Bordeaux, de Montauban, avaient obtenu la création de bourses et de demi-bourses départementales en faveur des élèves du Gard, de la Gironde et du Tarn-et-Garonne.

Le *sixième*, en date du 31 juillet 1826, n'annonçait pour reliquat dans la caisse que la somme de 1.688 fr. 90 et le *septième*, adressé aux Eglises le 10 août 1828, ne portait, tout compris comme total de recettes jusqu'à cette date, que la somme de 3611 fr. 60; de sorte qu'après avoir pourvu aux dépenses, il ne restait de disponible pour l'avenir que 62 fr. 10. En face de cette situation si réduite, si appauvrie, écoutons la Commission consistoriale :

« La caisse de la Commission n'a pu fournir qu'au payement du premier semestre des cours supplémentaires. Pour accomplir nos engagements envers les répétiteurs, il nous a fallu recourir à nos petites économies sur la modique contribution annuelle de nos élèves, qui sert à suppléer au déficit de nos dépenses variables, à entretenir notre portier, etc.

« Destitués ainsi des moyens de maintenir en novembre prochain l'institution de nos cours préparatoires, nous en serions péniblement affectés, si cette circonstance ne coïncidait pas avec les nouvelles mesures que, dans sa sagesse, M. le baron Cuvier, Grand-Maître de la Faculté, vient de prendre à son égard; mesures de l'exécution desquelles nous attendons d'heureux résultats, et qui nous dégagent entièrement de l'indispensable nécessité où nous étions jusqu'ici de

faire donner des leçons préparatoires à nombre d'élèves qu'on envoyait à la Faculté avant qu'ils fussent assez en état de suivre les cours de MM. les professeurs.»

« Nous reproduisons ici les trois premiers articles de l'arrêté de M. le baron Cuvier, du 24 mai 1828, qui garantit les avantages d'études plus régulières et plus fortes.

ARTICLE 1er.

« La durée des études théologiques est fixée à trois années, dans les Facultés de Montauban et de Strasbourg. Après ces trois années, les étudiants pourront se présenter à l'examen du baccalauréat en théologie.

ARTICLE 2.

« A partir du 1er novembre prochain, nul ne pourra être admis dans la Faculté de Montauban, pour en suivre les cours préparatoires (1), s'il ne justifie du baccalauréat ès-lettres, ou tout au moins des connaissances exigées pour ce grade, et constatées par un examen subi devant la Faculté.

ARTICLE 3

« A partir du 1er novembre 1829, la connaissance de l'hébreu sera préalablement exigée pour l'admission aux cours de théologie proprement dits, dans la

(1) Il est ici question des cours de l'auditoire de philosophie, donnés par MM. les professeurs, et non de nos anciennes classes préparatoires à ces cours, tenues par des répétiteurs.

Faculté de Montauban (1) ; et le grade de bachelier ès-lettres sera rigoureusement demandé à tous ceux qui voudront suivre un cours quelconque dans la dite Faculté. »

Ce dernier rapport ajoute qu'en novembre 1825, la Faculté comptait 136 étudiants ; mais qu'aux rentrées de 1826 et 1827, leur nombre s'était élevé à 147, dont environ une moitié en philosophie, et l'autre en théologie ; et enfin que les élèves qui avaient obtenu leur acte de capacité depuis l'origine de la Faculté jusqu'au 10 août 1828, atteignaient le chiffre de 153, qui s'éleva, en 1830, à celui de 186.

Puis, la Commission continue en ces termes : « Un effet de l'arrêté du 24 mai, auquel on doit s'attendre aux prochaines rentrées, sera une diminution sensible dans le nombre des étudiants, parce que dans les premiers temps il se présentera probablement beaucoup moins de bacheliers pour entrer, qu'il ne sera sorti d'anciens élèves avec leur acte d'aptitude. Mais l'auditoire de théologie est encore assez peuplé pour qu'il ne résulte pas, d'une lacune de deux ou trois ans, un déficit de sujets pour les Eglises à pourvoir. Les conditions actuelles d'admission tendent à éliminer de la Faculté ceux qui étaient pour elle une surcharge plutôt qu'un ornement, parce qu'ils étaient non seulement peu préparés, mais encore trop peu éprouvés. Elle n'aura plus à accueillir, sur des recommandations trop légèrement accordées, des élèves non seulement

(1) On ne commençait l'hébreu qu'après l'admission en théologie lorsqu'on demeurait quatre années dans cet auditoire.

faibles et retardés pour leur âge, mais avec cela bornés, paresseux, sans vocation pour les études et le ministère sacré, comme il s'en est trouvé plus d'une fois, et qui n'ont fait ici que végéter tristement sans réussir... Il ne fallait pas moins que les lumières et l'autorité du Grand-Maître de la Faculté pour la dégager de ces entraves par son arrêté précité. Quand la Faculté ne recevra plus que des bacheliers, elle regagnera bien dans la qualité de ses élèves ce qu'elle semblera perdre sous le rapport de la quantité. Ils seront plus généralement ce qu'ils devraient être, et il sera beaucoup plus rare désormais d'en voir ne pas réaliser les espérances qu'on en avait conçues.

« L'exhibition du diplôme de bachelier ne procurera pas, à Montauban, l'admission immédiate en théologie. Il faudra d'abord y entrer en philosophie, pour y recevoir un enseignement plus développé, plus approfondi, sur les sciences de son ressort, et, continuant à cultiver les langues savantes, y joindre l'étude de l'hébreu, dont il faudra posséder les principes pour être reçu proposant. L'examen a subir sur toutes ces parties, pour être admis à l'Auditoire supérieur, roulera sur les programmes de deux années des cours de l'Auditoire inférieur, dans lequel on ne restera cependant que le temps nécessaire pour se mettre en état de bien réussir à cet examen.

« Moyennant ces précautions, et conformément aux Statuts universitaires, on fera de meilleures études de théologie en trois ans, qu'on n'en pouvait faire jusqu'ici en quatre ans avec une moins forte préparation. Dès la fin de la 3e année, on pourra obtenir le baccalauréat

en théologie, indispensable à ceux qui demandent l'imposition des mains.

« Puisque l'institution de nos répétiteurs est supprimée, nous ne sommes plus dans le besoin de solliciter des subsides et des dons pour fournir à leur traitement; mais nous continuerons à recevoir avec gratitude tout ce qu'on voudra bien nous envoyer, pour l'appliquer à l'augmentation de notre bibliothèque, et à d'autres objets utiles, comme à monter un cabinet de physique et d'histoire naturelle, à établir des prix de concours pour éveiller l'émulation de nos étudiants.

Les Membres de la Commission consistoriale de Montauban, relative à la Faculté :

MM. D. Dounous, ancien trésorier de la Commission; Maleville de Condat, ancien; Rapin-Thoyras, ancien; de Grenier, ancien; Marzials, Pasteur-Président; Magnan et Molines fils, Pasteurs; Bonnard, Doyen; Encontre et Floris, Professeurs; Montet, Professeur et Secrétaire de la Commission.

Montauban, le 10 août 1828.

Cet arrêté, comme on le voit par ces extraits, remédiait à beaucoup d'imperfections et d'irrégularités, inévitables durant les premières années d'existence d'une Faculté renaissante après plus d'un siècle de suppression, et au sein d'une Eglise où tout était à réorganiser; il la dégageait, dirai-je, de ses langes d'enfance, de ses débuts scolaires, de ces *nuées* d'élèves plus ou moins étrangers à la langue et à la littérature française, au latin, au grec, à la géographie, à l'histoire,

dont l'affluence avait nécessité la création successive de nombreux répétiteurs, pour les introduire dans l'auditoire de philosophie; et il lui donnait en même temps une assiette plus régulière et plus fixe, touchant les conditions d'admission dans la Faculté et dans chacun des deux auditoires, la durée des études, le nombre et l'ordre des travaux obligatoires et des examens, la conduite morale des étudiants et la discipline. Malheureusement l'esprit de solidarité qui avait présidé à la renaissance de cette Institution théologique, qui l'enveloppa spontanément et la soutint, pendant quelques années, de ses bienfaisantes sympathies, s'était progressivement affaibli; les Consistoires, généreusement tributaires, qui étaient au nombre de 63 en 1820, n'étaient plus que 13 en 1828; aussi la somme des dons s'était-elle réduite de 11.810 fr. à celle de 3.611; et bientôt les offrandes individuelles et collectives disparurent d'année en année, avec le dernier subside d'une Eglise du midi, très longtemps resté seul, et qui, lui aussi, finit par être supprimé en 1865. Je ne puis m'empêcher de regretter que la Commission consistoriale, tout en déclarant qu'elle continuerait à recevoir avec gratitude tout ce qu'on voudrait bien lui envoyer, se crut obligée d'écrire aux Eglises et aux Consistoires, aux Pasteurs et aux Anciens, que puisque l'institution des répétiteurs était supprimée, elle n'était plus, selon ses expressions, dans le besoin de solliciter des subsides et des dons. Le programme de dépenses supplémentaires de M. le Pasteur-Président Pradel, présenté et approuvé le 3 novembre 1810, sans oublier les nécessités postérieures, était-il donc pleinement réalisé?

III

Revenons un instant à l'arrêté du 8 décembre 1809.

Parmi ses considérants, se trouvait celui-ci :

« Vu la délibération du conseil de l'Université, en date du 13 septembre 1809, portant que la Faculté de théologie de Montauban sera organisée sur le pied de celle de Genève, et considérant que ladite Faculté, *dans l'isolement où elle se trouve de tout établissement littéraire*, doit pouvoir rapprocher de son enseignement celui de la haute littérature des lycées,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Pour préparer aux études de la Faculté par un enseignement analogue à celui des hautes classes des lycées, nous avons nommé et nommons, *en dehors de la Faculté*, les professeurs suivants :

Pour la philosophie M.

Pour la haute latinité et le grec M. »

Cet isolement trop réel obligea donc à créer un auditoire préparatoire ; à demander, par le rapport de M. Pradel, la formation d'une école de ce genre avec deux professeurs à 1,500 fr. ; à adjoindre aux cours des professeurs, des répétiteurs successivement plus nombreux ; et suggéra à l'illustre Daniel Encontre la grande idée d'une Université protestante, c'est-à-dire la fondation d'une Faculté des Lettres et d'une Faculté des Sciences à côté de celle de théologie.

C'est du sentiment de cet isolement et de ces besoins toujours plus sentis et incomplètement satisfaits, que sont sortis, à divers reprises, les projets de transfert

et de réorganisation de la Faculté Montalbanaise. Aussi le grand pasteur du midi, M. Samuel Vincent, avec sa haute et pénétrante intelligence, écrivait-il en 1829 : « La Faculté de Montauban s'est constituée de toutes « pièces, pour des Églises soumises à la loi du 18 ger- « minal an X. La Faculté de Strasbourg, comme celle « de Genève avant 1814, fut appropriée à notre usage. « Le fonds de son organisation, ses formes, ses habi- « tudes, datent d'une époque antérieure, et sont appro- « priées à un autre ordre de choses. Ici, tout est fait à « neuf, dans le système universitaire et dans celui de « la loi du 18 germinal an X. Tous les inconvénients « des règlements universitaires, toutes les imperfec- « tions et les lacunes de la loi, se retrouvent donc dans « les formes qui régissent cet établissement.

« La vigueur et la centralisation du gouvernement « universitaire; la faiblesse ou plutôt la nullité du gou- « vernement ecclésiastique réformé ; l'esprit sacerdo- « tal qui a dominé souvent dans l'Université et qui « peut y dominer encore, telles sont les sources d'em- « barras et d'ennui auxquelles on peut craindre qu'une « Faculté, fondée comme celle de Montauban, ne « puisse pas se soustraire.

« Nouvellement constituée, placée dans une ville « dont on peut dire, sans lui faire tort, qu'elle n'est « pas savante ; n'étant précédée ni par des Facultés « de philosophie, de sciences ou de lettres, ni même « par un collège ; privée encore d'une bibliothèque « abondante et moderne, la Faculté de Montauban est « dans la nécessité de se suffire à elle-même. C'est un « désavantage réel auquel le temps seul peut remédier.

« Si les sujets venaient à nous manquer, le remède « serait bien simple. Etablissez une Faculté de théo- « logie à Nimes au sein d'une population agglomérée « de quinze mille protestants, à une lieue de la Vau- « nage où s'en trouve un plus grand nombre ; au pied « des Cévennes, industrieuses et protestantes, et par ce « seul fait vous doublerez peut-être le nombre de vos « candidats au Ministère évangélique..... J'en vou- « drais une autre à Paris. »

Pour mieux comprendre ce dernier vœu de M. Samuel Vincent, une Faculté à Paris, jetons rapidement un coup d'œil d'ensemble sur l'état des esprits et la marche de la Société en France, au sortir de l'Empire, et pendant la Restauration.

La charte ayant institué le gouvernement libre, l'embarras de l'Université fut extrême. De toutes parts venaient des réclamations au nom de la religion, des familles, de la liberté, de la publicité. Il fallait lui donner une existence constitutionnelle.

Un décret du 17 mars 1808 avait formé des arrondissements sous le nom d'*Académies*. Par une ordonnance de Louis XVIII, du 17 février 1815, l'abbé de Montesquiou étant Ministre, ces arrondissements furent réduits à 17, et prirent le nom d'Universités. Elles étaient établies dans les principales villes du royaume. Au dessus d'elles il existait un *Conseil royal* et une grande *Ecole Normale*. M. Guizot avait concouru, pour sa bonne part, à cette réforme du système général de l'instruction publique ; c'était la décentralisation de l'Université. Les idées inspiratrices de ces heureuses innovations étaient de créer hors de

Paris de grands foyers d'études et d'activité intellectuelles, et d'abolir le pouvoir absolu de l'Université ; mais ce plan réformateur resta inexécuté et fut oublié, car il venait trop tôt.

Il est vrai que l'Instruction Publique fut officiellement rangée parmi les grandes affaires publiques, puisque le Grand-Maître de l'Université, évêque d'Hermopolis, M. l'Abbé Frayssinous, eut un département ministériel créé pour lui, celui des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction Publique; mais au fond, rien ne fut changé ; on se borna à rétablir purement et simplement les anciennes études et les vieux collèges ; la méthode jésuitique, réduite à l'état de routine, désormais sans rapport avec l'état des esprits et celui de la Société, continua à régner dans les Etablissements de l'Etat. Au dessus des collèges, l'enseignement des belles lettres flottait au hasard, sans plan distinct et obligé, dans le cercle de l'Instruction. Fontanes avait cherché à organiser l'enseignement supérieur et à renouveler le bon mouvement des Ecoles Normales, mais la Restauration ne comprit pas ce qu'il avait voulu faire, ou en redouta les conséquences. Elle affaiblit de plus en plus l'Université, sans oser la détruire. Elle crut faire merveille en réduisant l'enseignement supérieur à une superfétation sans rapport avec les premières études, et sans influence sur leur direction.

Deux courants opposés ne tardèrent pas à se produire; écoutons la description que fait M. Guizot de leur origine, dans le premier volume de ses Mémoires :

« Sous le Consulat, réaction naissante en faveur des croyances et des sentiments religieux; mouvement vers le christianisme, sincère et sérieux; c'était un besoin public et un goût intellectuel; la société était lasse d'ébranlements et de changements; les esprits étaient dégoutés de l'atmosphère terrestre et matérielle; il leur fallait des horizons plus hauts, plus purs. Ce mouvement avait chance de se propager; mais des membres aveugles du clergé catholique tenaient plus à refaire le passé qu'à réformer et à conduire les âmes. L'Eglise se mit à se distraire de sa propre et sublime mission, pour réclamer les lois de rigueur, se mêler à la politique, s'opposer aux principes et aux institutions de 89, compromettre la liberté de conscience, la publicité, le caractère laïque de l'Etat. »

« Alors le flot montant s'arrêta, et fit place à un flot contraire; le XVIII siècle reparut en armes, Voltaire, Rousseau, Diderot etc. L'Eglise déclarait la guerre à la Société, et la Société répondit par la guerre à l'Église, de 1822 à 1827. »

En effet, des luttes toujours plus ardentes éclatèrent et se poursuivirent, jusqu'à la fin de la Restauration, entre les réactionnaires absolutistes qui voulaient tirer toutes les conséquences d'une religion d'Etat, et les défenseurs de la liberté qui protestaient contre ce joug d'un double despotisme. Bientôt l'égalité de protection et de liberté pour tous les cultes fut entamée, jusqu'au point qu'un évêque osa dire que les cultes non catholiques n'étaient point tolérés. La loi du sacrilège vint transporter les dogmes catholiques dans le domaine de la législation; les dissidents furent contraints de rendre

hommage et de participer à certaines cérémonies catholiques, à tapisser leurs maisons pour les processions, sous peine de poursuites et d'amendes. Il n'était plus question, comme on l'a dit, d'une simple primauté d'honneur pour le catholicisme, il lui fallait une prééminence réelle, une domination effective sur toutes les institutions et mesures publiques. MM. de Bonald, de Maistre, Lamennais, attaquaient la réforme ; des missionnaires parcouraient le royaume pour convertir les Voltairiens et les Calvinistes ; à l'aide de l'article 291 du code pénal, le pouvoir multipliait les entraves administratives et les obstacles judiciaires pour parquer les protestants et les emprisonner derrière leurs murailles officielles ; et tandis que le clergé romain avait le droit de faire des prosélytes, il était défendu aux réformés de convertir les catholiques à leur foi chrétienne.

Cependant cette persécution latente ou déclarée contribuait pour sa part à vivifier l'énergie de la foi, l'amour de la liberté, et l'espérance d'un meilleur avenir. Preuve en soit le mouvement religieux qui se produisit dans le sein de notre Eglise, mouvement soutenu et fortifié par les relations des protestants français avec ceux d'Angleterre et d'Allemagne, et qui fit de cette période une ère de rajeunissement et de réveil, de zèle expansif et conquérant. Qu'il suffise de rappeler la fondation successive, en 1819, 1821, 1822 et 1829, des Sociétés bibliques, des Traités religieux, des Missions, de l'Instruction primaire, et de quelques œuvres mixtes, telles que la création des caisses d'épargne, l'abolition de la traite des Noirs, la société de la morale chrétienne, sans oublier la naissance d'une littérature

protestante à l'aide de traductions, de réimpressions, d'écrits originaux, et celle aussi d'un journalisme analogue, jusqu'à ce qu'enfin les trois glorieuses journées de juillet proclamèrent, avec la ruine du despotisme religieux et politique, l'avènement de la liberté et du progrès.

CHAPITRE SECOND

(1830 à 1847)

La Révolution de Juillet. — Efforts pour régénérer l'Instruction publique. — Besoin d'une Faculté protestante au foyer de la vie nationale. — M. Guizot, ministre de l'Instruction publique. — Projet de création d'une Faculté à Paris, et commission nommée ad hoc. — Débats à la tribune nationale et dans l'Eglise. — Promesses et déceptions. — Luttes acharnées, théologiques et ecclésiastiques. — Vif besoin de paix et d'union.

I

Cette période de 1830 à 1847 nous présente deux phases bien marquées, dont la seconde est la conséquence et le contre coup de la première. Celle-ci s'ouvre par une révolution qui fut surtout favorable au développement de l'Instruction publique à tous les degrés. Le nouveau gouvernement et les députés de la nation entrèrent hautement et résolument dans cette voie. C'était un temps d'enthousiasme et d'espérance. Les pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement abondaient aux Chambres, et bientôt des projets de loi furent présentés par l'initiative personnelle et par l'Etat. M. Cousin visitait l'Allemagne et la Hollande pour étudier la question suprême de l'Instruction pu-

blique, et signalait dans de volumineux rapports les réformes à faire, les améliorations à introduire. M. Saint-Marc Girardin en faisait autant de son côté pour l'enseignement secondaire, dans le midi de l'Allemagne. Deux commissaires furent envoyés en Amérique pour étudier le système pénitentiaire ; et dans leur soif d'émancipation, quelques esprits allèrent jusqu'à proposer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Des systèmes philosophiques et des théories sociales sous le nom sacré de religion, étaient prêchés avec éclat. L'école romantique se mit à chercher, dans les littératures étrangères et dans la liberté, le souffle inspirateur qui manquait à notre littérature, et M. Ampère seconda pour sa bonne part cette renaissance littéraire.

Au milieu de cette fermentation générale et de ces puissants efforts pour régénérer l'Instruction Publique, et pour infuser à la nation un esprit nouveau dans tous les domaines de la vie sociale; en présence du réveil de notre Eglise sortant de son tombeau du désert, avec un zèle expansif, une soif séculaire de science et d'action, une vigueur féconde en œuvres chrétiennes, comme l'on comprend bien le vœu patriotique de Samuel Vincent : Je voudrais une Faculté à Paris! A Paris, pour marcher de pair avec ce magnifique élan des intelligences, avec cette réorganisation de l'éducation nationale! A Paris, pour élever le flambeau de la lumière divine à côté de celui des sciences humaines, et pour être au moins au niveau des aspirations du pays, et à la hauteur des destinées et de l'avenir de la France! La Faculté Montalbanaise, perdue et inconnue

dans le coin d'une province éloignée, le Quercy, était à la fois insuffisante et mal placée pour remplir un tel rôle. Les études y étaient bien incomplètes, et, en tout cas, fort en arrière des grands travaux de l'Allemagne, que révélaient les *Mélanges théologiques* du savant pasteur de Nîmes, et des besoins nombreux et pressants que créeaient au protestantisme français sa situation nouvelle, sa renaissance et déjà ses progrès.

Ce n'est pas tout. Cette nécessité d'une Faculté au foyer de la vie nationale, se faisait encore sentir par le nouvel aspect que prenait le catholicisme depuis la révolution de Juillet. Le clergé se relevait, et comme l'a dit M. Guizot, un esprit de rajeunissement et de progrès tentait de pénétrer dans l'Eglise romaine. La question de la liberté de l'enseignement était son premier drapeau ; on la réclamait au nom du droit des familles, du droit de l'Eglise, du droit de la Charte. MM. de Montalembert et Lacordaire la pratiquaient en ouvrant une Ecole publique sans demander aucune autorisation. Un théoricien théocratique devenu démocrate révolutionnaire, Lamennais, fondait le journal l'*Avenir* pour la conquête des libertés de l'Eglise; et l'épiscopat français, rival naturel de l'Université, intéressé à défendre ses propres établissements d'instruction secondaire, soutenait la cause de la liberté de l'enseignement.

Il y a plus : à la vue des œuvres protestantes de prosélytisme qui se multipliaient, et des publications, des associations, des institutions chrétiennes que les réformés continuaient à créer, tels que le *Semeur*, solide et brillant défenseur de leur foi, et la *Société évangélique*, le gouvernement se rapprochait du clergé pour se laver

du soupçon d'hérésie; le droit de controverse était remis en question; des bornes arbitraires étaient tracées à la prédication parmi les disséminés; si bien qu'à tous ces signes restrictifs et menaçants, force fut de fonder une Société pour défendre la liberté et l'égalité des cultes, Celle des *Intérêts généraux du Protestantisme*, dont les plaintes retentirent du haut même de la tribune nationale, par la voix d'un vaillant et fidèle champion, le comte Agenor de Gasparin. Plus que jamais n'était-il pas nécessaire d'organiser à Paris une Faculté de théologie protestante, capable de marcher au pas de ces progrès et de ces réformes, à côté des plus grandes institutions universitaires?

Après les apparitions, aussi stériles qu'éphémères, de cinq Ministres au département de l'Instruction publique, de 1830 à 1832, l'homme le plus propre, d'une part, à réorganiser l'éducation nationale, et de l'autre, à donner satisfaction aux besoins du protestantisme, celui que Lakanal a appelé, à juste titre, le moderne restaurateur de l'instruction publique dans notre belle patrie, M. Guizot, leur succéda le 11 octobre 1832. Il avait dit : « Dans l'ordre intellectuel, c'est par les « grandes espérances et les grandes exigences qu'on « provoque à d'énergiques efforts la sympathie et l'ac- « tivité humaines. » Aussi se montra-t-il digne et capable d'ouvrir au siècle de nouvelles voies.

Tout le monde connait assez sa fameuse loi sur l'Instruction *primaire*, pour que je ne m'y arrête pas.

Il avait préparé un projet de loi sur l'Instruction *secondaire*, dans lequel il visait à maintenir l'Univer-

sité, et à fonder à côté d'elle la liberté, pour la vivifier par la libre concurrence de ses rivaux.

Dans un discours ministériel à la Sorbonne, il parlait de la nécessité d'élever le niveau des études *supérieures*.. Il voulait créer, pour le haut enseignement, quelques Universités en province, afin de le décentraliser, et proposer, à cet effet, de les établir à Strasbourg, à Rennes, à Toulouse et à Montpellier, parceque partout ailleurs qu'à Paris, les grandes et belles études, littérature, philosophie, histoire, sciences mathématiques et physiques, droit, médecine, étaient en déclin.

Déjà en octobre 1832, il proposait au roi de rétablir dans l'Institut, la classe des sciences morales et politiques, fondée en 1795 par la Convention, supprimée en 1803 par Napoléon, premier Consul, et définitivement adoptée avec empressement et constituée le 4 janvier 1833.

« Il regardait comme le devoir du gouvernement, « dans l'intérêt de la Société tout entière, d'imprimer, « autant qu'il était en lui, une forte impulsion aux « études élevées et à la science pure, aussi bien « qu'à l'instruction pratique et populaire », disait-il dans sa circulaire aux *Sociétés savantes des départements*, dont il s'occupa en 1834. « Plus l'instruction « élémentaire deviendra générale et active, plus il est « nécessaire que les hautes études, les grands tra- « vaux scientifiques soient également en progrès. » « Aussi offrit-il à ces Sociétés, avec des ressources de « tout genre, livres, instruments, informations scien- « tifiques, de leur procurer tout ce qui pourrait les « seconder dans leur libérale activité. »

Le 23 janvier 1834 il fondait la *Société de l'histoire de France.* « Si la religion nous ouvre l'avenir, dit-il, « et nous met en présence de l'éternité, l'histoire nous « rend le passé, et ajoute à notre existence celle de « nos Pères. Quand nous la connaissons bien, nous « nous connaissons, et nous nous comprenons mieux « nous-mêmes. »

Enfin il voulait fonder, en 1835, l'institution des *agrégés.* M. Cousin réalisa cette pensée en 1840.

Le compatriote Nimois et le condisciple de Samuel Vincent à Genève, l'organisateur de l'Instruction publique, le Ministre protestant, petit-fils d'un ardent pasteur du désert, qui donnait une impulsion si puissante à l'éducation nationale, ne pouvait pas ne pas mettre à l'ordre du jour l'amélioration des études protestantes, amélioration qui était, depuis quelques années aussi, la pensée du savant illustre placé, en 1824, à la tête des Facultés réformées, et qui, quatre ans après, sous le Ministère Martignac, exerçait les fonctions de Directeur des Cultes non catholiques, Georges Cuvier. Bien souvent, dans leurs salons, ces deux éminents esprits s'étaient plaints de la difficulté d'améliorer les études dans les provinces, et celles de Montauban entraient pour leur grande part dans l'expression de ce jugement. Le contenu des cartons de l'Instruction publique, de concert avec l'opinion des Inspecteurs de l'Université, en disait long à ce sujet. Toutes les sources d'information, les archives de l'Etat, les rapports des Inspecteurs généraux, les vœux d'une portion notable des fidèles et du corps pastoral, l'impulsion donnée par la Chambre

des Députés, et l'opinion des membres les plus éminents de l'Université, concouraient à établir, pour les études théologiques protestantes, l'urgence d'une réforme radicale, et signalaient comme unique moyen de l'obtenir, la création d'une Faculté à Paris.

Il est certain, en effet, que le développement des idées religieuses, leur application plus féconde aux diverses relations de la vie, leur triomphe, enfin, tient en grande partie aux études plus ou moins fortes, à l'éducation plus ou moins étendue que reçoivent les membres du clergé. Pour assurer ce triomphe et l'avenir de la religion, ainsi que cette salutaire influence, le corps ecclésiastique a besoin, par dessus tout, d'une portée de vues, d'une supériorité intellectuelle et morale incontestées. Il ne faut pas qu'il se traîne à la suite du progrès social ; il doit le devancer. Or, c'est dans une capitale que se trouvent, plus que partout ailleurs, et plus développés, les éléments d'une éducation supérieure et bien appropriée.

Mais avant d'exposer la création d'une Commission réformatrice des études théologiques par M. Guizot, je tiens à rappeler un projet de loi organique du Culte Réformé, qui fut élaboré par quelques pasteurs et anciens, députés par les cinq Eglises consistoriales de l'Ardèche, et réunis à Chalancon le 7 septembre 1831, avec la triple mission : de constater le mal à l'égard de l'Eglise réformée, d'en découvrir la cause, et d'en indiquer le remède. Or, le paragraphe 7 du titre premier de ce projet, portait :

« Il y aura trois académies ou séminaires, pour

« l'instruction des ministres réformés, à Strasbourg, à « Montauban et à *Paris*. »

« M. le baron Cuvier, à qui le projet avait été « adressé, répondit le 26 octobre 1831 : « Je suis pé- « nétré, comme vous, de la nécessité d'améliorer la « législation existante. Je m'occupe de la recherche des « moyens les plus propres à y parvenir, et dès que les « circonstances me paraîtront favorables, j'appellerai « l'attention du gouvernement sur cet objet impor- « tant. »

Ce projet fut repris à Privas, les 7 et 8 mai 1834, par plusieurs pasteurs; et au titre premier, article 7, il porte cette rédaction nouvelle du même vœu : « Il y « aura trois Facultés de théologie, avec des cours pré- « paratoires, pour l'instruction des ministres du culte « réformé, à Paris, à Strasbourg et à Montauban. »

Durant l'année académique 1834-1835, M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique, constitua à Paris une Commission pour fortifier les Facultés de théologie protestantes.

Elle était composée de pairs de France, MM. de Jaucourt, l'amiral Wer-Huel, de Daunant; de députés, MM. de Falguerolles, Pelet de la Lozère; de présidents de Consistoire, MM. Jean Monod, Vermeil et Samuel Vincent.

Elle était chargée d'étudier la question de la réorganisation ou du transfert à Paris, de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Cette commission, présidée par M. le Ministre, commença ses travaux le 20 octobre, et aboutit aux trois résultats suivants :

1° Fondation d'une Faculté nouvelle à Paris;

2° Fondation d'un séminaire;

3° Création de chaires plus nombreuses dans les Facultés actuelles.

Les consistoires furent invités à s'expliquer.

Quatorze se prononcèrent pour une Faculté à Paris, savoir : ceux de Mazamet, de Nimes, de Castres, de Montpellier, de Lavoulte, de Vernoux, de Lamastre, de Montagnac, de Metz, de Dieu-le-Fit, de St-Hyppolyte-du-Fort, de Lyon, de Valleraugues et de Toulouse.

Trois, ceux de Meaux, de Rouillé et d'Orthez furent également favorables à une création à Paris, mais tout en conservant Montauban.

Deux, ceux de Montauban et de Négrepelisse, furent pour le maintien de la Faculté de Montauban.

Les autres consistoires gardèrent le silence.

En 1835 les conférences religieuses de Paris s'occupèrent de ces projets. Plusieurs questions y furent posées :

Est-il utile qu'il y ait à Paris une Faculté de théologie réformée? Vingt voix répondirent : Oui, à l'unanimité.

Est-il utile de conserver celle de Montauban? Douze voix répondirent : Oui; il y eut cinq abstentions.

Et s'il fallait opter entre Paris et Montauban, où serait-il plus utile d'avoir une Faculté? Seize voix répondirent : à Paris; il y eut cinq abstentions.

« Il y fut dit hautement et reçu sans contradiction, « que la Faculté de Montauban périrait toute seule par « le fait d'une création à Paris; et ce ne fut que dans

« un esprit de ménagement et de convenances que « douze membres votèrent pour sa conservation ; « d'autres, plus francs, s'abstinrent. » Ainsi l'affirme un pasteur orthodoxe présent aux conférences, M. de Frontin, qui s'abstint. « A Paris, comme partout, con- « tinue-t-il, surtout de la part des pasteurs évangéli- « ques, la question était une question de vie ou de mort « pour Montauban qui n'était aimé de personne. « Le vote des douze, c'était convenu, n'était qu'un « vote de politesse, et cette conservation qu'une fic- « tion. (1) »

Cette même année 1835, M. de Falguerolles entretint la Chambre des députés de la Commission réunie par M. le Ministre. Durant la discussion M. Delessert dit : « Je suis convaincu qu'il est impossible d'obtenir « les améliorations nécessaires, tant que la Faculté « restera à Montauban. » Il était question, cette année même, aux conférences fraternelles de Paris, de la création de deux nouvelles chaires à cette Faculté, mais on était si peu sûr du succès, qu'on y fit la proposition d'envoyer chaque année un pasteur à Montauban, pour y donner des leçons. Aussi de nombreux corps ecclésiatiques appuyèrent-ils la demande de MM. de Falguerolles et Delessert ; et le consistoire de Castres adressa même aux Églises une circulaire en faveur de Paris. Il est positif, en outre, que le 29 mai 1835, M. Guizot, fort de ces déclarations et de ces adhésions générales, demanda la création d'une Faculté à Paris, fallût-il abandonner celle de Montauban, et

(1) Extrait de la *Correspondance fraternelle*, rédigée par M. de Frontin.

j'ose même affirmer qu'il espérait accomplir ce projet dans le courant de cette même année. Dans sa pensée M. Samuel Vincent devait en être le doyen ; et des agrégés devaient y être nommés, à côté des professeurs titulaires.

En 1836, M. Dubois, député, fit à la commission du budget de l'Instruction publique, un rapport favorable à ce projet. Il invoqua, à l'appui, les considérations suivantes :

Il y va, dit-il, de l'intérêt de la France, des Eglises, de la religion. La nécessité de réorganiser l'enseignement supérieur s'impose. C'est une mesure de droit et de justice. Les études religieuses sont faibles et insuffisantes. Je suis honteux de l'abaissement de nos écoles, en voyant ce qu'est devenu l'enseignement du dogme, de la discipline, de l'histoire du christianisme. La réunion des deux enseignements calviniste et luthérien, par la création d'une Faculté mixte à Paris, comblerait cette lacune, et couronnerait les institutions protestantes du pays. Ce serait un moyen d'exciter l'émulation des Facultés, de secouer l'apathie, de provoquer des vocations pour le haut enseignement, d'amener dans les chaires les talents les plus élevés. Placée en face de la Faculté catholique, elle éveillerait les souvenirs glorieux de la Sorbonne. Rien ne peut vivre que par la science forte, étendue, complète. La religion obéit à cette loi du siècle. Ajoutons que M. Dubois voulait, pour les étudiants, la vie intérieure et commune, comme pour les Elèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole Normale supérieure.

M. Pelet de la Lozère, qui avait succédé à M. Guizot,

en février 1836, comme Ministre de l'instruction publique, parla favorablement, et M. de Daunant en fit de même. Pas d'erreur plus grave, dirent-ils, que de maintenir l'enseignement religieux sur un pied inférieur aux autres branches de l'enseignement; or, l'enseignement protestant est insuffisant. D'ailleurs l'isolement est une cause de faiblesse pour le développement de l'Instruction supérieure. On n'étudie fortement et avec succès que dans les lieux où toutes les Facultés sont réunies; voyez Leyde en Hollande, Oxford et Cambridge en Angleterre, Upsal en Suède. Il faut à une école, pour devenir supérieure, qu'elle se trouve dans un foyer d'activité et de lumière. Dans un pays où la centralisation est si puissante, la science, pour être représentée avec autorité, doit avoir son centre à Paris; dans l'isolement on fait des séminaristes et des abbés au lieu de théologiens. Les jeunes gens qui vont chercher à Genève ou en Allemagne une instruction plus étendue, la trouveraient à Paris. Et puis, quel désagrément patriotique de voir former nos pasteurs à l'étranger! Quand l'enseignement religieux est maintenu sur un pied inférieur, l'influence religieuse est perdue pour les classes éclairées; les prêtres fanatisent les classes inférieures, et alors l'irréligion chez les uns et la superstition chez les autres, font de déplorables progrès. Pour se défendre et pour avancer, une minorité faible a d'autant plus besoin, par cela même, de fortes études, de grandes lumières, de talents mûris par le travail.

Le catholicisme y gagnerait, disait M. Janvier; une émulation salutaire, féconde, prendrait naissance; on

rivaliserait de science, de foi; on ferait œuvre de prosélytisme par l'enseignement et par la prédication.

De leur côté, des brochures parues en 1836, relevaient les avantages suivants :

Paris est le centre de la pensée et de l'activité. Là, sont accumulées toutes les ressources, les cours publics, les bibliothèques, les musées. Les études théologiques se réveilleraient, et cette nouvelle branche de littérature produirait sa part de science et de moralité. On trouverait des avantages précieux dans la société des hommes de lettres et de sciences. Une émulation salutaire naîtrait du contact des corps savants. Quel appui pour la Faculté, quel encouragement pour les professeurs, qu'une ville qui réunira toujours dans ses pasteurs, ses anciens, et ses notables, l'élite des protestants de France! Les élèves d'une école française seraient français avant tout, d'esprit et de cœur, d'habitudes et d'affections; le patriotisme national et religieux y trouverait son compte. La Faculté à Paris deviendrait le centre et le point de ralliement de nos sociétés et de nos assemblées religieuses. Elle serait un lien puissant entre les Eglises; une autorité morale par ses lumières, par ses services, soit auprès du gouvernement avec lequel elle serait en contact, soit auprès de nos sociétés religieuses, et des notabilités protestantes dont elle serait entourée et soutenue. Elle faciliterait les communications avec l'Europe protestante, avec les sommités de la science religieuse, par le lieu même de son domicile. Les protestants auraient dans la capitale une sentinelle, un drapeau, des chefs de file, une tribune. Il n'y aurait plus de raison de méconnaître

nôtre esprit et de défigurer nos principes. L'opinion publique s'éclairerait sur nos doctrines; elle pourrait apprécier nos idées et nos convictions. La lumière dissiperait bien des préjugés et des erreurs. Une position plus honorable et plus honorée serait faite au protestantisme, par la présence d'une Faculté dont l'enseignement pourrait y attirer des étudiants étrangers, ce qui n'aurait pas lieu en province.

Cette même année 1836 vit se réunir de nombreuses conférences pastorales. Celle de Nimes, tenue le 29 juin, et où se trouvaient 31 pasteurs, fut unanime, à deux ou trois voix près, pour adresser au Ministre une lettre dans laquelle elle sollicitait l'exécution du projet parisien. Cette adresse de Nimes fut envoyée à tous les pasteurs de France ; le 27 Décembre, 145 pasteurs l'avaient signée ; une seule adhésion lui fut refusée dans le Gard.

Celle de Crest, tenue le 6 juillet, fut soudainement unanime pour le projet.

Celle de Florac, tenue le 12 juillet, obtint le même résultat.

Le 21 octobre, le consistoire de Castres rédigeait une pétition à la chambre des députés, en se fondant sur le rapport de M. Dubois.

Celle de Bédarieux, du 19 Novembre, fut également favorable ; elle écrivit à tous les pasteurs de France pour leur demander d'adhérer à l'adresse du Gard.

La Faculté elle-même de Montauban demandait, dans une lettre à M. le Ministre, Montauban seul ou Paris seul.

De nouveaux faits se produisirent en 1837, M. Dubois

monta à la tribune de la Chambre des députés pour y déposer une pétition du consistoire de Saint-Hyppolyte-du-Fort, en faveur de la création d'une Faculté à Paris, et M. Lacroix fit à ce sujet un rapport favorable.

M. Duvergier de Hauranne présenta, à son tour, au nom de la Commission du budjet de l'Instruction publique, comme M. Dubois l'année précédente, un rapport qui concluait au maintien de Montauban, et à la création d'une nouvelle Faculté à Paris.

Au mois d'avril, 200 pasteurs sur les 359 de France, étaient acquis au projet. L'opposition était réduite au consistoire de Montauban, soutenu par celui de Négrepelisse.

M. de Salvandy, alors Ministre de l'Instruction publique, écrivait le 26 décembre 1837 :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait « l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois, et dans « laquelle vous exprimez de nouveau le désir de voir « créer à Paris une Faculté de théologie protestante. « Je n'ai pas perdu de vue cette affaire importante, et « je désire vivement, Monsieur, qu'avec le concours « des Chambres elle puisse être terminée d'une « manière favorable. »

Le 9 mars 1838, une nouvelle lettre de M. de Salvandy venait confirmer ses déclarations précédentes. « Le gouvernement, disait-il, qui, dans ses prévisions « du budget de 1839, témoigne d'une véritable sollici- « tude pour les besoins de l'enseignement supérieur, « a exprimé l'intention formelle de comprendre les « Facultés protestantes dans ses projets d'amélioration.

« Les divers documents que vous m'avez communiqués « seront consultés avec fruit, lorsqu'il s'agira de « prendre une décision définitive sur le projet impor- « tant de création d'une Faculté de théologie protes- « tante à Paris. »

Le 21 avril 1838, la Chambre des Députés s'occupa d'une pétition des pasteurs et anciens du Consistoire de Crest. M. Barillon fut chargé d'en faire le rapport ; et il disait entr'autres, après avoir fait allusion à des améliorations notables introduites à Montauban : « La « Commission voit dans l'établissement d'une Faculté « mixte à Paris une mesure d'une *utilité incontestable*, « le complément nécessaire de tout ce qui a été tenté, « depuis le commencement de ce siècle, pour cette « propagande inoffensive de la véritable science, et « d'une tolérance qui est un des signes les plus mani- « festes de progrès et d'amélioration sociale.

« En résumé, votre Commission pense qu'il est « temps de songer sérieusement à satisfaire à un vœu « fondé sur des besoins réels et si souvent révélés, et « qu'il ne faut pas différer les bienfaits qu'attend la « Religion Réformée, ravivant ses doctrines aux « sources de la science, et gagnant en force et en auto- « rité tout ce que donne d'autorité et de force une « impulsion vive, puissante et uniforme.

« Je propose le renvoi de la pétition à M. le Garde « des sceaux, ministre des cultes, et à M. le Ministre « de l'Instruction publique. » Le renvoi fut accepté et voté par la Chambre le 21 avril 1838.

Ce rapport donna lieu à une discussion animée. M. le Ministre Salvandy fit la déclaration suivante :

« Les observations de l'honorable M. de Maleville « feraient sentir au Ministre de l'Instruction publique, « s'il n'en était pas déjà convaincu, *la nécessité d'ar-* « *river un jour à la solution définitive* d'une question « qui, tous les ans, se trouve posée devant la Chambre.

« Dans le rapport au Roi qui précède le budget de « l'Instruction publique, le Ministre a informé la « Chambre que la question qui touche à celle de « théologie protestante, se liait d'une façon directe à « l'examen des questions soulevées à l'occasion des « Facultés de théologie catholique. *Ces questions* « *devront toutes ensemble recevoir une solution* ; elles « en recevront une, j'espère, prochainement. Cette « solution entraînera devant la Chambre un débat qui « sera définitif. C'est le débat que, pour mon compte, « j'appelle, que tous les intérêts doivent désirer, et « auquel je concourrai, en rendant le plus prompte- « ment possible, dans les limites de mon pouvoir, la « solution dont j'entretiens la Chambre.

M. Dubois prit à son tour la parole pour accepter, au nom des Eglises, les espérances que venait de donner M. le Ministre, et il ajouta, dans un vigoureux élan, ces éloquentes paroles : « C'est un droit et un devoir, « pour les protestants, d'élever sans cesse la voix et de « répéter les mêmes plaintes sur l'insuffisance de « l'instruction jusqu'à ce qu'elles soient entendues. « Je suis tout-à-fait désintéressé dans la question ; je « n'appartiens pas à la religion protestante ; c'est « comme membre de l'Université, comme français, « que je suis humilié de l'état où est réduit l'enseigne- « ment religieux dans mon pays ; et quand je ne puis

« pas jeter les yeux sur la plus petite ville d'Allemagne « sans y rencontrer des écoles qui manquent à la « France ; quand je ne trouve pas une seule chaire qui « apprenne aux jeunes français l'histoire de la religion « chrétienne à laquelle ils doivent la civilisation dont « nous jouissons, alors je réclame, non pas comme « protestant, mais comme philosophe et comme par- « tisan du développement des saines idées religieuses.

« Le seul efficace remède que l'on puisse opposer à « la dépravation des intelligences par un mysticisme « corrupteur, c'est la science, la science vraie et forte, « la discussion libre, et au grand jour de la capitale. « Contrôlez les opinions par des chaires rivales ; voilà « ce qui élèvera la pensée et éclairera la foi, non pas « seulement des pasteurs, mais, ce qui ne sera pas « moins utile, selon moi, de tous les protestants et des « catholiques eux-mêmes ; car la lumière qui descendra « du haut des chaires protestantes se répandra sur « toute la jeunesse des écoles. Il est impossible qu'une « noble et pure émulation ne s'empare pas de la « Faculté catholique de Paris. »

Un autre député avait dit encore : « Il faut que le « protestantisme reprenne la haute position scienti- « qu'il occupait jadis, et que nos pasteurs soient cités « pour la force de leurs études, la profondeur de leur « savoir, comme pour leur haute piété et leur esprit de « tolérance. »

L'ordre du jour qui avait été réclamé, fut mis aux voix, mais personne ne se leva pour l'appuyer. Aussi, le renvoi aux deux Ministres de l'Instruction publique et des Cultes, proposé par la commission et soutenu par

MM. Dubois, Saint-Marc-Girardin, Teulon et de Gasparin, fut-il prononcé sans opposition.

Dans la session suivante, la Commission du budget de l'Instruction publique évita de s'expliquer sur le fond de la question, estimant qu'il fallait l'ajourner jusqu'à la discussion d'un projet de loi sur l'organisation générale de l'enseignement supérieur. Il est probable qu'une résistance cachée et venant de haut essayait d'entraver la solution plusieurs fois promise, et par moment imminente. Le rattachement direct de cette question à celle des Facultés catholiques, et la déclaration ministérielle qu'elles devaient recevoir, *toutes ensemble*, une solution, en était un signe assez évident. Et ce qui ne l'est pas moins à mes yeux, c'est ce que dit M. Gillon, dans son rapport : « Il me semble inutile d'appro-
« fondir la question d'une Faculté de théologie protes-
« tante à Paris, qui, de toute évidence, ne peut être
« examinée sous toutes ses faces et résolue avec un
« parfait discernement, que quand *elle deviendra enfin*
« *l'objet d'un examen spécial provoqué par une propo-*
« *sition de loi*... Mais personne ne se méprend sur
« l'état des Facultés de théologie ; cet état appelle un
« prompt et sérieux remède aux maux du présent qui,
« infailliblement, s'aggraveraient encore... Un accord
« ne peut manquer de se produire dans l'organisation
« définitive des Facultés de théologie. »

M. Boissy-d'Anglas qui pressentait sans doute cette résistance mystérieuse dans ces ajournements annuels, demandés, sous divers prétextes, par ceux qui parlaient de la nécessité d'un *prompt* remède et d'une *très prochaine* solution *définitive*, monta à la tribune, dans

la séance du 5 juin 1838, où l'on discutait le chapitre du budget : *Faculté de théologie protestante*, et déclara que si le ministre ne présentait pas un projet de loi pour la session de 1839, il le présenterait lui-même. Mais quand cette session fut venu, le rapporteur garda le silence sur cette question. Aussi M. Boissy-d'Anglas en manifesta-t-il hautement son étonnement. « Je suis, « dit-il, l'interprète de plus de cent-cinquante pasteurs « et de quarante consistoires qui vous demandent la « Faculté à Paris. » Et il pouvait tenir ce langage, car les manifestations pastorales n'avaient pas cessé de se produire dans le courant de l'année précédente. C'est ainsi que le 30 avril 1838, vingt-sept pasteurs luthériens de l'inspection de Montbéliard renouvelèrent la demande qu'ils avaient déjà faite, en avril 1837, au Ministre de la justice et des cultes, relative à l'établissement d'une Faculté de théologie à Paris, pour les deux cultes, et déclarèrent que les objections présentées contre ce projet par la conférence de Strasbourg, du 13 et du 14 juin 1837, n'avaient fait que leur démontrer combien cet établissement serait utile, et éminemment propre à avancer les progrès de la science théologique au sein de leur patrie. C'est ainsi encore que le 12 septembre 1838, vingt pasteurs et deux anciens, réunis à Montélimart, demandent au Gouvernement, à l'unanimité moins une voix, la translation de la Faculté de Montauban à Paris, avec adjonction de nouvelles chaires. Leur requête fut revêtue des signatures de tous les pasteurs de la Drôme, présents à la séance, avec l'avis unanime de tous les consistoires de ce même département, et elle fut également soumise à la signature de leurs collègues du Lot-

et-Garonne réunis le 14 et le 15 novembre, et des départements voisins. C'est ainsi, enfin, qu'une conférence très nombreuse fut tenue le 18 octobre, à Saint-Hippolyte-du-Fort, laquelle persista dans sa demande d'une Faculté à Paris, comme les conférences de l'Ardèche, de la Drôme et du Lot-et-Garonne de cette même année.

Pour mieux faire ressortir l'importance de ces réclamations, il est bon de donner ici quelques détails de statistique. Il y avait, en 1838, 415 places de pasteurs, suffragants, professeurs et aumôniers, ce qui nécessitait la présence de 51 étudiants en théologie et de 34 en philosophie. Le 1er mai 1839, 397 pasteurs, 20 suffragants, 3 pasteurs adjoints et 8 aumôniers dont *un seul universitaire*, étaient en exercice. Les Eglises consistoriales, réparties dans 56 départements, étaient au nombre de 90.

Il y eut encore une conférence pastorale à Montpellier, le 24 avril 1839. A son tour, elle rédigea une pétition qui fut couverte, sur le champ, de nombreuses signatures, et adressée à MM. les Députés ; la voici :

« En renouvellant des vœux qui, à plusieurs reprises,
« ont déjà retenti dans l'enceinte législative, et trouvé
« parmi vous de dignes interprètes, nous venons réclamer l'appui de votre bienveillance en faveur de l'un
« des intérêts les plus chers à la religion dont nous
« sommes les ministres.

« Tandis que des améliorations successives donnent
« à toutes les branches de l'instruction une vie nouvelle, notre enseignement théologique languit dans
« un affligeant abandon. Nos Eglises réformées ne sau-

« raient le voir sans douleur placé dans les conditions « les plus défavorables. Loin des Facultés des sciences « et des lettres, livré à ses propres ressources, isolé de « tout ce qui pourrait donner aux études une impul- « sion salutaire, il ne peut répondre aux besoins « actuels, ni participer au mouvement général des « esprits. Aussi nos Eglises appellent-elles de tous leurs « vœux une mesure qui mette un terme à cette situa- « tion exceptionnelle. »

Une pétition semblable fut adressée à la chambre des Pairs, en même temps qu'on informait le Ministre de ces démarches.

N'avait-on pas le droit de s'attendre à une solution prochaine et favorable, à la vue des faits acquis, depuis la Commission créée par M. Guizot, en 1834, pour la réorganisation des études théologiques protestantes ? La chambre des députés s'était montrée annuellement sympathique et bienveillante pour ce grand œuvre d'amélioration ; pas une voix n'avait protesté contre les nombreuses pétitions qui réclamaient cette satisfaction légitime ; les rapports étaient tous favorables à l'établissement de la Faculté de Paris, et les ministres renouvelaient la promesse d'une solution prompte et définitive. Les députés protestants de toutes les provinces, les méridionaux comme les autres, soutenaient le projet, à l'exception unique de ceux du Tarn-et-Garonne, qui comme l'a dit M. de Frontin dans la correspondance fraternelle, « défendaient leur posses- « sion de la Faculté comme celle d'un arsenal ou d'un « polygone. L'opposition n'était pas ailleurs. »

Mais n'oublions pas la résistance sourde que j'ai si-

gnalée. Elle se manifeste dans ces paroles que M. de Salvandy adressait, le 29 avril 1839, à M. de Gasparin : « On va se mettre en mesure de donner à la Faculté « de Montauban tous les développements réclamés « depuis longtemps, par la création de chaires nou- « velles, par des envois de livres, et surtout d'ouvrages « de littérature orientale. »

Ce recul évident, ou plutôt cet abandon peu déguisé de toutes les promesses ministérielles, ce rejet de tant de vœux si répétés et si généraux, avaient pour cause la résistance occulte du clergé catholique dont l'influence allait croissant. On accusait le gouvernement de vouloir *protestantiser la France*, et le gouvernement craignant d'avoir l'air de trop faire en faveur des protestants, reculait devant la cocarde que les journaux catholiques essayaient de lui faire porter à notre détriment. La politique du jour, la raison d'Etat prirent prétexte de cette opposition pour ajourner l'exécution de ce projet, et finalement pour l'abandonner; aussi est-ce avec raison que M. Martin-Rollin écrivait plus tard : « Oui, il y a eu progrès dans les rapports du « gouvernement avec les consistoires, progrès dans « la liberté et la protection garantie à l'exercice du « culte ; mais en somme, tout ce que nous pouvons en « dire, c'est que l'arbitraire exercé par Napoléon, « sous une apparence de liberté, maintenu par « Louis XVIII et par Charles X sous le régime du bon « plaisir, a été continué par Louis-Philippe sous celui « du bon vouloir. »

M. de Gasparin, adressant une lettre à M. Athanase Coquerel, le 21 Mars 1840, sur un projet d'ordon-

nance relatif aux Eglises réformées, lui disait, en la terminant :

« Ce n'est pas, je le déclare hautement, une haine « religieuse qui anime le gouvernement contre nous. « C'est un mobile moins noble, sa faiblesse vis-à-vis du « clergé romain.

« Il fait sa cour aux catholiques, quand il intente « des procès aux prédicateurs de l'Evangile.

« Il fait sa cour aux catholiques, quand il prépare « de longue main une ordonnance destinée à contenir « l'Eglise nationale, à supprimer l'Eglise dissi- « dente.

« Il fait sa cour aux catholiques, quand il refuse « d'exécuter un arrêté rendu par un Ministre protes- « tant, et en vertu duquel les prisonniers non catho- « liques de nos maisons centrales devaient enfin rece- « voir les secours spirituels du pasteur de leur com- « munion, et échapper à la règle inique qui, aujour- « d'hui encore, dit à la plupart d'entre eux : « Vous « êtes libres d'assister à la messe, *ou de n'assister à* « *aucun culte.* »

« Il fait sa cour aux catholiques, quand il emploie la « marine française à imposer l'admission du culte « romain aux souverains protestants des îles Sandwich « et d'Otaïti ; tandis qu'il ne voudrait pas employer « cette même marine à obtenir du Saint-Siège, de l'Es- « pagne, du Piémont ou des autres Etats, décidés à « expulser tout missionnaire protestant, l'admission de « la religion réformée. »

Et nous pouvons ajouter, à notre tour, qu'il fit sa cour aux catholiques, lorsque, après les derniers débats

à la Chambre sur les propositions de M. Guizot, le projet fut enterré en 1837, conformément à une autre parole de M. de Gasparin à M. le pasteur Gardes, de Nimes : « Le clergé, comprenant qu'une école à Paris « relèverait l'enseignement et lui assurerait plus d'im- « portance, s'y oppose ; et sa résistance triomphera. »

Résumons cette première phase de la question capitale qui, depuis la Révolution de juillet et l'élan de la nation vers le progrès et la liberté, passionna, à juste titre, nos Eglises réformées.

M. Guizot, Ministre de l'instruction publique, dévoué à la réorganisation de l'enseignement à tous les degrés, et naturellement soucieux des intérêts du protestantisme à cet égard, institue, en 1834, une Commission pour fortifier les Facultée de théologie protestante ; et cette Commission conclut à la fondation d'une nouvelle école à Paris.

M. Pelet, de la Lozère, membre de cette commission, et plus tard Ministre aussi de l'Instruction publique, en 1836, soutient le même projet.

Les Commissions du budget de ce ministère, et leurs Rapports à la Chambre des députés pendant plusieurs années consécutives, partagent les mêmes vues.

M. de Salvandy, Ministre à son tour, se montre également favorable et sympathique, par ses déclarations répétées à la tribune, par ses lettres et ses promesses.

Ce projet de fondation d'une Faculté parisienne fut accueilli, dès le début, avec faveur, par les pasteurs évangéliques aussi bien que par les autres, dans de fort nombreuses conférences. Les premiers ne devinrent hostiles qu'après l'affermissement de l'orthodoxie

à Montauban par les nominations de MM. les professeurs Jalaguier en 1834, et Adolphe Monod en 1836; et même alors, M. de Frontin, ancien élève de Montauban et pasteur orthodoxe, résumant lui-même la situation, pouvait encore dire, en 1839, dans la *Correspondance fraternelle*: « Les trois quarts environ « des pasteurs de l'Eglise réformée, et la généralité de « ses notabilités voient que ce n'est qu'à Paris que « notre enseignement théologique peut être dans les « conditions nécessaires à sa plus grande prospérité, « et qu'il n'y a contre cette idée que la moitié environ « des pasteurs évangéliques, lesquels même l'ont « adoptée d'abord, et ne l'ont abandonnée, on n'en « peut douter, qu'à cause des nominations évangéli- « ques qui ont été faites à Montauban. »

« M. Samuel Vincent, disait-il ailleurs, avec sa « haute portée de vues, résumait ainsi toute la ques- « tion : Si votre Faculté eût été à Paris, et que la Res- « tauration eût parlé de la transférer à Montauban, « ne vous seriez-vous pas récriés? — Transférez « l'Ecole polytechnique, l'Institut de France, l'Ecole Nor- « male supérieure, ou tout autre établissement illustre, « de Paris en province, à Montauban, c'en est fini de « leur célébrité et de leur influence. Les illustrations « n'y aborderont plus. Une Ecole supérieure ne peut « fleurir hors d'un foyer considérable d'activité intel- « lectuelle. L'expérience en est faite en France dans « vingt lieux peut-être. MM. Cousin, Dubois et autres « hommes compétents ont vu la cause de la faiblesse « de la plupart de nos Facultés dans leur isolement. « *Le lieu fait l'Ecole*; école isolée, école languissante,

« faible, obscure, et destinée à demeurer telle, tant « qu'elle sera dans les mêmes conditions. On attirera « toujours facilement à Paris des hommes de haut « mérite ; avec ces hommes de haut mérite on aura « un enseignement distingué ; avec un enseignement « distingué et placé en haut lieu, de l'influence auprès « et au loin, et un peu sur tout le monde.

« Nous voulons la gloire de notre Eglise, la réhabi- « litation de notre théologie, son influence et celle du « christianisme évangélique par le moyen d'une école « considérable, et vous êtes tombé dans le piège de « ne pas vouloir une école forte, ou de la vouloir sans « les conditions qui seules peuvent la rendre telle. »

II

A cette première phase de promesses fallacieuses et d'espoirs déçus, en succéda une seconde pleine de luttes acrimonieuses et d'accusations passionnées. Le triomphe de l'égoïsme local, des intrigues théologiques, des oppositions cléricales et de la raison d'Etat, avait aigri et irrité les nombreux et ardents promoteurs d'une Faculté parisienne, ou de la translation Montalbanaise. La grande majorité d'entre eux, fidèles à leurs convictions, loin de désarmer, cherchèrent à prendre une revanche; et comme les vainqueurs concentraient tous leurs efforts à relever et à fortifier la Faculté de leur choix, pour en faire une citadelle de l'orthodoxie Rochellaise et de l'autorité exclusive, ils se concertèrent à leur tour pour mieux pénétrer dans la place et y défendre leur drapeau de la Bible et du libre

examen. Entrons dans quelques détails pour justifier notre assertion.

Les *Archives du Christianisme*, du 9 Mars 1839, à propos d'une consécration faite à Montauban, le 24 février, par 15 à 18 pasteurs et professeurs, racontent que, le lendemain, ces consacrants se réunirent pour « jeter « les bases d'une conférence annuelle à Montauban, « dans l'intérêt direct et spécial de la Faculté, c'est-à- « dire, de toute l'Eglise réformée de France, car la « ville de Montauban étant le siège de la seule Faculté « de théologie protestante en France, est *la capitale du « protestantisme français* » ; et ce journal continue « en ces termes : « On s'applique à accroître la pros- « périté de cette unique Faculté ; nous désirons le « succès de ces efforts, car le projet d'une nouvelle « Faculté à Paris n'a pas la moindre chance de réus- « site. La translation est impossible, parce que jamais « les chambres ne dépouilleront une ville de province « au profit de Paris ; et d'un autre côté, une création « nouvelle à Paris ne se fera pas, attendu que les « chambres seraient toujours mises en demeure, et « par un moyen aussi légitime que simple, de se pro- « noncer entre Montauban et Paris. Ce qui est « fâcheux, c'est que les illusions de quelques esprits « contribuent à priver la Faculté de Montauban des « ressources dont elle a besoin. Il est grand temps de « de ne plus sacrifier le bien réel et possible à un « mieux imaginaire.»

Cette même année 1839, il y eut à Toulouse, les 23 et 24 mai, une conférence fort importante à laquelle assistaient trois professeurs de Montauban, MM. En-

contre, A. Monod et de Félice, et 36 ministres du Saint-Evangile, venus, presque tous, des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariége, de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne. C'était un vrai synode provincial.

M. Monod y émit le vœu que des relations intimes fussent renouées entre les Eglises et la Faculté qui paraissait avoir une existence à part et sans aucun lien commun, « et cela, ajouta-t-il, dans l'intérêt des Eglises, car la Faculté est pour les Eglises, et non les Eglises pour la Faculté. »

Il proposa, à cet effet, de présenter en novembre, à la future conférence montalbanaise, un rapport annuel sur l'état de la Faculté, rapport qui pourrait ensuite, avec amendement ou avec approbation, être envoyé dans toutes les Eglises, et porter ainsi à leur connaissance l'état scientifique, religieux et moral des Elèves.

Cette proposition fut combattue par plusieurs membres. M. Poupot, entr'autres, déclara qu'il s'opposait de toutes ses forces à une conférence régulièrement établie à Montauban, à la rentrée de la Faculté, parce qu'une couleur dominait dans la Faculté, et que la conférence pourrait bien prêter son appui à cette tendance. Elle obtint pourtant l'assentiment de la grande majorité des pasteurs, qui reconnurent que tout ce qui rapprocherait les Eglises de la Faculté, et la Faculté des Eglises, ne pourrait que lui être favorable. Voici en quels termes elle fut adoptée : Il y aura tous les ans à Montauban une conférence pastorale, fixée au jour de l'ouverture des cours de la Faculté, et à laquelle seront invités tous les pasteurs de France.

Après cette réunion de Toulouse, vint celle de Montauban, plus importante encore, tenue les 13, 14 et 15 novembre 1839. Elle se composait de 65 membres.

M. le professeur Encontre, chargé du rapport relatif à la Faculté, soumit à la conférence, dans le but d'améliorer les relations de la Faculté avec les Eglises, les propositions suivantes :

1° Rétablissement des anciens subsides fournis à la Faculté par les consistoires, pour achat de livres et d'instruments ;

2° Invitation aux consistoires à se montrer sévères dans l'examen et l'adoption des aspirants au Saint Ministère peu instruits, peu susceptibles de l'être, et n'ayant qu'à un faible degré l'esprit de leur vocation ;

3° Internat ou séminarisation des élèves ;

4° Communications multipliées de la Faculté avec les Eglises qui doivent avoir l'œil sur les professeurs et sur les élèves, et prier pour eux ; et, à cet effet, fondation d'un journal de la Faculté.

Le rapport lu, que se passa-t-il le lendemain, 14, à l'ouverture de la conférence du matin? Ecoutons les *Archives du christianisme*.

« Un membre dit qu'il y avait de graves inconvénients à ce que les questions proposées la veille fussent discutées. Pour savoir, en effet, si les pasteurs s'intéresseront ou non à la prospérité de la Faculté, il faudrait savoir si la Faculté le mérite, et examiner par conséquent et les doctrines et le personnel de la Faculté; il faudrait savoir, par exemple, ce que chacun de MM. les professeurs pense de la confession de foi de la Rochelle; et comme de cet examen on

risquerait d'en venir à des discussions irritantes, le même membre, pour les prévenir, dans l'intérêt de la paix et de l'union, demande à l'assemblée qu'elle passe à l'ordre du jour.

« On répondit à cela qu'il n'y avait aucune nécessité de toucher aux questions délicates qui venaient d'être soulevées; que la conférence ne faisait qu'exprimer des vœux qui n'imposaient aucune obligation stricte, et que les membres qui ne croiraient pas devoir concourir activement au bien-être de la Faculté, seraient parfaitement libres de s'en abstenir.

« Dans une autre conférence, la question de la translation de la Faculté à Paris ayant été incidemment amenée, M. de Félice, avec une netteté, une précision, une élégance et une rigueur parfaites, en a démontré tout à la fois et l'inutilité et l'impossibilité, en ne laissant de côté aucune objection, et en engageant les pasteurs présents à réunir leurs efforts pour l'amélioration de la Faculté actuelle, au lieu de les perdre, au détriment de ce qui existe, à la poursuite d'un avenir qu'on n'obtiendra pas. Une chose à constater, c'est que le projet d'une seconde Faculté est complétement abandonné, et que quelques pasteurs se bornent à demander la translation pure et simple de la Faculté de Montauban. »

Ces extraits caractéristiques et significatifs ne font-ils pas clairement entrevoir la lutte doctrinale qui gronde au fond des esprits, et qui éclatera, au fur et à mesure que la défaite d'un côté, et les allures triomphantes de l'autre, s'accentueront toujours plus !

En tout cas, la presque unanimité des pasteurs

adopta successivement les propositions du rapport, dans les termes suivants :

I. L'assemblée exprime le vœu que MM. les pasteurs des Eglises, et notamment ceux qui sont présents à la séance, demandent, dans leurs Églises respectives des subsides annuels en faveur de la Faculté de Montauban, pour la mettre en état de pourvoir aux besoins de la bibliothèque et de son enseignement.

II. L'assemblée exprime le vœu que MM. les pasteurs des Églises et notamment ceux qui sont présents à la séance, concourent autant qu'il dépend d'eux, avec les professeurs de la Faculté, pour veiller sur l'état moral des étudiants. Dans ce dessein :

1° Qu'ils ne recommandent à la Faculté que des élèves dont ils auront éprouvé la capacité et les dispositions ;

2° Qu'ils continuent de les suivre dans leurs études.

L'assemblée invite en même temps le conseil de la Faculté à correspondre régulièrement avec les pasteurs et les consistoires, concernant l'état moral des élèves qu'ils leur ont recommandés.

III. L'assemblée exprime le vœu que la Faculté emploie tous les moyens en son pouvoir auprès du gouvernement pour obtenir la fondation d'un internat.

IV. L'assemblée exprime le vœu que la Faculté publie un rapport annuel adressé aux Eglises réformées de France.

Ces vœux restèrent à peu près à l'état de vœux, ce qui a fait dire à M. Franck Puaux, dans sa brochure de 1875 ; « l'Eglise ne s'est point occupée des besoins

« les plus urgents de cette Faculté comme elle l'aurait « dû. »

La correspondance fraternelle, rédigée par M. de Frontin, demandait à son tour, en cette même année 1839, et avec persévérance, les améliorations nécessaires à la prospérité de la Faculté, et les formulait comme suit :

1° Que l'on dédouble les chaires de morale et d'éloquence de la chaire ; d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée ; et que deux professeurs soient aussi ajoutés à ceux qui y sont ;

2° Qu'on établisse une bonne discipline et un bon directeur pour l'internat ;

3° Qu'une somme soit allouée tous les ans à la bibliothèque pour l'enrichir de tous les ouvrages remarquables qui paraissent ;

4° Qu'il soit créé des bourses pour les élèves qui manifestent de l'aptitude pour les sciences, en sorte que les jeunes gens qui se seront distingués pendant leurs études, soient envoyés aux frais de l'Etat, les uns à Paris, les autres auprès des Universités étrangères pour continuer à étudier pendant deux ou trois ans, et pour se perfectionner dans leur spécialité.

Il y eut, le 11 et le 12 novembre 1840, une nouvelle conférence à Montauban, composée de 34 membres. En l'annonçant, et en invitant beaucoup de pasteurs à s'y rendre, les *Archives du christianisme* disaient : « La Faculté est en bonne voie de progrès ; mais il y a encore beaucoup à faire pour qu'elle réponde à tous nos besoins. » Aussi cette conférence renouvela-t-elle

les vœux exprimés l'année précédente, d'autant plus que les subsides sollicités n'étaient guère arrivés abondants. Quelques-uns, destinés à la bibliothèque, avaient été réunis, et d'autres promis. Et de son côté, la Faculté n'avait pas cru pouvoir adresser *officiellement* aux Eglises le rapport annuel désiré par la conférence. Ce qui n'empêchait pas le journal précité d'ajouter à ces détails : « Il y a progrès dans la Faculté sous le rapport « de la foi, de la conduite et des études ; mais ce n'est « là qu'un premier pas dans la carrière. »

Une lutte, plus vive encore que les précédentes, eut lieu aux conférences montalbanaises tenues les 9, 10 et 11 novembre 1842, et où se trouvèrent en présence 49 membres votants dont 22 orthodoxes et 27 libéraux ; mais pour mieux l'expliquer et la comprendre, il importe de reprendre, au point où nous l'avons laissée, la question du personnel enseignant et des chaires existantes ou à créer.

Comme nous l'avons vu plus haut, le vent des améliorations dans l'enseignement supérieur soufflait de toutes parts, et l'Eglise catholique elle-même n'y restait pas étrangère. Elle se préoccupait de ces réformes, comme l'atteste un synode provincial composé d'un certain nombre d'évêques et d'archevêques, qui fut tenu à Aix en 1838. Ces hauts dignitaires avaient cherché à organiser des études fortes et solides ; à faire augmenter le personnel de leurs Facultés de théologie, pour améliorer leur enseignement insuffisant, et se mettre à la hauteur des connaissances nouvelles et des nouvelles découvertes de la science ; et aussi, ne l'oublions pas, à prendre des mesures pour s'opposer aux progrès

du protestantisme. M. le Ministre de l'instruction publique, naturellement instruit de ces efforts légitimes, et pressé par l'opinion générale, avait dit un jour du haut de la tribune : « Ces questions des Facultés « catholiques et protestantes devront *toutes ensemble* « recevoir une solution prochaine. » En attendant, en cette même année 1838, il fondait, par une ordonnance royale du 24 août, une chaire de droit ecclésiastique dans chacune des six Facultés de théologie catholique-romaine du royaume. D'un autre côté il venait d'être créé une Faculté des sciences et quatre Facultés des lettres. Cette sollicitude de M. le Ministre faisait espérer qu'il s'occuperait aussi de la Faculté de Montauban, pour compléter son organisation depuis si longtemps demandée et attendue; et de fait, en 1839, le budget voté pour 1840, accordait une chaire de *droit ecclésiastique pour une Faculté protestante*; mais pour laquelle? c'est ce qui restait à décider.

Pour éclairer cette question, jetons un coup d'œil sur le personnel enseignant des Facultés de Strasbourg et de Montauban à cette époque.

Un arrêté ministériel du 26 octobre 1838 constituait la Faculté de Strasbourg de la manière suivante :

Chaire de dogme, M. Bruch, doyen, chargé aussi de celle d'éloquence sacrée.

Chaire d'histoire ecclésiastique, M. Jung.

Chaire de morale évangélique, M. Reuss.

Chaire d'exégèse, M. Fritz.

Chaire de dogme réformé, M. Richard.

La Faculté de Montauban avait subi de nombreux

changements personnels depuis la mort de M. Daniel Encontre, en 1818.

1° La chaire de dogme, successivement occupée par M. Alard en 1819, par M. Nazon de 1824 à 1834, avait alors pour titulaire M. Jalaguier.

2° La chaire de morale évangélique et d'éloquence sacrée, occupée par M. Frossard, mort en 1830, restée vacante jusqu'à un arrêté du 31 décembre 1833 qui en chargeait M. Jalaguier, fut occupée, après lui, en vertu d'un arrêté ministériel du 17 août 1836, par M. Adolphe Monod qui, à son tour, eut pour successeur M. de Félice, à partir du 13 octobre 1838.

3° La chaire d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée était occupée depuis 1824 par M. Montet, qui fut nommé doyen par arrêté du 26 octobre 1838.

4° La chaire d'hébreu, dont M. Bonnard fut le titulaire depuis la fondation de la Faculté jusqu'à sa mort en 1838, était alors confiée à M. A. Monod.

5° La chaire de haute latinité et de grec avait pour titulaire depuis 1818 M. Encontre fils.

6° Enfin la chaire de philosophie, occupée M. Floris, de 1820 à 1838, date de son décès, l'était alors par M. Nicolas.

Tels étaient à cette époque, le nombre des chaires et le tableau du personnel enseignant. Il restait à nommer un titulaire pour la nouvelle chaire de droit ecclésiastique.

La création de cette chaire fut une nouvelle pomme de discorde. Une lutte éclata vive et acharnée, entre ceux qu'on appelait, d'une part, les confessionistes exclusifs, et de l'autre, les rationalistes latitudinaires,

pour faire triompher leur candidat. Dès les premiers mois de 1841, l'un de ces candidats, esprit cassant et entier, avait rédigé sur un ton trop incisif, et faisait circuler parmi ses amis une adresse aux deux Chambres, perpétuel mélange de questions religieuses et politiques, remplie de récriminations amères peu propres à servir la cause de la tolérance et de la paix. Son but était de repousser l'influence religieuse dont Montauban était alors le foyer. Mais était-il convenable à des pasteurs et à des consistoires de soumettre une question religieuse aux pouvoirs publics, de dévoiler devant les Chambres la plaie qui rongeait nos Eglises, et de solliciter de l'Etat une solution de cette nature? Aussi, ce projet de pétition, traité, à juste titre, d'*imprudent* et d'*inopportun* par les propres amis de son rédacteur, fut-il l'objet d'une répulsion générale!

Que faire alors, car il importait d'agir?

Les uns proposaient de réclamer auprès du ministre la nomination d'un professeur de droit ecclésiastique, en consultant préalablement les consistoires, afin de rétablir à Montauban l'équilibre entre les deux tendances qui se partageaient les Eglises.

D'autres, n'espérant pas qu'un professeur de plus, fût-il pris dans leurs rangs, changeât la direction de la Faculté, ou du moins en balançât le succès, estimaient qu'il vaudrait mieux abandonner Montauban, s'occuper de Genève et de Strasbourg, où dominait l'esprit de tolérance, et mettre le nouveau professeur, si possible, dans cette dernière Faculté en y envoyant les élèves qui leur seraient confiés.

D'autres encore, trouvant très peu habile de délais-

ser Montauban, voulaient, au contraire, employer tous leurs moyens pour que la vérité, telle qu'ils la concevaient, y fût de plus en plus enseignée, et proposaient d'écrire au ministre pour qu'il attribuât à cette Faculté la place créée depuis deux ans. « En tout cas, « disaient-ils, ne nous endormons pas, car on veille « ailleurs ; et dans le monde moral, comme au milieu « des neiges, qui s'endort, meurt. »

Cette dernière façon de voir l'emporta, et une pétition élaborée dans le Lot-et-Garonne, finit par obtenir en 1842 cent quatre-vingt-dix adhésions.

Les pétitionnaires, tout en reconnaissant que depuis 1830 le gouvernement avait beaucoup fait pour les Eglises protestantes, regrettaient qu'il eût refusé ce qui pouvait le plus contribuer à leur véritable prospérité, les améliorations que réclamait le haut enseignement religieux.

« Deux tendances, disaient-ils, se partagent aujour-« d'hui l'Eglise réformée, et le gouvernement a donné « la prépondérance au parti exclusif dans la Faculté « Montalbanaise ; or, en agissant ainsi, vos prédéces-« seurs ont favorisé un parti au préjudice de l'Eglise « nationale.

« Daignez, M. le Ministre, faire cesser un pareil état « de choses, et prévenir les luttes qui en résulteraient « infailliblement tôt ou tard. Nous demandons que « l'équilibre soit rétabli entre les deux tendances. « Depuis plus de deux ans une chaire de droit ecclé-« siastique a été créée ; nous vous prions de l'accorder « à cette Faculté ; l'isolement scientifique dans lequel « se trouve son enseignement appelle sur elle toute

« votre sollicitude. D'un autre côté, le projet bien « arrêté, ce semble, de séminariser les étudiants « nécessitera la nomination d'un directeur. Nous « espérons que le gouvernement, dans son impartia- « lité, fera tomber son choix sur des pasteurs qui « appartiennent à l'opinion tolérante, opinion de la « grande majorité de nos Eglises. »

Le 25 octobre de cette même année 1842, le Consistoire de Nimes adressait, à son tour, à M. le Ministre de l'Instruction publique, une lettre dont il avait donné communication aux Eglises, et que son importance m'oblige à mettre en entier sous les yeux des lecteurs.

Monsieur le Ministre,

« La création d'une chaire de droit ecclésiastique pour le culte protestant excita dans nos cœurs un sentiment de reconnaissance envers l'autorité supérieure. Si, depuis que l'arrêté a été pris, la nomination du professeur n'a pas eu lieu, ce retard est sans doute provenu de causes indépendantes de la volonté du gouvernement.

« Il nous paraît, monsieur le Ministre, qu'un plus long délai présenterait des inconvénients graves. Les motifs qui portèrent à adopter cette salutaire mesure, subsistent dans toute leur force, et deviennent de jour en jour plus puissants.

« Les améliorations graduelles des études classiques dans les collèges royaux et les grands établissements universitaires, exigent impérieusement des améliorations analogues dans les Facultés de théologie, sous peine de voir bientôt, au préjudice de la religion, les ministres de l'Evangile moins instruits que les simples

laïques. Notre premier vœu, à l'égard de la nouvelle chaire de droit ecclésiastique, est qu'il y soit incessamment pourvu.

« A laquelle des deux Facultés protestantes le professeur sera-t-il accordé? Evidemment Montauban en a plus besoin que Strasbourg. Cette dernière ville est richement dotée en professeurs qui ont à leur disposition les immenses ressources de la littérature allemande; et à côté de la Faculté se trouve un séminaire qui possède aussi un personnel nombreux; de sorte qu'une chaire de plus n'y serait pas d'une nécessité urgente.

« A Montauban, au contraire, tous les moyens d'enseignement sont renfermés dans la Faculté. Un organe de plus contribuerait à y fortifier les études, à perfectionner les jeunes lévites dans des connaissances plus variées et plus profondes. Par ces considérations nous vous prions, monsieur le Ministre, de décider que la nouvelle chaire sera pour la Faculté de Montauban.

« Le troisième objet que nous croyons devoir vous inviter à examiner, est relatif au choix du professeur lui-même. L'état actuel des Eglises réformées du royaume nous a suggéré, à cet égard, des réflexions que nous tenons à vous soumettre.

« Il nous paraît convenable que les Consistoires aient une part d'influence dans la formation de la liste des aspirants aux chaires vacantes. Messieurs les Ministres, vos prédécesseurs, les ont souvent appelés à présenter des candidats. Les conducteurs et les administrateurs de nos Églises connaissent leurs besoins, et sont parti-

culièrement intéressés à ce qu'il y soit satisfait par de bonnes nominations.

« D'ailleurs les Consistoires, corps légaux, représentent les Églises depuis longtemps privées de leur organisation supérieure. Eux seuls sont auprès du gouvernement les organes officiels des populations réformées. En l'absence des Synodes, non seulement ils peuvent, mais encore ils doivent s'occuper des affaires d'intérêt général ; et de même qu'ils remplacent les assemblées synodales pour la consécration des jeunes gens qui ont obtenu le diplôme de bachelier en théologie, ils doivent les remplacer aussi dans ce qui a rapport aux Facultés, du moins en ce sens que, lorsqu'il y a des chaires vacantes, ils doivent faire connaître au chef de l'Université leur avis sur les titres des candidats.

« L'expression de cet avis, convenable et utile dans tous les temps, est surtout nécessaire aux époques de crise, comme celle où se trouvent malheureusement les Églises réformées de France.

« Plus que jamais, il importe de voir arriver à la Faculté de Montauban un professeur qui y apporte, avec une foi et une piété sincères, un esprit de charité, de conciliation et de tolérance ; un homme qui, attaché de cœur et d'âme à l'Évangile et aux principes de la Réforme, en faisant application du christianisme aux jeunes lévites, leur recommande d'être attentifs à ce que nous avons de commun, de préférence à ce qui est particulier, les exhorte à supporter les différences théologiques, à réunir nos coreligionnaires plutôt qu'à les diviser, et à se placer tous, dans ce but, sur les bases de la foi au Sauveur ; un ministre de la Parole, qui,

avec saint Jean, reconnaisse pour frère *quiconque croit que Jésus est le Christ*, puisque *celui-là est né de Dieu* (I Jean V, 1); qui, avec saint Paul, regarde comme chrétien celui qui *annonce Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié* (I Cor. II, 1,) et qui, avec le même apôtre, dise à tout membre de nos Églises : *Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et que tu croies dans ton cœur, que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé* (Rom. X, 9).

« Telle est, monsieur le Ministre, l'expression de nos vœux. Nos cœurs nous les ont dictés dans l'intérêt bien entendu du protestantisme, pour le progrès des bonnes études dans la Faculté de théologie, et pour l'affermissement, au milieu des Eglises réformées de France, de la verité et de la charité, selon l'Evangile de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond respect.

Pour et au nom du Consistoire,

Le Secrétaire, C. MICHEL. *Le Président,* M. D. TACHARD.

Je reviens maintenant au récit des conférences pastorales qui furent ouvertes à Montauban le 9 novembre 1842 et closes le 11 de ce mois, et où se trouvaient 49 membres votants dont 27, disent les *Archives*, du parti rationaliste, et 22 du parti orthodoxe.

Parmi les six propositions soumises à la conférence il y en avait une, posée en ces termes : « En confor-« mité avec la circulaire du consistoire de Nimes, « prier M. le Ministre de l'instruction publique de « nommer à la Faculté de Montauban un professeur « qui inspire aux élèves des principes de tolérance,

« seuls capables d'éloigner la division de nos Eglises. » Elle ne fut adoptée qu'à la majorité d'une voix, non sans avoir soulevé des débats fort pénibles, l'un, entr'autres, entre un professeur et le chef de la Faculté. Ce professeur ayant rendu attentif M. le Doyen à la fausse position dans laquelle il s'était placé, soit vis-à-vis des Eglises, soit vis-à-vis du gouvernement, en votant la prise en considération d'une proposition qui, à ses yeux, incriminait quatre de ses collègues, et tendait à affaiblir leur autorité morale, M. le Doyen déclara qu'à l'ouverture de la séance du soir, il demanderait quelle était sa position dans la conférence, et qu'il aurait peut-être à remplir un devoir pénible. Cette séance attendue dura de 7 heures à minuit passé. On demanda à l'auteur de la proposition s'il entendait qu'elle dût être l'objet d'une délibération de la conférence, et avoir pour résultat une démarche auprès du Ministre. Non répondit-il. Et après cette déclaration, M. le Doyen dit : Je me tais, et j'aviserai.

Il fut dès lors entendu qu'il n'y aurait aucun vote, que l'avis de l'assemblée comme telle ne serait pas pris, « que le tout se bornerait à une conversation « fraternelle, sur un sujet, ajoutent les *Archives*, émi- « nemment irritant et gros de personnalités que tous « prévoyaient, que plusieurs cherchaient, et qui n'ont « pas manqué de se produire ; mais nous nous abste- « nons de publier les détails que nous possédons de « cette conversation qui remplit la séance, ainsi que « la cinquième et dernière du lendemain matin. »

On le voit, la situation était très tendue et les esprits fort irrités de part et d'autre ; les conférences n'étaient

plus que des champs de bataille ; et cet antagonisme des partis se neutralisant par leur violence même, paralysait l'intervention gouvernementale au lieu de l'activer. Preuve en soit le délai de deux ans qui devait s'écouler encore avant la solution ministérielle ; mais ce délai lui-même ne faisait qu'accroître l'ardeur des combattants ; aussi cette double question de la chaire et du professeur resta-t-elle, pendant l'année 1843, la plus importante de celles qui étaient alors pendantes. Plusieurs Consistoires, sur les traces de celui de Nimes, continuèrent à solliciter la nomination d'un professeur tolérant, modéré et sage ; et leur insistance était d'autant plus pressante, qu'à cette date le Ministre, désireux pourtant d'en finir, avait demandé que l'on désignât la chaire vacante autrement que par le nom de chaire de *droit ecclésiastique* ; il n'approuvait pas davantage celui de chaire de *critique sacrée*, et lui préférait celui *d'interprétation du Nouveau-Testament*.

Après tant de doléances et de vœux, de pétitions et de conférences, et, depuis 1834, tant d'espoirs déçus et d'échecs multipliés, il paraissait légitime d'espérer que le Ministre en tiendrait compte pour donner satisfaction aux pétitionnaires et apaiser les esprits, lorsqu'on apprit enfin, au mois d'octobre 1844, que la chaire si convoitée, si débattue, avait un titulaire, M. le pasteur C. Bonifas.

Mais au lieu de calmer et de pacifier, cette nomination ne fit qu'aggraver la lutte et rendre plus amères les déceptions. Le parti libéral et tolérant, en voyant les portes de la Faculté se fermer l'une après l'autre à son

accès et à son influence, embrassa plus que jamais le projet d'abandonner Montauban et de centraliser ailleurs son action ecclésiastique.

Tout d'abord, des Consistoires protestèrent; quelques-uns l'avaient déjà fait, lorsque quatorze pasteurs réunis à Castres, le 7 janvier 1845, adressèrent leurs plaintes au Ministre. « Cette nomination, disaient-ils, est con-« traire au vœu général des Eglises qui désiraient un « homme de foi, de science, de charité, propre à réunir « au lieu de diviser, afin de cicatriser les plaies qui « nous dévorent, au lieu de les creuser davantage, ce « qui est l'un de nos plus grands besoins, dans notre « état de lutte. » Et le journal l'*Espérance*, en mentionnant cette lettre ne peut s'empêcher d'ajouter : « Le candidat choisi, que nous respectons profondé-« ment pour son honorable caractère et pour la sincé-« rité de sa foi évangélique, n'est pas celui de nos frères « que nous aurions préféré dans l'état où sont nos « églises, et avec les idées que nous nous formons de « la mission scientifique d'un professeur en théologie « de notre époque, surtout lorsqu'il s'agit de l'ensei-« gnement de l'exégèse. »

Le Consistoire de Saint-Hippolyte réclama à son tour, en date du 18 février 1845, en écrivant aux deux Ministres de l'Instruction publique et des Cultes. « M. Bo-« nifas, leur disait-il, dont le caractère moral n'est « point ici en cause, appartient par ses principes et « ses tendances, à la dissidence qui désole nos Eglises. « Comment soustraire les futurs ministres à ces in-« fluences anti-ecclésiastiques qui prédominent à Mon-« tauban? Le passé nous inspire des craintes pour

« l'avenir. C'est donc vers Genève que nous serons con-
« traints de les diriger, Genève la savante, Genève
« naguère française, Genève qui possède des hommes
« spéciaux que nous connaissons..., et auprès desquels
« nos jeunes étudiants puiseront, avec la science, dans
« des études sévères, une piété douce, tolérante et
« vraiment chrétienne. Nous vous supplions donc,
« M. le Ministre, de prendre les mesures que vous
« jugerez les plus convenables pour que nos jeunes
« postulants au ministère évangélique trouvent toutes
« les facilités désirables pour aller poursuivre et
« compléter avec sécurité leurs études théologiques
« dans la cité de Calvin. »

Le Consistoire de St Voy protesta également auprès du Ministre en lui déclarant « que par suite de cette « nomination la Faculté de Montauban avait achevé de « perdre sa confiance, et que leur conscience ne leur « permettait plus d'y envoyer leurs élèves, ni d'accep- « ter comme pasteurs les ministres qui y seront for- « més. Pour sortir de cette position grave, il nous « faut une nouvelle Faculté, soit à Paris, soit à « Nimes, ou dans toute autre ville centrale. » Et à ce sujet, l'*Espérance* ajoute : « Si la nomination n'était « pas faite, nous demanderions s'il y aurait beaucoup « de sincérité chrétienne à faire nommer M. Bonifas « professeur d'exégèse du Nouveau-Testament, tandis- « que tout le monde sait qu'en réalité, M. Bonifas fera « le cours d'hébreu, et que la chaire d'exégèse sera « cédée par lui à l'un de ses collègues. » — De fait, un arrêté ministériel du 5 juillet 1845 vint presque immédiatement confirmer cette assertion, en nommant

M. Monod professeur d'exégèse, et M. Bonifas professeur d'hébreu!

Enfin le *Lien* du 5 juillet 1845, résumait aussi toutes ces plaintes amères et violentes : « Une foule d'Eglises « annoncent vouloir fuir la Faculté Montalbanaise, « et envoyer leurs jeunes séminaristes à des Facultés « étrangères, plutôt que de les confier à son enseigne- « ment séparatiste, sectaire, ultra-orthodoxe. Les profes- « seurs de la minorité libérale étaient dénoncés aux « étudiants comme n'étant pas chrétiens. Cette situa- « tion est intolérable. C'est un parti religieux, dogma- « tique, intolérant, exclusif, contre lequel les Eglises « se sont plaint officiellement au Ministre; il exerce « une tyrannie pure et simple, monstrueuse. »

Ce projet de fuir Montauban, élaboré pendant quelque temps, reçut assez tôt un commencement d'exécution.

Il faut rappeler qu'à l'époque des premiers échecs, une conférence réunie à Anduze les 2 et 3 octobre 1839, avait mis à son ordre du jour cette question : Fonder, dans le midi de la France, une institution chrétienne semblable à celle de Lille. Le temps manqua pour la traiter; mais cette velléité, ce germe de projet d'une institution classique, fécondé par les déceptions qui suivirent, se développèrent insensiblement et donnèrent naissance à une œuvre Nimoise qui sortit, toute armée, des flancs de la lutte ecclésiastique. En effet, le 9 septembre 1846, il y eut à Nimes, dans cette métropole du protestantisme méridional, une grande réunion pastorale et laïque, dans le but de fonder une Ecole préparatoire de théologie. Seize Consistoires du

Gard y étaient représentés. On y vota à l'unanimité la fondation de cette institution préparatoire pour les futurs étudiants en théologie. Le Consistoire de Nimes devait en être le surveillant, et il était chargé d'en nommer le directeur. Le Gard ouvrait son Institut aux jeunes protestants de toute la France, et demandait à tous les réformés de soutenir l'Ecole où seraient créées des bourses et des demi-bourses. Peu après, en janvier 1847, le Consistoire de Nimes adressait à tous les autres Consistoires une circulaire qui faisait connaitre le budget des dépenses, soit 12.000 francs, et la part contributive du Consistoire 2.000 fr., du Conseil général du Gard, 2.000 fr. des autres Consistoires fondateurs 3.000 fr. ; restait un déficit de 5.000 francs pour parfaire la somme exigée, et la circulaire avait pour but de provoquer des dons propres à le combler.

C'était la réponse du parti libéral aux nominations de MM. Monod, de Félice et Bonifas à la Faculté.

Les *Archives* entrèrent soudain en campagne le 28 octobre 1846, par un article intitulé : *Synode départemental et officieux* de Nimes, pour fonder une Ecole préparatoire au point de vue et dans l'intérêt du rationalisme. « Nous aurions à faire remarquer, disait « l'auteur, que cette Ecole intéressant toutes les Églises « de France, toutes devaient être consultées. Si on l'eût « fait, peut-être se fût-il trouvé qu'il valait mieux « établir cette Ecole préparatoire de théologie près la « Faculté de Montauban elle-même, y donner une part « d'influence aux professeurs, et préparer ainsi plus « directement et plus efficacement les élèves aux « études théologiques proprement dites. »

Etait-ce de l'ingénuité ou du persiflage? Il serait difficile d'hésiter à répondre, lorsqu'on lit dans le même journal, répondant aux reproches qui lui étaient adressés : Tout l'appareil extérieur de toute cette « affaire n'est qu'un leurre destiné à donner une appa- « rence de sanction à un projet élaboré et arrêté d'a- « vance entre Genève et Nimes, et ayant pour double « but d'entraver les études faites à Montauban, et de « favoriser les études faites à Genève dont l'Ecole pré- « paratoire devait être une succursale. »

Au lieu de railler ou d'invectiver, la meilleure réponse à faire à cet acte accompli était de recourir au même moyen, je veux dire, d'établir, si possible, dans les régions protestantes centrales, des Ecoles de recrutement du corps pastoral, afin d'élever le nombre insuffisant des étudiants, et de pourvoir par eux, à la fois, aux nombreuses places vacantes de pasteurs, et aux nouvelles que l'Etat créait. C'était, à cette même époque, et depuis quelque temps, la préoccupation bien légitime de la *Société chrétienne protestante du Nord*, si bien que M. L. Vernes, pasteur à Nauroy, pouvait dire, le 23 avril 1846, dans une lettre publique.

« Nous venons de décider que la *Société chrétienne* « *protestante du Nord* se chargerait de préparer des « jeunes gens, bien qualifiés pour le Saint-Ministère, « à suivre les cours d'une Faculté de théologie. La « Société sera heureuse de profiter pour cela de l'éta- « blissement évangélique de Lille; les jeunes gens « seront placés, comme pensionnaires boursiers et « demi-boursiers, sous la direction spéciale d'un Mi-

« nistre de l'Evangile, avec le titre *d'Elèves de l'Ecole « préparatoire de théologie.* »

En agissant ainsi, à cette date, le comité de cette *Société* donnait l'exemple plutôt qu'il ne suivait celui de Nimes, faisant son devoir en laissant à chacun la liberté et le droit de faire comme lui ; et le besoin de cette Ecole était si grand dans le Nord, qu'un nombre considérable de jeunes gens se présentèrent pour y être admis. Le jour de l'ouverture de l'Ecole, le 9 septembre 1846, le comité avait déjà prononcé onze admissions.

De son côté, et pour prendre sa part dans cette question capitale du recrutement pastoral, et des efforts rivaux de la lutte à la fois ecclésiastique et scolaire, le conseil de la *Société des intérêts généraux du protestantisme,* avait adopté, le 14 novembre 1845, une mesure importante. Comme les fils de pasteurs recevaient à Genève une bourse de 800 francs, tandis qu'à Montauban, les demi-bourses n'étaient que de 200 francs pour les élèves de l'auditoire de philosophie, et de 400 francs pour ceux de l'auditoire de théologie, il décida de garantir aux fils de pasteurs 500 francs ; à ceux qui avaient la demi-bourse 300 francs ; et à ceux qui jouissaient de la bourse entière, 100 francs, par cette raison que, sans ces subsides, la liberté du choix entre Genève et Montauban n'existait pas pour les étudiants appartenant à des familles pauvres, et était gênée et incomplète pour ceux dont les familles étaient en état de faire certains sacrifices pécuniaires.

Je ne puis ni ne veux oublier qu'à cette même époque

de 1845 et de 1846, deux établissements qui ont fourni plus tard un honorable contingent d'étudiants à nos Facultés, à Montauban surtout, se préparaient à participer à cette concurrence féconde. Le premier est *l'Institution protestante de Sainte-Foy*, dont l'existence remontait alors à vingt années de services et de succès. Ce collège qui avait acquis des droits réels à la confiance des Eglises et de tous les amis de l'Evangile, fut réorganisée en 1845, sous la direction de M. Daniel de Félice, aussi recommandable par sa piété que par son savoir, et qui l'éleva, plus que jamais, à la hauteur des études des bons établissements de l'Etat. Malgré les attaques dont ce collège fut l'objet et les obstacles qu'on essaya de lui susciter, il prospéra et grandit ; et le président de la commission administrative, M. le Pasteur Jousse, pouvait dire le 24 août 1846, à la fin de l'année classique, et après la distribution des prix, dans son discours de clôture : « N'est-ce pas un devoir sacré, comme chrétiens pro- « testants, que de conserver à nos Eglises le seul éta- « blissement de plein exercice qu'elles possèdent, le « seul où les enfants de l'Eglise réformée peuvent être « élevés d'une manière complète, dans la foi de leurs « pères, et selon l'esprit de leur communion ?... Nos « principes, vous les connaissez, Messieurs, et nous « n'avons pas besoin de les exposer de nouveau de- « vant vous. Elever les enfants de l'Eglise protestante « dans la foi de leurs pères, dans la pure doctrine « évangélique, telle que Dieu nous l'a révélée dans sa « Parole, telle que l'ont enseignée nos bienheureux « réformateurs, les élever dans une piété vraie et

« vivante, et en même temps continuer à donner à « notre chère Eglise des marques de notre respect et de « notre attachement, voilà ce que nous voulons. »

Le second est *l'Institution de M. Cabos à Nérac.* Cet honorable pasteur n'avait eu d'abord l'intention que de prendre trois ou quatre jeunes gens pour les associer à l'éducation de son fils. Mais les premiers qu'il admit dans sa famille, à titre de pensionnaires, s'y préparaient en vue du Saint-Ministère, pour la faculté de Montauban; et d'après les témoignages réunis de plusieurs pasteurs qui professaient dans cette institution privée, leur nombre dépasserait au moins une trentaine d'étudiants qui presque tous encore sont au service de nos Eglises.

Ces services réels et prolongés pendant vingt ans environ, inspirèrent à quelques amis dévoués la pensée de transformer cette maison d'éducation pastorale en une *Institution largement publique* pour l'élever à la hauteur des collèges de l'Etat et la faire prospérer sur une plus grande échelle, dans l'intérêt de la jeunesse protestante, des Eglises évangéliques, du recrutement pastoral et de la prospérité de la Faculté Montalbanaise. A cet effet, on se proposait, en 1863, avec l'agrément de M. Cabos et le concours d'une société d'encouragement aux études préparatoires de théologie, de la placer sous la protection du Conseil presbytéral ou du Consistoire de Nérac, et de lui donner pour guide une Commission composée de deux membres du Conseil presbytéral, deux membres du Comité de la Société d'encouragement, deux professeurs de l'Institution, deux professeurs de la Faculté, et deux

membres librement pris en dehors de Nérac, lorsque les deux promoteurs de cette réorganisation, MM. les pasteurs Cabos et de Frontin, furent inopinément enlevés, après une vie de fidélité et de dévouement, à leur famille, à leurs amis, et à leur Eglise.

Après la nomination, si longtemps sollicitée et débattue, d'un titulaire à la chaire de critique et d'exégèse du Nouveau-Testament, il restait à résoudre la grosse question de l'internat. Je l'ai dit précédemment, l'idée d'un internat était contemporaine de la création de la Faculté, puisque le jour où celle-ci fut solennellement installée, le 3 novembre 1810, M. Frossard chargeait M. Dumas de diriger un pensionnat ou séminaire pour inspecter les études, pour régler le sage emploi du temps, pour maintenir la pureté des mœurs et faire observer la discipline la plus exacte.

J'ignore quelle fut la marche et la destinée de cette œuvre ; mais je me rappelle que pendant mes études à Montauban, de 1826 à 1829, un certain nombre de chambres situées au premier étage des locaux de la Faculté, étaient occupées par quelques-uns de mes condisciples, dont la pension alimentaire était tenue par l'appariteur, M. Baron.

Quoi qu'il en soit, cette question d'un séminaire fut reprise, quelques années après 1830, par le Conseil qui en fit l'objet de ses délibérations et de ses propositions au gouvernement ; et M. Barthe, Ministre de la justice et des cultes, déclarait un jour à la tribune de la Chambre des députés, qu'il avait proposé au roi une ordonnance relative à l'internat des élèves de Montauban. Nous avons vu plus haut qu'un certain

nombre de conférences pastorales, celles surtout de Toulouse et de Montauban, s'en occupèrent efficacement, jusqu'à ce qu'enfin M. Emilien Frossard, pasteur à Nimes, fut nommé, le 22 novembre 1846, directeur de cet établissement annexe, construit sur le sol même de la Faculté.

Comment cette nomination fut-elle accueillie ?

Les *Archives* l'annoncèrent, le 12 décembre 1846, en ces termes : « Par ses études et sa famille, « M. Frossard appartient à Montauban ; par sa foi et « les dons qu'il a reçus de Dieu, il est éminemment « propre à bien remplir la place importante qu'il va « occuper. Le choix du gouvernement ne pouvait pas « s'arrêter sur un homme, à tous égards plus digne « et plus capable. » Et plus tard, à l'ouverture de cet établissement, le 4 novembre 1847, l'*Espérance* publiait un article bien pensé, plein de vues justes et des plus sages conseils, dans lequel elle disait à son tour : « L'homme est, pour ainsi dire, toute l'institution. « Nous avons confiance en la sagesse et en la douceur « du Directeur.... Il a l'expérience du ministère et « l'amour de sa nouvelle vocation. Il s'est livré à des « recherches précieuses sur les questions qui se rattachent à sa nouvelle position ; il a voyagé en Allema- « gne pour voir par lui-même les avantages et les « difficultés des séminaires ; il paraît en avoir rapporté « la conviction que le nouvel établissement de Mon- « tauban est une bonne et sage mesure pour les « étudiants et pour les Eglises. Il veut moins être le « Directeur que l'ami des élèves ; il les recevra avec

« joie dans son salon où il ne tiendra pas à lui qu'ils « ne trouvent d'utiles et agréables relations. »

Mais quelque bien qualifié et richement doué que fut M. Frossard sous bien des rapports, les circonstances générales et locales étaient loin d'être favorables au succès de sa direction. A propos de l'appel de M. Adolphe Monod à Paris, l'*Espérance* elle-même, dans son numéro du 15 avril 1847, faisait ce pénible aveu, au sujet de la Faculté. « Cet établissement « végète plutôt qu'il ne vit. Cela tient à bien des « causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. La prin- « cipale est assurément l'hostilité d'un grand nombre « de pasteurs ». Et plus tard, le 4 novembre 1847, ce même journal, dans l'article précité sur la séminarisation, ajoutait : « Le séminaire est une amélioration importante ; mais suffira-t-elle à elle seule pour « pour attirer beaucoup d'élèves à Montauban ? Nous « en doutons. Nous ne savons pas trop ce qui manque « à la Faculté ; mais enfin, quelque chose lui manque. « Sont-ce les hommes, sont-ce les choses ? Est-ce le « lieu, est-ce l'inimitié des uns, est-ce la froideur « des autres ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit des « causes, le résultat n'est pas douteux. La Faculté n'a » pas sur ses élèves non plus que sur le public, l'in- « fluence que ses amis lui souhaitent ; il s'est fait un « profond silence autour d'elle, et son nom même a « quelque chose de froid. On dirait un couvent dans « un lieu solitaire..... Nous n'avons pas la prétention « de dire ce qu'il faudrait faire pour donner à la « Faculté de Montauban plus d'influence sur ses « élèves, et franchement, nous ne le savons pas ; peut-

« être modifier le règlement des études; peut-être
« s'adresser plus au jugement et moins à la mémoire;
« peut-être mettre plus de variété dans l'enseignement;
« peut-être stimuler l'ardeur des étudiants par des tra-
« vaux particuliers et s'occuper davantage d'eux.....
« Mais ce dont nous voudrions prier l'une et l'autre
« Faculté, (Strasbourg comme Montauban) c'est de
« tenir l'Eglise au courant de leurs travaux habituels.
« A cet égard nous vivons dans la plus profonde igno-
« rance. Nous savons ce qui se passe à Genève, à
« Berlin, à Oxford, mieux que ce qui se passe à Stras-
« bourg et à Montauban..... »

Telle était l'appréciation de l'état de la Faculté par un journal évangélique qui lui était favorable, et ne voulait que sa prospérité. Il était donc évident qu'à l'admiration légitime, et même passionnée, qu'avait manifestée le corps des étudiants pendant quelques années, avaient succédé des dispositions assez différentes et une situation sensiblement modifiée. Les étudiants avaient échappé, en grande partie, à l'influence de leurs professeurs. L'esprit d'insurrection qui soufflait alors sur la France, et l'esprit de parti qui divisait nos Eglises et menaçait de les déchirer, trouvaient un écho facile dans leurs jeunes cœurs. L'antagonisme agressif des pasteurs et des consistoires entr'eux, se répercutait dans l'enceinte de la Faculté et dans le corps des étudiants divisés en deux camps, et entraînait inévitablement des discordes. Le séminaire était l'objet d'une opposition journalière; et la permutation forcée, si vite survenue par arrêté ministériel, entre

deux chaires et leurs titulaires, ressemblait trop, d'une part, à un aveu d'insuffisance scientifique, pour ne pas porter atteinte à l'autorité de l'enseignement. Enfin l'affaissement religieux était arrivé à un tel degré de langueur, que le culte du matin, pour l'ouverture des cours, était à peu près désert; abandon dont était navré, à trop juste titre, l'âme d'un professeur qui épanchait un jour, à Paris, ses tristesses dans la mienne. Rien ne caractérise mieux, du reste, l'état des esprits à cette époque, que les deux faits suivants dont je garantis la parfaite authenticité. Le nouveau professeur de Critique, arrivé à la fin de l'année académique 1846-1847, et au terme de son cours d'introduction générale au Nouveau-Testament, désireux de connaître le résultat de ses leçons, demanda à l'un de ses élèves, aujourd'hui pasteur dans une grande ville du Midi, quelle était l'impression que son cours avait produite sur l'auditoire de théologie; et l'élève lui répondit: « M. le professeur, vous nous avez mis à tous les pieds « en l'air. » Voici l'autre fait. Le jour de mon installation publique dans le temple de la Faculté, le 18 novembre 1847, après le discours d'usage et la clôture de la séance, je descendais les marches du petit escalier de la chaire, lorsque je vois un étudiant candidat, aujourd'hui professeur à Paris, se détacher du groupe de ses condisciples, et se diriger vers moi. Il m'attend au pied de l'escalier, m'arrête, et m'adresse ces paroles: « M. le professeur, je viens vous demander, au nom de tous mes condisciples de l'auditoire de théologie, de nous prouver, dès l'ouverture de votre cours, l'authenticité des Evangiles. » Il va sans dire que j'ac-

ceptai, sans délai, la requête, qui ressemblait presque à une mise en demeure, sinon à un défi.

Enfin, une démarche, aussi hardie qu'éclatante, de MM. les étudiants, qui accusait d'impuissance et de stérilité toutes les tentatives antérieures d'amélioration, vint jeter le plus grand jour sur leur état fiévreux d'insatisfaction et d'effervescence. En pleine révolution, ils ressuscitèrent le projet de M. Guizot, désastreusement avorté, hypocritement enterré par la politique et le chauvinisme local, et adressèrent, le 23 mars 1848, à la presque unanimité des membres de leur corps, au Gouvernement Provisoire et à la Représentation nationale, la pétition suivante, qui fut également envoyée à tous les pasteurs.

Messieurs,

« Les étudiants soussignés de la Faculté de théologie protestante de Montauban ;

« Désirant depuis longtemps se trouver au centre des progrès et des lumières ;

« Persuadés que, s'il y avait une Faculté de théologie protestante à Paris, professeurs et élèves, entourés des nombreuses ressources qu'offre la capitale, et dont l'absence a constamment entravé les études à Montauban, pourraient faire marcher de front la science religieuse avec les besoins et les tendances de la société contemporaine ;

« Considérant que la Faculté de Strasbourg, mieux placée sous le rapport scientifique que celle de Montauban, est surtout destinée aux étudiants alsaciens et à ceux de la Confession d'Augsbourg ;

« Que l'opportunité d'une Faculté réformée à Paris avait été parfaitement reconnue en 1835 dans une commission réunie par les ordres et sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, commission composée des hommes les plus éminents de notre communion ;

« Que le protestantisme a le droit d'être représenté à Paris, comme l'est le catholicisme, par une Faculté de théologie, et qu'il appartient à un gouvernement libéral de faire triompher le principe déjà proclamé de l'égale protection due à tous les cultes ;

« Ont l'honneur de vous demander :

« La création d'une nouvelle Faculté de théologie protestante à Paris, ou, ce qui offrirait les mêmes avantages et serait moins onéreux pour la République, la translation de la Faculté de théologie protestante de Montauban dans la capitale. »

Suivent les signatures :

« Les signataires de la pétition ne se sont pas fait illusion sur les résultats de leurs démarches. Ils savent très bien que leur véritable force réside dans l'approbation des pasteurs et des fidèles et cette conviction les engage à surmonter toute répugnance pour exposer avec franchise leurs besoins à ceux dont ils honorent le caractère et dont ils aiment toujours à solliciter les conseils.

« Permettez-nous donc un mot sur l'opportunité de cette demande.

« Quel a été le rôle du protestantisme français pendant les vingt dernières années, dans le vaste drame de la vie contemporaine? Nul ou presque nul.

« A-t-il envoyé des députés puissants par la parole ou par la pensée au congrès général des systèmes philosophiques, socialistes et religieux ? — Vous ne l'ignorez pas, on les compterait sans peine, et encore leur influence est-elle contestable.

« Pouvons-nous conserver plus longtemps cette attitude ? Oui, mais à la condition de cesser d'être les hommes de la protestation, de la liberté, du mouvement, pour devenir les hommes de l'autorité, du silence, de l'immobilité.

« De nombreuses causes ont amené ce profond abaissement. Signalons-en une :

« De nos trois Facultés de théologie, l'une est en Alsace, l'autre en Suisse, la troisième dans une ville sans ressources ;

« A Montauban, les professeurs, isolés du mouvement scientifique, ne pouvant consulter directement les besoins de la société moderne, perdent leur énergie, et font oublier leur remarquable talent. Ce n'est pas là une assertion gratuite ; c'est un fait avoué.

« A Montauban, les élèves, privés de stimulant, sans contact avec les idées qui agitent le monde, se livrent à une déplorable torpeur ou à un travail infructueux.

« Autrefois ces considérations n'auraient pas été appuyées de tous ; aujourd'hui elles ne peuvent trouver un contradicteur sérieux. On ne pardonnerait un dissentiment qu'au patriotisme Montalbanais.

« Il y a donc absolue nécessité de déplacer la Faculté. — Où la transporter ? — Dans une ville plus importante du Midi ? — La question pourrait être posée si nous avions un haut enseignement à Paris. Mais dans les

conditions actuelles de notre système de centralisation, renoncer à nous faire entendre dans la capitale, c'est presque prononcer notre abdication ; là, toutes les théories ont des chaires éloquentes ; la nôtre seule est muette. Qui voudrait être par son apathie, le complice de cette situation ? — Des intérêts de partis viendraient-ils compromettre un intérêt universel ! Aussi, Monsieur, espérons-nous en vos lumières et en votre zèle, pour provoquer, de la part des Consistoires et des protestants éclairés, des pétitions relatives à la translation de la Faculté ou à la création d'une nouvelle Ecole à Paris. Ce qu'on n'obtient pas maintenant, vous le savez mieux que nous, on ne l'obtiendra pas de longtemps ; des réclamations promptes et fortes nous garantissent le succès.

« Persuadés, Monsieur le Pasteur, que vous verrez dans notre démarche auprès de vous l'effet d'une vive sollicitude pour l'Eglise, et d'une respectueuse confiance dans les défenseurs naturels de nos droits et de la cause protestante, nous vous prions d'accepter l'assurance de notre profonde considération.

Au nom des signataires de la pétition,
N. MAFFRE, F. PÉCAUT, G. MÉNARD SAINT-MARTIN, N. RECOLIN, DELAMARE, J. TRIGANT-BEAUMONT, GAUFRÈS.

Le comité des cultes de l'Assemblée nationale, au mois d'octobre de la même année, *déclara utile et désirable la création d'une Faculté de théologie réformée à Paris ;* mais il s'en tint à cette déclaration platonique.

Le projet de loi organique du culte reformé, présenté par le synode officieux au gouvernement, à la même époque 1848, portait : « L'Eglise réformée de France aura *des* Facultés de théologie. Chaque Faculté sera représentée au Synode général par un de ses membres. » Mais, ici encore, cet article resta, comme, tout le projet, enseveli dans les cartons de l'Etat.

En résumé, cette période de 1830 à 1847, au point de vue restreint de ce Mémoire, se compose de deux phases bien distinctes, ou mieux, fort tranchées; la première, celle des grandes espérances et des grandes déceptions, déceptions d'autant plus amères que tout semblait présager et promettre, ou bien la création d'une Faculté parisienne, ou bien le transfert de la Montalbanaise ; et la seconde, celle des conflits d'autant plus vifs qu'il s'agissait, pour les uns et pour les autres, de triompher, sous peine de subir une désastreuse défaite.

En effet, lorsqu'on vit, d'une part, se répéter, de session en session législative, un ajournement incessant et finalement mystificateur, et de l'autre se produire en faveur de Montauban des nominations significatives, la création d'une nouvelle chaire, et la perspective de plus en plus assurée d'un internat, la solution gouvernementale devenait toujours plus manifeste, et l'antagonisme ne pouvait que prendre les allures passionnées d'un combat acharné, à la fois théologique et ecclésiastique.

Et de fait, la lutte fut bientôt à l'ordre du jour dans les deux camps. On guerroya sur les questions les plus graves, sur les confessions de foi, sur les consé-

crations pastorales, sur les sociétés religieuses d'évangélisation, sur les œuvres chrétiennes, sur l'organisation synodale, sur les intérêts généraux du protestantisme français ; et ces débats gravitaient toujours, de près ou de loin, autour de l'établissement doctrinal chargé de former et d'inspirer le corps pastoral, et par lui, l'Eglise du présent et de l'avenir. La mêlée devint chaque année plus générale et plus ardente ; pasteurs et fidèles, Eglises sectionnaires et consistoires, réunions et conférences, pétitions et circulaires, correspondances confidentielles, brochures et journaux descendaient dans l'arène ; et lorsque la chaire créée en 1840 fut enfin pourvue d'un titulaire, après quatre ans de requêtes et d'efforts opposés, alors la guerre éclata, plus violente encore, par des protestations, par des menaces d'ostracisme, et par l'organisation d'Ecoles préparatoires, destinées soit à déserter la Faculté proscrite, soit à la soutenir.

Et au milieu de ces chocs belliqueux, qu'étaient devenues les améliorations promises ou sollicitées ? les projets d'un rapport annuel sur l'état de la Faculté ? — du rétablissement des subsides consistoriaux ? — de la fondation d'un journal ? — du dédoublement de quelques chaires ? — de bourses de voyages pour les étudiants distingués ? etc. A part la publication d'une Revue de théologie pendant 3 ou 4 ans, un seul de ces projets survivait, celui de l'internat, dont la réalisation, grosse d'agitations et de troubles, devait fournir un nouvel instrument de luttes et de désordres.

Et qu'était aussi devenu le progrès dont les *Archives* se félicitaient sous le rapport de la foi, de la conduite

et des études, quoique ce ne fût, d'après l'aveu de ce journal, qu'un premier pas dans la carrière? le prétendu progrès n'était-il pas plus apparent que réel, plus factice que positif? S'il en avait été autrement, si les aspirations religieuses et les besoins scientifiques des étudiants avaient effectivement trouvé dans les changements survenus une suffisante satisfaction, auraient-ils eu la pensée de reprendre le projet Guizot, le projet vaincu, de redemander, avec les motifs qu'ils invoquaient, la création d'une Ecole à Paris ou le transfert de la provinciale, et le courage d'adresser leur requête aux pasteurs, aux Consistoires, à l'Assemblée Nationale, et au gouvernement de la République?

Heureusement, cette année 1847 où le paroxysme des passions théologiques avait atteint son plus haut degré, vit se produire un revirement aussi inattendu que désirable. Du sein même de ces dissensions dont le bruit n'avait trouvé que trop d'écho dans les auditoires et les corridors de la Faculté, jaillit un vif besoin de paix et d'union. Cette parole du Maître et du Chef de l'Eglise : « Si une maison est divisée contre elle-même, cette maison ne peut subsister », avait fini par retentir avec puissance au fond des consciences, et chacun soupirait après la concorde. Je n'en veux pour preuve, entr'autres, que cette grande conférence, vrai synode, qui eut lieu dans le Gard, à Nimes, le 30 juin et les jours suivants. Elle était composée de 68 pasteurs, de 5 ministres du saint Evangile, et de 22 anciens, venus de presque toutes les contrées de la France, de Bordeaux et de Paris, de l'Ariège et du Tarn, de l'Ardèche et de la Dordogne, de la Drôme,

du Gard et de la Lozère. Elle avait pour objet de s'occuper des besoins de l'Eglise, et surtout de l'union entre les protestants. Le *Lien* auquel j'emprunte les détails et les extraits qui vont suivre, s'écrie, dès le début de son compte-rendu : « Des vœux unanimes « de concorde et de réconciliation sont sortis de toutes « les bouches..... En 1842, M. A. de Gasparin pro- « nonçait cette phrase : « Il y a un abîme entre vous « et nous. » Les actes suivirent les paroles ; mais « on sait quelle protestation énergique et solennelle « s'éleva dans tous les coins de la France protestante. « Aussi ce langage acerbe s'est adouci : ces formes « hautaines ont changé ; les voix qui excommuniaient « parlent de paix, et l'abîme de M. de Gasparin a bien « diminué ; à entendre M. Vermeil, ce n'est plus qu'un « *sillon*. Quoi de plus inoffensif, de plus insignifiant « qu'un sillon ? Et si ce mot déplaît encore, on en « changera. Le pasteur Dhombres proteste contre le « sillon ; M. Vermeil en fait une *cloison à travers* « *laquelle on peut s'entendre*. Nous demanderons s'il « ne serait pas plus simple de s'entendre sans cloi- « son !... Oui, le besoin de paix, la lassitude des « divisions intestines se font jour de plus en plus parmi « nous, et Dieu en soit béni. Le bon sens public, le « viril esprit protestant se soulèvera contre les véri- « tables causes de toutes les dissensions religieuses de « tous les temps et du nôtre, l'intolérance, l'exclu- « sivisme, le parti des abîmes et des séparations, et la « conscience de ceux qui divisent nos Eglises en deux « camps finira par protester contre eux-mêmes. »

Quelle fut donc la physionomie de la séance con-

sacrée au besoin de la réconciliation, à la nécessité et aux moyens de la réaliser? Quelques citations, empruntées aux orateurs des diverses nuances ecclésiastiques, feront suffisamment connaître les sentiments dont les cœurs étaient pénétrés.

— « La vie religieuse a été froissée dans nos Eglises par les luttes des partis et la polémique des journaux. Il n'y aura d'alliance évangélique possible que quand on se rencontrera sur le terrain de l'amour en Christ. C'est là le baume indispensable à toutes les plaies de l'Eglise. »

— « Un vif désir se fait sentir partout dans nos troupeaux, celui de l'union et de l'amour. Ce besoin se manifeste de tous les côtés; les fidèles y poussent les pasteurs. »

— « Le besoin de rapprochement existe, mais plutôt à la surface qu'au fond des âmes. Le sentiment de l'amour manque. Je ne blâme pas l'influence anglaise que nos Eglises ont subie ; mais elle est étrangère ; c'est une vie d'emprunt et non nôtre..... En fait de science, tout a besoin d'être refait parmi nous. La maison que nous habitons est une ruine qui date du siècle dernier. Faisons des choses nouvelles et qui soient à nous. »

— « Les pasteurs forment les Eglises ; améliorer les pasteurs, c'est améliorer les troupeaux. Il faut développer les futurs pasteurs sous les deux rapports de la science et de la foi ; ce sont les hommes de science et de foi qu'on désire partout, et qui influent le plus en tout temps sur le présent et l'avenir. »

— « La foi est la vie des peuples, des Eglises, des

individus. La foi a besoin de science pour être une propriété individuelle ; il faut que chacun puisse dire avec autant d'énergie que saint Paul : *Je sais en qui j'ai cru.* La science, dont on a peur, pourra seule relever nos Eglises et mettre les pasteurs à la hauteur de leur tâche. »

— « Comment devons-nous agir au milieu de nos troupeaux? Nous y voyons cette conviction qu'il n'y a pas de christianisme sans charité. Partons de ce principe ; que la charité ne nous manque jamais ; et, en exposant librement nos doctrines, n'attaquons jamais celles des autres..... Samuel Vincent disait que, comme dans un instrument de musique, une touche qui ne répondrait à aucune corde serait inutile ; de même toute doctrine qui n'a pas d'effet sur le cœur a peu de prix. Attachons de l'importance à nos croyances à proportion de leur action sur les âmes. »

« De la lecture de la Bible et du culte domestique naîtraient la foi, la charité, et la science divine, seule désirable, puisque les sciences humaines ne donnent pas la vie divine. »

— « Unissons-nous en Jésus-Christ. Nous nous disons ses membres, et nous sommes divisés. Ce n'est pas dans la science ni dans les systèmes que nous trouverons l'accord, c'est en Jésus-Christ, et là seulement. Quand on nous verra nous aimer, nous réunir pour prier et demander le Saint-Esprit, il y aura vie et union dans l'Eglise. C'est le seul remède. »

— « Je rends grâce à Dieu de voir chez tous les membres de la Conférence un même besoin d'union. Dans le Nord on a pris ce chemin. L'esprit des derniè-

res conférences de Paris sera durable. Il n'y a pas eu là de baiser Lamourette ; il y a eu vérité dans l'union. C'est un grand fait que tout le monde croie l'union possible ; il y a eu des temps où on ne le croyait pas. Il faut chercher non l'amour par l'accord, mais l'accord par l'amour ; s'aimer d'abord, s'entendre ensuite. »

— « Le christianisme demande plutôt l'amour et l'adhésion du cœur que celle de l'esprit. Prenons la charité pour guide, faisons-nous de mutuels sacrifices, non de croyance, mais de support. Les divisions viennent des pasteurs plus que des Eglises, et les troupeaux le savent. »

— « Je me réjouis d'entendre des paroles de paix sortir des deux camps. Nous sommes moins éloignés qu'on ne croit. Tous ici nous croyons en Jésus Sauveur, fils de Dieu, et au besoin que nous avons du Saint-Esprit. »

— « Le moyen de s'accorder, c'est de n'exclure aucun des éléments dont on a parlé, ni la foi, ni la science, ni les œuvres : tout cela est indispensable. Repousser un quelconque de ces éléments, c'est se mutiler soi-même. La foi est nécessaire en tout, et même dans les choses qui n'ont rien de religieux, on ne réussit à rien sans elle. Mais sans les œuvres, elle n'est rien, Quant à la science, elle manque parmi nous..... Il faut en religion, comme dans la science humaine, chercher l'accord non dans les théories, mais dans les faits de l'histoire et de l'expérience. Dès qu'on en vient aux théories, des variations infinies s'élèvent de partout ; et quand les dissidences ne restent pas purement intellectuelles, mais descendent dans les faits et se traduisent

en actes, elles deviennent un mal..... Ce n'est pas dans une autorité quelconque que nous trouverons l'union. Les éléments des dissentiments religieux sont des notes qui, réunies, formeraient l'harmonie ; mais chaque oreille ne veut en entendre qu'une. C'est par une bienveillance pleine de tolérance, c'est par l'amour chrétien que nous trouverons l'unité dans la variété même. »

Telles étaient, après nos querelles théologiques et ecclésiastiques de plusieurs années, les heureuses manifestations des besoins de paix et d'amour qui éclataient, au Midi, comme au Nord, dans les rangs des pasteurs et de leurs troupeaux. A côté de l'orage révolutionnaire qui grondait dans notre patrie politique, le nôtre faisait place à un souffle pacificateur qui passait à travers notre patrie spirituelle, et nous dirigeait vers le seuil d'une ère nouvelle. C'est au sein de ces circonstances favorables que M. A. Monod fut appelé à Paris. A ce sujet l'*Espérance* disait : « Nous avons toujours pensé que la place de M. A. Monod n'était pas à Montauban. Nous le louons d'y être allé et d'avoir su y rester. Nous savons qu'il y a fait du bien ; une piété profonde unie à un grand talent en fait toujours. Mais quelque remarquable qu'ait pu être son enseignement, sa prédication était plus remarquable encore. M. A. Monod est né pour la chaire ; ses goûts, ses études, ses succès, les dons de la nature, ceux de la grâce, tout l'y porte... L'opinion publique appelait depuis longtemps M. Monod à Paris ; sa place était ici et pas ailleurs. »

« L'orthodoxie est en progrès à Paris. Ceci prouve,

pour le dire en passant, que pour relever, vivifier une Eglise et y assurer le triomphe de la vérité, il ne faut ni séparation, ni dissidence ; il faut du temps, de la patience et du support..... Toutefois il y a orthodoxes et orthodoxes ; et si M. A Monod n'était pas aujourd'hui l'un des plus sages et des plus conciliants, sa prochaine arrivée nous causerait une moindre satisfaction ; mais nous savons que son cœur est large et tolérant.

Il vient pour la paix ; il ne vient pas pour la guerre. Nous sommes persuadés à l'avance qu'il n'excitera pas des ardeurs déjà assez vives par elles-mêmes, mais cherchera à les contenir et à les calmer. »

Mais dans les circonstances difficiles où se trouvait la Faculté, devenue l'objet d'un véritable interdit de la part de tant de pasteurs qui lui étaient hostiles, la question du successeur était bien délicate. « Il impor-« tait, selon ce même journal, que le nouveau profes-« seur, étranger, si possible, aux débats de l'Eglise « sans l'être à ses œuvres, tout en donnant des garan-« ties de foi et de savoir, fût propre à calmer les pré-« ventions des uns sans diminuer la confiance des « autres, et à tout concilier sans rien sacrifier. » On voulut bien croire généralement que mes convictions chrétiennes, mes tendances théologiques, mon dévouement filial à l'Eglise et à son Chef, et mes antécédents universitaires pouvaient servir peut-être la cause de la pacification et du progrès évangélique ; et ce ne fut pas sans crainte et tremblement que je crus devoir céder aux instances qui m'étaient faites d'accepter cette redoutable succession. Après l'arrêté ministériel qui m'appelait à Montauban, bien des lettres vinrent m'encourager

en me répétant que *toutes les nuances approuvaient ma nomination.* Aussi, soutenu par ces encouragements, m'efforçais-je d'y répondre, le jour de mon installation, le 18 novembre 1847, en prenant pour sujet du discours d'ouverture des cours de la Faculté, cette question qui se posait de tous côtés devant moi : De quel esprit doit-être animé, dans l'état *actuel* du Christianisme et de l'Eglise, un professeur de théologie?

CHAPITRE TROISIÈME

(1847 à 1869)

Relèvement du Séminaire. — Allocution. — Marche encourageante des deux établissements. — Obstacles inattendus. — Organisation de diverses sociétés. — Accroissements successifs. — Célébration du jubilé ; discours à ce sujet. — Projets ministériels d'agrandissements et d'améliorations. — Rapports sur le Séminaire et la Faculté. — Ecole Paul Rabaut. — Ajournement des projets et ses causes.

Dans l'état *actuel* du christianisme et de l'Eglise, de quel esprit doit être animé un professeur de théologie ?

A cette question, je fis trois réponses. Qu'il me soit permis de les rappeler ici en quelques mots !

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la situation religieuse et la physionomie chrétienne de l'Eglise orientale, de l'Eglise romaine et de l'Eglise protestante évangélique, et constaté que la guerre était partout, dans la théologie et dans le vaste corps de Christ, je me demandai s'il fallait l'éterniser. A Dieu ne plaise ! m'écriai-je ; la paix, l'accord, l'harmonie, tel est le besoin suprême de notre époque ; et à la vue

de tous ces conflits et de ce besoin lui-même, je déclarai que mon choix était fait depuis longtemps. Je ne sens au-dedans de moi, et je n'apporte au milieu de vous, ajoutai-je, qu'un esprit d'union et de paix. Je ne suis ni de Paul ni de Céphas, ni d'Apollos; je ne suis et ne veux être que de Christ. Voilà ma première réponse.

A côté de ce fait douloureux de la guerre, il en est un autre bien propre à nous réjouir. Il se forme au milieu, au-dessus des combattants, une légion de *pacificateurs*, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse et chez nous aussi. Il y a dans les rangs des pasteurs et des fidèles, des âmes, des intelligences qui se retirent de l'arène des luttes pour demander à Dieu et aux hommes la vie de l'amour dans la vérité et la liberté, par la voie de la foi libre et de la science pieuse. Et quel est ce terrain supérieur où cessera le divorce de la science et de la foi? Le voici : bien au-dessus de tous les systèmes théologiques et de leurs conflits plane une unité souveraine et vivante, un idéal réel, accompli, parfait, le Christ, personnalité divine et humaine tout ensemble, absolument pure, positive, historique, toujours la même et toujours présente, qui est, dans son adorable unité, l'image accomplie de la plénitude du Père, de la perfection de l'homme et de leur sainte communion, le Dieu-homme et l'homme-Dieu. En Lui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science; et voilà le principe inépuisablement régénérateur de la foi et de la science, de la théologie et de l'Eglise.

Ce sont là les convictions profondes et l'esprit

chrétien de foi libre et de progrès évangélique qui animent la génération la plus fidèlement avancée des docteurs, des savants, des universités. Le Christ vivant et vivifiant est leur drapeau de ralliement et de victoire. Je n'en ai, je n'en veux point d'autre ; et là où règne son esprit, la règnent aussi *la foi vraiment progressive et le progrès vraiment fidèle*. Voilà ma seconde réponse.

Enfin un troisième fait se dessine ; une ère nouvelle commence à poindre des profondeurs de l'avenir. Les cœurs les plus élevés et les esprits les plus voyants annoncent que le souffle de Dieu couve et prépare un nouveau monde chrétien qu'annoncent beaucoup de signes des temps. L'Eglise, enfant au moyen âge, adolescente aux temps modernes, se dispose à entrer plus forte, plus belle et plus libre, dans la pleine maturité. Avec les chrétiens de l'avenir, elle s'attachera, plus encore que par le passé, à Celui qui est le centre et l'âme des dogmes, de l'homme, de la foi, du salut, à Jésus-Christ. Elle travaillera à réaliser avec plus de plénitude, de pureté et d'universalité, le royaume de Dieu et de son Fils par l'amour de l'Esprit saint, ou mieux, par le Saint-Esprit de l'amour, par cet amour qui se donne et s'immole, humble et héroïque comme Jésus, ardent et fraternel comme son cœur, intime et expansif comme son âme, triomphant et libre comme sa volonté, pur et immense comme son ciel, et inépuisable comme son éternité ; par cet amour, lien de la perfection, qui vaut plus que la science, même infinie, que la foi, même toute-puissante ; qui vaut plus que

tout, puisque tout sans lui n'est rien, car tout, sans Dieu, n'est que néant, et Dieu est amour.

Puissé-je répéter tous les jours aux pieds de Jésus, avec humilité et vérité : Seigneur, *tu sais que je t'aime!*

Voilà ma troisième et dernière réponse.

« Trois grands faits qui touchent, le premier au passé, le second au présent, et le troisième à l'avenir, me semblent caractériser notre époque religieuse et chrétienne, — la guerre, — la réforme — et une phase nouvelle. En présence de ces trois faits généraux, j'ai cru qu'il fallait être à la fois animé d'un *triple esprit de paix et d'union, de foi et de progrès, d'amour et d'espérance*, et c'est pour cela que j'ai parlé. »

Ces idées et ces réponses furent accueillies avec une bienveillante sympathie par l'auditoire, et en particulier par MM. les Professeurs et les Pasteurs, et par les Etudiants qui témoignèrent leur franche et cordiale adhésion aux tendances théologiques qu'ils venaient d'entendre. Les comptes-rendus des journaux furent aussi favorables; et il sembla permis d'espérer que cette séance académique contribuerait à faire un nouveau pas vers l'ère si désirable et bien désirée de l'apaisement et de la concorde.

Pour y aider encore et sans délai, je soumis à mes collègues le désir d'un projet de lettre circulaire à MM. les Présidents des Consistoires. Un pasteur du Nord m'avait écrit, au mois d'août, ce qui suit : « Un « bulletin académique serait fort utile; il nous parvien- « drait alors quelque chose de cette sombre et silen- « cieuse Faculté; nous saurions ce qu'on y fait, ce qui

« s'y dit, ce qu'il y manque; nous connaîtrions les « cours, les élèves, quelques essais peut-être des plus « intelligents. Tout cela serait bon pour les Eglises, et « surtout pour la Faculté, cette pieuse inconnue! » Parmi les desiderata souvent exprimés, et naguère encore dans les conférences de Toulouse, ce besoin d'un bulletin universitaire était peut-être le plus important et le plus pressant; c'est lui surtout qui inspira la lettre suivante que M. Nicolas et moi, parlant au nom de tous nos collègues, adressâmes, le 26 décembre, à MM. les Présidents de nos Eglises :

« Monsieur le Président et très honoré frère,

« Les professeurs de la Faculté de Montauban, una- « nimes à reconnaître combien il importe à l'établis- « sement qu'ils dirigent et représentent, de soutenir « des relations suivies et fraternelles avec l'Eglise pro- « testante qu'ils aiment et servent avec vous, viennent « prendre auprès du Consistoire que vous présidez, « l'initiative de ces rapports par les communications « officieuses suivantes :

« Vous apprendrez sans doute avec plaisir qu'il se « manifeste parmi nos étudiants un sérieux désir, un « besoin réel d'études fortes et de solides travaux. « Ils comprennent qu'à notre époque de lutte si pro- « fonde entre le christianisme et ses ennemis, il faut « plus que jamais ajouter à la foi la science; aussi « s'organise-t-il parmi eux des associations de travail! « Nous applaudissons à ce zèle, à ces efforts; et, pour « mieux les encourager, nous voudrions établir des « prix annuels. Mais les moyens nous manquent. Si

« vous partagez nos désirs, ne pourriez-vous pas con-
« tribuer à nous mettre en mesure d'imiter les concours
« de Genève et de Strasbourg? »

« Jusqu'à ces dernières années, la Faculté faisait
« connaître aux Eglises l'esprit général de son ensei-
« gnement par la publication du discours annuel d'ou-
« verture des cours. Nous déplorons sincèrement que
« l'épuisement de nos ressources nous ait contraints à
« rompre ce lien entre vous et nous; et notre plus vif
« désir est de pouvoir le renouer, en ajoutant à ce dis-
« cours un compte-rendu de tout le mouvement inté-
« rieur de la Faculté. »

« Nous vous serons bien reconnaissants, Monsieur le
« Président et très honoré Frère, de nous dire ce que
« vous pensez de notre appel de concours, de notre
« désir d'harmonie, de nos projets d'encouragement.
« Il nous a semblé qu'une Eglise qui crée et qui sou-
« tient déjà tant d'œuvres particulières et locales, devrait
« surtout être animée de cet esprit de sympathie et de sa-
« crifice pour un Etablissement qui représente des in-
« térêts religieux et ecclésiastiques si généraux, si per-
« manents; et nous avons compté sur vous pour nous
« aider, soit par vos conseils, soit par vos dons, à mar-
« cher dans cette voie d'action commune, d'améliora-
« tion et de progrès. D'un côté, ce paganisme auda-
« cieux qui se manifeste dans la société d'une manière
« si effrayante, de l'autre les lenteurs de notre réveil,
« et, dans ces graves et solennelles conjonctures, notre
« immense responsabilité, nous pressent de fortifier
« la piété par la science, comme la science par la piété;
« le corps ecclésiastique par des étudiants solidement

« préparés, et la Faculté par une communion de foi,
« d'amour et d'espérance entre elle et cette Eglise évan-
« gélique de France dont elle voudrait être à la fois
« la force et l'ornement.

« Nous espérons être compris de tous ceux qui ai-
« ment et servent de cœur le Sauveur Jésus et son
« Eglise.

« Recevez, Monsieur le Président et très honoré
« Frère, le témoignage bien sincère de notre vive affec-
« tion chrétienne. »

Vos très dévoués serviteurs et frères,

Ate SARDINOUX, M. NICOLAS, professeurs.

En présence des encouragements qui ressortaient de tout ce qui précède, on pouvait, ce semble, s'attendre à une bonne année académique, mais c'était compter sans le Séminaire qui fut ouvert à la même date. Le début de cet établissement-annexe fut loin d'être favorable, et bien des causes concoururent à son insuccès, malgré les qualités incontestables de son Directeur. Son organisation était défectueuse; sa subordination au Ministère des Cultes, laquelle constituait deux établissements dans un seul et même local, donna naissance à des tiraillements, à des conflits de juridiction et d'autorité entre le Doyen et le Directeur; et l'opinion du conseil de la Faculté était indécise et flottante. De leur côté, les étudiants avaient fort mal accueilli la séminarisation et prenaient à tâche d'en mettre en relief les inconvénients, et d'en annuler les avantages. Internes de fait, ils ne cessaient d'agiter négativement, dans un auditoire et dans leurs conciliabules, cette

question : doit-il y avoir un séminaire? De sorte que la vie commune leur devenait chaque jour plus nuisible qu'utile. Et quand survint la révolution du 24 février, ils devinrent à peu près aussi libres qu'auparavant. Au régime pastoral et paternel de l'Institution, avait succédé celui d'un hôtel garni. Il faut reconnaître aussi que le régime économique avait contribué pour sa bonne part à augmenter l'opposition des étudiants; et le résultat de toutes ces causes était, qu'en somme, la piété, les mœurs et les études avaient plutôt perdu que gagné à cette innovation. Aussi, les opposants s'étaient renforcés, les indécis ne savaient que dire, et les partisans eux-mêmes étaient parfois découragés et abattus.

M. Frossard ayant donné sa démission à la fin de ce premier exercice, la Faculté se trouvait dans un grand embarras. Fallait-il renoncer à cette œuvre mort-née, ou essayer encore de la relever? Ce dernier parti prévalut. On se demanda s'il ne serait pas avantageux à beaucoup d'égards, au point de vue de l'entente et de l'unité de direction des deux établissements, comme à celui de l'autorité scientifique et disciplinaire, de confier cette fonction de Directeur à un membre du Conseil de la Faculté. Plusieurs motifs inspirèrent à la plupart de mes collègues la pensée et le désir de me voir succéder à M. Frossard. Mes habitudes de vie conventuelle avec les élèves internes et externes, contractées pendant douze ans au collège royal de Tournon, comme aumônier et professeur, et l'expérience que j'avais pu acquérir dans cette fréquentation incessante des jeunes gens; les ouvertures officielles qui

m'avaient été faites à Bédarieux pour la direction du futur séminaire, par deux Inspecteurs généraux de l'Université, pendant leur tournée de 1846 dans le midi; mes rapports, empreints de confiance et d'affection réciproques, avec les étudiants de la Faculté, durant l'année académique qui venait de s'écouler, leur parurent offrir quelques chances de succès, et ils en écrivirent à l'Autorité supérieure. Certes, je n'ignorais pas les périls de cette nouvelle charge; et plusieurs élèves d'entre les plus capables et les plus dignes, prirent le soin bienveillant de me les signaler, durant les vacances, par des lettres dont le but était à la fois de m'en avertir et de m'en détourner. De mon côté, j'étais bien convaincu qu'en tout cas, et surtout étant donné l'état présent des choses et des esprits, tout ce qui pouvait ressembler à une séminarisation catholique, à une réglementation minutieuse, ou à une autorité magistrale, loin d'être propre à sauver cette Institution, ne pouvait que contribuer à en achever la ruine. Une seule manière me paraissait offrir quelques possibilités de succès, et être digne d'un essai, celle qui consiste à pratiquer de tout cœur et coûte que coûte, à travers les mauvais vouloirs et les résistances obstinées, cette parole de notre doux et humble Sauveur : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour « servir. » Oui, témoigner à ces jeunes cœurs un amour vraiment fraternel, vraiment *serviable*; consacrer son temps et ses forces à leur culture religieuse, morale, intellectuelle, scientifique; être à toute heure, pour leurs travaux, un guide, un conseiller, un ami, et vivre en famille avec eux et au milieu d'eux, avec l'af-

fection d'un frère aîné, sous le regard de Dieu, me semblait la voie seule efficace pour vaincre les oppositions et triompher des adversaires. Dès lors, conséquent avec mes principes d'union et de paix, de foi et de progrès, d'amour et d'espérance, je ne me sentis pas libre de me dérober à ce nouveau fardeau que mes amis me pressaient d'accepter, quelque redoutable et accablant qu'il put être, et je consentis, selon le désir aussi de mon ami, M. Frossard, à lui succéder.

Mais avant d'aborder le récit relatif à la marche de cet établissement, je crois devoir mentionner à cette place, l'une de ces allocutions que j'adressais de temps en temps, à la rentrée des grandes vacances, à Messieurs les Etudiants, pour leur tracer la voie dans laquelle je désirais marcher avec eux.

« Messieurs et bien aimés Elèves,

« En commençant avec vous une nouvelle année d'études et de vie commune, il nous importe au plus haut degré, en ces temps de langueur et de confusion déplorables, de nous retremper dans d'austères pensées et dans de lumineux exemples.

« Nous tous, ici réunis sous le regard de Dieu, nous voulons servir l'Eglise du Christ dans notre patrie, cette Eglise Réformée de France dont le passé glorieux et les douloureuses vicissitudes nous disent assez que son Chef lui réserve un avenir réparateur. Mais pour la bien servir, il faut aussi bien connaitre l'esprit qui lui est propre et la mission qui lui est réservée, et nous pénétrer du souffle créateur qui lui donna son

âme, et avec cette âme sa personnalité, sa physionomie et sa destinée.

« Je n'ai pas cru pouvoir mieux réaliser ce dessein qu'en vous dépeignant, en quelques traits, bien imparfaits sans doute, un Etudiant dont la foi, la vigueur et le génie servirent de berceau à notre Eglise, et la marquèrent, pour des siècles, de la puissante empreinte de sa personnalité si profondément chrétienne et française : vous avez tous nommé Jean Calvin.

« C'est en 1509 que naquit à Noyon, en Picardie, d'un père judicieux et sévère et d'une mère pieuse et ardente, ce jeune homme pâle et brun, aux yeux vifs et brillants, aux traits nobles et bien caractérisés, d'une tenue toujours propre, simple et modeste, sur lequel reposait la pensée de Dieu pour la rénovation de son Eglise. Profondément religieux dès ses plus tendres années, et doué des plus heureuses dispositions, il fut de bonne heure destiné par ses parents à l'étude de la théologie. Après avoir reçu, comme il le dit lui-même, la première direction de son éducation et de sa vie dans la plus noble famille du pays, celle des Mommor, il poursuivit ses études, d'abord au Collège des Capettes à Noyon, puis à Paris au Collège de la Marche, et enfin à celui de Montaigu, situé sur la place actuelle du Panthéon. C'est ici surtout qu'éclatèrent ses admirables dons, car laissant rapidement derrière lui ses condisciples par la pénétration de son esprit et la tenacité de son excellente mémoire, il y passa du cours des langues à celui de la dialectique et des sciences supérieures. Il avait alors seize ans.

« Ses études terminées avec autant de solidité que

d'éclat, il fut bientôt pourvu d'une cure, el il y prêcha plusieurs fois. Mais ici survient un brusque changement dans les projets de son père. Gérard Cauvin, ambitieux de fortune et de gloire pour son fils, veut en faire un magistrat et l'envoie à Orléans, et d'Orléans à Bourges, pour étudier le droit, dit Théodore de Bèze, « sous les plus aigus jurisconsultes de France, » Pierre de l'Etoile et André Alciat. Mais vers cette époque Gérard Cauvin mourut. Son fils venait de connaître la Bible pour la première fois, peut-être par la traduction de Fabre d'Etaples, ou par celle, encore alors inédite, de son parent Robert Olivetan; et comme ses nouvelles études n'avaient pas étouffé la voix de sa conscience et ses besoins de vérité, il commença à entrevoir, à la lumière de ce divin flambeau, les erreurs de l'Eglise romaine, et, plein de sincérité, il résigna son bénéfice.

« Il ne savait encore ni le grec ni l'hébreu, et il brûlait du désir de lire la Parole Sainte dans ses langues originales, lorsqu'une heureuse circonstance vint soutenir son ardeur et combler ses souhaits. Il y avait à Bourges, à cette époque, un Allemand, Melchior Wolmar, fort remarquable par sa piété, sa doctrine, ses vertus, et son habileté à instruire la jeunesse. Calvin fait sa connaissance, apprend de lui le grec, et se fortifie si bien sur les principes évangéliques qui germaient dans son âme, qu'entraîné par la logique de ses nouvelles convictions et par la loyale ferveur de sa conscience, il se met à les répandre par le moyen de la prédication. « Bien « jeune encore, à savoir d'environ 23 ans, nous dit « son ami de Bèze, mais choisi pour être instrument « d'élite en l'œuvre du Seigneur, il employa ses meil-

« leures heures à l'étude de la théologie, et profita « de telle sorte en peu de temps, qu'étant la science « conjointe avec son zèle, il avança merveilleusement « le royaume de Dieu en plusieurs familles, enseignant « la vérité non point avec un langage affecté dont il a « toujours été ennemi, mais avec une telle profondeur « de savoir et telle et si solide gravité en son langage, « qu'il n'y avait dès lors homme l'écoutant, qu'il n'en « fut ravi en admiration. »

« Pour mieux vous faire apprécier l'irrésistible ardeur de sa foi, il est bon de vous dire que Calvin avait à lutter contre la timidité de son naturel ; écoutez-le lui-même : « Aussitôt qu'un véritable plaisir me porta à la piété, « je fus enflammé d'un si grand zèle d'aller en avant, « que je ne poussai que froidement mes autres études, « quoique je ne les abandonnasse pas en entier. Je fus « tout ébahi que, devant que l'an passât, tous ceux qui « avaient quelque désir de la pure doctrine se ran- « geaient à moi pour apprendre, combien que je ne fisse « quasi que commencer moi-même. De mon côté, d'au- « tant qu'étant d'un naturel un peu sauvage et honteux, « j'ai toujours aimé repoi et tranquillité, je commençai « à chercher quelque cachette et moyen de me retirer des « gens ; mais tant s'en faut que je vinse à bout de mon « désir, qu'au contraire toutes retraites et lieux à l'écart « m'étaient comme écoles publiques. Bref, cependant « que j'avais toujours ce but de vivre en privé sans être « connu, Dieu m'a tellement promené et fait tournoyer « par divers changements, que toutes fois il ne m'a « laissé de repos en lieu quelconque, jusqu'à ce que

« malgré mon naturel il m'a produit en lumière et fait « venir en jeu, comme on dit. »

« Cependant cette précieuse conquête de la foi et de la vie évangélique n'eut pas lieu sans de grandes agitations intérieures. Ecoutez-le encore nous racontant les luttes de sa conscience : « J'ai été si opiniâtrement enlacé « dans la superstition papale, qu'il paraissait difficile « de me tirer de cette boue profonde, lorsque Dieu, « par une conversion subite, dompta et rangea à doci- « lité mon cœur. Et comme j'eusse accompli toutes ces « cérémonies catholiques, encore que je m'y confiasse « quelque peu, si étais-je toutefois bien éloigné de la « certaine tranquillité de ma conscience ; car toutes fois « et quantes que je descendais en moi ou que j'élevais « le cœur à Toi, une si extrême horreur me surpre- « nait, qu'il n'y avait purifications ni satisfactions qui « m'en pussent aucunement guérir. Et tant plus je me « considérais de près, tant plus rudes aiguillons pres- « saient ma conscience, tellement qu'il ne me demeu- « rait autre soulas ni comfort, sinon de me tromper « moi-même en m'oubliant. »

« Mais une fois conquis à la vérité, il applique toutes les forces de son esprit et de sa volonté à la servir avec ce dévouement viril et cet entraînement de fidélité et d'obéissance qui sont le propre des âmes grandes et loyales, et se voue avec passion au culte et à la diffusion de la foi qui le possède et le rend heureux. De là l'audacieux courage de cette célèbre préface qu'il adressa au roi de France, et de ces paroles qu'il écrivit à la reine de Navarre : « Un chien aboie quand on attaque son « maître ; et comment pourrais-je fermer ma bouche

« quand on attaque la vérité de Dieu. » De là son cachet, fidèle symbole de sa vie, ce cachet qui nous le représente donnant son cœur à Dieu, tantôt de la main gauche, tantôt de la main droite, avec ces initiales J. C. et cette devise : *prompt et sincère ;* de là, disons mieux, sa vie tout entière.

« Eh bien ! il y a dans les traits de cette jeune âme régénérée ceux qui caractérisent notre Eglise Réformée, ceux qui constituent sa physionomie chrétienne, sa force et sa gloire. Recueillons-les avec une piété filiale, et puissions-nous les faire revivre dans nos cœurs et dans nos vies !

« Et d'abord *la Bible*, la Parole de Dieu, est la lampe de ses pieds et la lumière de ses sentiers. C'est elle qu'il désire ardemment lire dans ses langues primitives; elle qu'il médite et sonde à Orléans et à Bourges; elle qui dompte, brise et transforme son cœur; elle qui le dégage et l'affranchit de toute tradition et de tout commandement d'homme; elle qui l'inonde de ces clartés nouvelles qui font une auréole autour de sa personne; elle qu'il annonce, qu'il défend, qu'il proclame en tous lieux, et dont il fait l'oreiller de sa paix, l'ami intime de son cœur, le secret de sa puissance, l'aiguillon de sa pensée et l'inspiration de toute sa vie. On pourrait déjà lire sur son front, comme graver plus tard sur ses écrits et sur sa théologie, cette inscription si caractéristique de la Réforme : *La Bible, toute la Bible, rien que la Bible,* car tout en lui s'incline devant sa royale, sa divine autorité; et c'est même dans cette heureuse et féconde dépendance de la Parole Sainte qu'il trouve une indépendance non moins féconde et bénie à l'égard

de toute parole d'homme. Oui, Messieurs, telle fut la règle suprême de Calvin, de l'étudiant-évangéliste; et depuis, la première gloire comme la plus grande force de notre Eglise a été d'être l'Eglise de la Bible, l'Eglise de l'autorité de la Parole Sainte, l'Eglise de la royale souveraineté du Verbe éternel qui s'y reflète et la remplit.

« En second lieu, et pour parler comme lui, la paix de son cœur dompté et rangé à docilité, la certaine tranquillité de sa conscience, le véritable plaisir qui le porte à la piété, le grand zèle qui l'enflamme et le fait aller en avant, bref, tous ces signes d'une vie nouvelle sont le fruit de *la libre grâce* ou *du miséricordieux amour de Dieu.* Il a cherché *soulas et comfort,* la gérison et la force de son âme dans l'accomplissement de toutes les cérémonies, dans les purifications et les satisfactions de l'Église romaine; il est descendu en lui-même; et plus il se considérait de près, tant plus rudes aiguillons pressaient sa conscience, au point qu'une extrême horreur le surprenait quand il élevait son cœur à Dieu. Mais voici, c'est alors que Dieu fait descendre son amour dans cette âme labourée, inquiète, altérée de justice, et si bien préparée à le recevoir; c'est alors qu'il y commence son œuvre de pardon, de paix et de joie. Comme saint Paul, Calvin a demandé à lui-même, à la loi de Dieu, à ses efforts et à ses œuvres la guérison de son âme, sa rédemption propre, et il ne l'a trouvée que dans le sentiment et la communion de la grâce divine manifestée et offerte en Jésus-Christ; il ne l'a trouvée que dans cette mystérieuse alliance d'un cœur qui se vide de lui-même, pour se

laisser remplir par Dieu. La libre grâce et la foi personnelle, voilà les deux pivots de sa conversion et de sa nouvelle naissance ; et ce sont là aussi les deux traits essentiels du type réformé. Puissions-nous apprendre, comme lui, à passer par l'enfer de nous-mêmes, pour monter, comme lui, au ciel de la miséricorde et de la paix ! C'est alors seulement que nous servirons efficacement l'Eglise de la souveraineté de l'amour de Dieu et du personnalisme chrétien !

« Mais, en troisième lieu, cet amour qui pardonne et qui sauve est un feu consumant qui doit purifier l'homme tout entier ; il est saint, et il doit transfigurer, sanctifier sa vie ; il est souverain, et il doit régner sur ses sentiments, sur ses paroles, sur ses œuvres. Malheur pour celui qui en ferait pour son vieil homme et pour son homme nouveau un oreiller de lâche sécurité ! Le jeune Calvin l'a bien compris et senti ; aussi voyez l'austérité de sa conduite, la majesté de son caractère, son mâle esprit d'abnégation, et son héroïsme d'obéissance à la volonté de Dieu ! Déjà ses condisciples l'avaient surnommé l'accusatif, parce que fuyant leurs folies et leurs désordres, il leur prêchait de paroles et d'exemple les inflexibles rigueurs de la conscience et du devoir. Dieu lui a tout donné en lui donnant sa grâce ; à son tour, que fera-t-il, sa vie durant, pour ce Dieu si bon ? voici, il lui offrira des deux mains son cœur reconnaissant, lui, Jean Calvin, et lui répétera sans cesse : prompt et sincère ! ou si vous voulez : obéissant et conséquent ! N'a-t-il pas lu dans la parole de son Dieu et dans sa droite conscience, ces paroles : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements !

Telle fut sa vie, messieurs, et telle a été l'Église réformée par lui. La discipline de cette Église, non moins que la primitive histoire de Genève régénérée nous disent assez haut de quel sérieux saint, de quelle redoutable sévérité morale, et de quelle vigueur de conséquence pratique elle brille entre toutes. Oui, elle a été par excellence l'Église des mœurs, des mâles vertus, des virils caractères, l'Église de la discipline, du devoir, de l'obéissance coûte que coûte. Hélas ! que nous sommes dégénérés ! Répudierons-nous ce rayon de sa gloire ; ou plutôt ne le tresserez-vous pas dans cette nouvelle couronne dont vos pieuses mains veulent orner un jour son front rajeuni !

« Que vous dirai-je encore ? N'êtes-vous pas frappés d'un autre trait ? Que fait-il donc cet étudiant en droit qui a goûté la vérité ? La cache-t-il ? A-t-il peur de lui rendre témoignage ? Ah ! loin de là. Il croit d'une foi personnelle, profonde, vivante, et il confessera sa foi ; il la confessera devant qui voudra l'entendre, dans les châteaux, dans les bourgades, au sein des familles, à ses condisciples, dans les grandes cités d'Orléans et de Bourges, avec profondeur de savoir et solide gravité en son langage, si bien que tous ceux qui l'écouteront en seront ravis d'admiration. Et vous savez s'il l'a confessée de sa bouche et de sa plume, pendant toute sa vie, en présence des petits et des grands, des princes, des rois et des peuples, avec ce courage invincible qui lui faisait dire : Si un chien aboie quand on attaque son maître, comment pourrais-je fermer ma bouche quand on attaque la vérité de Dieu ! Eh bien ! ici encore cette courageuse confession a été

l'âme de l'Église dont il fut le héros. La Réforme, appuyée sur ce qui est écrit, loin de capituler avec l'erreur, a toujours rendu à la vérité un intrépide témoignage, sans reculer devant celui des sacrifices et du sang, qui en a fait l'Église des martyrs. Ah ! soyons dignes d'elle, dignes de nos pères ! Autant que jamais notre pays a besoin que les amis de l'Évangile protestent contre son aveuglement religieux et ses accès d'idolâtrie. Soyons toujours les sept mille hommes qui n'ont pas fléchi devant Baal, et continuons cette chaîne, trop longtemps sanglante, mais toujours glorieuse, des confesseurs, des martyrs de la vérité !

« Je pourrais rattacher au trait qui précède un autre qui n'en est que le prolongement, et revendiquer pour notre Église le titre et la gloire d'*Église missionnaire*, car c'est elle, pionnière intrépide, qui, la première, a frayé la route vers les païens, et qui, par la Suisse et par la France, par l'Angleterre et l'Amérique, a tout fait pour les convertir. Il serait facile de retrouver cet amour expansif et ces ardeurs apostoliques dans le jeune évangéliste d'Orléans et de Bourges, de qui la voix, nous dit de Bèze, devint une fontaine dont les eaux regorgèrent sur toute la France ; qui parcourut sa patrie, le Piémont, l'Italie, en servant ses nouveaux principes, et qui fit de sa communauté de Genève une pépinière d'évangélistes dont il était le guide et l'appui. Il serait plus facile encore de vous montrer combien cet esprit rayonnant est conforme au génie de la France, à ce génie cosmopolite dont le premier besoin est de se donner, et qu'exprimait si bien le plus grand homme de ce siècle, quand il disait : « Pour qu'une

« idée devienne universelle, il faut qu'elle passe par « Paris. » Il y a là, à coup sûr, une indication précieuse pour des jeunes gens de foi et de cœur, qui, l'œil ouvert sur les ténèbres spirituelles de leur pays non moins que sur le génie missionnaire de leur Église, veulent, comme vous, se consacrer au service de l'un par l'autre.

« Mais j'ai hâte de terminer, et je ne relève plus que ce dernier trait qui n'est pas le moins important. Notre Église est celle de la sécularisation, l'Église du sacerdoce universel. Gloire au jeune tonsuré de Marteville et de Pont-l'Évesque, d'avoir si bien compris que Dieu a donné à chacun, comme dit saint Paul, la lumière et le témoignage de l'esprit pour l'*utilité commune*, et que tous les chrétiens ensemble forment « cette race élue, « cette sacrificature royale, cette nation sainte, ce « *peuple clergé* qui doit annoncer les vertus de Celui « qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse « lumière! » Gloire à lui d'avoir ramené, par fidélité scripturaire et contre les instincts de son génie, cette constitution primitive et populaire des diacres et des anciens, et cette précieuse égalité des ministres de la parole, qui, depuis trois cents ans, donnent à la France l'exemple et la leçon du système représentatif ou de la démocratie organisée. Pour nous, plus que jamais, restons fidèles à ces principes salutaires ; bien des Églises nous les envient ; et certainement le monde n'est pas en marche, malgré de trompeuses apparences, vers la domination des castes et la prépotence des clergés. Il y a dix-huit siècles un mot a retenti, qui doit faire plus que le tour du monde, un mot qui doit

trouver enfin son écho dans toute poitrine d'homme et s'y changer en chair et en sang : « Vous n'avez qu'un seul Maître qui est au ciel, et pour vous, vous êtes tous frères ! » Que ce mot devienne toujours mieux parmi vous une vivante réalité !

« J'ai essayé, Messieurs, de vous retracer quelques-uns des caractères de notre Église, en les faisant sortir de cette personnalité si riche et si puissante qui en fut, passez-moi le terme, le moule providentiel. Tel le chêne, vainqueur des tempêtes, sort du gland qui le portait. A l'image de Calvin, elle a été et elle est l'Église de la Bible, contre la tradition et l'autorité humaines, — l'Église de la libre grâce et de la foi personnelle, contre le pélagianisme des œuvres et le magique *opus operatum* d'une croyance formaliste et servile, — l'Église de l'austère conscience et de la vie morale par l'obéissance absolue à la volonté de Dieu, contre les relâchements d'un christianisme abâtardi et les capitulations d'une foi corrompue, — l'Église du témoignage et de la confession publique, contre le tremblant mutisme des inconséquents, des tièdes, des lâches, — l'Église, enfin, du prosélytisme hardi, du zèle missionnaire, du sacerdoce universel et de la fraternité chrétienne, contre les timidités politiques des sages mondains, et les intérêts terrestres des castes et des hiérarchies.

« Ces caractères seraient-ils effacés dans l'Église du présent et de l'avenir? Non, certes, car ils sont inhérents à la substance de la foi et de la vie chrétienne. Vous donc, jeunes amis, qui venez ici pour continuer la chaîne illustre et trois fois séculaire des pasteurs de

notre Église réformée, acceptez-en le fardeau et la responsabilité, comme vous en acceptez l'honneur et la gloire ; et pour mieux porter l'un et l'autre, regardez à cet Etudiant si sérieux, si modeste, si timide, mais si courageux, si simple, si droit, si sévère, vers lequel se tournent et remontent aujourd'hui les études, les affections et la reconnaissance des meilleurs de nos contemporains.

« Imitez-le. Ah ! il aimait, il pratiquait les heures solitaires, la prière, le culte, la Bible, et surtout Celui dont elle est le rayonnement, le Christ. Il était laborieux ; il avait pris l'habitude, nous dit son ami de Bèze, de veiller une partie de la nuit, après un souper très frugal, et de repasser, le matin, à son réveil, ce qu'il avait appris la veille. C'est ainsi qu'il a conquis sa pure science et aiguisé sa très heureuse mémoire. Le travail ! loi suprême que nous a imposée Celui qui travaille éternellement, et dont le Christ a si bien résumé les conséquences dans ces paroles : « On donnera « à celui qui a, et il aura encore davantage ; mais pour « celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a. » Gravez-la bien dans votre esprit, cette loi royale, accompagnée de cette sentence : « Si nous faisions ce que nous devrions, Dieu ferait bientôt ce que nous voudrions » ; et je ne doute point alors que, loin d'envelopper comme dans un linceul et d'enfouir dans les ténèbres les dons que Dieu vous a confiés, vous ne les fassiez valoir à sa gloire, et pour le plus grand bien de vos frères !

« Imitez-le dans sa foi personnelle, dans sa communion vivante avec son Sauveur, surtout dans son tra-

vail de sanctification, plein de crainte et de tremblement. Hélas ! que dirait-il de notre christianisme facile, complaisant, délicat, qui ne pénètre guère au-delà de l'épiderme de notre âme et de notre vie ; qui se plie si désastreusement bien aux caprices du cœur, aux façons, aux convenances et aux élégances mêmes du monde ; qui se fait si petit devant les mille tyrans de la mode, des préjugés, de l'opinion, du siècle, et que l'abnégation et le sacrifice font pâlir ? Ne prendrait-il pas le fouet du Christ pour nous chasser de son temple ; ou mieux encore, ne prendrait-il pas sa couronne d'épines pour la planter sur nos têtes, son calice d'absinthe pour nous en abreuver, et sa croix pour la jeter sur nos épaules ? Ah ! nous nous plaignons des langueurs des fidèles, des défaillances de la foi, des confusions de l'Eglise, des audaces de l'impiété, des orgies de l'égoïsme et de la chair ; mais avons-nous bien le droit de nous plaindre ? où est le sel de notre vie ? où, la flamme lumineuse et ardente de notre amour ? où, l'inflexible sévérité de notre conscience ? où, la logique de nos convictions, l'austérité de nos mœurs, la trempe virile de nos caractères ? Je parcourais, il y a quelques années, avec deux de vos anciens condisciples, le canal du Midi, en compagnie de quelqus-uns de ces soldats qu'on a appelés les premiers du monde ; nous passâmes des heures à entendre le récit bien simple de leur grand courage ; et tandis que j'écoutais, je me disais en moi-même : Ah ! si les chrétiens savaient donner leur vie et en faire à toute heure le sacrifice pour leur Roi céleste, pour leur patrie spirituelle, pour l'honneur de leur drapeau, pour le salut de leurs frères, comme

le font ces zouaves pour la gloire et pour leur pays ! S'ils savaient donner au monde, en l'assiégeant, le spectacle de tant de dévouement, de constance, d'héroïsme ! Si leur amour, plus fort que la mort, savait, comme la valeur de ces soldats, triompher de l'oppression, de l'angoisse, de la persécution, de la nudité, du péril, de l'épée, il y a longtemps que les tours de la grande Babylone, longtemps que la forteresse du monde seraient aux pieds de Jésus-Christ !

« A vous, Messieurs et jeunes Amis, d'être meilleurs que ma génération qui s'en va. Et n'ajournez pas, pour le devenir, jusqu'au moment solennel où vous revêtirez la robe du Christ. C'est ici qu'il faut préluder à cette grande œuvre, ici, dans ce séjour de recueillement et de travail, à l'exemple de notre divin Maître qui ne commença à prêcher dans la Galilée qu'après s'être retiré au désert, pour y vaincre toutes les tentations avec le bouclier de la Parole Sainte. C'est ici qu'il vous faut pratiquer, les uns à l'égard des autres, les vertus dont vous devez donner plus tard et ailleurs le modèle et l'exemple. C'est ici qu'il faut vous exercer à cette forte vie chrétienne, individuelle et sociale, intime et expansive, qui devra briller un jour dans l'Eglise, comme une lampe ardente sur un chandelier. Ah ! si vous saviez envelopper d'un saint et mutuel respect la liberté de vos conceptions et de vos convictions dogmatiques, et, vous plaçant sur un plus haut terrain, vous enlacer tous ensemble des si doux liens de la fraternité chrétienne ! Si, rejetant loin de vous des dénominations et des classifications que je voudrais avoir la force de déraciner de tous les esprits, comme

je souhaite que vous ayez celle de les répudier et de les flétrir, vous saviez vous qualifier du glorieux nom que le Christ donna à ses disciples en ses plus tendres épanchements, quand il leur dit : « Je vous appelle mes amis ; » et surtout si, puisant tous ensemble dans son amour la foi et la vie, vous saviez former de vos cœurs entrelacés une couronne autour de son cœur immortel, oh ! alors, quelle victoire sur l'esprit de parti ! quel charme dans vos relations ! quelle dignité dans vos entretiens ! quel zèle dans vos travaux ! quelle solidarité dans vos existences ! quelles perspectives de paix et d'harmonie pour l'Eglise ! quelle joie dans vos âmes, et quelles plus grandes joies dans le ciel ! Et tout cela, si vous le voulez, avec l'aide de Dieu vous le pouvez ! Oh ! Seigneur, fais éclater ta force dans notre infirmité ! »

Parvenu au terme d'une première année d'efforts, peu favorisés, on le conçoit, à cette époque révolutionnaire, par les agitations politiques et sociales, et en particulier par l'esprit *local* de 1815 et de 1830, réactionnaire et anti-protestant, qui n'avait pas désarmé en 1848, je pus cependant adresser, le 6 janvier 1850, à M. le Ministre, le rapport suivant :

« Si les résultats économiques et financiers auxquels « je suis arrivé, la première année de mon administra- « tion, démontrent que l'ordre, la vigilance et l'écono- « mie ont présidé au mouvement du matériel, je crois « pouvoir affirmer qu'un progrès correspondant, et « plus important, s'est fait sentir dans l'ordre moral. « J'avais l'honneur de dire à M. X... qu'avec le système

« de liberté et de surveillance à la fois paternelle et « sévère, il était probable que le succès n'était plus « qu'une affaire de temps ; et les faits me semblent ré- « pondre à ces prévisions et à ces espérances. En effet, « toute trace d'opposition systématique et tout désordre « ont disparu. Le Séminaire est accepté par les anciens « élèves, et recherché par les nouveaux qui se sont « tous empressés d'y prendre place, à l'exception d'un « seul qui a différé son entrée jusqu'à l'an prochain, « pour des motifs étrangers à la séminarisation. Leur « nombre s'élève à 41 ; de sorte qu'il ne reste plus que « 4 ou 5 places vacantes. »

Je ne dois pas oublier de mentionner deux faits propres à contribuer à l'œuvre du relèvement.

Le premier est contenu dans cette demande que j'adressais à M. le Ministre le 11 novembre 1849 : « Il « conviendrait, disais-je, d'organiser et de doter un « salon de lecture, de telle sorte qu'on pût y recevoir « des journaux religieux et politiques, des revues scien- « tifiques et littéraires, et acheter les ouvrages nou- « veaux les plus importants. Ce serait un puissant « moyen à la fois de culture générale et de discipline, « car on n'irait plus chercher en ville ce qu'on trouve- « rait suffisamment dans la maison. » Une somme de 600 francs fut accordée au budget de 1849, sans expli- cations et sans réserves.

Le second se rapporte à la création de deux prix de 200 francs chacun, pour le meilleur travail sur deux questions proposées, l'une à l'auditoire de philosophie, et l'autre à celui de théologie, afin de stimuler au tra- vail. L'une de ces questions avait pour titre : *Biogra-*

phie et caractéristique de saint Paul et de ses écrits, et l'autre était une *Etude sur l'état des croyances et des institutions religieuses du peuple juif, à l'époque de l'établissement du christianisme.*

Ces divers moyens d'action ne restèrent pas sans effet ; aussi me fut-il possible, au bout du second exercice 1849-1850, de constater, dans mon compte-rendu du 26 juillet à l'autorité supérieure, quelques nouveaux pas dans la voie du bien.

Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur l'établissement dont la direction m'a été confiée il y a deux ans, afin que vous puissiez apprécier si les sacrifices de l'Etat et mes efforts consciencienx ont obtenu quelque bon résultat.

« Et d'abord, en me plaçant au point de vue religieux et moral, je crois pouvoir vous dire avec assurance qu'un esprit meilleur, plus sérieux, plus satisfaisant, anime l'ensemble des quarante jeunes gens qui habitent le séminaire. Attentifs aux signes douloureux de notre temps, qui imposent de si grands, de si sévères devoirs aux représentants de la foi, de la piété et de la moralité, ils ont acquis un sentiment plus vif de leurs obligations religieuses et morales. Le culte de chaque jour, mes entretiens de tous les instants avec eux, le zèle soutenu avec lequel ils s'occupent régulièrement des besoins matériels et spirituels de soixante familles pauvres de Montauban et de la banlieue, les services de prédication, de visites pastorales, qu'ils rendent avec empressement aux pasteurs de la ville et de la

campagne, l'offre qu'ils m'ont faite, et que j'ai transmise à M. le Président du Consistoire, de les employer partout où ils pourraient être jugés propres à exhorter, à lire la Parole de Dieu, à consoler, sont autant de preuves du fait que j'avance. Il y a trois mois, ils m'ont demandé de célébrer pour eux un culte spécial, le dimanche, dans la chapelle de la Faculté, et après m'en être entendu avec M. le Doyen et le Consistoire, j'ai inauguré, le 9 du mois dernier, de concert avec deux de mes collègues, ce nouveau service religieux qui a provoqué la formation d'une société de chant chrétien. Enfin, je ne me suis pas encore trouvé dans la nécessité de punir pour quelque faute grave. Il m'est donc permis de vous assurer en toute vérité que, sous ce premier et si important rapport, l'établissement est entré dans une voie de progrès, et qu'il y a fait quelques pas.

« D'autres faits viennent servir à constater une marche analogue au point de vue intellectuel et scientifique. La Faculté, trouvant un appui réel dans le Séminaire, a introduit de nouveaux travaux, de nouvelles études, je veux dire des compositions mensuelles dans l'auditoire de philosophie, une dissertation annuelle de plus, pour chaque auditoire, sous forme de concours, et l'étude obligatoire de la langue allemande que j'enseignais, depuis deux ans, d'une manière privée, libre et gratuite, dans mon cabinet. Ce mouvement a produit dans le Séminaire deux sociétés, l'une d'improvisation, et l'autre de travaux théologiques, dont l'heureuse influence commence à se faire sentir. L'amour de la lecture s'est généralisé, et l'étude des

Pères a été sérieusement abordée par quelque théologiens. Les dissertations et les thèses ont gagné en étendue, en solidité, et les contacts si faciles ont provoqué une émulation louable. Il y a sans doute encore quelques étudiants, dirai-je, de l'ancien régime, dont l'application et le travail laissent à désirer, mais le nombre en diminue tous les ans, et il est vrai d'affirmer que la moyenne des études s'est sensiblement élevée. Le Séminaire y a sa bonne part, et quelques faits vont l'établir.

« Les théologiens *externes* sont au nombre de 12, et les *internes* au nombre de 24. Et toutefois, sur 5 examens jugés insuffisants, à Pâques, 4 appartiennent à des externes. Cinq élèves ont dû se diriger vers une autre Faculté ou cesser leurs études, et ils étaient tous externes. Un élève a été puni de la perte d'une inscription, et il est externe. Un seul examen n'a pas été subi, à Pâques, à cause du retard apporté à rendre des tâches académiques, et c'est celui d'un externe. Enfin les points les plus élevés d'admission, pour les examens et les dissertations, ont été obtenus exclusivement par des internes. Ces faits ne démontrent-ils pas, Monsieur le Ministre, la vérité de mes assertions?

« Toute œuvre de relèvement moral et scientifique ne s'accomplit pas soudain et comme d'un seul jet. Nous ne sommes qu'à l'entrée d'une ère nouvelle, et il reste sans doute bien des pas à y faire, puisqu'on ne doit jamais s'arrêter dans la voie de l'amélioration et du bien; mais ce que je puis vous attester en toute conscience, comme l'a fait la Faculté tout entière en présence de MM. les Inspecteurs généraux, c'est que le Séminaire a déjà contribué, dans une certaine me-

sure, au développement de la piété, de la science et de la moralité parmi les étudiants de la Faculté.

« Votre ministère envoie sans doute des publications de l'imprimerie nationale à un certain nombre d'établissements, et s'abonne, en leur faveur, à des revues et à des journaux. La bibliothèque et le salon littéraire du séminaire sont encore bien dépourvus de ressources bibliographiques, et nos étudiants veulent travailler. Veuillez, Monsieur le Ministre, nous venir en aide. »

Mais ces débuts, humbles et encourageants, ne furent pas du goût de tout le monde ; et l'année suivante devait m'en donner des preuves attristantes. Une lutte commençait à se produire contre une influence religieuse, contre le séminaire, contre moi-même ; les signes en étaient aussi nombreux qu'évidents, et je dus en écrire à M. le directeur des cultes non catholiques. « Il y a bientôt un an, lui disais-je, qu'à la sollicitation « d'un certain nombre d'élèves, j'établis, avec l'agré- « ment de M. le doyen, du Conseil de la Faculté, « et avec l'approbation, officiellement demandée et « accordée, du Consistoire, un culte dans le temple de « la Faculté à trois heures de l'après-midi. Ce n'était « que le rétablissement de l'ancien culte de M. A. Monod, « dans le même lieu, et à la même heure. Deux de « mes collègues, MM. Bonifas et Pédézert, m'offrirent « leur concours que j'acceptai de grand cœur. Le « service réussit trop bien, au jugement de quelques « personnes. Fréquenté par une partie de l'élite de la « population protestante, et surtout par les personnes « les plus pieuses et les plus désireuses de s'édifier,

« il a été vu, de plus en plus, de mauvais œil, et il a « enfin occasionné, tout récemment, après une séance « consistoriale, un éclat inouï d'accusations.

« On a dit que, contre nos intentions et notre gré, « sans doute, mais de fait, ce culte pouvait donner lieu « à une dissidence ; et alors, agrandissant le champ de « l'attaque, on a ajouté que j'avais défendu aux Elèves « de fréquenter le culte national, que je ne le fréquen- « tais pas moi-même systématiquement, et que je « tenais dans mon salon une Ecole du dimanche. »

« Sur le premier point, j'ai répondu avec mes col- « lègues que, ni de près ni de loin, rien dans nos pré- « dications ne tendait à la dissidence, étant nous- « mêmes très attachés à notre chère Eglise nationale ; « que nous faisions ce culte pour l'édification des élèves « et sur leur demande ; et que si le Consistoire trouvait « bon de nous retirer son assentiment, le temple serait « respectueusement fermé sur le champ ; que s'il lais- « sait, au contraire, subsister ce culte réclamé par tant « de personnes, nous offrions la chaire à tous les pas- « teurs ; que, de plus, nous leur proposions, dans l'in- « térêt pur de la piété, de la vie de l'Eglise, de l'édi- « fication des fidèles, et comme garantie de nationalité « et preuve de bon vouloir, de faire conjointement « avec MM. les Pasteurs un nouveau service le jeudi. »

« Sur le second point, je répondis par une protes- « tation, signée de tous les élèves, contre l'imputation « qui m'était faite de les éloigner du culte national ; « protestation portant 47 signatures, que je tiens à la « disposition de qui voudra la lire. »

« Sur le troisième point, je répliquai que, comme

« mes collègues, j'allais en famille, à neuf heures du « matin, au temple de ma paroisse, c'est-à-dire au « temple de la Faculté que fréquente régulièrement « aussi la famille de Félice, et où fonctionnent tour à « tour les pasteurs de l'Eglise. »

« Sur le quatrième point, je reconnus qu'en effet « je faisais, de concert avec M. Pédézert, une instruc- « tion catéchétique à mes enfants, à ceux de ce col- « lègue, à ceux de M. de Félice et de trois ou quatre « amis, en tout à une douzaine d'enfants, et que per- « sonne au monde n'avait rien à y voir. »

Et j'ajoutai : « Cette attaque, aussi violente que « brusque, a causé une certaine émotion. La cause « réelle, et sur laquelle personne ne se fait illusion, « non pas même les accusateurs, se trouve dans le « succès croissant de notre culte, qui est par lui-même « une accusation à l'adresse des représentants de « l'Eglise. On a été jusqu'à dire qu'on nous vexerait « jusqu'à ce que, dégoûtés, nous quitterions le poste « ou nous partirions ; et comme j'ai été le principal « moteur de ce culte, et qu'en ma qualité de Directeur « je présente une plus large face aux attaques, je me « vois en butte à bien des traits. L'affaire de la sémi- « narisation des élèves Montalbanais est aussi, à ce « point de vue, un bélier de guerre contre le Direc- « teur. »

« S'il éclate quelque orage et que l'on me provoque « au combat, je ne le fuirai pas. Cependant je ne puis « m'empêcher de vous dire qu'ami, par dessus tout, de « la paix, si je pouvais prévoir que l'année prochaine « fût pour moi aussi pleine que celle-ci de soucis,

« d'attaques calomnieuses, et de souffrances morales « que Dieu seul connaît, je laisserais volontiers à tout « autre le soin de diriger cet établissement, aimant « mieux, comme me le disait M. Pédézert, un morceau « de pain noir, avec le calme au cœur et au foyer, « qu'une position si tourmentée. Heureusement les « sympathies, l'estime et l'affection des Internes qui « sont groupés autour de moi, et qui voient très clair « dans toutes ces attaques du dehors, me consolent et « me fortifient. »

Cette même année 1851 vit se produire, à la fin de l'exercice académique, un autre obstacle d'une nature et d'une source différentes. L'esprit autoritaire et militaire, qui dirigeait toujours plus le pouvoir de la République vers l'Empire, se faisait sentir, dans tous les rouages administratifs, par des exigences de discipline stricte et de surveillance soupçonneuse. Le Ministre paraissait vouloir de nouveaux règlements pour le séminaire, et cette demande fut probablement provoquée par cette affaire de la séminarisation des élèves Montalbanais que j'ai mentionnée plus haut et dont voici la cause. Le Consistoire de Montauban, surveillant et directeur naturel et légitime de ces élèves, mécontent, à juste titre, de quelques-uns d'entr'eux dont l'incapacité, ou les insuccès prolongés, ou la mauvaise tenue, étaient notoires, avait proposé au Ministre un règlement consistorial dont le but était d'augmenter à leur égard les difficultés et les garanties, de décourager les fausses vocations sans écarter les bonnes, et finalement d'en réduire le nombre autant

que de droit. M. le Ministre, tout en rendant justice à mes efforts et aux améliorations obtenues, en prit occasion de demander de nouveaux règlements très détaillés et minutieux, qui auraient fait du séminaire une machine automatique, et je résolus d'aller à Paris pendant les vacances. Pour exposer cette affaire importante, je n'ai rien de mieux à faire que de transcrire la lettre suivante que quelques-uns de mes collègues adressèrent à M. Léon de Maleville, député de Montauban, le 30 juillet 1851.

« Notre collègue, M. Sardinoux, ayant l'intention de se « rendre à Paris, afin de s'entendre avec l'administration « supérieure sur le régime qui doit être suivi dans le sé- « minaire protestant de Montauban, nous croyons devoir « vous dire brièvement ce que nous pensons à ce sujet. »

« Une question grave est pendante. M. le Ministre « de l'instruction publique paraît vouloir qu'une disci- « pline plus sévère soit imposée aux étudiants sémi- « narisés. Il demande de nouveaux règlements, des « règlements *écrits* qui fixeraient les heures de travail « etc., etc. L'avis de M. Sardinoux est différent et le « nôtre aussi, pour les raisons suivantes :

« 1° Il ne faut pas assimiler le Séminaire de Mon- « tauban aux séminaires catholiques, ni aux grandes « Ecoles de l'Etat. Les séminaires catholiques sont « soumis à un autre esprit que celui du protestan- « tisme. Les grandes Ecoles de l'Etat ont une direction « *une* et forte qui manque ici. Toute analogie, toute « induction de ces établissements pour l'appliquer à « Montauban, est donc mal fondée. Notre Séminaire « est une institution *sui generis*. »

« 2° M. Sardinoux a accepté la direction en faisant « des réserves précises et nettement formulées. Il a « déclaré vouloir employer dans ses rapports avec les « étudiants non la contrainte, non une discipline dans « le sens légal et strict de l'expression, mais l'influence « morale, l'action paternelle, la puissance de l'amour « chrétien ; c'est là une chose bien connue des étu- « diants mêmes, et s'il changeait maintenant de sys- « tème, il paraîtrait faillir à ses propres convictions.

« 3° Ces considérations ne seraient pas décisives, « sans doute, si le Séminaire allait mal. Avant tout, il « faudrait pourvoir aux besoins de l'ordre en pareil « cas. Mais il en est autrement ; le séminaire va bien ; « si quelques étudiants ont donné lieu à des plaintes, « il s'agissait de ceux du dehors plutôt que de ceux du « dedans. Ces derniers mènent généralement une con- « duite régulière et satisfaisante. Ils travaillent, ils « restent dans l'établissement pendant la plus grande « partie de la journée ; ils ne forment point de rela- « tions peu convenables en ville ; leur tenue dans les « leçons est sérieuse. Il s'est formé, en un mot, une « discipline *tacite* mais réelle, et d'autant mieux obéie « qu'elle n'est pas écrite sur le papier avec des clauses « pénales. En essayant d'améliorer ce qui est bon, « ne s'exposerait-on pas à compromettre ou même à « perdre ce qui a été laborieusement conquis par le « zèle intelligent du directeur ?

« 4° Nous sommes heureux d'ajouter que l'influence « de M. Sardinoux va croissant. Ce fait peut aisément « s'expliquer ; il est dans la nature des choses. La « plupart des nouveaux étudiants entrent immédia-

« tement au séminaire, et sont soumis, dès leur arrivée,
« à l'action du directeur. Dès lors ils s'accoutument
« bien mieux que ne pouvaient le faire d'anciens étu-
« diants qui s'étaient enracinés dans d'autres habitudes,
« à suivre l'impulsion qui leur est donnée. Le moment
« viendra peut-être où un règlement écrit pourra s'é-
« tablir sans trop d'efforts ; mais ne précipitons rien ;
« le temps est ici un auxiliaire indispensable.

« 5° Nous sommes d'autant plus d'avis qu'il faut
« attendre, que l'année dans laquelle nous entrons sera
« plus inquiète et plus agitée. Ce n'est pas au milieu
« des grands ébranlements de l'opinion publique que
« l'on peut imposer à des jeunes gens une nouvelle et
« rigoureuse discipline. Nos étudiants s'occupent au-
« jourd'hui très peu des affaires politiques. Ne nous
« exposons pas à les y replonger en les incitant par la
« restauration intempestive de la contrainte.

« Voilà nos raisons ; vous les apprécierez mieux que
« personne, parce que vous avez pu voir et considérer
« de près les circonstances intérieures et extérieures
« de la Faculté et du Séminaire.

« Veuillez faire de cette lettre l'usage que vous ju-
« gerez le plus utile. Nous ne la terminerons pas sans
« donner à notre collègue et frère, M. Sardinoux, un
« témoignage bien mérité de notre estime, et nous
« dirons volontiers de notre reconnaissance, pour la
« bonne influence qu'il a exercée sur les Etudiants.
« Nous en ressentons les bons effets dans les audi-
« toires. M. Sardinoux a été tout ensemble et le père
« et le frère de ces jeunes gens. Il consacre à son
« œuvre tous les moments que lui laissent les travaux

« du professorat. C'est pour lui plus qu'une tâche « administrative; c'est une mission religieuse. Les « Etudiants, si justes appréciateurs de ce qu'on fait « pour eux, le sentent parfaitement; ils aiment leur « Directeur et le respectent; double moyen d'autorité « qui serait affaibli, détruit peut-être, par le change- « ment de l'état actuel des choses.

« Agréez, etc. »

M. Fortoul ayant été nommé Ministre de l'instruction publique et des cultes le 3 décembre de cette même année 1851, voulut, dès le début de ses fonctions, connaître la situation du séminaire, et m'adressa à cet effet, dans le courant du mois suivant, une dépêche remplie de questions auxquelles je m'empressai de répondre le 26 janvier. Je transcris ici d'autant plus volontiers les détails dans lesquels je dus entrer, qu'ils caractérisent plus nettement l'état de cet établissement à cette époque.

« Les chambres disponibles, disais-je à M. le Mi- « nistre, sont au nombre de 46; celui des Etudiants « internes est de 40 en ce moment, et celui des bour- « siers du département de Tarn-et-Garonne de 8.

« La vie journalière se déroule dans l'ordre suivant. « La cloche sonne chaque jour à 5 h. 1/2 du matin; — « à 8 h. 1/4, culte avec lecture de la Parole de Dieu, » prières et chant; — de 8 h. 1/4 à 9 heures, réfectoire, « et préparation aux cours de la Faculté qui durent de « 9 heures à midi; — de midi à 2 heures, réfectoire, « récréations, exercices de musique, et trois fois par « semaine reddition de tâches académiques à la Faculté

« qui exige la présence des élèves de la même promo-
« tion ; — de 2 heures à 6, travail ; — de 6 à 8, réfec-
« toire, récréations ; — de 8 au coucher, travail ; —
« rentrée obligatoire à 9 h. 1/2 ; terme extrême,
« 10 heures. La très grande majorité, les cinq sixièmes
« des élèves, se trouvent habituellement dans la maison
« à 8 heures ou 8 h. 1/2.

« Il existe : une société de récitation présidée par
« un professeur. Elle se réunit le mercredi soir à
« 7 heures.

« Une société d'improvisation, présidée par un pro-
« fesseur. Elle se réunit le vendredi soir à 7 heures.

« Une société de chant religieux, présidée par un pro-
« fesseur. Elle se réunit le jeudi à 11 heures.

« Une société des Amis des pauvres, qui se réunit
« dans les appartements du Directeur tous les quinze
« jours, le samedi, à 7 heures. Je vous adresse le
« rapport de l'an passé.

« Depuis le commencement de l'année académique,
« nos élèves ont présidé, soit en ville, soit à la cam-
« pagne, une cinquantaine de services religieux.

« Quelques-uns d'entre eux tiennent quelquefois,
« à ma place, une Ecole du dimanche que j'ai fondée à
« leur intention, dans mes appartements.

« Tous les dimanches, ils forment un chœur au ser-
« vice religieux établi dans le temple de la Faculté, et
« dirigent le chant, à l'édification des fidèles.

« Ils demeurent, en général, étrangers à la ville ;
« quelques leçons à donner, quelques visites à des fa-
« milles honorables et le soin de leurs pauvres, voilà
« ce qui les y attire.

« En somme, nous atteignons toujours mieux le « but : plus de sérieux, plus de dignité, plus de travail; « c'est ma profonde conviction. Les témoignages que « j'ai eu l'honneur d'en apporter à Paris, au mois d'août « dernier, viennent fortifier ma déclaration. J'estime « plus que jamais qu'il n'y a qu'à marcher dans cette « voie, pour continuer notre progrès. »

Les années qui vont suivre constatent un développement régulier et continu, que rendent très sensible quelques faits que je me borne à relever.

A la fin de l'exercice 1854-55, je fus contraint d'écrire à M. le Préfet : « Parmi les besoins divers du Sémi- « naire, le plus urgent est celui de l'agrandissement « des locaux. Des 46 chambres disponibles, 45 ont été « occupées pendant l'année académique qui finit. A la « rentrée prochaine, le nombre des Etudiants sera cer- « tainement plus élevé, d'après les demandes qui « m'ont été adressées. »

Cette prévision se réalisa l'année suivante 1855-56; et pour échapper à la nécessité de laisser la plupart des nouveaux venus se loger en ville, la Faculté m'offrit provisoirement, de ses locaux contigus, trois chambres auxquelles j'en ajoutai tout autant de mon propre appartement, ce qui permit d'éviter l'inconvénient signalé; mais ce n'était qu'une solution momentanée; et je fus obligé, le 19 décembre 1856, d'écrire au nouveau Ministre, M. Rouland : « Je viens signaler à votre « bienveillante attention l'embarras dans lequel me « jette le nombre croissant de nos Etudiants. Le Sémi- « naire est insuffisant pour les recevoir. Les 53 cham-

« bres dont je dispose sont occupées, et six autres « Etudiants me sont annoncés pour le commencement « de janvier. Je prévois que l'embarras sera plus con- « sidérable encore l'an prochain. Il serait désastreux « pour l'avenir de la Faculté, du Séminaire, et pour les « Etudiants eux-mêmes, que le succès de l'établisse- « ment tournât contre lui-même, et qu'il fallût que ces « derniers reprissent le chemin de la ville et des loge- « ments particuliers. » Il y eut alors un projet de travaux, dressé par M. l'Architecte diocésain, pour porter à 65 le nombre des chambres. La Commission administrative en demanda à M. le Ministre, le 16 juin 1857, l'exécution immédiate, et ces travaux furent à peu près terminés pour la rentrée, le 6 novembre 1857.

Au commencement de l'année académique 1858-59, le nombre des internes était de 59.

Mais au mois de novembre 1860, il fallut renvoyer en ville plusieurs Etudiants nouveaux à cause de l'insuffisance des locaux ; le 8 décembre, le nombre des internes était de 63 ; l'ameublement était incomplet, et neuf nouveaux élèves étaient encore logés en ville, vivement désireux de rejoindre leurs condisciples, car, dans leur isolement et leur dispersion, il leur était fort difficile de travailler avec facilité et avec fruit. Aussi écrivis-je à M. le Ministre, à cette même date : « Ce nombre « s'accroîtra, car d'autres se sont annoncés. Cette « affluence graduelle qui remonte à plusieurs années, « et dont la cause ecclésiastique garantit le maintien, « soulève un sérieux problème, celui de l'agrandisse- « ment de l'internat. »

Après m'en être entendu avec le Conseil de la Faculté,

pour savoir lesquels des candidats ou des nouveaux venus devaient aller en ville, je fis sortir, par la voie du sort, quelques-uns des premiers qui, au bout d'un an, devaient avoir la responsabilité de la conduite d'une Eglise, pour recevoir tous les derniers. Cette année académique compta 85 élèves, internes et externes.

Je dois signaler un autre fait qui concourt, lui aussi, à confirmer cette marche progressive. Il ne se compose guère que de chiffres, mais ces chiffres ont aussi leur valeur démonstrative.

Le 16 février 1849, M. le Ministre accordait 600 fr. pour le salon de lecture et 400 fr. pour deux prix au concours.

Le 7 janvier 1850, le résultat de la gestion économique permit de demander une allocation de 800 fr. pour achat de livres.

Le 4 janvier 1851, la situation financière autorisa la demande d'une allocation de 900 fr. pour le même objet.

Le 19 décembre 1852, le budget portait 600 fr. pour le salon de lecture, et voici les abonnements que je renouvelai : *Revue des deux Mondes*, — *Revue britannique*, — *Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, — *Revue de Strasbourg*, — *Bulletin du Monde chrétien*, — Journaux religieux et politiques, — *Journal allemand pour la science et la vie chrétiennes*, par Néander, — *Monatsblœtter* ou feuilles mensuelles.

L'allocation annuelle au budget du séminaire variait entre 600 et 1,000 fr. ; et la bibliothèque, propre à cet

établissement, s'enrichissait tous les ans de livres choisis et de publications diverses.

Je suis heureux de pouvoir corroborer ces preuves de développement progressif par quelques extraits des rapports de M. le Doyen Montet au Conseil académique de Toulouse.

Je lis dans celui de l'année 1855-56 : « L'assiduité aux cours, inspirée surtout par l'amour du devoir et l'intérêt pour les études, a généralement répondu aux efforts que les professeurs ont faits pour leur instruction. Les examens ont offert des résultats satisfaisants. Les thèses indiquent par l'importance des sujets traités, le goût des études sérieuses et des questions graves et utiles ; quelques-unes témoignent du soin, du travail, des recherches étendues, des profondeurs dans les aperçus, de leurs auteurs; d'autres, de la clarté, de l'art d'épuiser un sujet, ou encore de l'abondance dans les idées, et des fermes convictions d'un esprit éclairé et d'une foi intelligente.

« Toutefois notre vie scientifique n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Trop de causes puissantes concourent à en arrêter le développement. Je me borne à signaler le *milieu si peu favorable aux études, dans lequel nous vivons,* notre position dans une ville *déshéritée de tout établissement scientifique et littéraire,* et où la Faculté ne peut compter que sur ses propres ressources. C'est un *isolement* fâcheux.

« Aucun de nos élèves n'a encouru dans le courant de l'année de peine disciplinaire. Il règne parmi eux un esprit de paix et d'amitié fraternelle. L'unité du but qu'ils poursuivent en commun maintient au milieu d'eux les liens d'une affectueuse union. »

Celui de l'année 1857-58 débute aussi : « Je suis heureux de n'avoir ici à mentionner aucun fait qui aurait troublé le cours paisible et régulier de nos études; de n'avoir à vous parler, comme dans mes rapports précédents, que du dévouement, du zèle soutenu des maîtres, de la bonne volonté des élèves, de quelques succès obtenus par eux; je suis heureux de pouvoir en quelque sorte borner ma tâche à vous dire que cette année ne s'est pas écoulée sans laisser quelques bons fruits parmi nous, quelques heureuses espérances pour l'avenir.

« Je signale une augmentation notable dans le nombre de nos Etudiants, 59. Les chiffres de classification des examens accusaient, l'année dernière, une amélioration sur ceux de l'année précédente. Cette amélioration s'est maintenue ou même augmentée. Les exercices de prédication ont fourni la preuve d'une émulation toujours croissante. Six thèses, sur dix, ont été jugées dignes d'une honorable mention. Ce nombre proportionnel de thèses marquées d'un degré particulier d'estime, est supérieur à celui des exercices précédents depuis bien des années.

« L'esprit sérieux des Etudiants s'est révélé par leur activité dans l'Eglise, à l'édification de laquelle ils se sont toujours montrés empressés de travailler par leur concours actif aux Ecoles du dimanche. Un assez grand nombre d'entre eux ont accepté, pour la durée des vacances, des fonctions temporaires dans lesquelles ils ont espéré, en se rendant utiles, de se former aux difficiles et sévères devoirs de leur futur ministère, et qu'ils ont préférées au repos et aux délassements que la

suspension momentanée des études leur aurait permis de rechercher. »

Celui de l'exercice 1860-61, « signale comme le fait le plus saillant de la situation de la Faculté, l'augmentation progressive du nombre des Etudiants. Cet accroissement non interrompu depuis plusieurs années, a continué, durant celle-ci, son mouvement ascensionnel ; il a élevé, depuis 1854, le chiffre de nos élèves de 44 à 80, supérieur de 8 à celui de l'année dernière » — et je répète qu'en 1860-61, ce nombre fut de 85. —

« Je suis heureux, Messieurs, de n'avoir qu'à répéter ce que j'ai eu quelquefois l'honneur de dire devant le Conseil, sur les habitudes, la conduite morale de nos jeunes gens, sur leurs rapports avec les professeurs et leurs rapports entre eux. A aucune autre époque, et malgré le nombre croissant des Etudiants, la surveillance et l'administration n'ont été plus faciles. Nous n'avons eu aucun désordre à réprimer, aucun sévère reproche à faire entendre ; l'ordre et le travail ont été réguliers ; une véritable fraternité a régné parmi les élèves ; pour s'aider mutuellement et s'encourager dans leurs études, ils ont formé entre eux des sociétés de travail et d'exercices littéraires. Plusieurs Etudiants ont été avec dévouement les répétiteurs des nouveaux venus dont l'inexpérience a besoin d'être dirigée. Au dehors, leurs exercices de vie pastorale, préludes de leur futur ministère, ont embrassé la prédication dans les temples de la campagne, la visite des familles, le soin des pauvres, la distribution de la Parole sainte, une participation active aux Ecoles du dimanche. Ainsi ordre, travail, union, moralité, habitudes, senti-

ments et actes de piété, tels sont les résultats du dernier exercice, dont nous pouvons légitimement nous réjouir. »

Après cette série de faits et de témoignages, et avant d'aborder la question des réformes et des agrandissements, je dois mentionner une solennité bénie, qui eut lieu dans le sein de la Faculté le 25 mai 1859 : *la célébration du troisième jubilé séculaire des Eglises réformées de France.* J'en reproduis le compte-rendu, tel qu'il fut rédigé par MM. les Étudiants.

« L'an mil huit cent cinquante-neuf, les Eglises réformées de France ont eu le glorieux privilège de pouvoir s'unir dans un même cœur et dans un même esprit pour célébrer le troisième jubilé séculaire de leur constitution en un seul corps par le premier Synode national, réuni à Paris le 25 mai 1559.

« Les Étudiants de la Faculté de théologie protestante de Montauban n'ont pas manqué à leur devoir dans cette circonstance solennelle. Ils se sont unis fraternellement pour donner aux grands Réformateurs, et au mémorable Synode de 1559, un juste tribut d'hommages, et pour rendre tout particulièrement grâce à Dieu de ce qu'il a bien voulu conserver, à travers de si longues et si cruelles persécutions, cette Eglise Réformée de France dont il nous appelle maintenant à être les ministres, tâche difficile, dans laquelle nous voudrions apporter tout le zèle et toute la foi de nos Pères !

« Le 10 mai, les Etudiants se sont assemblés dans le salon de lecture de la Faculté de Montauban, lieu habituel de leurs réunions, et, sur la proposition de MM. les

Candidats, il a été décidé à l'unanimité qu'une célébration solennelle du troisième jubilé séculaire de la Réformation aurait lieu, dans la chapelle de la Faculté, le mercredi, 25 mai.

« Une commission, composée de tous les candidats de l'année scolaire 1858-1859, MM. Astier, Gaufrès, Monchâtre, Bruston, Rey, Bost, Teissonnière, Evèque, Maurel, Trocquemé, Steeg, et chargée des préparatifs de la fête, a décidé que tous les professeurs seraient officiellement invités à prendre part à cette pieuse cérémonie, ainsi qu'à un banquet fraternel destiné à couronner la fête. De plus, la commission a rédigé la circulaire suivante adressée aux Etudiants de toutes les Facultés de théologie des Eglises Réformées de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Amérique, etc.

« Frères,

« Le 25 mai 1559 s'ouvrait à Paris le premier Synode « national pour constituer en un seul corps les Eglises « Réformées de France, jusque-là isolées et indépen- « dantes les unes des autres ; la même année, nos ins- « titutions ecclésiastiques se complétèrent par la fon- « dation d'une Académie à Genève ; la foi et la science « se donnèrent la main.

« Cent ans plus tard (1659) se réunissait le vingt- « neuvième et dernier Synode national.

« Cent ans plus tard (1759) les dragonnades duraient « encore.

« Les Eglises sous la croix, au milieu du sang et des « larmes, ne purent solenniser ce grand souvenir. Le

« troisième jubilé approche. C'est un devoir, en même « temps qu'un bonheur pour nous, de célébrer ce « jour solennel d'une manière conforme à l'esprit de « notre Eglise.

« Frères, au jour de l'épreuve et de l'affliction, nos « Pères ont trouvé chez vos Pères une chaleureuse « sympathie. Aujourd'hui que notre Eglise a conquis « sa place au soleil de la patrie, permettez à leurs fils « de raviver cette vieille fraternité chrétienne. Jeunes, « comme nous, unis à nous par les liens plus étroits « d'une communauté de foi, de vocation et d'études, « vous partagerez aussi notre joie et vous vous join- « drez à nous pour célébrer le 25 mai et demander à « Dieu de répandre ses plus précieuses bénédictions « sur l'Eglise Réformée de France.

« Convaincus que notre appel trouvera un écho dans « vos cœurs, nous vous prions de recevoir l'expression « de notre affectueuse fraternité en Jésus-Christ. »

« Divers journaux religieux ont reproduit cette adresse. Les Etudiants de la Faculté de théologie protestante de Genève ont répondu les premiers à cet appel par l'organe de leur préteur de l'année, M. Mouchon, candidat au Saint-Ministère.

« Ont répondu également à cette adresse MM. les Etudiants des Universités de Berne, de Bâle, de Gœttingue, de Leyde, de Greiswald, d'Utrecht. Tous témoignent à leurs frères de Montauban une vive sympathie pour la fête qu'ils se sont proposé de célébrer le 25 mai. M. le pasteur Réville, de Rotterdam, chargé de communiquer notre adresse aux Etudiants des Universités des Pays-Bas, nous remercie d'avoir eu

recours à lui dans cette circonstance. Nous pouvons en dire autant de Mme Frédéric Monod, qui avait été priée de la faire parvenir à nos frères d'Amérique.

« Le mercredi 25 mai, à onze heures du matin, les Etudiants, au nombre de 70 environ, se sont réunis, comme il était convenu, dans la chapelle de la Faculté, pour y célébrer un culte spécial en mémoire de la constitution de nos Eglises réformées. Une sainte joie remplissait tous les cœurs. Etaient présents : MM. les professeurs Montet, doyen, de Félice, Sardinoux, directeur du Séminaire, Pédézert et Bonifas. On regrettait l'absence de MM. les professeurs Jalaguier et Nicolas. M. le Doyen présidait la séance. Etudiants et professeurs étaient rangés au pied de la chaire. Une foule nombreuse se pressait dans l'enceinte trop étroite de la chapelle.

« Après une fervente prière, dans laquelle M. le professeur Bonifas a imploré les bénédictions célestes sur l'Eglise Réformée de France et sur celle de Montauban en particulier, M. le professeur Pédézert, invité à prendre la parole, a présenté à l'assemblée d'intéressantes et sérieuses réflexions sur les dispositions avec lesquelles il convenait de célébrer le jubilé. Ce discours a été suivi de trois autres prononcés par MM. Jules Steeg, Louis Rey et Trocquemé, tous trois candidats au Saint-Ministère.

« Après avoir caractérisé en peu de mots, d'une manière chaleureuse, la foi et la piété de nos Pères, M. le professeur de Félice a clos la cérémonie par la prière. L'assemblée s'est séparée après avoir chanté spontanément et debout le dernier verset du cantique 2 :

Gloire soit au Saint-Esprit, etc., etc. Il était environ deux heures.

« Le soir, à 6 heures, un banquet fraternel d'étudiants et de professeurs a eu lieu à la campagne, dans la propriété de M. Léon de Maleville, située au Ramier, près de Montauban. Des toasts chaleureux ont été portés à la mémoire de Calvin, au progrès de l'œuvre des Missions, à l'indépendance religieuse et politique de l'Italie, aux aumôniers protestants de l'armée d'Italie, à la prospérité de la Faculté de Montauban, etc., etc. »

Fait à Montauban, le 15 juin 1859, par les Etudiants de la Faculté dont les noms suivent :

3e année de théologie : Astier, Bost Elisée, Bruston, Gaufrès, Evêque, Maurel, Monchâtre, Rey, Steeg, Trocquemé.

2e année : Abt Jacques, Fargues, Genoyer, Guy, Heimpel, Huraut, Portron, Roller, Torchut.

1re année : Bonifas François, Braud, Cabos, Crégut, Dégremont, Gaillard, Fourcade, Hardy, Lafon, Lefebvre, Martin du Pont, Mazel, Mouline, Mourgues, Paris, Sauzède François, Sirven, Thouron, Tournon, Valez.

2e année de philosophie : Bleynie, Bonhoure, Blanc, Cabrol, Chaudier, Durantis, Martin Edouard, Monbrun, Monmoutou.

1re année : Abt Elie, Bastoul, Bertrand, Bourdin, Cru, de Frontin, de Félice, de Grenier, Dupin Saint-André, Jacot, Lacroix, Meyer, Pascal, Peyre, Sauzède Pierre, Reclus, Rouquette, Tachard, Vergniaud, Vesson.

Comme bien d'autres, je m'étais demandé, à l'approche de ce jubilé, de quelle manière il faudrait le

célébrer pour en conserver un souvenir aussi efficace que durable, et digne de nos glorieux ancêtres ; et je crois devoir consigner ici ma réponse, parce qu'elle fut suivie d'une entreprise favorable à la Faculté, et dont je parlerai à la date de son éclosion.

« Comment célébrer le Jubilé ?

« A cette question on a déjà fait plusieurs réponses. Il faut le célébrer, ont dit les uns, par des prédications spéciales sur la Réformation, ses causes, son principe, son esprit, ses résultats, son histoire générale et locale. La publication de ces discours réunis en un volume, constituerait le premier mémorial de ce grand jour.

« D'autres ont proposé une publication populaire sur les origines et la première période de la Réforme française, que plusieurs des membres de la commission instituée par la dernière conférence de Paris, seraient chargés de rédiger.

« Quelques-uns, enfin, ont mis en avant l'idée d'une médaille commémorative, digne de la circonstance solonnelle dont elle doit consacrer le souvenir.

« Je ne puis qu'applaudir à ces diverses réponses ; mais je me demande, à mon tour, s'il n'y en aurait pas une autre encore, plus digne de la foi vivante et de la piété féconde de nos pères, et mieux en harmonie avec la puissance créatrice de la Réformation. S'il était possible et désirable de fonder une œuvre efficace dans le présent et riche pour l'avenir, une œuvre qui contribuerait à transmettre à nos descendants le flambeau de vie que nous ont légué nos ancêtres, notre devoir et notre fidélité ne nous commanderaient-ils pas de l'entreprendre ?

« Avant de m'expliquer, permettez-moi de demander de quelles œuvres nous sommes redevables à la date glorieuse de 1559.

« Nous lui devons la création d'un nouveau corps de Christ dont nous sommes issus, celle de *l'Unité* de l'Eglise réformée de France, par la vertu organisatrice d'une foi solidaire et d'un amour commun.

« Nous lui devons la fondation d'un glorieux *Enseignement public*, classique et théologique, aux portes de notre patrie, par cet illustre exilé qui ne fut pas moins un prince de la science que le premier héros de la foi réformée, Calvin.

« Que se pasait-il, en effet, à Genève, le 5 juin 1559 ?

« Voici : les portes de l'Eglise de St-Pierre étant grandement ouvertes, on y vit successivement entrer Magistrats, Ecclésiastiques, Savants, Familles distinguées, et 600 élèves. Et quand la nef fut remplie, Calvin se levant prononça en français une harangue dans laquelle il recommandait l'utilité des établissements scientifiques. Après lui, un secrétaire d'Etat, Michel Roset, lut, aussi en français, les lois et statuts du grand Collège que l'on instituait en ce moment même ; il fit connaître les personnes choisies pour occuper les chaires, et proclama Recteur, Théodore de Bèze. Celui-ci, à son tour, célébra l'Institution par un discours en latin, et Calvin termina la solennité par une fervente prière. Le lendemain les classes furent ouvertes ; et la littérature classique grecque et latine, l'hébreu, la philosophie et la théologie y étaient enseignés par Théodore de Bèze, Antoine Chevalier, Bérauld, Tagant et Calvin.

« Cela montre, dit Sennebier, combien ce grand

homme voulait unir la foi avec l'Eglise, et sanctifier le savoir par la foi !

« Robert Etienne fit don à l'Ecole d'un exemplaire de tous les ouvrages sortis de ses presses; et Bonnivard légua tous ses biens à la Seigneurie, pour être appliqués à l'entretien du nouveau collège. Calvin lui-même mit le sceau à ces magnifiques œuvres en publiant cette même année la dernière édition de son *Institution chrétienne*, ce monument, toujours admirable et admiré, de son génie et de la foi réformée. Et c'est ainsi que la foi et la science, la piété et le savoir, la lumière et la vie se donnèrent la main autour et au-dessus du berceau de notre Eglise. La foi enfanta l'Église, et la science l'Académie.

« Eh bien ! imitons nos glorieux ancêtres, pour être vraiment dignes d'eux. Qu'il reste de notre Jubilé plus et mieux que des paroles et qu'une médaille. Laissons à ce siècle verbeux l'éphémère et maigre gloire de ne témoigner de sa religion des souvenirs que par des monuments d'un jour, et, fils pieux et reconnaissants, frappons quelque œuvre nouvelle à l'effigie de nos Réformateurs, au coin de leur piété vivante et de leur pratique savoir. Sur ce terrain de la science et de la vie, tous les chrétiens de cœur, vraiment amis de Christ et de son Eglise, ne doivent-ils pas se donner la main !

« Depuis le commencement de ce siècle, qu'avons-nous fait, et que nous reste-t-il à faire?

« *Eglise de la Bible*, nous avons eu tout d'abord à cœur, dès les premiers jours de notre renaissance, d'enraciner et de développer toujours plus et mieux, par

la Parole Sainte, la foi et la vie de nos troupeaux. De là nos sociétés bibliques,

« *Eglise de la lumière*, nous avons pris à tâche de préparer à l'Eglise et à la société des membres éclairés, des citoyens instruits, des générations capables. De là nos sociétés de l'Instruction primaire, des Ecoles du dimanche, des Livres religieux, nos Ecoles normales et nos nombreuses Institutions pédagogiques.

« *Eglise missionnaire*, nous nous sommes mis à l'œuvre, au dedans et au dehors, pour réveiller et convertir les âmes, et faire avancer le règne de Dieu. De là, nos sociétés d'Evangélisation de protestants disséminés, de Traités religieux, de Mission intérieure, et de Missions évangéliques.

« *Eglise de la profession de l'amour fraternel*, nous nous sommes mis à recueillir nos malheureux de tous les genres et de tous les âges. De là, nos établissements de Diaconesses, nos Orphelinats, nos Asiles pour les vieillards, nos sociétés de Secours mutuels, le multiple et admirable Hôtel-Dieu de Laforce, l'Institut des sourds-muets, la Colonie agricole, et tant d'autres fondations analogues.

« Mais à côté de ces grands intérêts, auxquels nous avons consacré avec succès nos forces réparatrices ou créatrices, n'en est-il pas un essentiel, capital, le plus important de tous peut-être, parce qu'il touche à tous les autres, si même tous les autres ne dépendent de lui dans une large mesure, que nous avons beaucoup trop laissé dans l'ombre, *le Corps Pastoral*? Notre sollicitude s'est-elle portée aussi efficacement sur les représentants attitrés de la foi et de la science dans l'Eglise, sur ces

serviteurs consacrés qui ont pour mission sainte la charge redoutable d'être toujours, partout, et pour tous, la lampe qui éclaire, le sel qui vivifie, la vertu qui relève? L'heure n'est-elle pas venue de s'occuper enfin des pasteurs?

« Jetez un coup d'œil sur notre corps ecclésiastique; n'est-il pas vrai que le nombre des pasteurs, au lieu de s'accroître selon nos besoins, devient toujours plus insuffisant? Tenez compte des places vacantes, des créations nouvelles, de l'évangélisation progressive des protestants disséminés, du manque de missionnaires pour le Sud de l'Afrique, pour l'Algérie et pour nos colonies, de la multiplication des fonctions de pasteur, à titre d'auxiliaires, d'évangélistes, de suffragants, d'aumôniers, de professeurs, d'agents de Sociétés; et dites-moi si la pénurie qui se fait si douloureusement sentir, n'impose pas le devoir urgent d'aviser ?

« L'importance capitale de ce Corps ecclésiastique fait plus que doubler, d'ailleurs, cette nécessité d'aviser. Les pasteurs constituent le ressort le plus essentiel, le moteur vraiment central de l'organisme de l'Église ; à ce point qu'on peut dire que d'eux proviennent, en général, la vitalité ou le dépérissement des paroisses, le zèle ou l'indifférence des fidèles, la prospérité ou la ruine des sociétés et des intérêts religieux. Placez à la tête d'un troupeau qui languit et défaille, un pasteur bien qualifié et vraiment digne de ce nom, au cœur ardent, à l'esprit éclairé, au zèle vigilant, à la conscience austère, et bientôt une sève vigoureuse rajeunira et fécondera la vie de chacun et de tous. Mais qu'à ce conducteur vivifiant succède un mercenaire, et vous

verrez peu à peu la foi s'alanguir, la piété s'éteindre, le zèle pratique se glacer, et l'incrédulité, les passions et les désordres de tout genre envahir et frapper de mort cette communauté. Oui, il est permis d'affirmer qu'en général les Églises sont les miroirs de leurs pasteurs. Quel tout puissant motif de s'occuper avec la plus vigilante sollicitude de la formation du corps pastoral !

« Mais ce n'est pas tout. A côté et en dehors de notre Église se trouvent nos concitoyens. Pouvons-nous, devons-nous rester étrangers et insensibles à leur état moral et religieux ? N'avons-nous pas notre part de responsabilité à l'égard de cette fièvre d'incrédulité et de matérialisme, de ces hardiesses agressives de l'impiété, qui menacent d'étouffer dans notre patrie la religion et la moralité ? Avons-nous répandu tout ce que nous pouvions de lumière et de charité fraternelle dans le sein des masses, pour conjurer ces tempêtes politiques et sociales qui portent dans leurs flancs tant de désolations et de ruines ? Sommes-nous en mesure de répondre aux aspirations inquiètes de tant d'âmes, encore simples et sincères, aux besoins de tant de nobles cœurs, aux recherches et aux angoisses de tant d'esprits élevés qui ont soif de consolation et de paix, de vérité et de vie ? A la vue, d'une part, de l'impuissance du catholicisme qui ne règne en réalité ni sur les intelligences ni sur les volontés, et de l'autre, de la protection éclatante dont nous avons été l'objet de la part de notre Dieu qui nous a maintenus à travers tant de luttes et de proscriptions, avons-nous, nous les représentants de la foi personnelle, de la liberté religieuse

et de l'austérité morale, une vive conscience de notre mission providentielle, celle de régénérer la France par l'Évangile éternel ? Sommes-nous en état de faire face à cette œuvre si patriotique et si sainte, par la solidité de notre foi et de notre savoir, par le rayonnement fraternel de notre dévouement et de notre vie? En face de la crise religieuse immense qui nous tourmente et nous déchire, et de l'évolution qui se prépare dans le sein de la chrétienté, en présence de l'inconnu et du mystère des destinées sociales qui se préparent, sommes-nous prêts et sous les armes, comme de vaillants soldats du Christ, et nous sentons-nous à la hauteur des circonstances et des éventualités de l'avenir ?

« Les motifs abondent donc pour ne plus laisser le Corps Pastoral se recruter, dirai-je, à l'aventure. Que de dissidences on aurait évitées, que de luttes et de déchirements on aurait épargnés aux troupeaux et aux pasteurs, si, depuis le commencement du siècle, un ensemble de moyens bien ordonnés avait présidé au recrutement et à l'éducation du corps ecclésiastique ! Il y a donc lieu et urgence de remédier aux insuffisances, de combler des lacunes, d'améliorer, en un mot, le grand ressort de notre organisme religieux et chrétien. C'est ici surtout que le progrès doit être notre mot d'ordre, car un clergé qui se laisse dépasser, qui n'est pas toujours à la tête, est bientôt un clergé vaincu, impuissant, inutile, que la Société finit tôt ou tard par déposer sur le rivage du temps, comme le fait l'Océan de ses corps morts.

« Que faut-il donc faire pour former d'une manière

suffisante, régulière et progressive, ce corps d'élite de conducteurs spirituels ?

« L'Université nous fournit la réponse par son exemple. C'est par un choix sévère des jeunes capacités que lui révèlent les collèges et les lycées, qu'elle recrute sa grande Ecole Normale, cette pépinière de professeurs distingués, et souvent éminents, qui font la force des études et la gloire de l'enseignement public ; et c'est aussi par cette méthode sélective, systématiquement appliquée à notre jeunesse protestante, que nous élèverons sans cesse le niveau et le nombre du corps pastoral.

« 1° A cet effet, que chaque pasteur prenne devant Dieu l'engagement sacré de rechercher avec le plus grand soin, dans le sein de son troupeau, et sans complaisances personnelles, les enfants et les jeunes gens particulièrement doués de piété et d'intelligence. Les Ecoles du Dimanche, les écoles primaires, les instructions catéchétiques, les Unions chrétiennes, les visites pastorales, les réveils que l'esprit de Dieu suscite dans les rangs de la jeunesse, lui en faciliteront les moyens. Que de trésors d'intelligence et de cœur, enfouis dans les entrailles de notre peuple réformé, et que nous n'avons pas su tirer au grand jour et faire briller à leur place ! Que d'enfants d'élite qui, produits à la lumière et cultivés par des mains habiles, auraient rendu gloire à Dieu dans son Église, et qui sont passés, inconnus et perdus pour tous ! Ces enfants, marqués du doigt de Dieu, une fois découverts, le pasteur les signalera à qui de droit.

« 2° Que ces élus soient alors confiés à quelque Ecole

préparatoire, à quelque collège dirigé par de nouveaux Théodore de Bèze ; et si les parents ne peuvent pas suffire aux dépenses de leur éducation, qu'il y soit pourvu aux frais des Eglises jusqu'à la fin des études préparatoires et théologiques. Arrivés à ce terme, que les plus distingués soient envoyés à l'étranger pour y perfectionner leurs connaissances, mais à la condition de couronner leurs études par le grade de licencié et de docteur.

« 3° Enfin qu'il soit formé parmi les pasteurs une Société d'encouragement et de secours, chargée de provoquer les dons des Conseils presbytéraux, des Consistoires et des fidèles.

« C'est à cette méthode, isolément pratiquée par tel ou tel pasteur, que nous devons quelques-uns des meilleurs élèves de nos Facultés. Hésiterions-nous à l'adopter, quand l'expérience nous en révèle l'excellence et la fécondité ? Ou bien reculerions-nous devant les sacrifices qu'elle nous imposerait ? Je ne saurais l'admettre. Voyez, en effet, ce qui se passe sous nos yeux, d'année en année ; nos Sociétés religieuses vont se multipliant sans cesse, et elles ne reçoivent pas moins. de la libéralité des fidèles, des sommes toujours plus considérables ; nos maisons d'orphelins et d'orphelines recueillent tous les ans des secours plus abondants ; la circonscription de Montbéliard trouve 14.000 fr. pour patronner des enfants indigents ; l'Etablissement des Sourds-Muets a reçu 25.000 fr. la première année de son existence ; et nous ne parviendrions pas à réunir les ressources nécessaires pour préparer à notre Eglise ses ouvriers les plus indispensables, des ministres fi-

dèles et dévoués ! Ne se trouverait-il plus de Bonnivard parmi les fortunés de nos Eglises, ni des pîtes dans dans les mains de nos veuves, ni un peu d'huile dans les fioles de nos Sarepta ! Aurons-nous jamais une occasion plus belle de montrer que le cœur des pères vit et bat dans celui de leurs enfants, ou un moyen plus digne d'honorer nos ancêtres, et de nous honorer nous-mêmes en travaillant à la gloire de Dieu ? Célébrons donc la foi qui réforma l'Eglise, et la science qui l'illustra, en organisant une *Société nouvelle* qui ferait revivre l'une et l'autre par des pasteurs d'élite, aussi savants que pieux, aussi éclairés que dévoués.

« Telle est l'idée que je me suis senti pressé de communiquer à mes Collègues et à nos chers Elèves. Je n'ai pas la prétention d'en discuter ici les conditions ou d'en formuler les statuts ; mais je ne puis taire avec quelle joie filiale j'écrirais sur sa bannière : *Au Dieu Sauveur, Père, Fils et Saint-Esprit, foi, amour et obéissance !* ni avec quel bonheur de protestant réformé je la verrais créée et portée par ce puissant esprit de foi en la Parole souveraine de Dieu, en l'œuvre de pardon et de grâce du Fils et en la vertu sanctifiante de l'Esprit, qui réforma l'Eglise, qui fit de nos Pères des héros-martyrs, et qui souffle à travers nos deux hémisphères avec une force rénovatrice et triomphante ! »

II

Après ces souvenirs de l'année 1859, le moment est venu d'exposer les projets d'agrandissement et d'amé-

liorations dont la nécessité se faisait toujours plus sentir, et dont l'Autorité Supérieure comprenait l'urgence.

A la fin de l'exercice académique de l'année 1860, je crus devoir adresser, au mois de juin, une lettre à M. le Ministre pour rappeler à son bienveillant intérêt les idées que je lui avais plusieurs fois exposées, et pour en presser la réalisation.

« Jusqu'ici, lui disais-je, l'année s'est convenable-
« ment passée. Des dispositions sérieuses caracté-
« risent la grande majorité des Etudiants. J'ai pu
« établir pour eux un culte d'édification, le jeudi, et
« organiser une œuvre de pratique pastorale. Mais je
« me sens obligé de vous signaler encore la nécessité
« de plus de travail obligatoire par un enseignement
« moins incomplet. Les 10 leçons par semaine, de
« l'auditoire de philosophie, laissent toujours trop
« d'heures inoccupées, nuisibles à la discipline et à
« de laborieuses habitudes. Je suis humilié pour notre
« corps ecclésiastique, quand je vois tant de travaux
« exigés et accomplis à l'Ecole Normale supérieure,
« par exemple, dans l'intérêt des sciences humaines,
« et si peu, comparativement, à nos Ecoles de théo-
« logie pour la science divine. Il y a là une infériorité
« et une insuffisance qui demandent à être prompte-
« ment réparées. Notre corps pastoral finirait par être
« au-dessous des autres corps sociaux consacrés aux
« professions libérales. Plus de cours, plus de travaux
« correspondants, élèveraient le niveau des études,
« épureraient l'ensemble des Etudiants, faciliteraient la
« discipline, exciteraient une noble émulation, et,
« tout en donnant à la Faculté plus de puissance et de

« vie, garantiraient à l'Eglise et à l'Etat des serviteurs « plus capables.

« Il me semble donc nécessaire et plus que jamais, « Monsieur le Ministre, de réorganiser notre enseignement et de réglementer nos travaux et notre « discipline. J'essaie en ce moment d'esquisser un « projet à ce double égard, et je me propose, si vous « m'y autorisez, de vous l'adresser ou de vous le soumettre personnellement pendant les vacances prochaines. Déjà, l'an passé, j'en entretins M. le Directeur des cultes non catholiques, et vous voulûtes bien « me permettre d'y toucher dans l'audience que vous « me fîtes l'honneur de m'accorder. L'intérêt si sérieux « que vous portez à notre Faculté, et dont vous nous « avez donné, cette année même, des preuves multipliées en améliorant notre position et en nous adjoignant un collègue bien qualifié à tous égards ; les « paroles que prononçait naguère à Nîmes, dans le seîn « de l'Ecole préparatoire, un membre illustre de notre « communion, M. Guizot, qui ne parlait, à coup sûr, « qu'à bon escient, quand il proclamait votre haute « bienveillance pour notre Faculté et laissait entrevoir « des créations futures et prochaines ; enfin, mes propres souvenirs qui ne me permettent pas, moins « qu'à personne, d'ignorer tout le bien que vous avez « à cœur de nous faire ; tous ces motifs m'encouragent « à revenir, auprès de Votre Excellence, sur ce pressant objet. D'ailleurs, le nombre croissant de nos « élèves et l'état présent des choses me rendent personnellement la tâche si pesante, et me font si bien « sentir l'insuffisance de mes forces et le poids de ma

« responsabilité, que ma conscience s'en inquiète et me « pousse toujours plus à me dérober à un fardeau que « je ne puis porter *tout seul.* »

L'importance de ces projets d'amélioration me faisait vivement désirer de leur trouver l'appui d'hommes considérables, dévoués aux intérêts de notre Eglise et au progrès de notre Faculté; et, à cet effet, j'eus naturellement recours à notre député, M. de Maleville, et à M. le général Dautheville, président du Conseil central.

Instruit par l'intervention d'un ami commun, que M. Dautheville m'autorisait à l'entretenir des besoins du Séminaire et de la Faculté, je me hâtai de lui écrire, le 21 juin 1860, pour le remercier d'une faveur dont je sentais tout le prix, et pour lui signaler d'une manière très sommaire les améliorations réclamées par ces deux établissements, en ajoutant que M. le Ministre, informé de mes demandes depuis près de trois ans, me paraissait de plus en plus convaincu de leur justesse et disposé à y faire droit.

M. le Général m'invita à aller le voir dans l'Ardèche pendant les vacances, et, au mois de septembre, je me rendis à Chalencon. Je lui exposai longuement et dans tout leur ensemble les projets de réformes et d'agrandissements que je croyais indispensables à la marche progressive de ces deux Institutions ecclésiastiques; et, encouragé par le très bienveillant accueil que j'avais reçu de lui, je lui adressai, au mois de mai 1861, à Paris, une lettre dans laquelle, résumant la substance de nos entretiens, j'appelais sa plus sérieuse attention sur les objets suivants :

« 1° Le besoin d'un document imprimé, exposant et « expliquant aux élèves nouveaux le plan des études « qu'ils allaient suivre, les règlements généraux et « spéciaux, ainsi que la discipline qu'ils auraient à « respecter;

« 2° L'insuffisance du nombre de leçons données « dans l'auditoire de philosophie, et des travaux obli- « gatoires des élèves;

« 3° L'insuffisance du nombre de leçons données « dans l'auditoire de théologie, et des tâches exigées;

« 4° L'insuffisance des locaux du Séminaire, et les « inconvénients de tout genre qu'entraînait la co-exis- « tence d'un internat et d'un externat;

« 5° L'insuffisance de la quotité et de la quantité des « bourses et des demi-bourses; et la convenance de « réserver ces subsides, dans l'intérêt du travail, des « progrès et de la discipline, aux Etudiants de l'audi- « toire de théologie, en considérant les deux années « de l'auditoire de philosophie comme des années « d'épreuve, de noviciat, pour se montrer digne de « ces secours;

« 6° Enfin, la nécessité d'adjoindre des aides au « Directeur, afin que le Séminaire pût toujours mieux « devenir une école d'application en même temps « qu'un asile pour les études, et ajouter ainsi à la cul- « ture scientifique que donne la Faculté, ou à l'ins- « truction du théologien, la culture pratique ou « l'éducation du pasteur.

« Je suis tout prêt, disais-je en terminant, à me « transporter à Paris pendant les vacances, au pre- « mier signal qui me sera donné, tant j'ai à cœur de

« voir s'accomplir dans l'enseignement, dans les « études, des réformes que le progrès général de l'ins- « truction et les besoins de nos Eglises, aussi bien que « les lacunes de nos deux établissements, réclament « impérieusement. (1) »

M. de Maleville, à son tour, intervint activement pour soutenir une cause chère à son zèle et à son dévouement. Il eut des entretiens approfondis avec M. Rouland, et il m'écrivait le 19 juin 1861 :

« Le nombre toujours croissant de vos Elèves dé- « montre au Ministre que la voie dans laquelle on est « entré, en maintenant une majorité orthodoxe, est « toujours la meilleure pour le gouvernement, même « au point de vue purement humain de la prospérité « d'un établissement public et scientifique ; ce progrès

(1) Cette lettre contenait un post-scriptum que la vérité historique m'oblige à mentionner.

« J'apprends à l'instant même, Monsieur le Général, que le Gou- « vernement, M. le Préfet de Tarn-et-Garonne, et l'Administration « municipale de Montauban se proposent, d'un commun accord, de « créer un Lycée dans notre ville.

« D'un autre côté, la Faculté ne peut pas rester longtemps ici. La « ville, dépourvue de tout haut enseignement littéraire et scienti- « fique, n'offre aucune ressource à nos Etudiants. D'autre part, le « Conseil presbytéral a toujours fait la guerre à la Faculté, et au- « jourd'hui plus que jamais. En 1834, une Commission présidée par « M. Guizot, ministre, avait conclu à sa translation à Paris. M. le « Ministre actuel me disait naguère qu'il supprimerait nos établis- « sements provinciaux pour nous réorganiser à neuf. Quel à-propos, « que d'offrir au Gouvernement et à la Ville les bâtiments de la « Faculté et du Séminaire, admirablement propres à un lycée, et « de demander notre transfert à Paris, ainsi qu'on l'a accordé à la « grande Ecole rabbinique de Metz ! Il y va de l'avenir de nos « Eglises, et vous ne sauriez leur rendre un plus grand service que « celui-là ! »

« lui assure, dit-il, dans un avenir prochain, la réali-
« sation de son vœu le plus cher, celui de n'admettre
« aux fonctions pastorales que des candidats *exclusive-*
« *ment français* par leur origine et par leurs études
« théologiques. Je serais heureux pour mon compte,
« dit-il, — ce sont ses propres expressions, — de voir
« l'Ecole française, s'inspirant des fortes et saines doc-
« trines de vos vieux réformateurs, ces grandes figures
« du seizième siècle, opposer une digue infranchissable
« aux rêveries allemandes et aux négations du rationa-
« lisme genevois.

« Tous les points signalés par votre note ont été
« successivement examinés. Il reconnaît l'insuffisance
« des bâtiments, des moyens d'action, et il ne demande
« pas mieux que d'y pourvoir au plus tôt. Il admet
« également la nécessité d'un règlement d'études et de
« discipline ; mais pour tout cela il a besoin d'en con-
« férer avec vous. Il vous faut aller à Paris. »

Quelques mois plus tard, au printemps de 1862, M. de Maleville m'écrivait encore :

« J'ai vu le Ministre ; il adopte pleinement vos vues, et vous prie de les lui soumettre sous la forme que vous avez arrêtée. Il désire que votre plan, sous le rapport des *nouveaux* émoluments à porter annuellement à son budget, ne dépasse pas 12.000 francs ; il ne s'agit que des traitements personnels ; les dépenses d'appropriation pour les nouveaux auditoires restent en dehors de cette fixation. « Je ne prétends pas, a-t-il ajouté,
« borner à ce chiffre les sacrifices que le gouvernement
« est disposé à faire pour atteindre le but que se pro-
« posent MM. les professeurs de la Faculté, mais je

« ne veux pas le dépasser en commençant. Je suis sûr « que l'Empereur adoptera avec empressement ce « projet d'amélioration qui favorise ses vues person- « nelles de ne plus *laisser* élever les jeunes pasteurs à « l'étranger ; et l'assemblée législative ne me chicanera « pas, si le chiffre de la demande reste modéré. »

A la suite de toutes mes démarches et de ces puissantes interventions, je fus amené à rédiger successivement deux rapports, l'un sur le Séminaire, l'autre sur la Faculté, et postérieurement un plan de constructions matérielles et d'organisation des études. Il me reste à les faire connaître dans leur ordre chronologique.

RAPPORT SUR LE SÉMINAIRE

« Monsieur le Ministre,

« Le Séminaire qui ne rencontra, dès son début, qu'une opposition générale et systématique de la part des Etudiants, vit bientôt cette résistance tomber, et le nombre des internes s'accroître annuellement. Des agrandissements répétés, au moyen du dédoublement de quelques chambres et de la création de plusieurs autres, ont fait successivement face à cette progression ; mais, cette année, ces 65 chambres n'ont pu suffire à toutes les demandes, et dix de plus auraient été facilement occupées.

« Cette affluence progressive et empressée, les inconvénients très sérieux de la libre habitation en ville, et

ceux d'un externat à côté de l'internat, les besoins toujours plus nombreux de nos Eglises et l'augmentation des places de pasteur, nécessitent donc de notables agrandissements matériels. On peut prévoir, sans exagération, qu'au moins 120 chambres seront un jour indispensables. Elles l'auraient été déjà vers la fin de la Restauration, alors que le nombre des élèves s'élevait à plus de 150 ; or tout présage le retour de cette ancienne prospérité.

« Ces proportions nouvelles entraîneront des modifications analogues pour les auditoires, pour le réfectoire, pour la lingerie, et les appartements nécessaires à des employés plus nombreux. L'Oratoire pourra être avantageusement remplacé par la belle chapelle de la Faculté.

« Mais les besoins de l'ordre intellectuel et scientifique sont au moins aussi pressants, et c'est ici surtout qu'il importe d'améliorer et de compléter dans l'intérêt du Séminaire, car le travail et les fortes études constituent l'une des meilleures garanties de la discipline et de la moralité. Dix leçons d'une heure, par semaine, et une dissertation en deux ans, pour les élèves de philosophie, laissent beaucoup trop de loisirs à ceux qui ont le plus besoin de continuer, ou de contracter, en arrivant, de laborieuses habitudes. Il faut plus de leçons et plus de tâches obligatoires ; il faut des compositions hebdomadaires sur telle partie, mensuelles ou trimestrielles, sur telle autre ; des lectures prescrites, des analyses exigées, des conférences sur les cours. Je m'expliquerai plus au long en parlant de la Faculté, et je me borne ici à en déduire l'obligation d'ajouter

quelques membres au personnel enseignant, ou du moins de recourir en partie à une combinaison facile que j'aurai bientôt soin d'indiquer.

« Au-dessus des besoins intellectuels et scientifiques se trouvent ceux de la piété et de la pratique pastorale. Le Séminaire doit être non seulement une retraite pour le travail et la science, mais encore un asile pour le recueillement et une école préparatoire à la vie ecclésiastique. Le soin des pauvres, la visite des malades et des affligés, la catéchisation des enfants, l'évangélisation des familles, la présidence de réunions d'édification, la prédication à la campagne, devraient être, avec l'agrément du consistoire, les objets de l'activité chrétienne des élèves. La plupart de ces initiations à la pratique pastorale existent déjà ; mais un seul homme ne peut suffire à toutes les exigences. Mille soins divers d'administration et de correspondance empêchent le Directeur-Professeur d'être, comme il le devrait et le voudrait, le pasteur des Etudiants. Des aides, et un maître de chant sacré, lui sont indispensables.

« Ainsi le service matériel, la surveillance, l'ordre général, les besoins intellectuels et moraux exigent un personnel plus considérable. Il faudra doubler le nombre des gens de service. Indépendamment des aides dont le Directeur ne peut plus se passer, un sous-directeur sera nécessaire au second étage. Et si M. le Doyen était logé, comme autrefois, dans les bâtiments de la Faculté, le travail et la prospérité de l'ensemble gagneraient, à coup sûr, à sa constante présence.

« Je ne puis clore cette série de desiderata sans remarquer que la quantité et la quotité des bourses sont in-

suffisantes déjà, et le deviendront toujours plus. Les 14 bourses actuelles de 400 fr., et les 28 demi-bourses de 200 fr., constituent une dotation fort inférieure aux besoins d'élèves nécessiteux la plupart, et à celle qu'ils trouvent au dehors dans une autre Faculté.

« Mais si leur nombre et leur valeur étaient augmentés, il serait avantageux à la discipline et aux progrès de les rattacher plus étroitement, par le don ou par le retrait, au travail ou aux fautes, de considérer les études préparatoires comme un temps d'épreuve pendant lequel on devrait se montrer digne de les obtenir, et de les réserver alors exclusivement aux étudiants en théologie. Ce système d'application éviterait aussi l'allocation, qui en est faite quelquefois en pure perte, à des élèves dont le stage dans l'auditoire de philosophie n'aboutit pas aux études du second auditoire, celui de théologie.

« En présence d'un établissement ainsi agrandi, il est parfaitement évident qu'un règlement écrit devient nécessaire. Jusqu'ici le Directeur a été ce règlement personnifié. Ce mode d'action était seul praticable après la douloureuse première année qui vit déchirer le long et minutieux règlement du premier directeur, et qui faillit ruiner à jamais cette institution naissante. Depuis lors, un certain ordre de travail et de repos a été établi par l'intervention ininterrompue d'une présence régulatrice de treize ans. Il n'y a plus qu'à le mettre par écrit, et à le rattacher au règlement général de la Faculté, dont un exemplaire devrait être remis à tout étudiant, et signé par lui avant son entrée définitive.

« En résumé : Agrandissement des locaux,
Augmentation du personnel,
Accroissement des bourses,
Nouvelles matières d'enseignement,
Pratique pastorale préparatoire,
Règlement général,

« Tels sont à mon avis, Monsieur le Ministre, les objets qui doivent attirer votre bienveillante sollicitude et votre puissante intervention.

« Avant de terminer, permettez-moi de revenir, en me plaçant à un point de vue personnel, sur les aides que j'ai réclamés dans les considérations précédentes. A la fois professeur et directeur, je sens de plus en plus qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à un seul homme d'accomplir, comme il le faut, cette tâche tout entière. Visiter chaque Etudiant tour à tour et sans cesse, et diriger son développement; présider à tous les exercices, à l'école du dimanche, à la société des pauvres, à l'œuvre de l'évangélisation, au culte quotidien, à la réunion du jeudi, et enfin au culte public du dimanche soir; donner des directions aux élèves pour leurs tâches académiques, sans parler ici des occupations journalières de l'administration, de la correspondance, et de la surveillance, voilà l'œuvre du directeur.

« C'est avec une pleine confiance, Monsieur le Ministre, que je vous soumets ces idées, persuadé qu'un établissement qui a grandi et prospéré sous votre administration, sera toujours l'objet de vos généreuses sympathies. »

RAPPORT SUR LA FACULTÉ

« Destinée à former des théologiens et des pasteurs pour l'Eglise Réformée de France, la Faculté qui n'a été l'objet d'aucune amélioration générale et profonde depuis l'époque de sa fondation en 1808, réclame impérieusement une organisation qui la rende plus capable de mieux répondre à sa double mission scientifique et pratique. Tandis que l'enseignement universitaire, à tous les degrés, et la préparation expérimentale aux fonctions publiques, dans les grandes écoles de l'Etat, se perfectionnent et se complètent, notre Institution théologique reste stationnaire et languissante, malgré les projets plusieurs fois conçus et mis en avant. Et pourtant fut-il jamais plus nécessaire, pour elle, d'être forte et vaillante, qu'en ces jours où la morale et la religion, la philosophie et la théologie, la Société et l'Eglise sont en proie à une crise immense qui semble tout mettre en question! Les travaux d'une critique dissolvante, les négations d'une école humanitaire, les luttes des partis, la désorganisation évidente de notre corps ecclésiastique réformé, tout lui fait une obligation sacrée de fortifier son enseignement, de mieux préparer ses futurs pasteurs, et de se mettre ainsi à la hauteur des besoins nouveaux et des circonstances solennelles qui nous environnent.

« Pour faire sentir cette nécessité, chaque jour plus pressante, de réformes et de perfectionnements, je m'attacherai tout d'abord à signaler les lacunes et les besoins de la Faculté en vous exposant son état actuel ;

après quoi j'essayerai d'indiquer les moyens qui me paraissent les plus propres à combler les unes, et à donner aux autres une juste satisfaction.

ÉTAT ACTUEL DE LA FACULTÉ

« L'enseignement de la Faculté se compose de deux degrés dont le premier prépare au second. De là deux *auditoires* appelés, l'un, de *philosophie*, et l'autre, de *théologie*. Etudions-les successivement.

I. — Auditoire préparatoire, ou de philosophie et belles-lettres.

« Trois professeurs, MM. Nicolas, Pédézert et Bois, donnent à cette première catégorie d'Etudiants dix leçons par semaine, le premier sur la philosophie, le second sur le grec du Nouveau-Testament et la patristique, le troisième sur l'hébreu. Tels sont les objets de leur enseignement.

« Pour passer de cet auditoire dans celui de la théologie, les Elèves doivent écrire *une* dissertation, subir des examens semestriels et *un* examen général, dit d'ascension. Telles sont les tâches et les épreuves exigées d'eux pendant deux ans.

« Ce tableau de l'enseignement d'une part, et des travaux obligatoires de l'autre, fait toucher du doigt leurs nombreuses lacunes respectives. Indiquons-en rapidement quelques-unes.

« Il est notoire que l'esprit et les tendances des recher-

ches de la critique historique sur les peuples, les langues et les religions de l'antiquité, paraissent peu favorables à la Révélation mosaïque et chrétienne. La Faculté ne devrait-elle pas les faire connaître à ses Elèves, en discuter les résultats et montrer que l'histoire universelle gravite, de loin comme de près, autour de Jésus-Christ, qui est l'axe religieux et moral du monde pour le passé, comme pour le présent et pour l'avenir ?

« Pour être efficacement de son siècle et de son pays, ne faut-il pas connaître les traditions, l'esprit et le génie des peuples modernes, et le peut-on sans l'étude de l'histoire et de la littérature des trois derniers siècles en particulier ? Le pasteur qui n'aurait pas acquis cette connaissance sympathique des hommes et des choses de son temps, isolé et comme perdu au milieu de sa génération, n'exercerait-il pas un ministère frappé, d'avance, d'impuissance et de stérilité ?

« A une époque où les nationalités se pénètrent plus que jamais d'une vie commune par l'échange croissant de leurs idées, de leurs intérêts et de leurs sympathies, peut-on ignorer, sans abdiquer, les instruments de ce noble commerce, les langues des peuples penseurs ou pratiques, par lesquelles seules nous pouvons avoir accès à leurs trésors littéraires ?

« Les adversaires, aujourd'hui si nombreux, de toute philosophie spiritualiste et de toute doctrine religieuse, s'arment des sciences naturelles, de la physiologie, de la géologie, de la paléontologie, etc., pour nier l'unité de notre race, l'âme humaine, la causalité divine, la création, la révélation. Est-il possible d'être un défen-

seur intelligent et solide de la vérité, si l'on reste étranger aux théories du naturalisme et à leur réfutation ?

« Ces exemples suffisent pour faire entrevoir le nombre et l'étendue de nos lacunes et de nos besoins. Aussi, tous les professeurs, soucieux, à juste titre, de cet état de choses si défectueux, ont-ils essayé d'y remédier par quelques leçons provisoires et bénévoles, dans l'attente d'une réorganisation forte et complète qui ne peut émaner que de votre haute autorité.

« Mais si l'enseignement est incomplet, les travaux obligatoires des Elèves ne le sont pas moins. Il est déjà fort regrettable que les Etudiants de cet auditoire ne reçoivent que dix leçons par semaine, alors que ceux de théologie en ont quinze. Ces cinq heures inoccupées par ceux qui auraient tant d'intérêt, dès leur arrivée à la Faculté, à contracter des habitudes laborieuses bien réglées, constituent une perte de temps fort nuisible à tous égards. Et que dire de la somme des travaux officiels réduits à une dissertation et à quelques examens ! N'est-ce pas ici, encore, qu'il importe grandement d'introduire des obligations nouvelles, afin de développer toutes les facultés par une culture plus étendue, et pour mieux discipliner la vie par les mâles exercices du travail et les nobles soucis d'une sérieuse responsabilité !

« Que faudrait-il donc faire pour répondre à la double exigence d'un enseignement moins incomplet et de travaux plus nombreux ?

« Sur le premier point, voici ma réponse :

« Il faudrait instituer, à côté des cours actuels, des cours nouveaux :

« 1° Sur les *religions de l'antiquité*, afin d'en montrer les rapports avec le christianisme, et de faire ressortir la valeur universelle de la Révélation évangélique ;

« 2° Sur l'*histoire* et la *civilisation* avant l'ère chrétienne, afin d'en montrer la convergence vers l'Evangile qui répond à toutes les aspirations légitimes de la nature humaine, et qui pousse à tous les vrais progrès ;

« 3° Sur l'*archéologie biblique*, afin de faciliter l'intelligence des travaux de la critique et de l'exégèse, relatifs à l'Ancien et au Nouveau-Testament ;

« 4° Sur la *littérature moderne*, afin de se rendre bien compte des tendances et des besoins de notre époque ;

« 5° Sur les *langues vivantes*, afin d'avoir accès aux riches littératures théologiques et pratiques de l'Allemagne et de l'Angleterre ;

« 6° Sur les *sciences naturelles* dont les merveilleux progrès et l'influence puissante sur les esprits intéressent à tant d'égards la religion, le christianisme, la théologie ;

« 7° Enfin sur l'*Encyclopédie des sciences théologiques*, si nécessaire pour orienter les Etudiants à leur entrée dans le second auditoire.

« Sur le second point, celui des travaux obligatoires pour les Elèves, voici également ma réponse :

« Il faudrait exiger :

« 1° Des compositions littéraires, mensuelles ou trimestrielles ;

« 2° Des dissertations philosophiques ;

« 3° Des analyses d'ouvrages indiqués ;

« 4° Des rédactions de leçons ;

« 5° Des conférences sur les cours ;

« 6° Des exercices linguistiques.

« Cet ensemble de leçons d'une part, et d'exercices de pensée, de style et de parole de l'autre, tout en garantissant une instruction plus large et plus élevée, entretiendrait les habitudes les plus saines et les plus viriles, et élèverait à coup sûr les études au niveau des exigences légitimes de notre foi et de notre temps.

II. — Auditoire de théologie.

« L'enseignement des professeurs embrasse :

« 1° La critique et l'exégèse de l'Ancien-Testament ;

« 2° La critique et l'exégèse du Nouveau-Testament ;

« 3° L'histoire ecclésiastique ;

« 4° La dogmatique ;

« 5° La morale.

« De leur côté, les Elèves, occupés aux leçons trois heures par jour, le jeudi excepté, ou quinze heures par semaine, sont tenus, pendant leurs trois années d'études théologiques, de composer deux dissertations, six propositions ou sermons, et de subir six examens semestriels. En outre, au terme de leurs douze inscriptions semestrielles, ils ont à présenter deux grands examens récapitulateurs, l'un de philosophie et l'autre de théologie, à composer en quatre jours et à réciter

un sermon dit d'épreuve, et à soutenir une thèse pour obtenir le diplôme de bachelier en théologie.

« Voilà le double cadre de l'instruction donnée et des épreuves subies dans le second et principal auditoire.

« Et, ici encore, que de lacunes à combler ! La théologie biblique — l'histoire des dogmes — l'histoire de la dogmatique — la symbolique — l'apologétique — le droit ecclésiastique — la théologie pratique — l'application sociale des principes chrétiens — réclament hautement leur place dans le cycle de l'enseignement.

« Il n'est pas moins nécessaire d'organiser des exercices oraux ou pratiques :

« 1° Sous forme oratoire, pour perfectionner la récitation et l'action du prédicateur ;

« 2° Sous forme de conférences, pour mieux s'approprier les objets de la théologie et les leçons des professeurs ;

« 3° Sous forme homilétique, pour exercer à l'improvisation ;

« 4° Sous forme catéchétique, pour préparer à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse ;

« 5° Sous forme enfin de cure d'âme et d'évangélisation, pour initier à la pratique du ministère évangélique.

« Tels sont, Monsieur le Ministre, en l'état présent de la Faculté, les vides à combler.

« Par quelle réorganisation des cours et des études pourrait-on y remédier, et répondre aux réclamations fondées de la foi et de la science, de l'Eglise et de la

Société? C'est ce que je voudrais essayer d'esquisser en quelques mots, en insistant sur cette idée-mère : charger de l'enseignement et des exercices des deux auditoires les sept professeurs actuels de la Faculté.

« Les branches qui composent la science théologique et les chaires qui leur correspondent sont, dans leur ordre logique, au point de vue réformé :

« 1° La critique et l'exégèse de l'Ancien-Testament ;

« 2° La critique du Nouveau-Testament ;

« 3° L'exégèse du Nouveau-Testament ;

« 4° L'histoire ecclésiastique ;

« 5° La dogmatique ;

« 6° La morale ;

« 7° La théologie pratique, c'est-à-dire, la catéchétique, l'homilétique, la liturgique, le droit ecclésiastique, la prudence pastorale, la mission intérieure et extérieure, etc.

« Pour occuper ces sept chaires, sans augmenter le personnel enseignant, il suffirait d'y appeler les sept professeurs actuels, à la condition expresse que *chaque cours ne durerait qu'un an*. Dès lors, chaque professeur ayant trois cours à faire pendant les trois années du cycle théologique, les nouvelles matières d'enseignement énumérées plus haut trouveraient aisément leur place dans ce triennium, sans qu'il fut nécessaire de multiplier les heures de leçons, ou de prolonger les études, ou de recourir à de nouveaux maîtres. Permettez-moi de rendre mon idée sensible par un exemple.

« Le cours actuel de *dogmatique* dure trois ans ; dans les Universités allemandes, on épuise cette partie

théologique en un an. En les imitant, le professeur consacrerait sa seconde année à l'histoire de la dogmatique, ou à la symbolique, et sa troisième à l'apologétique. De cette manière, l'enseignement doctrinal, distribué sur trois objets distincts, mais corrélatifs, pendant trois ans, gagnerait considérablement en étendue, en richesse et en profondeur.

« Cette méthode de répartition et de multiplication des cours serait facilement applicable à toutes les chaires, et produirait pour toutes le même résultat.

« Voilà pour l'auditoire de théologie ; celui de philosophie n'offre pas de difficultés. Ces mêmes sept professeurs, mieux placés et mieux qualifiés que d'autres pour préparer les élèves de cet auditoire à leurs futures leçons de théologie, seraient également chargés, comme à Strasbourg et dans d'autres Facultés, de cet *enseignement préparatoire*. Chacun d'eux pourrait y consacrer deux heures par semaine, ce qui donnerait déjà quatorze leçons hebdomadaires Sous le bénéfice de la règle précitée, les leçons pourraient embrasser les matières nouvelles comme les anciennes. Tout alors s'organiserait et s'élèverait, les objets de l'enseignement, le nombre des heures de travail comme celui des tâches exigées, et cet auditoire acquerrait ainsi, avec la variété et l'ensemble suffisant de ses études, la marche régulière et ferme qui lui ont toujours fait défaut. Enfin les élèves étant placés pendant cinq ans sous l'œil des mêmes professeurs, la discipline, la bonne tenue, la régularité, les rapports d'affectueux respect ne pourraient que gagner à cette impulsion

plus égale, et à ce contact sans cesse renouvelé des maîtres et des disciples.

« Il est vrai qu'ici se produirait l'obligation d'allouer une indemnité pour ces nouveaux services ; mais pourrait-on la refuser légitimement à des fonctionnaires chargés d'un double travail, et dont le traitement a été d'ailleurs souvent reconnu fort insuffisant ? Ne serait-ce point là le meilleur moyen d'accomplir d'anciennes promesses, et d'enlever un sérieux obstacle au recrutement du corps enseignant ?

« A cette organisation de l'enseignement et des travaux correspondants, devrait s'ajouter un ensemble d'œuvres propres à développer la foi, la piété, la vie chrétienne des élèves, et à les préparer efficacement à leurs futures fonctions pastorales. Ce serait une vraie *clinique* spirituelle pour ces aspirants-médecins des âmes. Ces œuvres comprendraient :

« 1° Un culte hebdomadaire à la chapelle de la Faculté, présidé tour à tour par les professeurs et par les étudiants de la troisième année théologique ;

« 2° Des exercices catéchétiques avec des enfants de l'Eglise ;

« 3° Une grande école du dimanche ;

« 4° Des visites pastorales et d'évangélisation en ville et à la campagne, avec l'agrément du consistoire et des pasteurs.

« Cette préparation pratique équivaudrait au système des suffragances et le rendrait superflu.

« Enfin, si les consistoires et les Eglises, tenus au courant de la vie universitaire et ecclésiastique de la Faculté par un bulletin trimestriel, reprenaient leurs

anciennes et généreuses traditions de concourir à son développement par des dons annuels, il serait alors facile de fonder des prix, comme à Genève et à Strasbourg, sur des questions importantes de philosophie, d'histoire, de théologie et d'envoyer en Allemagne et en Angleterre les bacheliers les plus distingués, pour y compléter leurs études et leur préparation au saint Ministère.

« Je ne puis terminer ce rapport, Monsieur le Ministre, sans dire un mot de l'établissement auxiliaire annexé à la Faculté, et dont les locaux forment un seul et même bâtiment avec ceux de l'Ecole académique. Je veux parler du Séminaire. Mon expérience, déjà longue, de directeur, me persuade toujours plus que le Séminaire ne peut rendre de vrais services qu'à la condition de relever de la même autorité que la Faculté. L'unité d'administration, d'ailleurs si naturelle à cause du but homogène des deux établissements, peut seule obvier aux graves embarras, je pourrais dire aux périls, qui naissent du système de la dualité et de l'isolement respectif. Avec elle les conflits ne seraient plus possibles, les responsabilités ne s'entrechoqueraient pas, l'autorité du directeur soutenue par toute la Faculté dont il serait l'organe, se maintiendrait toujours forte et respectée, et le corps des étudiants échapperait au danger de deux directions, de deux esprits qui pourraient devenir dissemblables ou même opposés.

« D'ailleurs, à ce nouveau point de vue, le concours du Séminaire, mieux adapté aux travaux académiques et au but pastoral de la Faculté, serait beaucoup plus

efficace. Avec les ressources financières de son budget, il serait facile de l'assimiler à une haute Ecole Normale où, sous la conduite d'un directeur, quelques agrégés, répétiteurs et conférenciers, présideraient à toute heure aux études et aux exercices, et seraient, par leur constante présence, une aide vigilante et un stimulant fraternel. Et dès lors le Séminaire, loin d'être, comme on l'a dit, un hôtel garni, deviendrait un sanctuaire de travail, de vie recueillie, d'émulation salutaire, et de préparation vraiment scientifique et pratique au Ministère sacré.

« Voici maintenant, sous forme de règlement, la réorganisation des études, conformément aux principes et aux besoins ci-dessus exposés. »

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Faculté de Théologie protestante de Montauban

RÈGLEMENT (1)

CHAPITRE PREMIER

DE LA FACULTÉ ET DES CONDITIONS D'ADMISSION

Art 1er. — La Faculté commence ses travaux le 3 novembre, les suspend depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au jeudi de la semaine de Pâques inclusivement, et vaque du 1er août au 3 novembre.

La reprise des travaux est inaugurée par une séance publique, solennelle, ouverte et terminée par la prière, et remplie par un compte-rendu de l'exercice précédent et par des conseils adressés à MM. les étudiants.

Le récit de cette séance est imprimé et envoyé à MM. les Pasteurs et aux Consistoires.

---

(1) Ce règlement est extrait du décret du 17 mars 1808, des arrêtés de la Faculté du 3 novembre 1813, du 30 mai et du 16 novembre 1815, du règlement du 21 août 1822, des arrêtés du 14 mai 1828 et du 27 août 1844.

Art. 2. — Tout étudiant, pour prendre sa première inscription, est tenu de déposer :

1° Un extrait de son acte de naissance ;

2° S'il est mineur, le consentement de ses parents ou de ses tuteurs ;

3° Un extrait du registre du Conseil presbytéral ou du Consistoire de son ressort, faisant foi qu'il est inscrit sur le rôle des futurs candidats au Saint Ministère, présenté et recommandé à la Faculté ;

4° Le diplôme de bachelier ès-lettres ou une déclaration officielle qui en tienne lieu.

5° Un certificat des contributions payées par sa famille et délivré par le percepteur de sa commune, s'il aspire à une bourse de l'Etat ;

6° Il doit être âgé de 19 ans accomplis.

Ces pièces seront remises au Secrétaire qui, après les avoir soumises au Conseil de la Faculté, les déposera dans les Archives jusqu'au moment des grands examens du candidat.

Art. 3. — Le registre des inscriptions est ouvert les 2 novembre, 2 janvier, 1er avril et 1er juillet de chaque année, et clos irrévocablement le 15 du même mois.

La première inscription devra être prise au commencement de l'année scolaire. Chaque étudiant suivra les cours sans se permettre d'interruption, à moins d'excuse jugée valable par la Faculté.

L'autorité universitaire se réserve le droit d'accorder, pour des motifs graves, l'autorisation de prendre la 1re inscription au trimestre de janvier.

Tout étudiant non logé dans le Séminaire est tenu de déclarer, en s'inscrivant, sa résidence, et, s'il vient à en changer, d'en faire une nouvelle déclaration.

CHAPITRE SECOND

DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TRAVAUX OBLIGATOIRES CORRRESPONDANTS

Art. 4. — Il y a deux auditoires, l'un de philosophie et l'autre de théologie.

Auditoire de Philosophie.

Art. 5. — L'enseignement de cet Auditoire embrasse les matières suivantes :

1° Langue hébraïque ;
2° Langue grecque et latine ;
3° Langue et littérature françaises ;
4° Philosophie et son histoire ;
5° Archéologie biblique ;
6° Histoire du peuple juif et des révélations de Dieu ;
7° Littérature patristique ;
8° Histoire des religions de l'antiquité ;
9° Histoire des systèmes moraux de l'antiquité ;
10° Encyclopédie des sciences théologiques ;
11° La connaissance de l'allemand ou de l'anglais est exigée.
12° La durée des cours est actuellement de deux ans.

Art. 6. — Les travaux obligatoires correspondants sont :

1° La préparation quotidienne des matières d'hébreu, de grec, de latin, d'allemand ou d'anglais, indiquées par les professeurs ;
2° Une composition française par semaine ;
3° Une rédaction, à tour de rôle, des leçons de philosophie, d'histoire de l'Ancien Testament, et d'histoire des religions ;
4° Une dissertation — trimestrielle ou semestrielle — sur un sujet biblique, philosophique, historique ou littéraire ;

5° Des comptes-rendus oraux de lectures indiquées ou prescrites ;

6° Des conférences sur les cours ;

7° Des examens semestriels.

Art. 7. — Pour passer de l'auditoire de philosophie dans celui de théologie, il faut :

1° Avoir donné des garanties suffisantes de piété et de moralité, et n'avoir encouru aucune grave punition disciplinaire ;

2° Avoir rempli convenablement les tâches obligatoires précitées à l'art. 6, et subi honorablement les examens ;

3° Présenter un examen satisfaisant, dit d'ascension, sur les matières professées pendant l'année ou les années de présence dans l'auditoire de philosophie, et traduire facilement et exactement les livres historiques de l'Ancien Testament, le Nouveau Testament grec, et expliquer un auteur soit allemand, soit anglais.

Art. 8. — Les jeunes gens qui, ayant ou non étudié dans une autre Faculté, se présenteraient pour subir le grand examen d'ascension, devront apporter d'honorables certificats, et répondre sur le programme qui sera dressé à cet effet tous les 4 ans.

Auditoire de Théologie.

Art. 9. — L'enseignement de cet Auditoire embrasse les matières suivantes :

1° Théologie critique et exégétique : Ancien Testament ;

2° Théologie critique et exégétique : Nouveau Testament ;

3° Théologie historique ;

4° Théologie dogmatique ;

5° Théologie pratique.

La durée des cours, ou le stade théologique complet, est de 12 incriptions ou de 3 ans. Chaque année doit avoir un cours nouveau.

Art. 10. — Il y aura en outre, le jeudi :

1° Une conférence sur les sciences, obligatoire pour les élèves des deux auditoires ;

2° Des leçons de chant sacré.

Art. 11. — Les travaux obligatoires correspondants sont :

1° 4 dissertations ;

2° 6 propositions ;

3° 6 homélies ;

4° Des conférences hebdomadaires ;

5° Des exercices de catéchisation, de prédication, et en général des exercices pastoraux, avec le concours du consistoire ;

6° Des examens semestriels.

Art. 12. — L'assistance aux dissertations, propositions, homélies, conférences et thèses est obligatoire.

Les étudiants sont invités à faire des remarques, et deux d'entre eux sont désignés pour en présenter.

L'appel nominal pourra être fait par le professeur à tous les exercices obligatoires, quand il le jugera convenable.

CHAPITRE TROISIÈME

DES GRADES

Art. 13. — Pour obtenir le diplôme de bachelier en théologie, il faut :

1° Être âgé de 25 ans, ou avoir reçu vocation de la part d'une Église. Ceux qui ne remplissent pas ces conditions devront obtenir de M. le Ministre une autorisation spéciale ;

2° Avoir honorablement subi les examens semestriels de théologie, présenté les tâches académiques exigées, donné des preuves satisfaisantes de capacité religieuse et morale, et validé de la sorte les 12 inscriptions indispensables ;

3° Subir un grand examen étendu et approfondi, de vive voix et par écrit, sur chaque branche de la théologie ;

4° Composer et réciter un sermon, dit d'épreuve, en 4 jours, sur un texte donné par la Faculté.

5° Improviser une homélie sur une péricope prescrite, après une heure de préparation ;

6° Composer un discours de quinze minutes sur un sujet de morale, dans un cabinet séparé, sans autre livre que les Saintes Ecritures ;

7° Soutenir publiquement une thèse imprimée ;

8° Si un étudiant français, ayant étudié hors du royaume, dans une académie régulière et nationale, se présente devant la Faculté pour y terminer ses études, il sera tenu d'y passer au moins une année scolaire, et d'y rendre deux propositions et deux homélies.

Art. 14. — Pour obtenir le grade de licencié en théologie, il faut :

1° Produire son titre de bachelier ;

2° Composer six dissertations sur l'Ancien Testament — le Nouveau Testament, — l'histoire ecclésiastique, — la dogmatique, — la morale, — la théologie pratique. Une journée entière est accordée pour chaque travail ;

3° Soutenir deux thèses imprimées, l'une latine, l'autre française.

Art. 15. — Pour obtenir le grade de docteur en théologie, il faut :

1° Faire une leçon publique sur chacune des sciences théologiques. La matière en sera indiquée par le professeur respectif. Le candidat aura deux jours pour se préparer, et il improvisera sur des notes ;

2° Faire imprimer une thèse générale qui sera publiquement soutenue, et répondre d'une manière satisfaisante aux questions et difficultés qui pourraient être proposées.

Il devra y avoir entre le premier et le second grade, comme entre le second et le troisième, un intervalle d'au moins deux ans.

CHAPITRE QUATRIÈME

DES EXAMENS ET DES THÈSES

Art. 16. — Les examens sont périodiques ou semestriels et généraux. Ils sont publics. Les généraux ont lieu en présence de toute la Faculté.

Les élèves devront se présenter régulièrement aux épreuves qui ont lieu de six mois en six mois. Ils ne pourront en être dispensés que pour des motifs très graves.

Un examen semestriel rejeté peut être représenté. S'il est de nouveau rejeté, il entraîne la perte d'un semestre.

Les étudiants qui auraient éprouvé quelque perte d'inscription, ne commenceront l'examen pour le baccalauréat qu'après l'expiration de ce retard.

Art. 17. — Le sujet de la thèse devra être communiqué à la Faculté et approuvé par elle dans la première quinzaine de la neuvième inscription. Il ne pourra être changé qu'avec l'autorisation du Conseil. Le manuscrit en sera remis au professeur à l'époque fixée par celui-ci.

Huit jours avant la soutenance, il en sera remis plusieurs exemplaires à M. le Doyen, six à chaque professeur, et quatre-vingts à l'appariteur.

Si une thèse distribuée n'était pas conforme au manuscrit soumis à l'examen du président, ou si elle avait été imprimée avant que le manuscrit eût été revêtu de la signature et du permis du recteur, elle serait comme non avenue.

A la soutenance des thèses pour le baccalauréat, pour la licence et pour le doctorat, et aux leçons publiques pour le dernier grade, les pasteurs et les membres du conseil presbytéral seront prévenus par l'intermédiaire de M. le Doyen.

Si l'examen pour le baccalauréat est déclaré insuffisant, il ne pourra être représenté qu'au bout de trois mois.

Si les épreuves pour la licence ou pour le doctorat sont déclarées insuffisantes, l'ajournement sera au moins d'un an.

CHAPITRE CINQUIÈME

DES BOURSES ET DES DEMI-BOURSES

Art. 18. — Les demi-bourses et les bourses sont attachées exclusivement à l'internat de la Faculté ou Séminaire.

Sont exceptés de cette condition les fils des professeurs en théologie, ceux des pasteurs résidant à Montauban, et les élèves mariés.

Art. 19. — Les demi-bourses ne sont données qu'à partir de la seconde année de philosophie, et les bourses qu'à partir de la première année de théologie.

Elles ne sont accordées, à titre de récompense et d'encouragement, qu'à ceux dont les notes sur la conduite et les travaux sont satisfaisantes.

Art. 20. — Toute perte d'inscription emporte une perte correspondante de la demi-bourse ou de la bourse.

CHAPITRE SIXIÈME

DE LA CONDUITE MORALE DES ÉTUDIANTS ET DE LA DISCIPLINE

Art. 21. — Tout étudiant doit à la sainte vocation à laquelle il se destine, et il se doit à lui-même de vivre selon le précepte de saint Paul à son disciple Timothée : « Ne donne « occasion à personne de mépriser ta jeunesse, mais sois le « modèle des fidèles en paroles, en conduite, en charité, en « esprit, en foi, en pureté. »

Il s'engage à se rendre digne, par la régularité de ses mœurs, par sa diligence au travail et ses sentiments religieux, du ministère sacré, à être assidu aux leçons, à ne point s'absenter sans l'autorisation du Doyen.

S'il manque à ces engagements, si sa conduite, ou son appli-

cation, ou sa désobéissance donnent lieu à de sérieuses observations ou à des plaintes graves, il sera, après avertissement, retardé d'un ou de plusieurs semestres, et perdra la bourse pendant cet ajournement.

Tout étudiant ajourné devra, en rentrant à la Faculté, apporter de bons certificats du pasteur et du Consistoire auprès desquels il aura résidé. S'il retombe dans ses écarts, il sera exclu.

Art. 22. — Tout étudiant interne accepte la règle et l'ordre établis dans le Séminaire, et s'engage à les respecter. S'il les viole, après avertissement et exhortation, il est exclu.

Art. 23. — Tout étudiant qui fumera dans les rues et sur les places publiques, sera passible de la perte d'une ou de plusieurs inscriptions, et d'une suspension correspondante de la demi-bourse ou de la bourse.

Celui qui paraîtra dans les cafés, au théâtre, aux maisons de jeu, et qui contractera des dettes désordonnées, sera exclu.

Art. 24. — Tout étudiant qui sera convaincu d'avoir répondu à l'appel nominal pour un autre — ou qui manquera deux fois à l'appel, dans un trimestre et dans le même cours, sans excuse valable et dûment constatée — ou qui s'absentera sans l'autorisation du Doyen — ou qui ne sera pas rentré des grandes vacances et de celles de Pâques aux époques fixées, perdra une inscription.

Les retards prononcés par la Faculté seront portés après la fin de la troisième année académique.

Art. 25. — Chaque semestre, la Faculté adresse un bulletin de notes sur chaque élève, à ses parents ou tuteurs, et au Consistoire qui l'a proposé et recommandé. Toute punition leur sera également communiquée.

M. le Doyen avisera de toute exclusion l'autorité supérieure.

Art. 26. — Ce règlement pourra être modifié selon les besoins. Un exemplaire en sera remis à chaque étudiant qui devra prendre l'engagement de s'y conformer.

DÉTAILS EXPLICATIFS SUPPLÉMENTAIRES

—

Auditoire de Philosophie.

—

RÉPARTITION DES HEURES DE COURS

Il y a 15 leçons par semaine, distribuées comme suit :

Première année de philosophie

3 heures d'hébreu ;
3 heures de grec et de latin ;
2 heures de français ;
4 heures de philosophie ;
1 heure d'histoire des religions ;
1 heure d'histoire des philosophies morales ;
1 heure d'histoire de la civilisation.

Deuxième année

Mêmes heures pour l'hébreu, le grec, le latin, le français et la philosophie.
1 heure, Archéologie biblique.
1 heure, Histoire des révélations de l'Ancien Testament.
1 heure, Encyclopédie théologique

Auditoire de Théologie.

EXPLICATION DE CHAQUE BRANCHE THÉOLOGIQUE

La théologie critique et exégétique de l'A.-T. se subdivise, pour les trois ans d'études, comme suit :
1° Introduction générale à l'A.-T. — Exégèse de quelque écrit
2° Introduction spéciale à chaque livre. — Exégèse de quelque écrit ;

3° Etudes bibliques ;
La théologie critique du Nouveau-Testament.
1° Introduction sur le N.-T ;
2° Introduction spéciale sur chaque écrit;
3° Histoire du Canon.
La théologie exégétique du Nouveau-Testament.
1° Exégèse des Ecrits Judéo-chrétiens ;
2° Exégèse des Ecrits Pauliniens ;
3° Exégèse des Ecrits Johanniques. — Etudes bibliques. — Variété et unité des types doctrinaux.
La théologie historique.
1° Histoire de l'Eglise ;
2° Histoire du gouvernement de l'Eglise ;
3° Histoire des dogmes ;
La théologie dogmatique.
1° Histoire de la dogmatique en général, et de la dogmatique réformée en particulier ;
2° Cours de dogmatique ;
3° Apologétique ;
La théologie morale.
1° Histoire de la morale chrétienne ;
2° Cours de morale chrétienne ;
3° Application de la morale, ou Socialisme chrétien ;
La théologie pratique embrasse :
La Catéchétique ;
L'Homilétique ;
La prudence pastorale ;
Le Droit ecclésiastique ;
La Mission intérieure ;
La Mission extérieure ;

Selon l'invitation que j'avais reçue, je me rendis à Paris au mois d'août. M. le Ministre accueillit très favorablement mes explications sur les projets de réformes exposés dans les deux rapports précédents, et

m'autorisa à faire dresser par l'architecte diocésain un devis supplémentaire de réparations et d'ameublement. Il fut question, à ce sujet, d'acheter des terrains et de construire des chambres, et M. le Ministre déclara, à cet égard, qu'il enverrait un architecte à Montauban. Il promit aussi des aides-directeur auxquels il accorderait le logement, la nourriture et 2,400 francs de traitement, et se montra bien disposé à aborder successivement les autres points signalés à son attention.

Dans le courant de l'année académique 1861-62, M. Vaudoyer, Inspecteur général des monuments publics, arriva à Montauban, envoyé par le Ministre, et, de concert avec M. le préfet Levainville, M. l'architecte diocésain, et M. Prax-Paris, maire de la ville, un plan d'achat de terrains, de construction d'un second étage à la Faculté et au Séminaire, et de démolitions et d'embellissements sur les pentes du ruisseau Lagarrigue, fut arrêté et soumis à qui de droit.

Une dépêche ministérielle du 30 novembre 1861 fit savoir à la Faculté que M. le Ministre, désireux de donner un aide au Directeur, demandait au Conseil de déterminer les attributions de ce maître-adjoint et de présenter un candidat.

La Faculté, après avoir longuement examiné la question de la réorganisation des études, soulevée par la proposition particulière du Ministre, crut devoir s'abstenir de répondre aux deux questions des attributions et de la désignation d'un adjoint, et s'en remit à la sagesse du Ministre et à l'expérience du Directeur.

Un peu plus tard, au commencement du mois d'avril 1862, M. le Ministre m'invita, comme je l'ai dit plus haut, par M. de Maleville, à lui faire connaître, de nouveau, mon projet de réorganisation des études, en prenant pour base la somme de douze mille francs à consacrer à l'augmentation du personnel, sans oublier qu'il créerait, au besoin, un ou plusieurs auditoires dans le Séminaire, et qu'il demanderait, pour agrandir les locaux, deux cent mille francs aux Chambres.

Je me hâtai de répondre à M. le Ministre, le 12 du même mois, par la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, « selon votre invitation, la dernière idée que m'ont « suggérée les discussions du Conseil de la Faculté sur « la réorganisation des études.

« Appelé, par votre dépêche du 30 novembre der- « nier, à s'expliquer sur les attributions d'un aide- « directeur, le Conseil soumit à un examen persévérant « et approfondi le problème du remaniement des audi- « toires et des études, en cherchant à les unifier sur la « base d'une durée de quatre ans ; mais il ne put « aboutir à une combinaison satisfaisante et réalisa- « ble ; et nous comprîmes, mieux que jamais, tous les « embarras qu'occasionne l'auditoire incomplet de « philosophie.

« Le Conseil ne trouva pas moins de difficultés à « introduire des aides-enseignants qui relèveraient à « la fois du Directeur par leurs services au Séminaire, « et de la Faculté par leur enseignement. Il reconnut « qu'un conflit incessant pouvait sortir de cette double

« position tour à tour subordonnée et indépendante ;
« et de là sa réponse à votre dépêche précitée. Je dus
« chercher alors le moyen de résoudre le problème en
« échappant à ces difficultés ; et voici la solution que
« je proposai à mes collègues.

« 1° La Faculté se détachant complètement, comme
« à l'époque de sa fondation, de l'auditoire de philo-
« sophie et de belles-lettres, pour se renfermer exclu-
« sivement, selon son titre même, dans sa haute
« sphère de l'enseignement théologique, ferait par-
« courir en trois ans le cycle des études exigées pour
« l'obtention du diplôme de bachelier en théologie. Les
« professeurs des deux auditoires actuels, MM. Mon-
« tet, Jalaguier, de Félice, Sardinoux, professeurs
« actuels de théologie ; M. Bois, professeur dans les
« deux auditoires ; MM. Nicolas et Pédézert, pro-
« fesseurs de philosophie et de littérature, compose-
« raient, comme aujourd'hui, son corps enseignant et
« son conseil. Ce n'est pas trop de sept professeurs,
« surtout si le nombre des élèves continue à s'élever.
« Cette adjonction de deux collègues aux cinq de l'au-
« ditoire de théologie, et l'augmentation du nombre des
« cours, à la condition expresse, pour chaque profes-
« seur, de faire un *cours nouveau* pour chacune des
« trois années d'enseignement, pourvoiraient large-
« ment à l'enseignement des branches nouvelles et
« indispensables ;

« 2° L'auditoire de philosophie, détaché de la Faculté
« dont il n'a été jusqu'ici qu'un appendice incomplet,
« serait transporté et organisé dans le Séminaire. Son
« plan d'études embrasserait :

« *a.* La langue et la littérature françaises, et au « moins une langue moderne ;

« *b.* Les langues et les littératures grecque et latine, « profane et sacrée ;

« *c.* La langue, l'histoire, et les antiquités hébraï- « ques ;

« *d.* L'histoire de la philosophie et des sciences ;

« *e.* L'histoire des religions de l'antiquité ;

« *f.* L'encyclopédie des sciences théologiques ;

« *g.* Des compositions, — des dissertations, — des « analyses d'ouvrage, — des comptes-rendus et des « conférences, correspondants aux cours.

« Ces études préparatoires dureraient deux ans.

« Les élèves formeraient deux divisions avec des « travaux progressifs. Le second étage du Séminaire « leur serait affecté, le premier étant occupé par les « théologiens.

« Pour remplir ce cadre, il faudrait au moins quatre « maîtres, logés dans le Séminaire, vivant au milieu « des élèves, dirigeant leurs travaux, et prêtant ainsi au « Directeur, par leur constante présence, un concours « efficace en toutes choses.

« En outre, ces maîtres, pépinière d'aspirants au « professorat théologique, faciliteraient singulièrement « les nominations, d'habitude si compliquées et si « orageuses, aux places vacantes dans la Faculté.

« Cette organisation, tout en simplifiant la position « respective de la Faculté et du Séminaire, fortifierait « l'une et l'autre.

« Je suis heureux Monsieur le Ministre, de pouvoir « ajouter que ce plan, qui me semble n'offrir que des

« bénéfices en résolvant avantageusement le problème « d'études plus fortes, soit préparatoires, soit théologi- « ques, a reçu l'approbation individuelle de mes col- « lègues, et M. le Doyen nous a déclaré qu'il était prêt, « pour son propre compte, à concourir à l'organisa- « tion d'un riche et vigoureux enseignement dans le « séminaire.

« Du reste, pour établir un lien si désirable entre « les deux établissements qui tendent au même but en « se complétant, un Comité supérieur, pris dans le Con- » seil de la Faculté, pourrait être chargé d'une haute « inspection des études dans le Séminaire.

« Cependant Monsieur le Ministre, au lieu d'accom- « plir soudainement un si notable changement pour « lequel, d'ailleurs, les locaux sont loin d'être prêts, « il me paraît prudent de le faciliter par une transition « expérimentale qui consisterait à laisser encore l'au- « ditoire de philosophie annexé à la Faculté, et à « charger quelques maîtres de donner dans le Sémi- « naire un supplément de cours. C'est, du reste, ce « que la nécessité nous oblige de pratiquer pendant le « second semestre de cette année. Voici le fait. Des « élèves de première année de philosophie, et les meil- « leurs à tous égards, voulant préparer la licence ès- « lettres ou fortifier leurs études classiques, sont venus « me dire qu'à leur grand regret, il seraient obligés, « l'an prochain, d'aller à Strasbourg, si la Faculté ne « pouvait donner satisfaction à leurs légitimes désirs. « Ils ajoutaient qu'ils seraient heureux de recevoir, « sans délai, des leçons de langue et de littérature « française, ainsi que de littérature grecque et latine,

« de la part de l'un de nos candidats actuels, licen-
« cié ès-lettres. Tous mes collègues ont été d'avis
« d'entrer provisoirement dans cette voie, d'ici à la
« fin de l'année académique, et ils ont espéré que vous
« voudriez bien accorder une indemnité à ce premier
« adjoint, M. Peyre, qui donne, depuis Pâques, sous
« la forme de quatre conférences par semaine, à ses
« condisciples, et à leur satisfaction, un cours de
« langue grecque et un autre de langue française. »

Le 15 juillet 1862, je présentais pour les fonctions d'aide-directeur et de professeur des sciences dans le Séminaire, M. Jules Molines, ancien élève de notre Faculté, licencié ès-sciences de Paris, pasteur à Nérac, et professeur dans l'institution Cabos, homme capable et fort instruit, habile à enseigner, esclave de la règle et de l'ordre, et que tous mes collègues croyaient admirablement qualifié pour cette double fonction.

D'un autre côté, l'essai d'un enseignement littéraire pendant le précédent sémestre ayant réussi et porté des fruits, il y aurait eu danger et malheur à ne pas le poursuivre régulièrement, danger de voir les meilleurs élèves aller à Strasbourg, et malheur de reculer après un heureux début. Aussi pris-je résolument le parti de présenter pour cette nouvelle tâche, M. François Bonifas, lui aussi ancien élève de Montauban, licencié ès-lettres de Paris, qui allait être bientôt docteur, et aussi bien qualifié à tous égards que M. Molines, pour exercer une efficace influence sur la piété et la vie chrétienne des Etudiants.

M. Molines fut nommé le 30 janvier 1863, et il ac-

cepta avec joie la mission que le Ministre lui confiait ; mais les circonstances ecclésiastiques les plus douloureuses l'empêchèrent de se rendre à Montauban. L'Eglise de Nérac subit coup sur coup les plus graves épreuves dans la personne de M. le pasteur président Cabos frappé de paralysie, et dans celle de son second pasteur, M. de Frontin, ravi par une mort foudroyante. Ses fidèles éplorés s'opposèrent avec supplications au départ du pasteur suffragant qui leur restait, et M. J. Motines, noblement vaincu par leurs prières et leurs témoignages d'amour fraternel, donna sa démission en juin 1863.

A cette même date, le Ministre qui avait été sympathique et bienveillant pour la Faculté et le Séminaire, M. Rouland, quitta le ministère après l'avoir occupé pendant près de sept ans. Qu'allaient devenir ses promesses, ses projets, ses commencements d'exécution, et nos longs efforts ainsi que nos espoirs? Aussi me hâtai-je d'aller à Paris pendant les vacances, pour renouer avec les deux nouveaux ministres, MM. Duruy et Baroche, le fil de nos démarches en faveur de nos deux établissements ! et comme j'avais un sûr aboutissant auprès du Maréchal, Ministre de la guerre, M. Randon, protestant, j'eus l'honneur de lui être présenté pour l'entretenir du but de mon voyage. M. le Maréchal me demanda une note sur le Séminaire, et me promit d'en parler, le lendemain, à son collègue M. Baroche. Deux jours après, je fus présenté par M. F. Cuvier, conseiller d'Etat et fondateur du Séminaire, à M. le Ministre Baroche qui se déclara prêt à accepter le legs de M. Rouland, c'est-à-dire à reprendre

la double affaire du matériel et du personnel touchant le Séminaire, et à nommer M. F. Bonifas. Le lendemain je vis M. Genteur, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, et lui parlai du traitement des professeurs, des cours, et du règlement de la Faculté. Il me demanda les projets tels qu'ils avaient été envoyés à M. Sayous, directeur des cultes non catholiques.

A la rentrée de la Faculté et du Séminaire, la commission administrative de ce dernier établissement, à la date du 13 novembre 1863, présenta à M. le Ministre des cultes, pour succéder à M. J. Molines, démissionnaire, M. François Bonifas, bachelier en théologie, docteur ès-lettres de Paris, digne des fonctions d'aide-directeur et d'agrégé des belles-lettres, par les souvenirs honorables qu'il avait laissés au Séminaire et à la Faculté, par ses solides connaissances littéraires et théologiques, par sa piété et son caractère à la fois doux et ferme. En outre, la Commission, se basant sur les douze mille francs que M. Rouland avait portés au budget pour le personnel, demanda à M. le Ministre la création de deux nouvelles places d'aides-directeur et agrégés, l'une au budget de 1864, et l'autre à celui de 1865 qui allait être proposé aux Chambres, afin de réaliser progressivement l'établissement de l'ordre nouveau proposé.

M. Bonifas fut nommé le 26 novembre 1863. Quelques jours auparavant M. le Ministre nous avait accordé une somme plus considérable pour la bibliothèque, et annoncé que nous recevrions une part des ouvrages du dépôt des souscriptions du Ministère.

III

J'ai dit plus haut, à propos de jubilé séculaire et à la fin d'un discours à ce sujet, que pour fortifier le mouvement favorable à l'augmentation du corps des pasteurs et à la Faculté, il importait d'imiter l'œuvre de Calvin et de Théodore de Bèze en fondant une *société de recrutement pastoral* au sein de nos Eglises, et en organisant, en particulier dans le Midi, une *Ecole préparatoire* à ce sujet. C'est le 15 octobre 1863, à la suite d'une conférence tenue à Montpellier l'année précédente, que cette idée prit corps par la fondation de l'école Paul Rabaut, en mémoire de l'année 1859. Qu'il me soit permis ici de reproduire l'exposé que je fis alors de ce projet et de ses motifs :

« Messieurs et bien aimés frères,

« Avant d'aborder ensemble, sous l'œil de Dieu, l'étude approfondie du projet d'école qui nous réunit, et pour répondre à des préventions qui pourraient exister hors de cette enceinte, j'éprouve le besoin de vous en dire, en quelques mots, l'origine et l'histoire, ainsi que les motifs qui l'ont inspiré.

« Ce n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier que date l'idée de cette Ecole. Il y a dix ans au moins qu'elle préoccupe quelques amis. Appelés, par position, à connaître les besoins de nos communautés religieuses dans toute leur étendue, et à constater chaque jour l'insuffisance de nos moyens actuels d'y répondre, nous nous sommes naturellement demandé par quelle voie cons-

tante et régulière l'Eglise pourrait se pourvoir d'un Corps Pastoral plus nombreux et toujours mieux qualifié. Cette question a été l'objet de bien des lettres, d'entretiens personnels et même de conférences privées, soit à Montauban, à Paris, à Toulouse, à Saverdun, comme dans le Gard, dans la Drôme et dans l'Ardèche. Adolphe Monod en saisissait, à Paris, une réunion d'amis. Un instant nous la crûmes résolue à Toulouse, et l'un des pasteurs ici présents fut sur le point de présider à sa réalisation. A l'époque plus rapprochée du Jubilé de 1859, nous adressions un appel à nos Eglises, pour fonder, en souvenir de cette solennité séculaire, une société pour l'encouragement des études théologiques, et en particulier des établissements d'instruction préparatoire, afin de former par eux un corps d'élite protestant. Un an plus tard, nous crûmes un instant qu'une Institution bien connue dans l'Hérault serait transportée de Ganges dans cette cité. Et depuis lors, sollicité, pressé par de nombreux amis, nous avons dû publier le court projet de fondation que vous connaissez, et qui énonce les principes, les moyens et le but de cette œuvre si désirée.

« En présence de places toujours vacantes, de créations de postes nouveaux, de l'évangélisation bien incomplète des protestants disséminés, du manque de missionnaires pour le sud de l'Afrique, pour l'Algérie et pour nos colonies, de la multiplication des places de pasteurs soit auxiliaires, soit évangélistes, soit suffragants, soit professeurs dans des établissements d'instruction ; en présence surtout des déplorables tendances, toujours plus prononcées, qui entraînent une partie des jeunes

pasteurs, il était difficile de ne pas se dire, sans manquer de foi et de fidélité : Il faut au centre du Midi, et dans un grand foyer d'instruction, une école évangélique, comme il y en a une au Nord et une à l'Ouest ; il la faut absolument. Les pasteurs, les fidèles, et les corps ecclésiastiques du Midi ne reculeront pas devant cette nécessité et les sacrifices qu'elle impose, sous peine d'abdiquer : l'Ecole sera.

« Permettez-moi, Messieurs, d'insister sur le dernier motif que j'ai invoqué, sur ces déplorables tendances qui alarment nos troupeaux. Le mal est trop grand et trop dangereux pour ne pas nous y arrêter un instant.

« S'il est un fait de plus en plus évident, c'est à coup sûr celui de la crise religieuse qui tourmente le christianisme et notre société européenne. Comme aux premiers siècles de notre ère, l'Evangile et l'Eglise sont aux prises avec un gnosticisme qui voudrait se mettre à la place de la Révélation chrétienne. Il anime de son souffle panthéistique et négatif les recherches des érudits et les recherches des savants. Il inspire les études de l'antiquité, des races et des langues, de la nature et de l'histoire, et travaille avec passion à faire disparaître la dispensation surnaturelle de l'Evangile sous le niveau commun du progrès humanitaire, et à substituer l'homme et la nature au Dieu personnel et saint de la foi biblique. Rappelez-vous la trop célèbre leçon de l'un des coryphées de cette sceptique science, et ses lamentables prophéties. « L'Europe, disait-il naguère, « conquerra le monde et y répandra sa religion qui est « le droit, la liberté, le respect des hommes, cette « croyance qu'il y a quelque chose de divin au sein de

« l'humanité. Dans tous les ordres, le progrès consis-
« tera à s'éloigner toujours plus de l'esprit sémitique...
« En tout nous poursuivrons la nuance, la finesse au
« lieu du dogmatisme, le relatif au lieu de l'absolu.
« Voilà, suivant moi, l'avenir, si l'avenir est au progrès.
« Arrivera-t-on à une vue plus certaine de la destinée
« de l'homme et de ses rapports avec l'infini? Saurons-
« nous plus clairement la loi de l'origine des êtres, la
« nature de la conscience, ce qu'est la vie et la person-
« nalité? Le monde, sans revenir à la crédulité, et tout
« en persistant dans sa voie de philosophie positive,
« retrouvera-t-il la joie, l'ardeur, l'espérance, les
« longues pensées? Vaudra-t-il encore un jour la peine
« de vivre, et l'homme qui croit au devoir trouvera-
« t-il dans le devoir sa récompense? Cette science à
« laquelle nous consacrons notre vie, nous rendra-
« t-elle ce que nous lui sacrifions? Je l'ignore. Ce qu'il
« y a de certain, c'est qu'en cherchant le vrai par la
« méthode scientifique, nous aurons fait notre devoir.
« Si la vérité est triste, nous aurons du moins la con-
« solation de l'avoir trouvée selon les règles. » Quelle navrante perspective! quel scepticisme désolant!

« Et cette voix de la science moderne trouve un désastreux écho dans l'Eglise. Au rationalisme vulgaire a succédé un rationalisme autrement audacieux et vaste, qui souffle le doute et l'incrédulité dans toutes les Eglises de notre vieux continent. En Allemagne il s'est attaqué tour à tour à la personne, à l'œuvre, à la vie de Jésus, aux écrits des apôtres, à la fondation de l'Eglise, et, de négations en négations, de Strauss à Baur, de Baur à Bruno Bauer, et de celui-ci à

Feuerbach, il en est venu à reléguer le surnaturel dans l'empire des superstitions, et la Bible dans celui des mythes et des apocryphes ; à classer le christianisme parmi les produits de l'esprit humain et des évolutions progressives de l'histoire ; à n'assigner au Christ, dépouillé de son auréole divine et sainte, qu'une place parmi les exemplaires, éminents sans doute, mais tous incomplets, temporaires et faillibles, de l'idée, et à jeter à tous les vents de sa dissolvante critique la foi des Apôtres, des Pères, des Réformateurs et de l'Eglise universelle.

« Et notre Eglise, à nous, notre chère Eglise Réformée de France, est-elle restée en dehors et à l'abri de ses mortelles atteintes? Demandez-le plutôt à notre littérature théologique, à nos journaux, à nos revues, à nos fidèles alarmés et à nos communautés déchirées ! Que de scandales déjà et de ruines autour de nous ! N'a-t-on pas accusé la Bible d'être remplie d'absurdités, et n'a-t-on pas immolé son autorité à celle de l'infaillible et toute puissante conscience? La révélation miraculeuse n'est-elle pas sacrifiée aux lumières de la raison, aux inspirations du sentiment religieux, et aux lois immuables de la nature et de l'humanité ? Ne s'efforce-t-on pas de dépouiller le Christ de sa préexistence et de sa filialité divine, pour le réduire aux proportions et au rôle d'un docteur juif, dont la moralité et l'intelligence n'échappèrent pas toujours aux étreintes de l'erreur et aux préjugés de son temps et de son pays? Sa gloire éternelle, son incarnation sainte, ses miracles, sa vie parfaite, son œuvre expiatoire, sa résurrection, ne sont-ils pas tour à tour attaqués et niés, pour faire

place à je ne sais quel homme faillible, fragile comme nous, docteur et modèle dépassé, auquel nous pouvons jeter, avec les Juifs qui l'ont crucifié, cette dérisoire parole : Sauve-toi toi-même ! Et son Eglise, ne veut-on pas l'ouvrir systématiquement, sous prétexte de liberté et de progrès, à toutes les doctrines, à tous les caprices du libre esprit, à toutes les témérités de la pensée enivrée d'elle-même, pour en faire, dirai-je, un bazar intellectuel, un véritable pandémonium ?

« Exagérons-nous ? Ecoutez plutôt ces loyaux et tristes aveux bien connus :

« A l'heure qu'il est, le protestantisme se voit livré « à une crise qui menace son existence..... Mais pour- « quoi se le dissimuler ; ce qui est en péril au fond, ce « n'est pas le protestantisme, c'est le christianisme, « c'est la religion même..... Le sentiment religieux a « aussi une action critique..... Il devient la mesure de « la vérité religieuse, il rejette les doctrines spécula- « tives aussi bien que les faits purement merveilleux..... « Cette émancipation graduelle de la foi et ce progrès « de la religion dans les voies du spiritualisme..... font « entrevoir l'avenir religieux de l'humanité dans une « espèce de rationalisme chrétien ou de christianisme « rationnel.

« Mais je ne puis m'empêcher de demander avec « quelque inquiétude si le rationalisme chrétien est « bien une religion. Ce qui reste dans le creuset après « l'opération que l'on sait, est-ce bien l'essence des « dogmes positifs, ou n'en serait-ce que le *caput* « *mortuum* ? Le christianisme rendu transparent pour « l'esprit, conforme à la raison et à la conscience,

« possède-t-il encore une grande vertu ? Ne ressemble-
« t-il pas beaucoup au déisme, et n'en a-t-il pas la
« maigreur et la stérilité ?.....

« Quand la critique aura renversé le surnaturel
« comme inutile, et les dogmes comme irrationnels ;
« quand le sentiment religieux d'une part, et de l'autre
« une raison exigeante auront pénétré la croyance et
« l'auront transformée en se l'assimilant ; quand il n'y
« aura plus d'autorité debout si ce n'est la conscience
« personnelle de chacun ; quand l'homme, en un mot,
« ayant déchiré tous les voiles et pénétré tous les mys-
« tères, contemplera face à face le Dieu auquel il
« aspire, ne se trouvera-t-il pas que ce Dieu n'est autre
« chose que l'homme lui-même, la conscience et la
« raison personnifiées ; et la religion, sous prétexte
« de devenir plus religieuse, n'aura-t-elle pas cessé
« d'exister ? »

« Quelles confessions et quelles effroyables consé-
quences ! Oui certes, il n'est que trop vrai, ce christia-
nisme rationnel, ce déisme maigre et stérile, cette
déification de l'homme, ce nihilisme final, ce *caput
mortuum*, ne possèdent plus, ne peuvent plus posséder
aucune vertu. Les ruines appellent les ruines, comme
un abîme en appelle un autre au bruit de ses flots:
Quand les fondements sont renversés, l'édifice ne peut
que crouler. Qui s'étonnera, dès lors, que la mort spi-
rituelle, cette insatiable héritière du doute et de l'in-
crédulité, mette sur bien des cœurs son sceau glacial !
Qui s'étonnera de la voir éteindre de son souffle
empoisonné les ardeurs de la foi, les joies intimes de
la communion du Christ, les douceurs ineffables de la

paix chrétienne et les élans bénis de la prière ! Qui s'étonnera qu'aux œuvres fécondes de la vie et du dévouement succèdent les défaillances et les abandons d'une foi qui disparaît, et d'un cœur qui cesse de battre ! Qui s'étonnera que, minés par cette fièvre dévorante, tant d'hommes, mourant aux fortes croyances, redeviennent payens avec fureur, s'absorbent dans le présent, et n'éprouvent plus rien au cœur du noble mal du céleste pays, plus rien du patriotisme de l'éternité !

« Que faire contre cet antichristianisme théorique et pratique? Je réponds : il faut travailler sans repos ni trêve à former un corps pastoral croyant, savant et vivifiant.

« Depuis bientôt cinquante ans, notre Eglise relève, non sans succès, ses murs et ses temples et étend ses pavillons. Elle s'est peu à peu enveloppée d'un réseau de Sociétés bibliques, d'écoles et de bibliothèques, d'œuvres missionnaires au dedans et au dehors, d'orphelinats, d'asiles, d'institutions de charité. Mais elle ne s'est pas suffisamment préoccupée d'un intérêt suprême qui touche à tous les autres, je veux parler de la formation, de l'éducation de son corps pastoral. N'est-il pas vrai que, nonobstant nos principes de sacerdoce universel et de démocratie chrétienne, le corps pastoral est le ressort essentiel de notre organisme ecclésiastique, et, qu'en général, de lui proviennent le zèle ou la tiédeur des fidèles, la prospérité ou la ruine des intérêts religieux, la vie ou la mort des communautés? N'est-il pas vrai qu'un pasteur pieux, instruit, dévoué, mis à la tête d'un troupeau spirituelle-

ment mort, y fait bientôt bruire les ossements et circuler une sève de rajeunissement et de vie ? Mais si, par contre, un pasteur mercenaire, sceptique, mondain, vient prendre sa place, ne voit-on pas peu à peu la foi s'y alanguir, la piété s'y éteindre, le zèle s'y glacer et le sommeil de la mort, gagnant de proche en proche, le coucher dans le sépulcre ? Oui, le rôle du pasteur est encore immense, et son éducation, à laquelle se rattachent tous les intérêts religieux, moraux et ecclésiastiques, est et doit être le premier, le capital intérêt.

« Il nous faut donc, avant tout, des pasteurs pieux et éclairés, croyants et vivants ; c'est le besoin de l'Eglise qui prime tous les autres. La foi et la science furent le mot d'ordre de la Réforme ; que ce soit aussi le nôtre ; la fidélité à notre origine et le triomphe de notre Eglise sont à ce prix. Quelle preuve plus éclatante pourrais-je en apporter que celle de ce grand jour où, dans le temple de Saint Pierre, à Genève, le premier héros de la foi réformée, qui fut aussi l'un des princes de la science, Jean Calvin, en présence de magistrats, d'ecclésiastiques, de savants et de familles distinguées, fondait un collège classique et ecclésiastique dont Théodore de Bèze fut le magnifique recteur, et montrait dans un beau discours sur la nécessité des établissements scientifiques : « combien il tenait, dit Sennebier, « à unir la foi avec l'Eglise et à sanctifier le savoir par « la foi, » « afin que la même ville, ajoutent les statuts « académiques, pût être considérée comme la mère et « de la piété et de la science. »

« Et de quelle auréole de puissance et de gloire cette union sacrée de la foi et du savoir se donnant la main

au berceau de la Réforme, n'a-t-elle pas fait briller notre Eglise de France? Portez vos regards, au dix-septième siècle, sur ses académies de Montauban et de Saumur, de Sedan et de Nimes; quels foyers de vie et de lumière! Mais aussi quels hommes de foi et de savoir que les Chamier, les Bérault, les Garrissoles, les Caméron, les Amyrault, les Cappel, les La Place, les Pierre Dumoulin, les Le Blanc, les Samuel Petit! Regardez à la chaire de ses temples, aux conducteurs de ses troupeaux; où trouverez-vous dans l'Europe entière des pasteurs plus pieux, plus capables, plus dévoués? Une plus illustre phalange que celle des Rivet, des Aubertin, des Basnage, des Blondel, des Bochart, des Le Faucheur, des Mestrézat, des Drelincourt, des Daillé, des Dubosc, des Larroque, des Ancillon et des Claude? Et si nous suivons sur la terre d'exil ses pasteurs réfugiés, qui admirerons-nous le plus, ou de Pierre Jurieu, l'un des premiers hommes de son siècle, au jugement de Bayle, et le premier de sa communion? ou de Pierre Allix, bibliothèque vivante, estimé de tous les savants de son temps? ou de La Placette, surnommé le Nicole des Réformés? ou de David Martin, le traducteur de la Bible, que l'Académie remerciait de ses critiques? ou de Jacques Basnage, plus propre par ses grands talents, selon Voltaire, à être ministre d'Etat que d'une paroisse? ou de Jacques Abbadie, l'une des gloires de la France, disait le duc de Montausier, et dont l'admirable livre était le plus divin de tous, aux yeux de Mme de Sévigné? ou d'Elie Benoit, l'historien de l'Edit de Nantes? ou de Jacques Saurin, dont tel de ses sermons a pesé dans la balance des destinées de

l'Europe ? ou enfin de Jacques Lenfant et d'Isaac de Beausobre, aussi remarquables par leur grande érudition que par leur touchante amitié ? Et si nous revenons sur le sol de la patrie, qui de nous ne s'inclinera, plein de vénération et de reconnaissance, devant ce pasteur du désert, sauveur des débris de notre Eglise mutilée, qui eut la gloire de fermer l'ère des persécutions et d'ouvrir celle de la tolérance et de la liberté ? Devant ce héros martyr, pendant un ministère de plus de 50 ans, qui, ne se trouvant pas à la hauteur de son poste, nous dit M. Borel, à cause des études imparfaites qu'il avait faites, quitta sa femme et partit pour Lausanne, afin d'y suivre pendant trois ans les cours de théologie, et dont l'humilité égalait l'inépuisable dévouement ; lui qui, selon ses expressions, ne se sentait que glace, quand il regardait au feu divin dont brûlaient pour le salut des âmes, non pas Jésus-Christ et les apôtres, qu'il n'osait prendre pour termes de comparaison, mais les réformateurs et leurs successeurs immédiats, devant Paul Rabaut ?

« Voilà les hommes qu'il faut faire revivre, et le corps pastoral qu'il importe de toujours mieux chercher et trouver dans le sein toujours fécond de notre Eglise, car Dieu ne manque pas à ses bénédictions, mais c'est nous qui manquons à ses grâces. Revenons à l'esprit et aux principes de nos pères, et nous retrouverons leur puissance et leur gloire. Le divorce du cœur et de l'intelligence, de la piété et du savoir a seul déchaîné, depuis près de deux siècles, le déisme, le rationalisme et l'antichristianisme. La foi vivante, inspirant et sanctifiant la raison et le savoir, peut seule nous apporter

la guérison et le salut. Avec les apôtres, avec saint Augustin, avec les réformateurs, avec le premier théologien du siècle, Schleiermacher, inscrivons hardiment sur notre drapeau : foi et science, croire pour comprendre. C'est de la vie que jaillit la lumière. Dans le Verbe était la vie, nous dit saint Jean, et la vie était la lumière des hommes. Que les serviteurs de ce Verbe aient donc avant tout, par la foi au Christ, la vie véritable, et dès lors aussi la vraie lumière éclairera leur esprit et illuminera leur science.

« Avec de tels pasteurs reviendront les jours grands et bénis, car le cœur des pères revivra dans celui de leurs enfants, et avec leur cœur leur zèle, leur austérité, leur amour des âmes, leur héroïsme chrétien.

« Avec de tels pasteurs, nos luttes impies, nos honteux déchirements, nos scandales d'incrédulité, nos fraternités hypocrites expireront aux pieds du Sauveur adoré.

« Avec de tels pasteurs, l'amour véritable, qui se dévoue et qui s'immole, l'amour des Paul Rabaut, des Oberlin, des Félix Neff, des Adolphe Monod, fera plus que guérir nos plaies ; il nous enfantera à une vie nouvelle, à la vie extraordinaire des merveilles de la grâce, à la vie de l'unité dans la vérité et dans la charité.

« Avec de tels pasteurs, la vraie science, celle qui édifie au lieu de détruire, qui conserve en renouvelant ou qui renouvelle en conservant, loin d'être une torche incendiaire, éclairera de ses bienfaisantes clartés notre marche vers le pays de la lumière éternelle.

« Avec de tels pasteurs nous renaîtrons au sentiment

de l'unité et de la solidarité de notre Eglise, à la piété filiale envers cette patrie spirituelle de nos âmes réformées et françaises, que trop de ses fils déchirent ou répudient sous prétexte d'affranchissement et de progrès. Le patriotisme nous reviendra au cœur pour le corps glorieux que le Christ s'est formé dans les entrailles de notre nation, et sans vouloir l'emprisonner dans le costume des siècles écoulés, nous tiendrons à grand honneur de maintenir ses traits constitutifs, sa physionomie propre, sa personnalité protestante française à travers les phases de son développement et les évolutions de son histoire.

« Avec de tels pasteurs nous reprendrons avec succès le grand œuvre de nos pères, la mission providentielle suspendue par les persécutions, la régénération de notre beau pays par l'Evangile éternel. N'est-il pas temps, Messieurs, que notre France sorte de ce cercle fatal de la superstition et de l'incrédulité s'enfantant tour à tour, dans lequel elle tourne depuis qu'elle n'a pas su répondre, il y a trois siècles, à l'appel de Dieu? N'est-il pas temps de conjurer ces tempêtes politiques et sociales qui portent dans leur sein tant de ruines et de désolations? Et qui le pourra? Sera-ce cette Eglise qui n'a rien appris et rien oublié? cette ruine vivante qui se met en travers des siècles pour arrêter la marche du genre humain, et qui ne fait qu'en irriter les ardeurs, jusqu'à ce que ses redoutables colères la balayent pour toujours? Qui le pourra, sinon l'Evangile avec ses flots de vie et de lumière, l'Evangile fidèlement annoncé, largement répandu, et saintement vécu par des pasteurs et des fidèles pleins de sa vérité et de sa grâce?

« Avec de tels pasteurs, enfin, s'il est vrai, comme le prophétisent tant de signes des temps et tant de voix illustres, que le monde est en travail d'enfantement, et que nous sommes en marche vers des destinées nouvelles, nous serons assurés d'être à la hauteur des temps et des appels de Dieu.

« Mettons donc la main à l'œuvre, puisque tout nous en fait un pressant devoir, le passé avec ses leçons et ses exemples, le présent avec ses besoins et ses périls, l'avenir avec ses espérances et les promesses de Dieu. A l'exemple du Nord et de l'Ouest, de Paris, de Sainte-Foy et de Nérac, fondons dans le Midi, au sein d'une cité centrale et savante, avec la foi de Calvin, avec le zèle de Bèze, avec l'amour de Paul Rabaut pour nos Eglises, un établissement chrétien et classique où nous recueillerons l'élite de nos enfants pieux et bien doués. Frédéric-le-Grand disait un jour à un Français : « Si « dans un pays l'on pouvait découvrir les talents que « la nature se plaît à distribuer, et qu'on peut em- « ployer chacun dans son genre, ce pays deviendrait « bientôt le premier de l'Europe. » Et qui ne dira avec moi : Ah ! si nous savions mettre en lumière tous les trésors de cœur et d'intelligence qui sont cachés dans les entrailles de nos générations du Midi, notre Eglise et nos pays deviendraient bientôt des modèles ! Organisons donc une Ecole qui présente toutes les garanties désirables d'une solide et saine culture chrétienne et lettrée ; confions-lui les naissantes capacités qu'une recherche persévérante et qu'un choix sévère nous feront découvrir, et soyons persuadés que le niveau de la force et du nombre ne tardera pas à s'élever avec

celui de la foi et de la science, dans le sein du corps pastoral. Elevons-la sur ces principes de la Réformation française, à la double gloire de celui qui fonda notre Eglise et de celui qui l'a restaurée, de Jean Calvin et de Paul Rabaut. Elevons-la comme un mémorial du synode de 1559 et de l'illustre collège qui fut créé en cette impérissable année ; et puis, les yeux fixés sur celui qui, à cette époque, inspira à Bonnivard de léguer ses biens à la seigneurie de Genève pour être appliqués à l'entretien de cette institution, et qui, hier encore, inspirait à de nouveaux Bonnivard, à Genève et à Paris, des magnifiques dons, sur celui qui a fait sortir des pîtes de nos veuves et du cœur de nos riches tant et de si belles œuvres chrétiennes parmi nous, allons en avant, pleins de confiance et d'ardeur pour le triomphe de la vérité, pour le salut de notre Eglise et pour la gloire de notre grand Dieu et Sauveur. »

De ces longs efforts naquit donc une nouvelle Ecole préparatoire. Les articles de son règlement portaient :

« Une école évangélique est fondée à Montpellier « par des pasteurs et des laïques des Eglises Réformées « de France. En mémoire de la glorieuse année 1559 « et du grand collège de Calvin, elle prend la dénomi- « nation d'*Ecole Paul Rabaut.*

« Le but de cette école est de préparer, par la cul- « ture d'une piété vivante et par de fortes études clas- « siques, des élèves bien qualifiés pour les Facultés « de théologie et pour les fonctions du Saint-Minis- « tère.

« Les fondateurs et les membres correspondants « s'engagent à rechercher, parmi les enfants et les

« jeunes gens pieux et intelligents, ceux qui seraient « désireux de se consacrer au service de Dieu dans le « sein de nos Eglises. »

« Les élèves suivent les classes du lycée, jusqu'à « l'obtention du grade de bachelier ès-lettres. Ils étu- « dient dans la maison le grec du Nouveau-Testament, « la grammaire hébraïque, la langue allemande, la « littérature française, et s'exercent à la musique vo- « cale.

« Un Comité général est chargé de la haute direc- « tion de l'œuvre ; et une commission administrative, « composée de pasteurs et de laïques, est chargée « de la surveillance de l'école, de la réception des « élèves, etc. (1) »

Cette institution fut pourvue d'un excellent directeur, M. le Pasteur Abt, qui unissait des aptitudes

(1) MM. André, Alfred, Paris ; Bousquet, Jules, Saint-Hippolite ; de Carbon-Ferrière, Millau ; Couve, Jean-Baptiste, Bordeaux ; Faucher, Marseille ; Faure, Henri, Bordeaux ; Gally, Charles, Beauchastel ; Laurens, Saverdun ; de Maleville, Léon, Montauban ; de Marveille, La Salle ; de Mazarin, Montpellier ; de Monbrison, Philippe, Montbrison ; Monnier, Frédéric, Paris ; Nouguier, Jules, Die ; Parant, Alais ; de Seynes, Jules, Montpellier ; Vernes, Théodore, Paris ; Arnoux, pasteur président, Charmes ; Bastide, pasteur président, Puylaurens ; Bois, professeur, Montauban ; Breyton, pasteur président, Alais ; Couderc, pasteur président, Mas-d'Azil ; Dhombres, pasteur président, Paris ; Doumergue, pasteur président, Uzès ; Gout, pasteur président, Ganges ; Laforgue, pasteur président, Toulouse ; Martin, pasteur président, Saint-Ambroix ; Monod, pasteur président, Marseille ; Pédézert, professeur, Montauban ; Peschier, pasteur, Montmeyran ; Recolin, pasteur, Montpellier ; Rognon, pasteur, Paris ; Saltet, pasteur, Saint-Jean-du-Card ; Sardinoux, professeur, Montauban.

incontestables pour l'enseignement à un profond attachement à la foi évangélique, et à une piété solide.

L'accès de l'école fut entouré de certaines garanties religieuses, morales et intellectuelles, qui réduisirent au nombre de cinq admis les aspirants de la première année. L'année suivante une vingtaine de demandes nouvelles furent adressées au Comité qui ne put en accueillir que cinq ; de sorte qu'en janvier 1865 le nombre des élèves s'élevait à dix.

Les commencements furent humbles mais bénis de Dieu ; les débuts du lycée furent excellents ; ces jeunes gens choisis étaient heureux de trouver dans leur directeur l'affection d'un père, et dans la maison la vie de famille. Des consistoires, des conseils presbytéraux, bien des pasteurs et des fidèles entouraient l'œuvre naissante de leur concours efficace et de leurs prières. Mais ce succès même séduisit le Comité jusqu'à l'entraîner à introduire dans l'œuvre, au mois d'octobre 1866, une modification qui, en changeant, avec les meilleurs intentions, son objet particulier, et son but propre, finit par lui être fatale. Le nouveau règlement portait :

« L'école préparatoire aux Facultés de théologie, « *Paul Rabaut*, est *transformée* sous le même nom « en un établissement *général* d'éducation, protes- « tant. » L'abandon de son caractère spécial, de sa destination exclusivement ecclésiastique, en vue de généraliser, de laïciser, dirai-je, ses heureux effets, ne pouvait que désintéresser le plus grand nombre de ses fondateurs et protecteurs ecclésiastiques, soit individuels soit collectifs ; et de fait, l'œuvre s'éteignit au

bout de quelques années. C'est le cas de répéter ici que le mieux fut l'ennemi du bien. Si l'on soumettait à une transformation de ce genre les écoles préparatoires actuelles de Batignolles et de Tournon, ou les grandes écoles spéciales de l'Etat, comme l'école Normale supérieure ou l'Ecole Polytechnique, je ne doute pas que ces institutions ne subissent le même sort. La spécialité est une condition indispensable de la supériorité et de la force.

Cette transformation malheureuse fut donc chèrement expiée, puisqu'elle devint un arrêt de mort. Mais l'idée de cette société et le besoin d'une école préparatoire étaient aussi vrais que vivement sentis; preuve en soit la double fondation postérieure d'une *Société pour l'encouragement au Saint Ministère*, après un rapport présenté le 29 octobre 1874 par M. Recolin aux Conférences nationales évangéliques du Midi, et celle de l'Ecole préparatoire de Tournon, établie depuis deux ans dans une localité à laquelle me rattachent les plus précieux souvenirs, et qui est une résurrection véritable de celle de Montpellier.

Que devinrent enfin les projets d'améliorations, d'agrandissements et de réformes? Hélas! ce qu'ils peuvent devenir, en général, sur un sol politique aussi mobile et changeant que celui de la France; un enchaînement de circonstances défavorables, soit personnelles, soit générales, les fit ajourner, et finalement les ensevelit dans les cartons du Ministère.

Et d'abord, il survint dans le sein de la Faculté et de Séminaire des changements qui ne pouvaient que ralentir la marche des négociations. M. Ernest Bonifas,

ravi, jeune et riche d'espérance, à l'affection de sa famille, de ses collègues, de ses amis et de l'Eglise, avait été remplacé dans sa chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament. Plus tard, M. Jean Monod succédait, dans la chaire de dogmatique, à son vénéré maitre M. Jalaguier. M. Montet, après quarante ans de professorat dont vingt-sept à titre aussi de Doyen, était admis à faire valoir ses droits à la retraite, et laissait sa chaire d'histoire ecclésiastique à M. François Bonifas, et le décanat à M. de Félice; et moi-même, contraint, à la même date de 1865, par le poids de mes deux charges, de renoncer, quoique à regret, à la direction du Séminaire, j'avais pour remplaçants successifs M. Jean Monod, puis M. Castel, et enfin M. de Prat. Ces mutations, qui entraînaient inévitablement des préoccupations ecclésiastiques, des votes consistoriaux, ou qui imposaient, dirai-je, des stages administratifs, étaient plus propres à retarder qu'à faciliter la poursuite des projets en question.

D'autre part, l'indifférence ou l'oubli des Ministres, et leur succession aussi précipitée à la fin de l'Empire que la décadence de ce règne, contribuaient plus encore à laisser dormir ces projets dans les casiers administratifs. Peu après la retraite de M. Rouland un fonctionnaire expérimenté, habitué à vivre dans les hautes régions du pouvoir, m'avait fait pressentir le délaissement qui les attendait. « Il y a loin quelquefois, m'avait-« il dit, de la parole à l'action, surtout lorsqu'il est « question d'obtenir de deux Ministres, pour un éta-« blissement mixte comme celui de Montauban, un « effort commun pour un même objet. C'est toujours

« une très grave affaire ; et elle le devient bien davan-
« tage, quand il s'agit de choses et de gens qu'on a
« encore de la peine, dans le pays, à considérer comme
« étant dans la loi commune. Je crains, en outre, que
« les études des architectes n'aient été qu'assez superfi-
« cielles ; et la conséquence en sera que rien encore
« n'est réalisable. » Ces paroles n'étaient que le trop sûr présage du sort réservé à nos requêtes si répétées et à nos espérances ; et si parfois on voulut bien promettre de les faire sortir de leur oubli, ces paroles ne furent encore que de stériles complaisances ; en voici les preuves.

Parvenu à peu près au terme de son ministère de plusieurs années, M. Duruy, dans une audience où je l'avais entretenu des lacunes et des besoins de la Faculté, voulut bien m'exprimer ce tardif regret : « Je
« n'ai pu jusqu'ici m'occuper, comme je l'aurais voulu,
« des Facultés de théologie et des améliorations
« qu'elles pouvaient comporter. Je ne différerai pas
« plus longtemps cet examen, et j'invite la Faculté de
« Montauban à m'adresser un mémoire à ce sujet. »
Ce mémoire était prêt ; mais M. Duruy ayant cédé, presque immédiatement après, son poste ministériel à M. Bourbeau, je le remis, le 26 septembre de la même année 1869, au nouveau Ministre qui se montra bien disposé, il est vrai, à entrer sérieusement dans la voie des réformes ; mais au bout de cinq mois il était remplacé par M. Segris auquel une copie nouvelle fut envoyée ; et lui-même, après trois mois, avait pour successeur, d'avril à septembre, MM : Maurice Richard, Mège et Brame qui, à peine installés, se

retiraient l'un après l'autre pour faire place, le 4 septembre à M. Jules Simon. Que pouvait-on attendre et espérer de cette avalanche ministérielle ? Les graves soucis étaient ailleurs. Des signes toujours plus nombreux et significatifs du réveil de l'opinion publique, tout en forçant l'empire à se transformer vainement d'autoritaire en libéral, présageaient toujours plus sa ruine ; et encore une fois, qu'attendre et qu'espérer en face d'une révolution imminente et des alarmes de la patrie !

Et cependant, malgré toutes ces causes de découragement et d'abandon, je suis heureux de pouvoir affirmer que la Faculté sut longtemps maintenir, à travers cette période d'insuccès et de décadence sociale, la bonne position qu'elle avait acquise à plusieurs égards. Les rapports de MM. les doyens Montet et de Félice au Conseil académique de Toulouse en feront foi.

« Le nombre de nos Etudiants, disait M. Montet en 1862, s'est maintenu au chiffre auquel l'accroissement successif des huit dernières années l'avait élevé. La Faculté peut, à juste titre, se féliciter de leurs dispositions et de leurs habitudes morales ; un véritable sentiment fraternel règne au milieu d'eux, et aucun froissement n'a interrompu, dans le courant de l'année, l'harmonie et les bonnes relations qui les unissent. Leur activité pratique s'est déployée, préludant au devoir de leur futur ministère, dans des associations en faveur des pauvres, dans des visites aux indigents, aux malades, dans leur zèle pour l'avancement de la piété, surtout parmi les habitants des campagnes,

dans des instructions élémentaires à des adultes illettrés, et quelquefois à d'assez grandes distances.

« Sous le rapport scientifique, indépendamment de l'assistance aux cours et des travaux obligatoires, de fréquentes réunions consacrées, soit à des exercices homilétiques, soit à des études critiques présidées par quelques-uns de MM. les professeurs, ont été suivies avec exactitude et persévérance ».

1863. « La Faculté a poursuivi ses travaux avec zèle et avec une paisible régularité. Les cours, donnés avec exactitude, suivis avec assiduité, ont épuisé le programme officiel.

« Le nombre des élèves est resté stationnaire. Les examens semestriels ont été supérieurs à ceux des années antérieures. Les épreuves générales qui sont une condition immédiate de l'obtention des grades, ont surtout offert une supériorité marquée. Les thèses, au nombre de 16, ont participé à cette distinction; elles sont disposées avec ordre, avec méthode, écrites d'un style clair, exact, chaleureux parfois, et toujours alliées à un profond sentiment religieux.

« La sympathie chrétienne de nos étudiants a éclaté vive et unanime pour les ouvriers de la Normandie en souffrance. Dès le premier appel, des premiers en France, spontanément, ils réunirent leurs offrandes, et me remirent une somme calculée moins sur leurs ressources, minimes pour un grand nombre d'entre eux, que sur l'étendue des misères qu'il fallait soulager ».

« Leurs sociétés de travail ont continué de leur offrir des secours utiles pour les études. Leurs sociétés

pratiques ont maintenu leur modeste activité. En résultat, au milieu de nos lacunes et de nos faiblesses, notre situation a offert quelques aspects satisfaisants, et l'année ne s'est pas écoulée sans nous laisser quelques fruits heureux ».

1864. « L'assiduité des Etudiants a répondu au zèle des professeurs. Les examens semestriels ont témoigné de cette assiduité et d'un travail soutenu. Jamais le maintien de la discipline n'a été plus facile.

« Les associations de travail se sont multipliées; elles se sont étendues à toutes les branches de leurs études; quelques-unes, présidées, sur leur demande, par les professeurs, sont devenues de véritables conférences; leurs sociétés d'édification et de charité ont continué à déployer leur bienveillante activité.

« Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir rendre devant le Conseil ce consciencieux témoignage de leur vie intérieure et extérieure, de leur travail et de leur moralité ».

A son tour M. de Félice, au début de ses nouvelles fonctions, disait en 1865 :

« Les exercices de prédications et de compositions écrites, les examens semestriels, les dernières épreuves pour l'obtention du baccalauréat en théologie, ont donné des résultats égaux à ceux des précédentes années.

« Les étudiants font par leurs actes un apprentissage que l'on ne commence jamais trop tôt, celui de l'amour fraternel. Vous connaissez leur libéralité, il y a deux ans, en faveur des ouvriers cotonniers de la Normandie. Cette année, ils ont spontanément ouvert

leur bourse aux noirs émancipés des Etats-Unis, heureux de tendre la main, au-delà des flots de l'Atlantique, à des frères souffrants, pour les élever à la dignité d'hommes libres et de chrétiens.

« Ils ont aussi continué leurs prédications dans les humbles assemblées de campagne, leurs visites aux pauvres, leurs leçons dans les écoles du dimanche, et d'autres œuvres du même genre.

« Ils ont maintenu leurs sociétés de travail, soit entre eux, soit avec le concours de quelques-uns de leur professeurs.

« Selon l'exemple qui nous est donné par les Facultés de Toulouse, nous avons l'intention d'ouvrir des concours entre les plus distingués de nos élèves, dès que nous aurons les moyens de l'essayer, car, selon une parole ministérielle, l'émulation est le principe de tout perfectionnement. Il faut donc la mettre partout ».

1865-66. « Vingt-deux thèses ont été soutenues pour le baccalauréat, deux pour la licence et une pour le doctorat. Nous avons fait subir 43 examens dans l'auditoire de théologie et 27 dans celui de philosophie.

« Le nombre de nos étudiants s'est accru d'une manière sensible. L'année dernière nous en avons eu 75 en moyenne ; au commencement de celle-ci (1866-67), il y en avait 87. C'est assurément une marque de confiance de la part des familles et des Eglises ; mais toute chose humaine a ses revers, et l'augmentation du chiffre de nos élèves a rendu plus difficile l'application des règles disciplinaires. L'assiduité aux leçons n'a pas été assez exacte.

« Ce n'est pas tout. Chacun sait que l'esprit d'indiscipline, déguisé sous le nom d'esprit d'indépendance, s'étend de plus en plus parmi les membres des générations nouvelles. On pouvait espérer qu'il s'arrêterait au seuil d'une Ecole où se forment les futurs ministres de la religion ; car, lorsqu'on doit donner l'exemple après, il importe de le donner avant. Mais notre attente n'a pas été pleinement réalisée. Nous avons dû appliquer à cinq de nos élèves nos règles spéciales de discipline morale. Nous en avons éprouvé une grande amertume ; mais, quoi qu'il en coûte, on ne paie jamais trop cher la virile satisfaction d'avoir accompli son devoir. »

Cette amertume ne fut malheureusement pas la seule. Aussi M. de Félice, qui n'avait accepté les soucis administratifs qu'en regrettant vivement sa vie de cabinet, si calme, si laborieuse et si féconde, et dont la santé, habituellement délicate et frêle, affaiblie par l'âge et ses amères vicissitudes, exigeait impérieusement le repos de corps et d'esprit, prit le parti de déposer le fardeau du décanat.

CHAPITRE QUATRIÈME

(1869 à 1878)

Reprise des projets. — Appel aux Eglises. — Concours. — Bulletin. — Solennité académique. — Discours. — Etudiants et Professeurs aux ambulances, etc. — Renseignements demandés par le Ministre; mémoire en réponse. — Liberté de l'enseignement supérieur. — Ecole libre des sciences religieuses à Paris. — Cours supplémentaires à Montauban. — Nouvelle demande ministérielle. — Création d'une chaire. — Revue de théologie à Montauban.

Question du transfert des Facultés de Strasbourg et de Montauban. — Pétition des étudiants. — Projet d'une grande Faculté mixte. — Négociations; audience du Ministre. — Synodes officiels des Eglises réformée et luthérienne. — Opposition des partis extrêmes. — Audience de M. Batbie. — Transformation de l'Ecole libre en Faculté libre de théologie. — Combinaisons diverses. — Demande de transfert à Paris par la Faculté de Montauban. — Rapport favorable de M. Bardoux, député. — Transfert et organisation de la Faculté de Strasbourg à Paris. — Echec montalbanais, ses causes. — M. Bardoux, Ministre; dernier regain d'espérance. — Intrigues et calomnies. — Insuccès définitif.

I

Appelé, le 5 novembre 1869, à succéder à M. de Félice dans les fonctions du décanat, je m'empressai de reprendre les projets ajournés, et tout d'abord de pratiquer ceux qui relevaient de la compétence et de l'au-

torité de la Faculté. En conséquence, le 30 décembre suivant, j'écrivais à M. le Président du Conseil presbytéral de Montauban la lettre suivante :

« Il est de mon devoir de vous informer que, conformément à des vues générales d'améliorations approuvées par l'autorité supérieure, et selon le désir exprimé par un grand nombre d'étudiants, j'ai mis le temple de la Faculté à la disposition de M. le professeur Monod qui, assuré du concours de ses collègues, se propose d'y ouvrir, à partir du 2 janvier prochain, un culte spécialement destiné à l'édification de nos élèves. L'heure fixée est celle de 10 heures et demie, à l'issue du service que fait célébrer le Conseil presbytéral dans notre chapelle.

« Depuis longtemps s'était fait sentir parmi MM. les professeurs le besoin d'ajouter à leur enseignement théologique une action religieuse plus directe sur les jeunes gens que les Eglises leur confient, au moyen de prédications régulières au temple de la Faculté. Je suis heureux que ce désir puisse être réalisé et ce besoin satisfait dès le commencement de l'année nouvelle.

« L'établissement de ce culte universitaire, répondant au sentiment de nos obligations ainsi qu'à une situation spéciale et à des besoins particuliers, j'ai la confiance que personne ne pourra y voir la moindre intention hostile à l'égard des services établis dans l'Eglise nationale de Montauban. Rien ne serait plus opposé à ma pensée et à celle de mes collègues qui, comme moi, ne veulent que la paix dans la charité et dans la liberté chrétiennes.

« Dans l'espoir qu'en atteignant son but auprès de « MM. les étudiants, ce nouveau moyen d'édification « pourra contribuer à l'avancement du règne de Dieu, « je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir et « de présenter au Conseil presbytéral que vous pré- « sidez, l'assurance de mes sentiments fraternels et « dévoués en Jésus-Christ. »

Ce culte, au sujet duquel j'avais reçu les encouragements de M. le Ministre Bourbeau, avait été, dans le sein de la Faculté, l'objet de la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Considérant, d'une part, que le Doyen a seul le droit de disposer, sous sa responsabilité, des locaux de la Faculté, et qu'il n'appartient au Conseil de prendre à cet égard aucune décision ; et, d'autre part, que M. le Doyen, vivement désireux d'agir avec l'assentiment de ses collègues, demande à s'éclairer de leur avis avant d'agréer la proposition qui lui a été faite ;

« Considérant qu'il importe au plus haut degré qu'à la préparation théologique des futurs pasteurs de notre Eglise s'ajoute, autant que possible, une préparation pratique religieuse ;

« Considérant que le culte, tel qu'il est proposé par M. Jean Monod, entre dans les vues d'améliorations générales exposées par M. le Doyen et ne peut que contribuer, pour une grande part, à donner une satisfaction légitime à un besoin depuis longtemps senti et auquel d'autres professeurs ont autrefois essayé de répondre ;

« Pour ces motifs, déclare qu'il verra avec satisfaction M. le Doyen accorder à M. le professeur Monod l'objet de sa demande. »

Ce culte fut, en conséquence, inauguré le 1er janvier 1870.

En même temps, le Conseil de la Faculté fondait un prix annuel sur une question de théologie. A ce sujet, j'écrivis au nouveau Ministre, qui avait succédé à M. Bourbeau, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Je m'empresse de vous adresser, selon votre de-
« mande, une copie du mémoire relatif aux améliora-
« tions de la Faculté, que M. Duruy m'avait engagé à
« rédiger, et que je remis à son successeur, M. Bour-
« beau.

« Ce rapport indique, par son ensemble, les raisons
« générales et particulières qui ont amené le Conseil
« de la Faculté à établir un prix annuel sur une ques-
« tion de théologie. Stimuler le zèle des étudiants pour
« la science et réveiller en eux une noble émulation ;
« ne pas rester en arrière de Genève et de Strasbourg
« en les imitant ; signaler aux Eglises les élèves dis-
« tingués ; ouvrir ainsi la voie des améliorations et y
« entrer de fait par un concours entre tous les élèves,
« en attendant qu'il nous soit possible de le dédoubler
« par l'institution d'un prix pour chaque auditoire,
« voilà quelle a été la pensée du Conseil.

« Encouragé et approuvé par votre prédécesseur
« immédiat pour l'établissement d'un culte universi-

« taire dans la chapelle de la Faculté, j'ai été réjoui de « pouvoir l'instituer le 1er janvier, avec l'assentiment « du Conseil ; et mon collègue, M. Bois, actuellement « à Paris en sa qualité de membre de la commission « pour la liberté de l'enseignement supérieur, vous « donnerait, si vous le désiriez, tous les détails expli- « catifs sur ces deux innovations qui ne peuvent que « contribuer à mieux préparer nos futurs pasteurs. »

Ces deux premiers pas dans la voie des améliorations engagèrent la Faculté à adresser un appel nouveau aux Consistoires et aux Conseils presbytéraux de l'Eglise, pour solliciter leur concours et pour rendre notre initiative plus féconde. Voici ce que nous leur écrivions le 6 juin 1870 :

« Messieurs et honorés Frères,

« Au moment où un grand nombre d'esprits se préoccupent de la liberté de l'enseignement supérieur, et où le gouvernement travaille à l'organiser, la Faculté de théologie protestante de Montauban a compris que ces perspectives nouvelles lui imposaient de nouveaux devoirs.

« Le premier de ces devoirs est d'entrer résolûment, par l'initiative individuelle, dans une voie de réformes et de progrès. Tout en réclamant de l'Etat des améliorations devenues indispensables, nous croyons le moment venu de nous adresser aussi à nos Eglises, et de nous mettre en rapport avec les corps qui les représentent, pour solliciter leur fraternel et généreux concours.

« Nous ne doutons pas que vous ne soyez heureux de voir renouer ainsi d'anciennes traditions qui remontent à la fondation de notre Faculté, et qui ont été trop tôt abandonnées. En effet, le 3 novembre 1810, le soir même du jour où la Faculté de Montauban fut inaugurée et où les professeurs furent installés, vingt pasteurs et vingt-cinq anciens, soutenus par les sympathies d'un grand nombre de Consistoires, et réunis dans le salon de M. le doyen Frossard, se demandaient par quels *suppléments reconnus nécessaires* on pourrait compléter l'enseignement philosophique et théologique que l'Etat venait d'organiser. M. le pasteur président Pradel, chargé de présenter un rapport sur ce sujet, proposa les mesures suivantes :

« 1° La formation d'une école préparatoire avec deux professeurs ;

« 2° La nomination et le traitement d'un bibliothécaire ;

« 3° L'augmentation progressive de la bibliothèque ;

« 4° La publication d'un compte-rendu des travaux de la Faculté ;

« 5° Une subvention annuelle de cinq mille francs, fournie par les Eglises, pour faire face aux dépenses.

« Ces propositions furent approuvées, et grâce aux dons qui dépassèrent souvent, quelquefois du double, la somme fixée, la Faculté put, pendant plusieurs années, réaliser des améliorations successives.

« Si nous avons rappelé ces souvenirs, c'est pour essayer de faire revivre autour de nous l'esprit de solidarité chrétienne qui animait nos devanciers. La Faculté et les Eglises sont, en effet, solidaires ; c'est

pour elles que nous travaillons ; ce sont leurs futurs conducteurs spirituels que nous préparons ; n'est-il donc pas naturel que nous réclamions leur appui ?

« On sait que l'enseignement de la Faculté comprend deux ordres de cours ; les uns, préparatoires à la théologie, embrassent la philosophie, la patristique et les langues ; les autres ont pour objet la théologie proprement dite. Or, dans l'un et dans l'autre auditoire, l'enseignement demande à être développé et complété. Nous croyons devoir vous exposer quelques-unes des améliorations que nous avons en vue, et dont la réalisation dépendra, en partie, de votre fraternelle assistance.

« 1° Aux leçons de l'auditoire de philosophie il serait utile d'ajouter des cours sur l'histoire générale et sur les littératures modernes ainsi que sur les sciences naturelles, pour répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent autour de nous. Dans l'auditoire de théologie il est des sujets que les professeurs actuels ne peuvent traiter, faute de temps, en particulier l'apologétique et le droit ecclésiastique. Ces cours nouveaux nécessiteraient l'adjonction à la Faculté de quelques agrégés nommés par le gouvernement, et dont le traitement devrait être fait à la fois par l'Etat et par les Eglises ;

« 2° Pour encourager les études personnelles, la Faculté voudrait instituer entre MM. les étudiants, à l'exemple des Facultés de Strasbourg et de Genève, des concours à la suite desquels un prix serait décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet proposé. En outre, elle serait heureuse de pouvoir envoyer en

Allemagne, en Angleterre, ou à Paris, à ses frais, des jeunes gens capables et laborieux qui seraient chargés de lui adresser un rapport détaillé sur leurs études, et sur le profit qu'ils en auraient retiré ;

« 3° Il est de la plus haute importance que la bibliothèque de la Faculté s'enrichisse des ouvrages religieux ou théologiques de quelque valeur qui se publient soit en France, soit à l'étranger. Or, les ressources qui lui sont attribuées étant très insuffisantes, nous devons compter pour cet objet sur l'appui de nos Eglises ;

« 4° Enfin, il serait bien avantageux pour la Faculté d'entretenir, comme autrefois, avec les Eglises, des relations régulières au moyen d'un bulletin périodique qui les tiendrait au courant de ses travaux, des cours professés, des thèses soutenues pendant l'année, des projets formés ou des modifications survenues au sein de notre Ecole.

« Nous faisons donc appel à votre sympathie et à votre dévouement, et nous venons vous demander, Messieurs et honorés frères, de vouloir bien inscrire dorénavant dans votre budget une allocation régulière en faveur de la Faculté de Montauban.

« Tels sont les vœux que nous prenons la liberté de vous soumettre, et que nous réaliserons successivement dans l'ordre de leur importance et dans la mesure de vos libéralités. Vous comprendrez, nous en avons l'assurance, qu'il s'agit des intérêts les plus précieux et les plus immédiats de notre Eglise. Aussi est-ce avec une entière confiance que nous nous adressons à ses Consistoires et à ses Conseils presbytéraux. En face des nécessités présentes et des éventualités de

l'avenir, nous éprouvons un désir redoublé de former pour elle des pasteurs pieux et éclairés. Mais, dans cette œuvre difficile, nous avons absolument besoin de nous sentir soutenus par tous ceux qui ont à cœur le progrès de la foi chrétienne et de la science religieuse au sein de notre protestantisme français.

« Nous osons donc compter sur votre appui ; et dans cette attente nous vous prions d'agréer nos sentiments fraternels en Jésus-Christ, notre commun Sauveur et Maître. »

Le Secrétaire, F. BONIFAS. *Le Doyen*, SARDINOUX.

A la suite du mémoire relatif aux améliorations de la Faculté dont M. le Ministre Segris avait demandé une copie, je reçus, le 12 avril 1870, une dépêche ministérielle invitant la Faculté à formuler ses vœux dans une délibération motivée qui devait lui être immédiatement transmise. Mais deux jours après, M. Segris était remplacé par M. Maurice Richard qui, lui-même, au bout d'un mois, cédait le poste ministériel à M. Mège; et c'est à celui-ci que je pus adresser, le 21 juin, le résultat des délibérations du Conseil. Ce résultat consistait dans la demande de trois professeurs agrégés pour l'auditoire de philosophie, dont un pour la philologie (hébreu, grec, allemand); un pour l'histoire universelle et la littérature française ; et le troisième pour les sciences dans leurs rapports avec la philosophie et la théologie ; et d'un professeur pour l'auditoire de théologie dont la chaire de critique et d'exégèse du Nouveau

Testament avait besoin d'être dédoublée ; et j'ajoutais à cette décision motivée ces quelques lignes :

« La situation nouvelle que la critique et les sciences « d'une part, les luttes ecclésiastiques et les négations « radicales de l'autre, font à la foi, à la science reli- « gieuse et à notre Eglise réformée de France, impose « à la Faculté, avec une responsabilité plus grande, de « nouveaux et saints devoirs. Pour elle, rester station- « naire, c'est abdiquer; ses vœux, qui sont à coup sûr ceux « de nos Eglises, revêtent chaque jour un caractère « prononcé d'urgente nécessité ; et elle aime à espérer « qu'ils seront entendus de votre Excellence avec une « bienveillance sympathique et efficace. »

L'instabilité croissante des Ministres de l'Instruction publique, à cette époque de fièvre politique, de guerre imminente et de désastres menaçants, m'avait inspiré la pensée de recourir tout particulièrement à l'intervention énergique de M. le Recteur Député, Gatien Arnould, qui portait un vif intérêt à notre Faculté ; aussi lui envoyai-je une copie de ce rapport avec une lettre dans laquelle je lui disais, entr'autres : « La création de pro- « fesseurs agrégés, dont M. le Ministre Rouland avait « admis et appliqué le principe, outre les services qu'elle « rendrait à la Faculté, stimulerait, avec le goût de l'en- « seignement, celui des fortes études, et assurerait à « notre Ecole une pépinière de jeunes professeurs bien « préparés et déjà exercés. La Faculté tiendrait à hon- « neur d'exciter dans le sein de la jeunesse de nos « églises les forces intellectuelles qui peuvent s'y trouver, « et de former des jeunes gens d'élite, pénétrés de son

« esprit, pour pourvoir à tous ses besoins. C'est un « principe de notre Eglise de s'aider elle-même dans « la mesure où la société et l'Etat le lui rendent pos- « sible ou facile; et plus que jamais il importe de fé- « conder ce sentiment de la responsabilité personnelle « ou collective. Quelques bacheliers en théologie se « préparent aux épreuves de la licence et du doctorat; « ce fait nouveau doit être encouragé; et il peut l'être « surtout par la perspective de l'enseignement auxi- « liaire supérieur. »

Je ne dois pas oublier qu'à cette même époque M. le Ministre avait envoyé à tous les recteurs une circulaire relative aux besoins matériels et littéraires des établissements de l'enseignement supérieur. Il y fut répondu par une lettre en date du 28 août, adressée à M. le Recteur, dans laquelle, après avoir signalé, de concert avec M. l'architecte diocésain, les réparations matérielles les plus urgentes, j'énumérais certaines collections importantes qui manquaient à notre bibliothèque :

1° *Gallia Christiana*, ouvrage récemment terminé par M. Haureau ;

2° *Acta sanctorum*, dont on faisait en ce moment une nouvelle édition complétée ;

3° La collection des auteurs grecs, publiée par Didot ;

4° Une collection des auteurs latins, soit celle de Panckoucke, soit celle de Lemaire ;

5° L'*Histoire littéraire de la France*, dont nous avions les 12 premiers volumes publiés de 1733 à 1763 ;

6° Les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;*

7° *La Rome souterraine* de M. le Chevalier de Rossi;

8° La collection des *Actes des Conciles* par Mansi.

« Tels sont, Monsieur le recteur, les besoins maté-
« riels et littéraires que j'ai été chargé, par la Faculté,
« de signaler à la bienveillante sollicitude de son Excel-
« lence, M. Brame, Ministre de l'instruction publique. »

Au mois de novembre suivant, je fus appelé à présenter, pour la première fois, au Conseil académique de Toulouse, un rapport sur les travaux de la Faculté pendant l'année qui venait de s'écouler, et je crus devoir saisir cette occasion de lui faire connaître nos fréquentes requêtes, toujours encore ajournées, de réformes et d'améliorations. En voici quelques extraits :

« En vous entretenant aujourd'hui de notre Faculté de théologie, et au début de mes relations avec un tribunal académique si compétent, permettez-moi, Messieurs et honorés collègues, de vous indiquer, au moins, à côté de ce qui est, ce qui devrait être. Le progrès, qui est le mot d'ordre de notre époque, et qui est aussi la loi et le cachet de toutes les œuvres empreintes du sceau de Dieu, doit faire sentir son action et devenir une vérité dans le domaine de la théologie — ce savoir humain des choses divines — comme dans celui de toutes les sciences. Si le christianisme est immuable et souverainement accompli dans la révélation qui nous en a été donnée, et tout particulièrement dans la personne de Celui qui en est l'incarnation suprême et parfaite, Jésus-Christ, nous sommes bien loin, indi-

vidus et peuples, de nous être approprié la plénitude de sa vie et de sa lumière. Notre devoir est de croître dans sa connaissance et dans sa pratique, en nous assimilant toujours plus et mieux les trésors de sagesse et de science qu'il renferme ; et c'est la mission comme la gloire des Facultés de théologie, de marcher d'un pas ferme dans cette voie qui nous est tracée par les Apôtres et par l'Eglise. La nôtre ne l'a point oubliée au milieu des tâtonnements, des imperfections et des lacunes inséparables de toute fondation relativement récente ; mais elle aspire à faire succéder à la période des commencements, celle d'une organisation moins incomplète, et d'un développement scientifique et pratique plus prononcé. Et certes, si cette heure des améliorations doit sonner un jour pour elle, n'est-ce pas en ce moment où nos désastres, comme nos nécessités les plus pressantes, et nos traditions glorieuses, comme notre nouvelle ère nationale, nous font une loi de mettre énergiquement la main à l'œuvre générale de nos réformes et de notre relèvement ! Souffrez donc, Messieurs, que je me place quelquefois, dans ce premier rapport, au point de vue d'un progrès désirable dans l'enseignement de nos sciences religieuses et morales, qui sont la source et la garantie de tous les perfectionnements. En vous le signalant, je crois obéir tout ensemble à la voix de ma conscience, et aux aspirations les plus légitimes de notre Eglise et de notre pays. »

Après un résumé analytique des cours donnés dans l'auditoire de philosophie par MM. les professeurs Nicolas, Pédézert et Bois, j'ajoutai :

« C'est le moment et le lieu de relever ce que cet

enseignement préparatoire, circonscrit dans ces limites, a d'incomplet et d'insuffisant. La Faculté le sent depuis longtemps et s'efforce d'y remédier, en dehors du cercle de ses obligations réglementaires et dans la mesure du possible, par quelques leçons auxquelles concourent volontairement tous les professeurs. Ainsi M. Nicolas a esquissé, pour sa part, le tableau des plus anciennes croyances de la race indo-européenne, dont il a retrouvé les débris ou les transformations dans les usages religieux de peuples qui appartiennent à cette branche de la famille humaine, tandis que, de de son côté, M. Pédézert contribuait à mieux former le goût et le style de ses élèves par des exercices de composition française. M. Monod, continuant son cours de l'an passé sur l'archéologie hébraïque, en a donné le complément par une étude de l'archéologie chrétienne, tandis que M. Bonifas, préludant à une période de l'histoire ecclésiastique, s'attachait à rechercher les ancêtres du protestantisme. M. de Félice, enfin, avec l'autorité de sa longue expérience, a entretenu ces mêmes élèves de la préparation au ministère évangélique, tandis que le professeur de critique essayait de montrer ce ministère lui-même en action, dans l'exemple le plus complet et le plus béni que nous fournit l'histoire, celui de saint Paul, dont la vie apostolique en révèle toute la puissance et la beauté.

« Et cependant, malgré ce généreux concours, que de lacunes encore ! Pour en combler les plus sensibles et mieux élever nos élèves à la hauteur du savoir actuel et de leur œuvre future, il nous faudrait des cours sur l'histoire de l'antiquité, et celle des religions

en particulier ; sur la littérature de nos trois derniers siècles ; sur les sciences et leurs merveilleux développements ; sur deux langues vivantes qui initieraient aux travaux étrangers, et surtout sur l'encyclopédie des sciences théologiques en façon de carte générale du pays dans lequel introduit le second auditoire. Ces enseignements, si importants par eux-mêmes, ne deviennent-ils pas des nécessités chaque jour plus impérieuses, à cause des tendances, plutôt hostiles que favorables au christianisme, qui animent les recherches historiques et critiques de notre temps, aussi bien que par les exigences légitimes d'une foi éclairée et d'un vrai savoir ? Les ignorer, n'est-ce pas abdiquer ? »

Après avoir également passé en revue l'enseignement donné par l'auditoire de théologie, avec ses quatre branches : *critique exégétique*, *historique*, *dogmatique* et *pratique*, j'en signalai les lacunes en ajoutant :

« N'est-il pas urgent qu'un cours d'*apologétique* soit tout spécialement consacré à répondre aux doutes, aux objections, à l'incrédulité croissante de nos contemporains ? Est-ce qu'une chaire d'*application sociale* des principes chrétiens, où l'on mettrait à nu tout ce qu'ont de faux et d'injuste les accusations passionnées qui s'obstinent à faire du christianisme l'ennemi des lumières, des libertés, des progrès, le fauteur et l'appui de tous les despotismes, ne rendrait pas un service signalé à la vérité et à ses futurs défenseurs ? Ou bien encore un cours de *théologie biblique*, au point de vue des nécessités religieuses, morales et intellectuelles de

notre époque, qui s'attacherait à mettre en relief les trésors de lumières et de forces divines que renferme l'Ecriture sainte, pour résoudre les difficultés du présent et les problèmes de l'avenir, ne correspondrait-il pas au plus vif et au plus périlleux de notre état religieux, philosophique et social? Enfin, la théologie *pratique*, pour être un peu complète, ne devrait-elle pas embrasser, outre l'éloquence sacrée et la morale, la catéchétique, la liturgique, la prudence pastorale, le droit ecclésiastique et la mission intérieure? S'il est vrai, messieurs, que nous touchions à l'un de ces moments critiques et solennels où une ère de l'histoire semble finir pour faire place à une ère nouvelle, pourquoi n'aurions-nous pas recours à toutes les armes de la foi et de la science pour combattre le bon combat de la vérité et de la civilisation chrétienne? »

Après l'énumération et l'appréciation des travaux des élèves, sous forme de dissertations, de sermons, d'homélies, d'examens et de thèses, je repris le chapitre des desiderata en ces termes :

« Ce serait encore ici le cas et le lieu de revenir au programme des améliorations à introduire dans la série des travaux et des devoirs des Etudiants, et de réclamer — des compositions plus nombreuses, — des analyses d'ouvrages, écrites ou parlées, — des rédactions des leçons, à tour de rôle, — des conférences, — des homélies improvisées, pour donner plus de souplesse et d'étendue à l'esprit, plus de facilité et de vivacité à l'art de parler et d'écrire. Il ne serait pas moins utile d'organiser d'une façon plus complète, pour MM. les Etudiants, des exercices réguliers d'instruction

religieuse et de préparation pastorale, dont quelques-uns existent, soit à l'égard des enfants des écoles du dimanche et des catéchumènes, soit en vue des visites aux familles, aux pauvres, aux malades, aux vieillards, soit pour des tournées hebdomadaires d'évangélisation à la ville et à la campagne, et de préparer ainsi les futurs pasteurs à une pratique plus fructueuse des fonctions qui les attendent. Mais je me borne à ces indications rapides d'un programme qui a obtenu l'approbation de plusieurs Ministres, et que la Faculté mettra son honneur et sa joie à réaliser, si votre bienveillant appui pouvait lui être successivement acquis.

« Le but définitif de nos efforts, de nos innovations et de nos projets, en mieux préparant les jeunes gens que notre Eglise et notre patrie nous confient, est aussi de mieux servir Dieu et la France. « L'impiété et l'im-« moralité, écrivait naguère un des plus éloquents « évêques français, ont attaqué jusque dans leurs ra-« cines les consciences et les caractères. Quel sera le « flambeau dont la lumière éclairera les unes et vivi-« fiera les autres ? Il n'y en a qu'un, répond-il, c'est « l'Evangile qui est tout justice, vérité, charité. Mais, « ajoute-t-il, la France ne le sait pas assez. » Eh bien ! je suis heureux de le déclarer ici, la Faculté de Montauban n'aspire, dans son humble sphère, qu'à faire avancer pour sa part, si petite et si obscure soit-elle, ce règne de la vérité et de la vertu par l'Evangile. En le gravant dans le cœur de ses élèves, en l'incarnant dans leurs intelligences et dans leurs volontés, en faisant d'eux des hommes dignes du Dieu d'amour qui a tant aimé les hommes, elle espère concourir à cette

transfiguration nationale qui sortira de nos désastres ; comme l'a si bien dit M. Jules Favre à nos ambassadeurs : « Les régénérations humaines sont, par « une loi mystérieuse, étroitement liées à d'effroyables « malheurs. La France avait besoin d'une épreuve ; « elle en sortira transfigurée. » Depuis longtemps, Messieurs, le Calvaire nous avait appris que le chemin des humiliations et de la croix est aussi celui du relèvement et de la gloire ; et que, si les choses humaines succombent en triomphant, les choses divines triomphent en succombant. Ayons donc foi à notre triomphe ; il est au bout de nos dévouements et de nos sacrifices pour notre patrie et pour notre Dieu !

J'ai indiqué plus haut la fondation d'un prix annuel, sous forme de concours, entre MM. les Etudiants, pour montrer le ferme propos de la Faculté d'entrer et de marcher dans la voie du progrès. C'était un acte d'encouragement aux études personnelles, les plus fécondes de toutes. La question proposée était un examen comparatif des deux épîtres de saint Paul aux Ephésiens et aux Colossiens. Ce concours, établi au mois de janvier, fut encourageant, malgré l'exiguité du temps accordé, qui ne permit pas à plusieurs concurrents de terminer leurs travaux. Deux mémoires, déposés dans les limites prescrites, furent jugés dignes, par leurs recherches étendues et leurs solides résultats, d'obtenir, quoique inégalement, le partage du prix. MM. Imbert, de Vallon, et Schlœsing, de Marseille, reçurent l'un 150 fr. et l'autre 100.

Je ne puis pas, à ce sujet, oublier de mentionner un fait tout nouveau dans les annales de notre Ecole, et

qui dit, mieux que des paroles, de quel désir de science et de quel esprit de fraternité les Etudiants étaient animés. Une dizaine de jeunes pasteurs, naguère sortis des auditoires où se trouvaient encore quelques-uns de leurs condisciples, désireux d'apporter leur tribut d'encouragement aux fortes études, venaient d'offrir, en argent ou en livres, un don de 150 fr. pour la thèse de cette année reconnue la meilleure par le Conseil de la Faculté. Il était permis d'espérer que les jeunes gens les plus distingués rechercheraient bientôt les grades supérieurs de la licence et du doctorat ; et de fait, durant les derniers mois de cette année académique, un jeune pasteur, suffragant à Montauban, et depuis, aumônier à l'armée du Rhin, soutint avec succès deux thèses pour la licence, l'une latine et l'autre française.

Deux questions furent mises au concours pour l'année suivante, l'une, pour l'auditoire de philosophie : Quelles sont les idées de saint Augustin sur la philosophie de l'histoire, d'après sa *Cité de Dieu* ? l'autre, pour celui de théologie : Quelle est la notion de la foi dans Calvin ?

II

A la rentrée de la Faculté, je crus devoir inaugurer les travaux de l'année 1870-1871 par la reprise d'un ancien usage tombé depuis quelque temps en désuétude, l'ouverture des cours par une solennité académique et

religieuse ; et à cette occasion je prononçai le discours suivant :

« Je m'étais proposé d'ouvrir cette séance publique par une déclaration de principes. Au milieu du profond désordre qui règne dans tous les esprits et dans les croyances, il me paraissait surtout nécessaire d'arborer énergiquement une fois de plus le drapeau vaillamment porté, à travers bientôt dix-neuf siècles, par les apôtres, par les pères de l'Eglise, par les réformateurs, et par tant de savants, de martyrs et de génies, le drapeau du surnaturel. Je tenais à honneur, et pour mon premier devoir, de protester, au nom des Eglises et des pasteurs de France dont nous sommes ici les mandataires, comme au nom du glorieux passé de cette Faculté, contre ce naturalisme déshonorant qui décapite l'homme et l'univers en reléguant dans le pays des chimères l'âme, le ciel et Dieu. Mais des événements lamentables ont soudain envahi notre vie nationale ; la guerre, avec son cortège de sang et de ruines, a pris la place des luttes pacifiques de la pensée ; et, en présence de notre France meurtrie qui se cherche dans les plus cruelles angoisses, et qui soupire après un avenir de rajeunissement et de vie, je me suis adressé cette patriotique question : Comment cette Faculté pourrait-elle, devrait-elle, dans son humble sphère, concourir à la régénération de notre pays et à l'éclosion de cet avenir? J'ai cru aussi vous entendre, jeunes Elèves, qui êtes venus de tant de lieux autour de cette chaire et sur les bancs de cette Ecole, nous dire d'un même cœur et d'une même voix : Qu'avons-nous à faire pour servir efficacement notre Eglise et

notre patrie? Et c'est ma réponse à votre question comme à la mienne, que je vous apporte en disant : Devenez à cet effet, — les plus instruits, — les plus pieux, — les plus dévoués de vos contemporains.

« J'aurais voulu qu'il m'eût été possible aujourd'hui de toucher à ces trois conseils qui tiennent si étroitement l'un à l'autre ; mais le premier tire de nos conjonctures une telle importance que, contraint d'ajourner les autres, je lui consacrerai les instants que votre bienveillante attention veut bien m'accorder.

« *Devenez les plus instruits de vos contemporains.*

« En vous adressant ce conseil, je ne me propose nullement de plaider auprès de vous la cause de la science, et d'en établir les devoirs et les droits. Ce serait oublier singulièrement et le lieu, et l'objet, et le but qui nous rassemblent. Aussi, sans m'arrêter à des considérations générales tirées de la nature de Dieu, de notre intelligence, et de la révélation chrétienne, ne demanderai-je qu'aux signes de notre temps et à nos circonstances tragiquement solennelles, les raisons impérieuses qui me font vous redire : Devenez les plus *instruits* de vos contemporains.

I

« S'il est un fait que rendent évident la multiplicité, les luttes, et, dirai-je aussi, les débris des systèmes dans toutes les branches du savoir actuel, c'est bien celui d'une tourmente révolutionnaire qui sévit dans le monde des idées. Interrogez vos contemporains sur

Dieu, sur le monde, sur l'homme ; sur la religion et la morale, sur l'Eglise et l'État, sur la philosophie et les sciences; et vous les trouverez ou sceptiques, ou oscillant entre des affirmations et des négations contraires. On dirait des naufragés qui ont perdu, avec leur navire et sa boussole, toute lumière assurée sur la route de la vie et de l'avenir!

« Le christianisme, il est vrai, par la bouche de Celui qui en est l'incarnation accomplie, se pose et s'affirme depuis plus de dix-huit siècles comme étant le chemin, la vérité, la lumière, et la vie du monde. Créateur d'une humanité nouvelle, il a, de fait, inoculé aux peuples de l'Europe un ferment divin qui a transformé leurs sentiments, leurs croyances, leurs mœurs, leurs lois, leurs institutions, leurs sciences, leurs arts, leur poésie ; et il a tout illuminé de ses clartés célestes ; et son histoire, écrite sur le cœur et dans la vie des générations écoulées, en témoigne hautement par les plus irrécusables monuments.

« Et cependant,—il faut bien le reconnaître,—malgré ces triomphes séculaires, et en dépit de ce perpétuel miracle de puissance, une opposition plus générale et plus vive éclate, de nos jours, entre les peuples et le christianisme, ou du moins l'image qu'ils s'en font. Leurs idées, leurs maximes, leurs aspirations obéissent à un courant anti-chrétien qui les entraîne vers les mirages trompeurs d'une indépendance et d'une autonomie absolues. C'est une scission qui se produit entre la Société et l'Eglise dans les entrailles même des choses, et qui atteint jusqu'aux principes. C'est un divorce qui s'effectue entre la conscience mon-

daine et la conscience chrétienne, et qui, se généralisant à grands pas, menace de se transformer en un combat immense suivi des plus effroyables ruines.

« Ce tableau vous paraîtrait-il trop chargé, et ses couleurs trop sombres ? Plût à Dieu que vous eussiez raison en m'accusant d'exagérer ! Voyons donc de plus près l'état réel des choses et des esprits.

« Adressons-nous aux philosophes, aux penseurs, et parcourons-en la série depuis les spiritualistes les plus prononcés et les plus purs jusqu'aux matérialistes les plus froidement conséquents. N'est-il pas vrai qu'ils méconnaissent ou foulent aux pieds, les uns le surnaturel, les autres, le cœur et ses plus légitimes instincts ; ceux-ci, la personnalité, la liberté, la responsabilité de l'homme ; ceux-là, sa dualité spirituelle et corporelle, sa vie religieuse et son avenir éternel ; et tous ensemble ne s'inscrivent-ils pas, quoique à des titres et à des degrés divers, contre le miraculeux et glorieux évangile de notre Seigneur Jésus-Christ ?

« Demandons au plus grand nombre des naturalistes, des physiologistes et des chimistes ce que deviennent l'âme et Dieu sous leur microscope et dans leur creuset, au milieu de leurs études anatomiques des nerfs, du cerveau et des cellules de l'organisme ? Ils vous diront qu'il n'existe à leurs yeux qu'une chose, la matière, seule réelle, permanente, éternelle, dont la force, aussi fatale qu'inépuisable, est l'unique source de toute vie végétale, animale et intellectuelle. Ils vous annonceront comme la lumière de l'avenir une philosophie de la nature qui ramènera tous les phénomènes physiques au mouvement ; toutes les affinités

chimiques à la combinaison des atomes élémentaires ; toutes les actions des organes à leur composition chimique ; tous les actes intellectuels à l'activité cérébrale ; une philosophie qui, réduisant, en définitive, toutes les manifestations de la vie universelle aux lois de la mécanique, substituera au Dieu créateur, sur le trône de l'univers, l'atome et le mouvement. Ne touchons-nous pas aux antipodes du christianisme et de ses vérités les plus consolantes ?

« Questionnons à leur tour les ethnographes, les linguistes, les anthropologistes et les archéologues qui sont en quête de l'histoire de l'homme, de son ancienneté, de son origine, et de la date de notre époque géologique actuelle. Ils ont parcouru et fouillé le monde oriental, les ruines de Thèbes et de Memphis, de Ninive et de Babylone, et demandé aux peuples et aux langues leurs parentés et leurs filiations. Remontant plus haut encore, ils ont interrogé les villages lacustres, les cavernes ossifères des Pyrénées, les grottes du Périgord et de l'Angoumois, les débris fossiles et les couches de l'écorce de notre globe ; et, à l'aide des sciences naturelles et de l'archéologie préhistorique, qu'ont-ils trouvé ? La plupart de ces savants, animés du violent désir de contredire la tradition biblique et d'en anéantir à tout prix l'autorité, soutiennent qu'il est impossible de faire accorder la cosmogonie de la Genèse avec celle de la science, et qu'il s'est écoulé entre notre temps et les plus anciens vestiges de l'homme fossile, des centaines de milliers d'années. Ils affirment que, loin de descendre d'un seul couple primordial, l'humanité est issue de plusieurs espèces d'hommes ; et l'école poly-

géniste américaine, laissant bien loin derrière elle, dit M. de Quatrefages, les timides essais des polygénistes d'Europe, en est venue à admettre que les hommes avaient été créés *par nations*.

« Ce n'est pas tout ; quelle que soit la multiplicité des espèces humaines, ils estiment que leur état primitif était semblable à celui des tribus les plus sauvages, les plus stupides et les plus abjectes, celles des Hottentots et des Australiens qu'ils gratifient d'un museau, et qu'il y avait entre elles et les singes anthropomorphes, leurs congénères, plus que des ressemblances, des identités. Avais-je exagéré, avais-je calomnié en parlant d'un divorce profond entre la foi chrétienne et le siècle ?

« Et maintenant, si je passe de ce vaste cercle d'exploration à celui du christianisme, quelle nuée d'adversaires résolus, pour ne pas dire d'implacables ennemis, s'élancent à l'assaut de l'Ecriture sainte et de l'Eglise ! Depuis un siècle, le flot de leurs attaques, de leurs railleries, de leurs outrages, monte et voudrait submerger pour toujours cette épopée, disent-ils, de légendes aussi absurdes qu'impossibles. Rien n'échappe à leur critique ; miracles et prophéties, apôtres et évangélistes, le Christ et sa vie sainte, sa mort expiatoire et sa résurrection triomphante, le cycle entier des faits divins et des plus sublimes vérités, ils livrent tout en pâture aux sarcasmes et à l'incrédulité des foules. De leurs mains sacrilèges ils creusent, pour les funérailles du Christ, comme pour celles de notre foi et de nos espérances, un nouveau sépulcre qu'ils recouvrent de fleurs pour mieux y acheminer les peuples, et sur lequel

ils comptent bien rouler et sceller à jamais la pierre de l'oubli et du néant.

« L'Eglise est pour eux synonyme de ténèbres, de superstitions et d'oppression. Ils lui reprochent d'être hostile à la culture des esprits, au mouvement de la pensée, aux découvertes de la science, à la diffusion des lumières. Ils l'accusent d'être un obstacle à la liberté, à l'égalité, à la fraternité humaine, à l'émancipation des consciences, à l'affranchissement des peuples, au progrès universel. « Qu'on enlève ce sabot, « s'est écrié brutalement l'un de leurs coryphées, qui « enraye la civilisation ! » « Balayons-la complètement « de la surface de la terre en la chassant au ciel, sa « patrie ! »

« Et ce qui rend leurs attaques plus redoutables et leurs séductions plus dangereuses, c'est qu'ils combattent, les uns avec les ressources d'une érudition aussi étendue qu'incontestable, les autres avec tous les charmes d'un style enchanteur, et tous avec la prétention d'être les promoteurs des lumières et les défenseurs des droits de la raison et de toutes les libertés, contre le joug d'une foi autoritaire et d'une théologie despotique ; mots sonores et magiques qui fascinent et entraînent, parce qu'ils donnent la fièvre attrayante de l'inconnu et l'énivrant vertige de l'avenir.

II

« Comment avoir raison de tels antagonistes ? et surtout, comment les amener à déposer les armes et à suivre volontiers le char du Christ ?

« Faut-il, comme l'ont pensé, à toutes les époques, des chrétiens sincères bien intentionnés, mais timorés et pusillanimes, faut-il revendiquer le caractère illettré des apôtres pour soutenir que la piété suffit à tout ; que la foi seule, simple et humble, constitue toute l'armure du soldat de Christ ; que le savoir et la littérature sont incompatibles avec les études sacrées, détournent l'esprit de la contemplation des choses célestes, et sont condamnés par l'Ecriture qui réprouve la sagesse de ce monde ?

« Je ne dois ni ne veux me laisser aller à repousser longuement une opinion que réfutent la Bible et la pratique séculaire de l'Eglise. N'est-il pas écrit, dirai-je à ces pieux contradicteurs : « Parce que tu as rejeté la « science, je te rejetterai, afin que tu ne remplisses « pas les fonctions de mon grand-prêtre. — Je vous « parle comme à des personnes intelligentes, jugez « vous-mêmes ce que je dis. — Examinez toutes choses « et retenez ce qui est bon. — Ajoutez à la vertu la « *science*. — Croissez dans la connaissance de Dieu. « — Soyez enrichis d'une parfaite intelligence pour « connaître le mystère de notre Dieu et Père, et de « Christ en qui sont renfermés tous les trésors de la « sagesse et de la *science* — N'éteignez point l'esprit. « — Toutes choses sont à vous ? »

« Je pourrais ajouter que, fidèles à ces préceptes, les apologistes et les docteurs de tous les temps et de toutes les communions ont montré, par leur conduite et leurs écrits, que repousser la science, ce serait la déclarer hostile à la religion ; appauvrir la foi ; mutiler l'âme; méconnaître la puissance des idées qui pourtant

remuent le monde; se priver de tout ascendant sur les classes les plus importantes de la société; proscrire le progrès; et aboutir, avec un peu de logique, à cette célèbre maxime : l'homme qui pense est un animal dépravé.

« J'aime mieux vous rappeler quelques traits du tableau qu'un prêtre de génie (1) a tracé d'un peuple qui éteint l'une après l'autre les lumières de l'intelligence et du savoir : « Après des siècles de gloire en tout genre, « après avoir produit l'une des plus riches et des plus « belles littératures de l'Europe, et disputé à l'Italie la « palme des arts, qu'est devenue l'Espagne depuis « Charles-Quint et Philippe II? Restée à une longue « distance des nations à la tête desquelles elle marchait, « elle est aujourd'hui nulle dans les sciences, dans les « lettres, les arts, nulle en tout..... Tout ce qui s'est « passé depuis 200 ans dans le monde scientifique et « intellectuel est à peu près comme non avenu pour « elle..... Rien en Europe n'égale son apathie non plus « que son ignorance. Dans les études nul changement, « nul avancement. L'intelligence qui vit de mouve- « ment, s'est assoupie d'un lourd sommeil. Ecclésias- « tiques, laïques, tous, malgré les efforts de quelques « hommes inutilement zélés pour leur patrie, en sont « encore au quinzième siècle. Un peu de philosophie, un « peu de théologie scolastique, un peu de droit civil et « de droit canon, appuyé sur un peu de latin, voilà le « fond de l'enseignement. Immobiles dans les vieilles « méthodes, dans les vieilles opinions, dans les vieilles « idées, Aristote règne encore chez les descendants des

(1) Lamennais.

« Cantabres et des Visigoths. Nulles ressources d'ail-
« leurs pour l'étude des langues, de la philologie, de
« l'histoire, des sciences positives et naturelles ; nulle
« école où puissent se former de nouveaux artistes ; la
« poésie est éteinte..... Les âmes y sont condamnées à
« n'habiter qu'un vaste désert..... L'ignorance, pro-
« clamée le soutien du trône, étend son drap mor-
« tuaire sur le génie national ; ténèbres partout, nuit
« profonde. Le peuple entier est tenu au secret. Un œil
« qui s'ouvre est un péril qui naît. Penser, c'est
« conspirer.

« Tel le Portugal ; telles l'Italie et sa capitale. « Une
« morne douleur saisit l'âme lorsqu'on arrête ses re-
« gards sur cette Rome jadis si grande et aujourd'hui
« si déchue, si faible, triste débris des âges au milieu
« de tant d'autres débris, ombre silencieuse du passé,
« assise près d'un tombeau. Pleurez, pleurez sur la
« reine des cités, sur la veuve des nations, enveloppée
« de ses ruines comme d'un manteau de deuil ! »

« Qu'ils reçoivent donc instruction ceux qui voudraient faire le vide autour de la foi, et placer sous son voile les autels de Celui qui a créé le soleil. Si Dieu n'a pas besoin de notre science, comme ils disent, qu'ils sachent qu'il a moins encore besoin de notre ignorance. Non, non, ce n'est point pour exclure l'intelligence que Jésus-Christ, quittant la terre, a donné ce commandement aux apôtres : Allez et instruisez toutes les nations !

« Je reviens à ma question, et je demande encore : Comment avoir raison de tels antagonistes, et les rattacher au char du Christ ?

« Je réponds : En acceptant la lutte sur le terrain où ils l'ont portée, et en recourant aux mêmes armes ; ou, en d'autres termes, en enrôlant sous nos drapeaux la science la plus vaste et la plus libre, avec l'intrépide et sereine assurance d'un Champollion, répliquant au Pape, inquiet de ses découvertes égyptiennes : « Saint-« Père, la vérité ne peut point être contre la vérité. » Un grand et récent débat, choisi parmi beaucoup d'autres, vous rendra plus sensible ce que je veux dire. Qu'auraient pensé les lettrés et le grand public de l'authenticité du 4e Evangile et de la plupart des épîtres de saint Paul, si l'Eglise et ses docteurs, se murant dans les confiantes affirmations de la foi, eussent dédaigné les objections d'une Ecole célèbre, au lieu de les soumettre à une révision approfondie, et de faire jaillir de leur réfutation une lumière plus complète sur l'autorité apostolique de ces écrits ? N'était-il pas aussi avantageux pour les croyants que nécessaire aux esprits partagés, de montrer que cette Ecole, s'inspirant des présuppositions panthéistiques de la philosophie hégélienne, n'en avait fait qu'une application arbitraire et violente aux doctrines, aux faits et aux personnages évangéliques ? Ne convenait-il pas, au plus haut degré, de la suivre pas à pas dans le dédale de ses critiques et de ses sophismes, et de lui prouver, par des discussions minutieuses et approfondies, qu'elle torturait l'histoire pour ne mettre à sa place qu'un roman calqué sur la formule trinaire de cette philosophie ? Ou bien penseriez-vous qu'il suffit de détourner la tête, de se couvrir du bouclier de la foi, et de s'envelopper d'un dédaigneux silence pour triompher de cette science tant vantée ?

« Et ainsi doit-il en être de tous les conflits actuels car le mutisme ou l'ignorance ne pourraient que compromettre la cause sainte de la vérité. Oui, il faut que, preuves en main, vous puissiez dire avec l'un des plus éminents anthropologistes de notre époque, M. de Quatrefages : « La foi n'a pas de point d'appui plus sûr « qu'une connaissance aussi complète que possible de « cet univers, de ses phénomènes, de ses lois..... « Homme de science, c'est à la science seule que nous « avons demandé des arguments..... Il nous est permis « de penser que les hommes sans parti-pris, *sans pré-* « *jugés*, seront forcés de convenir que le monogénisme « est une croyance raisonnable, et qu'ils n'hésiteront « pas à se ranger avec nous sous la bannière qu'ont « hautement arborée les Linné, les Buffon, les Cuvier, « les Müller, les Humboldt. »

« Oui, il faut que vous puissiez répéter, à l'aide de sérieuses études historiques, ces paroles de la première autorité philologique et ethnographique de nos jours, du célèbre professeur d'Oxford, Max Müller : « La « science de la religion assignera, elle la première, au « christianisme sa vraie place parmi les religions du « globe ; c'est elle aussi qui, la première, démontrera « complètement le sens de cette formule : *plénitude du* « *temps*, et qui attribuera à l'histoire universelle, dans « ses progrès inconscients vers le christianisme, son « caractère vrai et sanctifié. »

« Oui, il faut que des travaux soutenus vous permettent de déclarer, comme M. F. Lenormant après ses études si remarquables et sa connaissance si étendue

des progrès de la science historique : « Ma foi ne « ne s'effraye d'aucune des découvertes de la critique, « quand elles sont vraies ; et par cela même que je « suis chrétien, je me regarde comme étant plus com- « plètement dans le sens et dans l'esprit de la science, « que ceux qui ont le malheur de ne pas posséder la « foi..... Pour moi, l'histoire ancienne tout entière est « la préparation, l'histoire moderne la conséquence du « sacrifice divin du Golgotha. »

« Que ces exemples vous soient une lumière et un encouragement. Mais si ces graves problèmes se résolvaient au-dessus de vos têtes, sans vous et contre vous, que deviendrait votre autorité auprès des esprits cultivés, au sein de vos troupeaux, en présence d'hommes incultes aussi bien que dans un salon d'érudits ? Vous seriez bientôt les vaincus, les dédaignés de la science, les serviteurs délaissés d'une foi et d'un culte méprisés ! Dites-le vous bien ; il n'y a pour la religion qu'une place possible, la première. Marcher au second rang, c'est déjà décliner vers le dernier. Pour elle, il n'existe point de milieu entre régner ou abdiquer.

III

« Jusqu'ici je ne vous ai entretenus que des objets qui sont connus à la circonférence de vos études. Il me tardait d'arriver au christianisme lui-même qui doit en être le centre illuminateur. Et sans m'arrêter à ces travaux, d'ailleurs absolument indispensables, d'ar-

chéologie, de philologie, de critique et d'histoire, sans lesquels vous ne sauriez pénétrer jusqu'au cœur même de la Bible, ni vous rendre compte de ses destinées à travers le monde, et des grands systèmes doctrinaux et ecclésiastiques auxquels elle a donné naissance, je désire vous rendre tout particulièrement attentifs à quelques-uns des problèmes auxquels le présent et l'avenir sont suspendus.

« Le premier, celui duquel tous les autres dépendent, est le problème de Dieu. N'y a-t-il que matière et force, comme quelques-uns l'affirment, et faut-il se résoudre à dire, avec eux, à l'atome : Tu es l'Alpha et l'Oméga, la cause suprême de l'homme et du monde, notre Seigneur et notre Dieu? — Ou bien est-il plus sensé de s'incliner, avec d'autres, devant cette idole qui a fait les yeux et qui ne voit point, qui a fait l'oreille et qui n'entend point, qui a fait la bouche et qui ne parle point? devant ce roi sourd, muet, aveugle et fainéant, qu'on a si bien dépeint en le reléguant, par delà la création, sur un trône silencieux et désert, semblable au néant même de l'existence? — Ou bien, encore, le dernier mot de la pensée philosophique serait-il ce Dieu Panthée, inconscient, impersonnel, qui n'existe point par lui-même tout en vivant en toutes choses, et dont le monde est toute la réalité? ou, comme d'autres l'inventent, ce je ne sais quoi qui, sorti, par une fatalité inexplicable, de l'indifférence absolue, ou, si vous aimez mieux, du néant, se fait, s'élabore sans fin ni cesse, à travers les règnes de la nature, et qui par cela même est condamné à n'être jamais l'infini, l'absolu, que pourtant il doit devenir? — Ou bien, enfin, le Dieu

de la raison comme de la foi, le Dieu de la saine philosophie comme de l'Evangile, ne serait-ce pas cet Être esprit, conscient et personnel, créateur libre et saint de tout ce qui existe, à la fois transcendant au monde par son essence infinie, et immanent à ce même monde par son amour, ce Père des âmes et des corps, qui préside à leur existence, à leur conservation et à leur développement jusqu'à leur consommation bienheureuse dans son sein éternel ? Cherchez, sondez, et concluez ; car une fois ce premier et fondamental problème bien résolu, les plus pures clartés se répandront sur tous les autres du présent et de l'avenir, de la vie, de la mort et de l'éternité ; mais sans ce flambeau, vous resteriez en toutes choses dans les plus profondes ténèbres.

« Le second est celui du Christ autour duquel se meuvent tant de doutes et d'espérances. Le Christ serait-il ce rabbin honnête, éminent, extraordinaire même, mais toutefois simple homme comme nous, tel que l'ont conçu les Ebionites de tous les temps, et les rationalistes de toutes les façons, vulgaires ou transcendants ? serait-il à la fois ce philanthrope exquis et ce tribun farouche, qui sortit naguère du cerveau d'un libre penseur, fantaisiste quand même ? — serait-il ce personnage, mythique et vaporeux, que les premières générations chrétiennes auraient illustré de leurs rêves les plus dorés, et sur la tête duquel elles auraient tressé une couronne de miracles et de vertus ? — ou peut-être, ce génie religieux, vulgarisateur sublime de l'amour de Dieu et des hommes, qui, malgré des erreurs et des défauts, sut vivre en héros, et mourir martyr de cette

vérité qui fait tout le fond dogmatique et moral de sa Bonne Nouvelle ? — Ou bien, enfin, le vrai Christ, le Christ réellement historique, vu, touché, contemplé par ses contemporains, ne serait-ce pas celui qu'ont prêché les Apôtres, qu'ont défendu les Pères et qu'ont évangélisé les Réformateurs ; le Christ de tous les siècles et de toutes les confessions, fils de Dieu et fils de l'homme, médiateur et sauveur, prophète, sacrificateur et roi, Dieu rendu visible à l'homme, et l'homme rendu Saint à Dieu, type accompli de tous les devoirs et de toutes les vertus, ami et frère des hommes ? Ce Christ qui, non seulement brille au ciel de l'histoire et de l'humanité comme leur idéal, mais qui, par sa parole, par son esprit, par son exemple, par son amour, et par son Eglise, est et marche avec nous jusqu'à la fin des siècles ?

« Ici encore, cherchez, scrutez et concluez. A cet effet penchez-vous sur les Ecritures de toute votre âme émue ; lisez et relisez les Evangiles avec un cœur droit et une loyale intelligence. Recueillez dans leurs pages, avec un saint respect, les traits du héros pacifique qu'ils nous ont dépeint. Faites plus et mieux encore, interrogez-le lui-même, et plongez vos regards au plus profond de sa conscience. A l'aide de ses prophéties et de ses miracles, de ses attestations suprêmes, de ses titres glorieux et de ses œuvres d'amour, recomposez son auguste figure, depuis son berceau, et à travers le drame de sa vie divine et humaine, jusqu'à son incarnation seconde dans son Eglise invaincue et invincible ; et puis, la main sur la Bible et sur votre âme, prononcez sous le regard de Dieu !

« Le troisième est celui du royaume de Dieu auquel correspondent toutes les questions d'Eglise et d'Etat, de culte et d'institutions, d'histoire et de destinées finales de l'humanité. Je vous ai dit les insultes grossières et les colères véhémentes que suscite l'Eglise, ainsi que les accusations amères dont elle est l'objet, et qui forment aujourd'hui comme une sorte de credo et de haine nationale ; que ferez-vous ?

« Ici encore et toujours, que votre premier soin soit d'ouvrir votre Bible et d'y suivre de siècle en siècle, depuis ses premières pages jusqu'à ses dernières, le grand œuvre de fondation, d'édification progressive et de couronnement du royaume de Dieu. C'est là le fait le plus central et le plus embrassant des deux économies. C'est le pivot autour duquel se meuvent les révélations et les alliances, les institutions et les lois, les individus et les peuples, et pour tout dire, l'histoire de Dieu et l'histoire de l'homme. Recherchez-en donc, avec le plus grand zèle, les principes, l'étendue et le but suprême. Vous en trouverez déjà de merveilleux linéaments dans ces premières paroles de l'Eternel à ses serviteurs : « Vous me serez un royaume de rois « et de sacrificateurs et une nation sainte. Vous aime- « rez Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme « vous-même. » L'obéissance par l'amour, — la sanctification de tous, — la spiritualité et la liberté, — la solidarité fraternelle, — la sacrificature royale de chacun envers tous et de tous envers chacun, — l'égalité sous un Roi invisible, — tout est en germe dans ce divin et impérissable programme. Et ces germes ne cessent de se développer à travers le drame admirable

de l'histoire juive, jusqu'à ce que paraisse le Messie promis, le Désiré des nations, dont les paroles, les actes et la vie, la mort et la vie nouvelle concourent à l'établissement définitif de ce royaume au sein de l'humanité. Pénétrez-vous de ses enseignements, aussi sublimes que complets, sur la charte éternelle de cette cité divine et humaine, à la fois spirituelle et visible, terrestre et céleste ; et puis, forts de vos lumières et de vos convictions, sachez dire aux détracteurs aussi injustes qu'aveugles de ce royaume :

« N'est-ce pas l'Evangile des deux Alliances qui nous a révélé l'insigne dignité de notre nature et nos titres de très haute noblesse, dans l'image divine que nous portons, dans l'Incarnation du Fils de Dieu se faisant fils de l'homme pour nous rendre semblables à Lui, et dans la place éternelle à la droite de son Père, que Jésus nous a reconquise par amour fraternel ?

« N'est-ce pas cet Evangile qui a fait retentir sur la terre asservie ces magnifiques paroles : « Là où est « l'esprit du Seigneur, là est la liberté. — Si le Fils « vous affranchit, vous serez réellement libres. — « Restez donc fermes et debout dans la liberté que le « Christ vous a acquise, et ne vous replacez plus sous « le joug de la servitude ? »

« N'est-ce pas cet Evangile qui, proclamant l'égalité des hommes par leur origine et leur fin communes, leur a donné pour règle la loi sainte et immuable de la justice et de l'amour, et leur a dit par la bouche de Jésus-Christ : « Vous n'avez qu'un seul Maître, Dieu, et « pour vous, vous êtes tous frères ? »

« N'est-ce pas cet Evangile qui, prescrivant et inspirant

l'amour par l'égalité de nature et de destination, a posé les fondements inébranlables de la fraternité humaine ou de la solidarité universelle, dans ce commandement suprême : « Aimez-vous les uns les autres comme je « vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grand amour que « de donner sa vie pour ses frères ? »

« N'est-ce pas cet Evangile qui, par ses féconds principes de liberté, d'égalité et de fraternité, prépare le mieux les peuples à leur pacifique alliance, que dis-je, à leur harmonieuse unité dans l'amour de Dieu et des hommes, sous la houlette du bon Berger, afin qu'à travers la diversité des dons et des fonctions, il n'y ait qu'un même Esprit, un même Seigneur, un même Dieu, qui opère toutes choses en tous ?

« Voilà, mes jeunes Amis, de quelles convictions chrétiennes vous devez devenir les apôtres dévoués. Déroulez-en les ravissantes perspectives et les horizons infinis aux yeux de vos contemporains abusés. Et puis demandez-leur si ce royaume qui assigne pour but, à chacun et à tous, la perfection, n'inspire point par cela même à ses membres une activité incessante et une dilatation perpétuelle dans le vrai, dans le beau, dans e bien, le juste et le saint ? Demandez-leur s'il ne tend pas inévitablement à substituer à l'ignorance, à la force, au despotisme, le règne bienfaisant de l'intelligence et de la lumière, de la justice et de la charité, du devoir et du droit ? Si, élevant l'homme par ces puissants ressorts jusqu'à la royauté scientifique et pratique du monde matériel, il ne garantit pas l'ordre, la prévoyance, la modération, la pureté des mœurs, la sanctification de la famille, la noblesse du travail, la

distribution équitable des richesses, l'amélioration des masses, l'extinction du paupérisme, et, pour tout dire, l'ennoblissement progressif et indéfini de la vie terrestre qui n'est, à ses yeux, qu'un prélude de la vie à venir, qu'une première étape de notre marche vers la maison éternelle?

« Le voilà le véritable progrès avec ses lois, son but, ses forces vives et ses triomphes assurés, le progrès individuel, social, universel, dans toutes les sphères de la vie, au dedans et au dehors, sur cette terre et en vue d'une autre économie. C'est le mot d'ordre, c'est l'âme et la loi du royaume de Dieu, et il en sera le drapeau à jamais. « Soyez saint, car je suis saint, dit « l'Eternel! Devenez parfait, dit Jésus-Christ, comme « l'est votre Père céleste! » Connaissez-vous une plus riche et plus magnifique devise?

« Soyons donc sans crainte pour cette Cité de Dieu sur la terre, car elle est tout ensemble l'expression achevée de la volonté divine et celle des besoins de l'homme, on ne la dépassera jamais. Pour s'en séparer, il faudrait que l'humanité se séparât d'elle-même et sortît de sa substance divine; or, grâce à Dieu, ce suicide est au-dessus des folies du genre humain. L'arbre que Dieu a planté dans les entrailles de notre race, que Jésus-Christ a arrosé de sa vie et de son sang, et que le Père et le Fils destinent à protéger les nations de son ombre tutélaire et à les nourrir de ses fruits, ne peut mourir. Et si vous entendez, sous le fouet de l'orage qui l'ébranle, des craquements et des bruits de ruines, encore une fois soyez sans crainte; il ne tombe que quelques branches desséchées, que quelques écorces

vieillis et quelques étais vermoulus que le vent emporte. Vous le verrez bientôt, dégagé de ces superfétations humaines, refleurir sous ce souffle d'épuration et de rajeunissement. Le Maitre, qui n'est point homme pour mentir ni fils de l'homme pour se repentir, n'a-t-il pas dit : « Le ciel et la terre passeront, mais mes pa« roles ne passeront point ! » Dix-huit siècles ne sont-ils pas derrière nous pour l'attester !

« J'aurais voulu toucher à d'autres idées, et vous signaler la lumineuse philosophie de l'histoire qui ressort, comme corollaire, de cette Cité de Dieu luttant victorieusement contre la cité du monde, et la phase *socialiste* dans laquelle doit entrer l'Eglise, parce qu'il est impossible que le principe régénérateur qui renouvelle l'individu n'étende pas son action rénovatrice sur toutes les formes et à tous les degrés de la vie humaine collective. Mais j'ai hâte de finir en corroborant mes conseils par quelques leçons que nous donne l'histoire chrétienne.

IV

« En vous exhortant à devenir les plus cultivés, les mieux instruits de vos contemporains, je ne fais que répéter ce que la voix de l'Eglise fait entendre depuis sa fondation. La science est sa tradition royale et séculaire. Interrogez tour à tour Justin, martyr, ou Clément d'Alexandrie, Irénée ou Origène, Tertullien ou Théophile, Cyprien ou Eusèbe, Basile ou Lactance, les deux Grégoire ou Jérôme, Chrysostôme ou Augustin,

et tous vous rediront à l'envie ces paroles que je leur emprunte : « Je pense que tout homme d'un esprit « sain conviendra que la science doit être regardée « comme le premier de tous les biens terrestres. Je « parle non-seulement de cette science qui est en nous « et qui s'occupe exclusivement de l'œuvre du salut et « de la beauté des idées intellectuelles, mais aussi « de cette autre science qui vient du dehors, et que « quelques chrétiens, induits en erreur, rejettent « comme fausse et dangereuse. » — « Un savoir étendu « et varié recommande celui qui expose les grands « dogmes à l'esprit de ses auditeurs, inspire l'admira- « tion à ses disciples, et les attire vers la vérité. » — « Se borner à la foi simple est aussi raisonnable que « s'attendre à cueillir des raisins d'une vigne laissée « sans culture. » — « La vérité, partout où on la « trouve, est la propriété de l'Eglise du Christ. » — « Le champion qui ne s'est pas instruit avec soin sera « certainement méprisé. » — « C'est pourquoi, ajoute « le plus éloquent d'entre eux, il nous faut prendre « toutes les peines possibles afin que la doctrine du « Christ abonde en nous ; car les préparatifs de bataille « que font les ennemis ne se présentent pas sous une « seule forme ; la guerre est variée dans ses attaques, « et elle est dirigée par des ennemis divers. Tous ne « font pas usage des mêmes armes et ne livrent pas « les assauts d'après un même plan. Celui donc qui « entreprend de les combattre doit connaître les ruses « de chacun ; il doit manier à la fois l'arc et la fronde ; « être en même temps chef et soldat, cavalier ou « fantassin, et savoir également se battre sur un vais-

« seau et sur la brèche..... C'est donc à nous surtout, « pasteurs, qu'il convient d'être préparés sur tous les « points. »

« Ces docteurs éminents cultivaient donc, à côté des trésors de la nouvelle science, ceux de l'ancienne. Parfaitement instruits de la philosophie et de la littérature payennes, et familiers avec les plus purs modèles de style, ils avaient en main toutes les armes propres à renverser l'idolâtrie et à défendre la foi. Et qu'auraient-ils fait, privés de ces vastes connaissances et de cette admirable culture, en présence de cette opposition gigantesque, trois ou quatre fois séculaire, que les prêtres, les philosophes, les rhéteurs, les savants et les hérétiques dirigeaient contre les nouvelles croyances? Seraient-ils sortis vainqueurs de cette lutte formidable que les Celse, les Lucien, les Porphyre soutenaient contre elles, et que les Simon, les Cérinthe, les Basilide, les Valentin, les Marcion renouvelaient successivement en l'agrandissant? Auraient-ils refoulé ces grandioses systèmes gnostiques, si séduisants pour l'imagination et pour l'orgueil spéculatif, si attrayants par l'éloquence et le talent de leurs auteurs, et dans lesquels les élucubrations les plus téméraires s'amalgamaient avec un christianisme travesti et trahi? Ah! sans doute leur foi et leurs vertus concoururent puissamment à leur triomphe ; mais leur intelligence et leur science furent à la hauteur de leur sainteté et de leurs convictions. Ils surent démasquer le vieux paganisme panthéïste, naturaliste, manichéen, caché sous les voiles brillants des plus aventureuses théories ; ils surent déjouer les plus subtiles critiques ou les plus

coupables altérations dont les Ecrits Sacrés étaient l'objet ; surtout, s'élevant sur les cimes lumineuses et sereines de la vérité chrétienne, ils surent l'embrasser dans son harmonieux ensemble, la systématiser en une science complète de Dieu, de l'homme, du Christ, du salut, de l'Eglise et de la vie future, et placer cette véritable Gnose au-dessus des débris religieux et philosophiques du vieux monde, comme le phare de Dieu à l'humanité.

« Transportons-nous dans les temps modernes. Ils ont eu, eux aussi, leur lutte immense et profonde, qui s'annonce aux jours de la Renaissance, qui s'élabore pendant des générations, et qui éclate enfin et se résout au siècle de la Réforme. Comment les nouveaux athlètes de Dieu sont-ils sortis vainqueurs, à leur tour, de ce paganisme et de ce judaïsme ressuscités qui, sous tant de formes, aspiraient à supplanter le pur Evangile ? Eux aussi, sans contredit, durent beaucoup à leur foi indomptable et à leurs mœurs austères ; mais qui dira la part de triomphe réservée à leur culture intellectuelle et à leur immense savoir !

« Pourquoi voyons-nous une jeunesse avide d'instruction et ardente au travail, les Farel, les Arande, les Roussel, les Picard et tant d'autres, se grouper autour du premier pionnier de la Réforme, Jacques Lefèvre d'Etaples ? parce que ce docteur est le vétéran des sciences, des belles-lettres et de la philosophie, ou, comme on l'a dit, le plus savant des pieux, et le plus pieux des savants.

« D'où vient à Calvin son ascendant auprès des rois, des princes, des généraux et des peuples ? et qu'est-ce

qui lui a valu sa royauté religieuse et civile ? Ah ! sans doute il tenait sa puissance de sa foi et de son génie ; mais de son génie et de sa foi fécondés par les plus incroyables travaux et par les plus vastes connaissances. S'il est l'oracle de la Réforme, c'est que ses contemporains ont admiré dans sa personne le logicien le plus rigoureux, le théologien le plus profond, un penseur éminent, un grand jurisconsulte, un homme d'Etat consommé et un admirable écrivain.

« A quoi Coligny était-il redevable de cette suprématie de sagesse, d'influence et de vénération qui entoure son nom d'une auréole de gloire ? A son grand caractère et à ses dons complets si supérieurs, mais fortifiés et rehaussés par des études infatigables de Plutarque et de César, de Calvin et de la Bible, de l'histoire et de la théologie. On a dit qu'il montait aussi intrépidement à l'assaut de la vérité qu'à celui des villes, et qu'il mettait à profit ses prisons dont il faisait ses écoles de foi et de savoir. Aussi, ajoute Théodore de Bèze, s'il n'était le premier de nos généraux, il serait le premier de nos docteurs.

« Voulez-vous pénétrer un instant avec moi dans le château royal de Pau ou de Nérac ? Quel spectacle, aussi merveilleux que nouveau, s'offre à nos regards ? Quelle est cette femme austère, ravissante de simplicité et de distinction, qu'entoure une cour savante ? C'est une princesse qui a consacré ses jeunes années à apprendre plusieurs langues anciennes, le latin, le grec, un peu d'hébreu, presque toutes les langues vivantes de l'Europe, et à acquérir dans le commerce des hommes les plus distingués, des livres, et de la

Bible surtout, l'instruction la plus variée, la plus étendue et la plus profonde. C'est la mère de Henri de Navarre, qui, non contente d'entourer son fils des maîtres les plus érudits, se réserve de lui enseigner elle-même la théologie, la politique et l'Ecriture Sainte où elle excelle. C'est la reine Jeanne d'Albret qui se plait sans cesse, et tous les soirs en particulier, dans la compagnie des pasteurs, des docteurs, des humanistes, des poètes, des philosophes, des théologiens; et tous ces hommes sont animés, comme elle, de la sainte passion de la Réforme, passion de répandre la vérité, d'affranchir les consciences, d'instruire le peuple, et de régénérer par la lumière l'Eglise et la France.

« Je n'en finirais pas si je voulais dérouler devant vous la longue phalange des nobles représentants de la science et de la conscience réformées, les Guillaume Budé, les Ambroise Paré, les Etienne, les Goujon, les Palissy, les Agrippa d'Aubigné, les de la Noue, les de Mornay, les Théodore de Bèze, ces princes du savoir, des belles lettres, des arts et de la théologie, auxquels se rallient et font cortège les lettrés du Tiers-Etat, de la bourgeoisie, de la grande et de la petite noblesse, et toutes les intelligences populaires qui aspirent à la connaissance de la vérité.

« C'est ainsi que la Réforme, par ses principes et par ses grands hommes, la foi et la science à la main, a fait la lumière dans les mondes de la philosophie et de la théologie, de la science et des lettres, du droit et de l'art, et pris les rènes de la civilisation et du progrès pendant trois siècles.

« Voilà notre voie, Messieurs, depuis longtemps et

glorieusement tracée ; nous n'avons qu'à y marcher sur les traces des Pères et des Réformateurs. Et puisque un triple envahissement de ténèbres payennes, gnostiques et démagogiques nous enlace, et veut éteindre le flambeau de l'Evangile au nom de la science, de la liberté et du progrès, courons à la lumière ; cherchons-la partout ; et quoi qu'en disent les fanatiques de l'anti-christianisme, cherchons-la toujours plus et mieux dans Celui qui nous répète à travers dix-huit siècles : « Je suis la lumière du monde ; celui qui me « suit ne marchera point dans les ténèbres ; mais il « aura la lumière de la vie. »

« Entrez dans cette voie et marchez-y vaillamment avec un esprit ouvert et libre. Point de chaînes à l'examen, point de bornes à la science. Que tout travail, de quelque source qu'il émane, s'il met au jour une vérité, soit librement et joyeusement accueilli, car il sert, en définitive, la cause de Dieu.

« Arrière les préjugés ecclésiastiques et les étroitesses sectaires. Ne faisons pas de la vaste maison du Christ un conciliabule de mystérieux initiés ; respirons-y au grand air et en plein soleil. Si nos traditions nous isolent parmi nos compatriotes, sachons nous en dépouiller. Si nos cadres sont trop étroits, sachons les élargir ; et soyons prêts, s'il le fallait, à sacrifier toutes les formes, pourvu que le fond reste, l'Evangile éternel de la grâce et de la rédemption ; car avec lui rien n'est perdu, tout est sauvé.

« Mais j'ajoute, entrez-y et y marchez avec un esprit net et ferme. Point de transaction diplomatique avec les égarements : transiger avec eux, c'est capituler,

c'est s'asservir. Le christianisme n'est point fait pour aller à la dérive des caprices du jour et des flots changeants du temps. Le rocher n'obéit point aux vagues tumultueuses. Et d'ailleurs, quel serait le gain de ces coupables complaisances ? Demandez-le à ces récents portraits du Christ que leurs auteurs avaient assaisonnés au goût des opinions courantes, et dont l'indifférence et l'oubli publics, après l'éclair de la passion, ont fait bonne justice. Loin de rapprocher le christianisme et le monde, ces lâches concessions ne font qu'agrandir leur rupture. Ne fléchissez donc jamais le genou devant ce Baal des accommodements. Vous avez été rachetés à un grand prix, ne soyez point les esclaves des hommes. Que bien plutôt votre rôle soit celui de saint Paul qui, quoique libre à l'égard de tous, savait s'assujettir à tous, en se faisant juif avec les Juifs, payen avec les payens, et faible avec les faibles, afin d'en gagner quelques-uns.

« L'œuvre est difficile, sans doute ; mais sur cette terre labourée par le péché, quelle est celle vraiment digne de Dieu et des hommes, qui ne le soit point ? Sous la main des ouvriers du Père et des ouvriers du Fils, les obstacles se changent en succès, car rien n'est impossible à Dieu ni à celui qui croit. Newton expliquait ses découvertes extraordinaires par ce mot célèbre : *J'y pensais toujours* ! Tous les chrétiens peuvent devenir des Newton dans le champ de leur Père Céleste, en y *travaillant toujours*. Un pauvre jardinier, Edmond Stone, qui était parvenu à lire en latin les principes de Newton, répondit au duc d'Argyle qui lui demandait le secret de ce triomphe intellectuel : « On

n'a besoin que de savoir les 25 lettres de l'alphabet..... et de *vouloir*, pour apprendre le reste. »

« Apprenez donc, et sachez vouloir à la façon de Stone. Travailler et s'instruire, c'est être heureux. Mieux vaut s'user que se rouiller. Arborez la devise de Marnix de sainte Aldegonde : *repos ailleurs* ! et gravez dans votre esprit cette inscription du cadran d'un collège d'Oxford : pereunt et imputantur : *les heures passent, mais il faudra en rendre compte.* Travail, combat, veilles, sueurs, violence à notre nature insouciante et paresseuse, devoir à tout prix, voilà votre lot, si vous voulez être des fils de ce Dieu qui a tout sacrifié pour nous, et des frères de Celui à qui nous devons tout en retour. — J'ai dit. »

Que pouvions-nous attendre de l'année des humiliations et des désastres, des ruines et du deuil national, l'année néfaste de 1870-71 ? Aussi, loin de compter sur des bienfaits de la part de l'Etat et du Ministre de l'Instruction publique, la Faculté s'empressa-t-elle, au sein des douloureuses circonstances de la patrie, de pratiquer ce qu'il y avait de mieux à faire, les dévouements et les sacrifices, en s'offrant tout entière, avec ses 83 élèves, au gouvernement de Tours. L'un des Ministres délégués, vivement touché, selon ses expressions, *de cette démarche de la théologie protestante*, agréa 24 Etudiants, répartis en quatre groupes, qui furent attachés à quatre corps d'armée. Ils étaient chargés d'aider les infirmiers militaires à soigner les blessés et les malades, et à leur rendre, en outre, les soins religieux et moraux que les infirmiers ordinaires

ne pouvaient leur donner. Ils se mirent en route le 2 décembre, pour aller à Orléans, à Gien et au Mans où étaient les dépôts ; et de son côté, M. le professeur Jean Monod, acceptant le titre et les fonctions d'aumônier protestant des ambulances, se dirigeait sur Blois.

D'autres élèves, attachés aux ambulances ou à des hôpitaux provisoires, comme infirmiers volontaires ou comme aides et sous-aides, rendirent également, pendant cinq et six mois de campagne, des services signalés à Saint-Privat, à Doncourt, à Sainte-Ménehould, à Sedan, à Pouilly, et plus tard à Oucques, à Ousouer-le-Marché, et à Mézidon.

D'autres encore s'engagèrent dans des régiments de marche ou de mobiles, et assistèrent aux nombreux combats et aux batailles si meurtrières d'Orléans, ou prirent part à la défense de Paris et aux sanglantes rencontres de l'armée de la Loire.

Et enfin parmi ceux que les Ministres, délégués à Tours, avaient laissés à la Faculté et qui en suivaient les cours, il en est qui, du 29 novembre à la fin du mois de mars, prodiguèrent, nuit et jour, les soins les plus intelligents à 139 malades ou blessés, à l'ambulance que M. de Prat, directeur du séminaire, avait installée dans cet établissement.

N'est-ce pas le cas de redire que les salles des blessés et des mourants, où nos élèves s'exerçaient à adoucir les maux et à consoler les cœurs, leur étaient des écoles du meilleur savoir et des plus fécondes expériences ; et que partout où l'on apprend à se donner, à s'immoler, s'il le faut, en marchant sur les traces de Celui qui vint sur la terre non pour être

servi mais pour servir, on fait la plus excellente des théologies ! L'un de ces chers infirmiers, chef d'une escouade, m'écrivait à la fin de leur campagne : « Nous « avons essayé de remplir notre devoir. Mais, en pré- « sence de cette œuvre bien grande et bien belle, nous « nous sommes trouvés bien petits et bien faibles ! » Oui, sans doute ; mais s'essayer virilement au devoir sous l'œil de Dieu et de ses concitoyens ; en sentir la sainteté et la grandeur en même temps que notre petitesse et notre faiblesse, et recourir à Celui qui donne la force de l'accomplir, n'est-ce pas un grand gain et une riche bénédiction ?

Malgré ces déplorables conjonctures, la vie religieuse et universitaire de la Faculté ne fut pas suspendue. 26 thèses pour le baccalauréat en théologie et 2 pour la licence, furent soutenues. Le culte universitaire fut célébré tous les dimanches. La Société des Amis des pauvres, fondée en 1843, se trouvait en pleine prospérité, disposant d'une somme de 12 à 1,500 fr. pour distribuer des aliments et des vêtements, sans oublier l'œuvre essentielle qui avait donné naissance à cette Société, la satisfaction des besoins religieux, le relèvement spirituel. La Société d'évangélisation, fondée en 1860 sur la double base de la Parole de Dieu et de l'amour chrétien, poursuivit avec succès son œuvre, consacrée principalement aux soldats, aux paysans et aux pauvres. Elle comptait neuf lieux de culte à la campagne, présidés par des étudiants qui faisaient, en outre, des visites à domicile.

Enfin, l'appel adressé par la Faculté aux Eglises, pour en obtenir une assistance pécuniaire, ayant été

entendu par des Conseils presbytéraux, par des Consistoires et des Fidèles, il lui fut possible de réaliser un vœu formé depuis bien longtemps et plusieurs fois, celui d'entrer dans des rapports plus directs avec les Communautés protestantes par la publication d'un *Bulletin* dont le premier numéro parut en 1872, et rendit compte des travaux de l'exercice académique 1870-71.

L'année académique 1871-72 vit succéder aux afflictions patriotiques, aux agitations fébriles et aux poignantes angoisses de celle qui l'avait précédée, les perspectives rassurantes de notre relèvement national. Avec la paix nous rentrions dans l'ordre, qui rend tout possible au vivace et fécond génie de la France. Le pays, reprenant confiance en lui-même, travaillait à sa reconstitution générale ; et affranchi du joug de l'étranger comme de celui des partis, il reprenait, avec la plénitude de sa souveraineté et de sa liberté, la place que la Providence lui a assignée dans le concert des nations.

Le moment était donc venu pour tous, et pour l'Université surtout, de mettre la main à cette œuvre de réédification, car si la responsabilité de chacun est grande à cet égard, celle du corps enseignant est immense, parce qu'il est chargé de mettre en action les principes et les idées qui doivent être la lumière des peuples. Le Chef actuel de ce corps la sentait bien vivement, lui qui venait de lui dire, devant un public d'élite : « Le salut définitif de la patrie dépend de la « génération qui sortira de nos mains. » Aussi, fidèle à sa déclaration et ambitieux, à bon droit, de proportionner les efforts aux nécessités présentes, il s'appliqua

à améliorer les méthodes, à combler les lacunes, à étendre et à fortifier l'enseignement, à élever le niveau général de la science, et surtout à introduire, avec la fortifiante discipline du travail personnel, l'air salubre de la liberté. Convaincu que toute éducation nationale qui se pétrifie devient inévitablement inutile ou nuisible, il prit l'initiative courageuse, et généralement applaudie, de substituer à la routine pédagogique qui engendre l'inertie des esprits et ne façonne que des instruments, l'activité propre qui les féconde et seule en fait des hommes, sûr, alors, de préparer des générations plus instruites, plus fortement trempées, et de multiplier dans tous les rangs de la société la race consciente et virile des puissantes personnalités.

La Faculté de Montauban ne pouvait que s'associer de cœur à ces généreuses aspirations ; M. le Ministre ne l'ignorait pas ; aussi reçut-elle bientôt, le 6 janvier 1872, une demande officielle de renseignements au triple point de vue des bâtiments, de la bibliothèque et de l'enseignement. Le 11 janvier, j'avais l'honneur de lui adresser un extrait du procès-verbal de la séance de la Faculté, tenue le 10, et de ses délibérations à ce triple égard, accompagné de trois tableaux :

Le premier, relatif aux bâtiments, demandant, entre autres, le logement du Doyen dans les locaux de la Faculté, comme il en était à l'origine ;

Le second, relatif à la bibliothèque, reproduisant les collections déjà énumérées dans une requête antérieure ;

Le troisième, relatif à l'enseignement, redemandant la création d'une chaire d'exégèse du Nouveau Testa-

ment, et la nomination de trois professeurs auxiliaires pour l'Auditoire de philosophie.

Et à ce sujet, j'écrivais, le 14 janvier, à M. du Mesnil, Directeur de l'enseignement supérieur, les lignes suivantes :

« Parmi les questions qui viennent de nous être adressées par M. le Ministre, celle qui concerne l'enseignement a, tout naturellement, le plus attiré l'attention du Conseil. Nous avons reproduit dans notre réponse les desiderata formulés dans un mémoire que j'avais eu l'honneur de présenter successivement à MM. les ministres Duruy, Bourbeau, Segris et Mège, et dont le principe d'amélioration avait été approuvé par eux. Nous avons simplement repris ces desiderata plusieurs fois énoncés, qui sont : trois professeurs auxiliaires ou agrégés pour l'auditoire de philosophie, et un professeur d'exégèse pour l'auditoire de théologie, en dédoublant la chaire actuelle qu'absorbe la critique. »

Quelques mois plus tard, M. le Recteur, à la date du 4 avril 1872, m'invitait à convoquer mes collègues pour examiner avec eux quels étaient les besoins généraux de l'enseignement supérieur en ce qui concerne la théologie, et les besoins particuliers de la Faculté de Montauban. A cette nouvelle demande nous répondîmes, le 14 avril, par l'envoi du mémoire suivant, adressé par la Faculté de théologie de Montauban, à M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique.

Déjà en 1869 et 1870, la Faculté s'était préoccupée de ces graves questions, et les avait soumises à un sérieux examen. M. le Doyen adressait, en 1869, à

M. le Ministre, un mémoire détaillé où étaient signalées les lacunes de l'enseignement et les imperfections de l'organisation antérieure au sein de la Faculté. En 1870, sur l'invitation de M. le Ministre Segris, la Faculté indiquait, dans un second mémoire, les améliorations qui lui paraissaient les plus urgentes, au triple point de vue de l'*enseignement*, de la préparation *pratique* aux fonctions pastorales, et des *rapports du séminaire* et de la Faculté.

Tout récemment encore, et sur une invitation ministérielle, transmise par M. le Recteur, la Faculté s'est réunie pour délibérer sur les améliorations désirables, au triple point de vue des *bâtiments*, des *collections scientifiques* et de l'*enseignement*, et elle a formulé des vœux précis sur chacun de ces trois chapitres.

Les études théologiques, telles qu'elles sont organisées dans la Faculté de Montauban, comprennent des études *préparatoires* et des études *théologiques* proprement dites.

De là, deux séries successives de cours donnés dans deux amphithéâtres différents ou *Auditoires*, appelés : l'un, *Auditoire de philosophie;* l'autre, *Auditoire de théologie.*

Chacune de ces deux séries est incomplète, par suite de l'insuffisance numérique du personnel enseignant.

I. — AUDITOIRE DE PHILOSOPHIE.

Les lacunes de l'enseignement sont tout particulièrement sensibles dans l'auditoire de philosophie. Il n'y

a, en effet, dans cet auditoire que trois professeurs : un professeur de philosophie, un professeur d'hébreu, et un professeur de littérature grecque et latine. L'un d'eux ne peut consacrer à cet auditoire que la moitié de son temps, parce qu'il est appelé à donner aussi deux leçons par semaine dans l'auditoire de théologie.

De là il résulte que des matières importantes restent nécessairement en dehors de l'enseignement, et que la préparation des élèves aux études de théologie proprement dites, est insuffisante.

Justement préoccupée de cet état de choses, la Faculté a cherché à y remédier dans la mesure du possible. Ainsi, les professeurs de l'auditoire de philosophie ont accru le nombre de leurs leçons ; et les professeurs de théologie, qui donnent dans leur auditoire trois leçons par semaine, se sont chargés, en outre, chacun d'une leçon dans l'auditoire de philosophie.

Grâce à ces mesures, le nombre de leçons dans l'auditoire de philosophie s'élève à quatorze, et l'enseignement s'y est accru de plusieurs cours importants : cours d'*encyclopédie théologique*, d'*archéologie biblique*, de langue allemande, etc.

Mais ces améliorations sont loin de suffire, et la préparation de nos étudiants demeure incomplète :

1° Et d'abord, il est impossible d'entreprendre de sérieuses études de théologie, sans connaître à fond les langues originales de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Or, les deux professeurs chargés d'enseigner la langue hébraïque et le grec du Nouveau-Testament ont à donner d'autres cours qui absorbent la meilleure partie de leur temps.

Le professeur d'*hébreu*, par exemple, est chargé, dans l'auditoire de théologie, du cours de critique et d'exégèse de l'Ancien-Testament. Avec les développements qu'a pris de nos jours la critique sacrée, et l'importance si considérable des études exégétiques dans une science comme la théologie, qui va puiser tous ses matériaux dans le livre des Révélations divines, il reste bien peu de temps au professeur chargé de la critique et de l'exégèse de l'Ancien-Testament dans l'auditoire de théologie, pour enseigner la langue hébraïque aux étudiants de philosophie. Et d'ailleurs, pour donner, comme cela serait nécessaire, à cet enseignement un caractère vraiment scientifique, il faudrait raconter l'histoire des langues sémitiques en général, et celle de la langue hébraïque en particulier, et éclairer l'étude de l'hébreu par l'étude comparative de l'arabe, du chaldéen et des autres langues congénères. Le même professeur ne peut donc être chargé à la fois de l'enseignement de l'hébreu et de la critique de l'Ancien-Testament. Il arrive nécessairement, ou bien que l'un de ces enseignements est sacrifié à l'autre, ou bien que tous les deux sont également en souffrance.

Ce qui arrive pour l'enseignement de l'hébreu arrive aussi, quoique à un moindre degré, pour l'enseignement du grec du Nouveau-Testament. Le professeur chargé de cet enseignement doit, en outre, faire un cours de *patristique*, et il y aurait tout avantage à ce qu'il pût se consacrer tout entier à des études qui soulèvent tant de questions importantes dans le domaine de la critique et de l'histoire.

La Faculté exprime donc le vœu qu'un *professeur*

auxiliaire de philologie sacrée soit attaché à l'auditoire de philosophie. Il serait chargé à la fois de l'enseignement de l'*hébreu* et de l'interprétation du Nouveau-Testament grec.

2° La société et les Eglises demandent des ministres de la religion qui ne soient point étrangers à la culture de leur temps. On sait la place importante que tient la prédication dans les fonctions pastorales au sein des Eglises protestantes. Pour se préparer d'une manière sérieuse à cette tâche difficile entre toutes, il faut des études littéraires que l'obtention du baccalauréat ès-lettres ne suffit pas à garantir. Il faut aussi des exercices fréquents, auxquels les professeurs n'ont pas le temps de présider toujours.

La Faculté exprime donc le vœu qu'un professeur auxiliaire de *littérature* soit attaché à l'auditoire de philosophie. Il serait chargé de faire un cours sur l'histoire de la littérature, tant chez les peuples de l'antiquité que chez les peuples modernes, tout en s'occupant d'une manière plus spéciale de l'histoire de la langue et de la littérature françaises. Il présiderait, en outre, à des exercices de composition française, de récitation et d'improvisation, afin d'apprendre à nos futurs prédicateurs à bien connaître leur langue et à la manier avec facilité.

3° Mais on ne saurait se borner à ces études philologiques et littéraires sans méconnaître le caractère le plus saillant du mouvement intellectuel de notre époque, qui est le développement croissant des sciences *historiques* et des sciences *naturelles*.

Comme complément aux études historiques faites

dans les lycées, et comme préparation à l'enseignement de l'histoire de l'Eglise chrétienne, il serait nécessaire que les élèves de l'auditoire de philosophie entendissent un cours d'*histoire générale*, fait à un point de vue philosophique et religieux, où le professeur, s'inspirant des grandes vues de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et mettant à profit les importants et récents travaux de Jean de Müller et de tant d'autres, s'attacherait à montrer la place que tient le christianisme dans le développement de l'humanité, et comment tous les événements de l'histoire convergent vers un seul point : la venue de Jésus-Christ, qui résume tout le passé et prépare tout l'avenir. Après ces vues générales, le professeur s'attacherait avec un soin plus particulier aux questions spéciales qui touchent à l'histoire sacrée, comme, par exemple, à l'histoire des rois d'Assyrie et d'Egypte, dont il est fait mention dans l'Ancien-Testament, et il montrerait l'accord des données bibliques avec celles de l'histoire profane.

La Faculté exprime donc le vœu qu'un professeur auxiliaire d'*histoire* soit attaché à l'auditoire de philosophie.

4° Enfin, comme les sciences naturelles prennent un développement toujours plus considérable et se mêlent de plus en plus, jusque dans nos *journaux* et dans nos *revues*, aux questions de philosophie morale et religieuse ; comme il est impossible aujourd'hui de traiter sérieusement les matières théologiques sans tenir compte des résultats réels ou prétendus des sciences naturelles, la Faculté exprime le vœu qu'un professeur

auxiliaire de *sciences naturelles* soit attaché à l'auditoire de philosophie. Il serait chargé de faire un cours sur les sciences naturelles, considérées dans leurs rapports avec les questions philosophiques et théologiques, et il s'attacherait à montrer que, sur ce terrain comme sur tous les autres, la foi n'a rien à redouter de la science.

Grâce au concours de ces quatre professeurs auxiliaires, l'enseignement préparatoire aux études théologiques serait complété d'une manière satisfaisante. Les élèves, exercés dès le commencement à une discipline sévère de travail, sortiraient, de cette première phase de leurs études, solidement et largement préparés à aborder les hautes matières de la théologie. D'autre part, ces professeurs auxiliaires — qui auraient auprès de la Faculté une situation et des appointements analogues à ceux des *agrégés* dans les autres Facultés — formeraient comme la pépinière naturelle où viendrait se recruter le personnel des professeurs titulaires de la Faculté de théologie.

II. — AUDITOIRE DE THÉOLOGIE.

Les lacunes sont moins considérables dans cet auditoire, parce que le personnel enseignant y est plus nombreux : cinq professeurs y donnent des cours *de critique et d'exégèse de l'Ancien-Testament, de critique et d'exégèse du Nouveau-Testament, d'histoire ecclésiastique* , de *dogmatique* et de *morale*.

Toutefois, ici encore, tous les besoins sont loin d'être satisfaits.

1° Et d'abord, la critique des Livres sacrés du Nouveau-Testament a pris de nos jours de tels développements, et le nombre comme la gravité des questions qu'elle soulève absorbe si bien le temps du professeur chargé de cet enseignement, qu'il s'est vu contraint par la force des choses de sacrifier toujours plus l'exégèse à la critique. Or, quelle que soit l'importance des questions critiques, quelle que soit la nécessité d'établir d'une façon solide, en face des négations contemporaines, l'authenticité des livres du Nouveau-Testament, l'interprétation de ces livres eux-mêmes n'est ni moins importante ni moins nécessaire. Sans des connaissances exégétiques approfondies, il est impossible de faire des études sérieuses de dogmatique, et de se livrer avec fruit aux travaux de la prédication et du ministère pratique.

Aussi, la Faculté, préoccupée d'une aussi grave lacune, a-t-elle sollicité à plusieurs reprises la création d'une chaire nouvelle, qui s'appellerait : chaire *d'exégèse du Nouveau-Testament*. Elle ne peut que formuler de nouveau ce vœu exprimé.

2° Mais cette lacune n'est pas la seule.

En présence du mouvement général des esprits, en face des attaques toujours plus passionnées et toujours plus hardies dont le christianisme est l'objet, l'*apologétique* a pris une importance toute nouvelle. Ce ne serait pas trop d'un professeur spécial pour traiter d'une manière approfondie toutes les questions qui se rattachent à la défense de la foi. Raconter l'histoire de

l'apologétique dans les siècles passés, faire connaître les grands travaux apologétiques qui se publient en ce moment même en Allemagne, discuter les questions si importantes de méthode, suivre tour à tour les adversaires sur les différents terrains où ils se placent : *philosophie, histoire, sciences physiques* et *naturelles;* en voilà plus qu'il n'en faut pour remplir le programme d'un cours de trois années, et voilà ce qu'il est indispensable de faire, si l'on veut que la génération nouvelle des ministres de l'Evangile soit à la hauteur de la tâche et des luttes qui l'attendent.

La Faculté exprime donc le vœu qu'une chaire d'*apologétique* soit créée dans l'auditoire de théologie.

3° Mais la théologie n'est pas une science purement spéculative ; elle est avant tout une science d'*application*, dont le but, comme celui de la médecine, est un but essentiellement pratique ; elle est l'art de guérir les âmes et de les diriger dans la voie du salut. De là, l'importance de ce que l'on appelle, dans la classification des sciences théologiques, la *théologie pratique*, comprenant l'*homilétique* ou théorie de la prédication, la *prudence pastorale* ou théorie de la cure d'âme, etc.

Jusqu'à présent, le professeur de morale avait été chargé de cette partie si considérable de l'enseignement théologique. Mais l'importance toujours plus grande que prennent de nos jours les questions sociales, impose une tâche nouvelle au professeur de morale, et l'oblige à consacrer une attention toute particulière et une part toujours plus grande du temps dont il dispose, à l'examen des applications sociales de la morale chrétienne, comme à la réfutation des théories

décevantes et funestes qui sont si fort en faveur aujourd'hui, et qu'on ne peut combattre avec succès qu'en leur opposant les grands principes de l'Evangile et leurs conséquences fécondes au point de vue des problèmes sociaux. Il serait donc nécessaire que le professeur de morale pût se consacrer tout entier à l'étude de ces sortes de questions, en laissant à un autre professeur le soin de traiter la *théologie pratique* avec l'étendue et la précision de développements que ce genre d'études réclame, et que, jusqu'à présent, le professeur de morale n'avait pu lui donner.

La Faculté exprime donc le vœu qu'une chaire de *théologie pratique* soit créée dans l'auditoire de théologie.

En résumé, quatre professeurs auxiliaires dans l'auditoire de philosophie :

1° Un auxiliaire ou agrégé de *philologie sacrée ;*
2° Un id. id. de *littérature ;*
3° Un id. id. d'*histoire ;*
4° Un id. id. de *sciences naturelles.*

Trois chaires nouvelles dans l'auditoire de théologie :

1° Une chaire d'*exégèse du Nouveau-Testament ;*
2° Une chaire d'*apologétique ;*
3° Une chaire de *théologie pratique.*

Voilà quels sont les moyens pratiques proposés par la Faculté pour combler les lacunes de l'enseignement théologique, et le mettre à la hauteur des nécessités du temps présent.

A ces vœux relatifs à l'enseignement, la Faculté croit devoir en ajouter un autre : la création de

bourses dites de *voyage*, qui seraient décernées par la Faculté aux étudiants les plus méritants et les plus distingués, afin de leur donner les moyens d'aller compléter leurs études dans les Universités d'Allemagne, d'Angleterre ou d'Ecosse.

Trois bourses, de 1,500 francs chacune, pourraient être instituées dans ce but.

Comme par le passé, ces demandes répétées de rapports, de mémoires, restèrent sans réponse. Leur solution était entravée par la grosse affaire du transfert, toujours projeté et vivement sollicité, non plus d'une Faculté seulement, mais des deux ensemble, et dont j'aborderai bientôt le récit. Cependant l'Etat ne nous laissa point sans nous donner quelques marques de son bon vouloir, comme en témoignent plusieurs allocations importantes pour achat de livres, dont je parlerai à leur place.

L'année s'écoula sans autre résultat. La Faculté avait repris toutes ses habitudes d'enseignement régulier, d'ordre et de discipline, un instant à demi-suspendues par l'ébranlement qu'entraîne la guerre, et par les dévouements aux infortunes du pays.

Deux mémoires pour le concours sur *la notion de la foi dans Calvin* furent adressés au conseil, et M. Kissel obtint le prix.

Deux questions furent posées pour l'année suivante, l'une ancienne, pour l'auditoire de philosophie, relative à la *cité de Dieu*, de saint Augustin ; l'autre, pour l'auditoire de théologie : Exposé critique du contenu et du plan de l'épître de saint Paul aux Romains.

Le bulletin universitaire continua à paraître, grâce aux dons de quelques Eglises.

24 thèses pour le baccalauréat, 2 pour la licence et une pour le doctorat, furent soutenues.

Je ne puis oublier de mentionner une innovation ajoutée aux propositions ou sermons obligatoires, celle d'*homélies* destinées à exercer à l'art difficile, mais nécessaire, de l'improvisation, après deux ou trois jours consacrés à les méditer; 37 furent présentées.

Enfin, comme par le passé, MM. les Etudiants, au nombre de 73, participèrent d'une manière active et dévouée aux œuvres chrétiennes successivement établies pour les préparer pratiquement au saint ministère, c'est-à-dire à l'instruction religieuse de l'enfance, au soulagement des pauvres et des malades, à l'évangélisation des classes ouvrière et agricole, à la mission intérieure, et à la prédication dans les Eglises environnantes.

Pendant l'année 1872-73, il y eut dans le personnel enseignant un mouvement que je ne veux point passer sous silence. Depuis que M. de Félice avait résilié ses fonctions et demandé sa mise à la retraite, le 15 juillet 1870, il avait fallu recourir à une combinaison qui pût, dès le mois de novembre prochain, à la rentrée de la Faculté, faire face aux nécessités du service. A cet effet, je proposai à l'autorité supérieure d'accepter comme suppléants de la chaire vacante MM. les professeurs Bois, Monod et Bonifas qui voulurent bien se charger de donner, chacun, un cours, soit de morale, soit d'homilétique. Au milieu de nos désastres cette vacance se prolongea forcément au-delà des délais

ordinaires; mais au mois de novembre 1872, doublement fort du vœu unanime de la Faculté et du Conseil académique, je demandai à M. le Ministre de vouloir bien nommer immédiatement, par voie de mutation, M. Bois, professeur d'hébreu, à la chaire de morale d'où il avait fait entendre des cours très appréciés par ses auditeurs; et M. Bois provisoirement autorisé, fut définitivement installé comme titulaire, à la rentrée des vacances de Pâques 1873. Dans cette même lettre je priai M. le Ministre de déclarer vacante celle que quitterait M. Bois, afin qu'il y fut pourvu sans trop de délai, M. Nicolas acceptant d'y suppléer dans l'auditoire de philosophie, et M. Bois consentant aussi à s'y continuer lui-même dans celui de théologie, jusqu'à la nomination d'un professeur nouveau.

Cette chaire d'hébreu ayant été déclarée vacante, et les consistoires ayant été immédiatement convoqués pour désigner des candidats, M. Bruston qui, déjà le 10 décembre 1873, avait obtenu 60 voix contre 32 données à son concurrent, fut chargé provisoirement, le 21 février 1874, de la chaire d'hébreu et de critique sacrée de l'Ancien Testament.

C'est dans le courant de cette même année, le 24 mai 1873, que nous reçûmes la première marque du bon vouloir de M. le Ministre pour enrichir notre bibliothèque. Une somme de 2175 francs fut mise à notre disposition pour l'achat des livres suivants :

1° Histoire littéraire de la France, tomes 17 à 25 ou 9 vol. in 4°.

2° Corpus hæreseologicum græce et latine, par Œhler, 5 vol. in 8°

3. Exploration archéologique de la Galatie, par Perrot, 2 vol. in-folio.

4. Description de l'Asie Mineure, par Texier, 2 vol. in-8°.

5. Histoire des Perses, par Gobineau, 2 vol. in-8°.

7. Acta sanctorum Johannes Bollandus. 55 vol. in-folio.

L'année suivante nous renouvelâmes une demande de nouveaux livres à acquérir, et dont voici la liste proposée :

1. Gallia christiana, avec la continuation par M. Haureau, 16 vol. in-folio.

2. Collection des classiques grecs avec la traduction latine, 65 vol. in-4°.

3. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Didot, 26 vol. in-4°.

A partir du tome XXI, nous avons les 20 premiers, de 1736 à 1754.

4. Description historique, géographique et archéologique de la Palestine, par Guérin, 3 vol grand in-8°.

5. Essais sur l'alphabet phénicien par Lenormant, 2 vol. in-4°.

6. Les historiens arméniens, par Langlois, 2 vol. in-8°.

7. Roma soterranea, par J.-B. de Rossi, 2 vol. folio, planches.

8. The greck Testament, By Henri Alfora, 4 vol. grand in-8°.

9. Glossarium mediœ et infimœ latinitatis, par Ducange, revu par Henschel, 7 vol. in 4°.

10. Chabas, mélanges égyptologiques.

11. Recherches pour servir à l'histoire de la XIX^e^ dynastie et à celle des temps de l'Exode, Paris, 1873.

12. Smith, George, History of Assurbanipal, London 1871.

13. Smith, Chaldœan account of the deluge, 1872.

14. Oppert, les inscriptions de Douv-Sarkayan, Paris, 1870.

15. Norris, Assyrian Dictionnary.

16. F. Lenormant, Lettres Assyriologiques.

17. Finzi, Ricerche per la Studio dell' antichità assyra, Torino, 1872.

Mais nous n'en avions pas fini avec les demandes de rapports. A peine M. J. Simon quittait-il le Ministère de l'Instruction publique, le 18 mai 1873, que son successeur de quelques jours, M. Waddington, ou, pour être plus exact sans doute, M. Batbie qui le remplaçait le 25 mai, nous adressait, le 27, par la voie rectorale, une circulaire demandant à nouveau des renseignements sur les bâtiments et le personnel de la Faculté. Après avoir réuni le Conseil, je fis connaître à M. le Recteur le résultat de nos entretiens par le Mémoire suivant :

« 1° Les bâtiments de la Faculté ne sont pas de ceux qui ont eu à subir des dommages récents, mais ils réclament des réparations importantes, que chaque jour rend plus urgentes. Je me borne à joindre ici une copie du rapport présenté naguère par l'architecte départemental.

« Les seules ressources de la Faculté sont une allocation de 500 fr., votée chaque année par le Conseil général de Tarn-et-Garonne.

« 2° A l'égard du personnel de la Faculté, le Conseil a fait connaître à l'autorité supérieure ses besoins. Elle s'en réfère à son mémoire du 14 avril 1872, dont je joins ici un extrait.

« La question qui devait surtout attirer l'attention de la Faculté est celle de la liberté de l'enseignement supérieur (1). Ce sujet grave et complexe demanderait, pour être traité dignement, plus de temps que nous n'en avions. Je dois me borner à résumer brièvement nos premières impressions.

« La Faculté de Montauban serait infidèle à tous ses principes, si elle se prononçait contre la liberté de l'enseignement supérieur. Nous n'ignorons pas quels sont ceux qui la demandent, et nous ne nous dissimulons point les dangereux effets qu'elle peut avoir. Mais s'il fallait ôter aux hommes toutes les libertés dont ils peuvent faire un mauvais usage, on ne voit pas quelle est celle qui leur serait laissée. Il ne faut pas se défier de la liberté ; elle a, contre ses propres abus, des ressources que ne lui soupçonnent ni ses ennemis, ni peut-être ses amis eux-mêmes.

« Que tout français, donc, en possession de ses droits politiques et civils, n'ayant encouru aucune des incapa-

(1) La circulaire du Ministre parle de la liberté de l'enseignement en général. Mais c'est surtout celle de l'enseignement supérieur qu'il est question d'établir ; c'est celle, en tout cas, qui rentre le plus directement dans nos préoccupations ! D'ailleurs l'enseignement secondaire est libre en fait, puisque l'on peut se présenter aux examens du baccalauréat ès-lettres, sans avoir à produire aucun certificat d'études ; quant à l'enseignement primaire, nous pensons qu'il devrait être obligatoire et gratuit ; par conséquent, donné par l'Etat, avec liberté de fonder des Ecoles libres.

cités prévues dans l'article 26 de la loi du 15 mars 1850, ait le droit d'ouvrir des cours, de fonder des établissements d'enseignement supérieur, et de s'associer à d'autres français dans ce dessein, sans autre condition que de faire une déclaration de son projet au Ministère de l'Instruction publique, et de tenir ses cours et ses institutions toujours ouverts à l'autorité ; que cette liberté, enfin, n'ait comme les autres, d'autre limite que le respect de l'ordre et des lois.

« Que l'Université nationale seule ait le droit de conférer les grades exigés par l'Etat pour certaines fonctions publiques, pour le barreau et pour la médecine. Après cela, il est loisible à tout citoyen de délivrer les diplômes qu'il veut, sous les conditions qu'il lui plaît. Seulement, qu'on ne puisse se nommer bachelier, licencié, ou docteur, ou agrégé, sans indiquer la provenance du grade, à moins qu'il n'ait été conféré par l'Université de France.

« Nous sommes unanimes sur ce point ; l'expérience qui a été faite en Belgique est décisive ; les jurys mixtes y ont amené un notable abaissement des études.

« Ne faudrait-il pas exiger des professeurs libres les mêmes grades qu'on exige des professeurs officiels, et des étudiants libres un nombre d'inscriptions égal à celui qui est imposé aux élèves de l'Université ?

« Par ces précautions on assurerait, en une certaine mesure, la valeur de l'enseignement libre puisqu'il ne serait jamais donné que par des hommes instruits ; on éviterait la fondation, sous le nom honorable de Facultés libres, d'institutions commerciales attirant les élèves par la promesse d'une prompte préparation aux grades

supérieurs, comme cela se fait déjà pour le grade inférieur, et l'abaissement intellectuel qui serait la conséquence d'un tel système.

« Tel est l'avis qui a été exposé par l'un de nos collègues.

« Tout en reconnaissant la valeur de ces considérations, la majorité des professeurs n'a pas cru devoir se ranger à cet avis. Il nous a paru que si l'on s'engageait une fois dans cette voie, on serait inévitablement entraîné à réglementer l'organisation des Facultés libres, à y déterminer le nombre minimum des professeurs et celui des cours, les matières et, quelque jour, la méthode de l'enseignement ; ce qui réduirait singulièrement la liberté et amènerait des réclamations perpétuelles ; que si l'on exigeait des Facultés libres de présenter les mêmes garanties que les Facultés officielles, on serait contraint, en bonne justice, de leur conférer les mêmes privilèges, et de leur accorder, en particulier, une part égale dans la collation des grades. Or, il faut, à tout prix éviter les jurys mixtes dont les résultats ont été si déplorables dans le pays qui les a inventés.

« Nous voulons donc la liberté entière, sans restriction. Ce n'est pas, nous l'avons dit, que nous méconnaissions les mauvaises conséquences qu'elle peut avoir, telle qu'elle est comprise par la plupart de ceux qui la réclament aujourd'hui.

« En effet, on veut avant tout avoir le droit d'instituer, à côté des Facultés universitaires, des Facultés rivales vouées à des principes, à des croyances que l'on croit compromises dans les établissements officiels. Or, il

est à craindre que chaque parti, isolant son enseignement du mouvement universel des esprits, ne s'enferme dans une étroitesse irrémédiable et n'y enferme avec lui une portion plus ou moins considérable de la jeunesse ; que bien des conceptions et des doctrines qui n'auraient pu soutenir le grand jour de la publicité, ne se perpétuent dans l'obscurité et le huis-clos des Ecoles particulières, ne s'exagèrent à l'abri de toute discussion et de tout contrôle, devant des auditoires restreints gagnés d'avance, et que la société française ne se trouve à la fin profondément divisée, partagée qu'elle sera en des tendances opposées, toutes extrêmes et radicales, incapables de se comprendre et de s'unir. C'en serait fait de l'avenir de notre pays si de semblables prévisions devaient se réaliser.

« Il eût certainement mieux valu que, au lieu de demander la liberté hors de l'Université, on eût demandé et pratiqué la liberté dans l'Université elle-même. Si l'on avait institué plusieurs centres universitaires doués d'une vie propre et indépendante ; si, dans chaque Faculté, tout docteur ou agrégé avait pu donner des cours en concurrence avec ceux des professeurs titulaires, il n'y aurait pas eu de doctrine scientifique ou philosophique qui n'eût pu se produire au sein de l'Université, y avoir ses représentants comme ses adversaires, et même concevoir l'ambition ou l'espérance d'y conquérir des centres d'action. On aurait eu alors l'apaisement de toutes les consciences, assurées de trouver toujours dans l'Université l'enseignement de leurs principes préférés ; une heureuse et féconde agitation des intelligences éveillées par le choc des

doctrines ; une élévation croissante de l'enseignement et des études par l'émulation et par la discussion publique. On aurait eu, enfin, la liberté avec tous ses fruits, sans aucun des inconvénients que je signalais tout à l'heure.

« Ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent peut être tenté encore. L'avenir intellectuel et scientifique de notre pays est à ce prix.

« Le seul moyen de prévenir les funestes effets et de soutenir la redoutable concurrence dont nous menace la liberté de l'enseignement hors de l'Université, c'est de mettre cette liberté dans l'Université elle-même.

« 1° Que les Facultés se gouvernent elles-mêmes ; qu'elles choisissent leurs doyens ; qu'elles présentent aux chaires vacantes ; qu'elles organisent leurs cours...

« 2° Que le nombre des chaires et des professeurs soit accru partout où cela est nécessaire ;

« 3° Que tout docteur puisse donner des cours dans les locaux universitaires, et que les inscriptions à ces cours libres aient la même valeur que les inscriptions aux cours officiels sur les mêmes matières ;

« 4° Que les bibliothèques et les laboratoires soient largement entretenus ;

« 5° Enfin, qu'il y ait dans les principales villes de l'État, et avec leur concours, des Universités provinciales qui, tout en restant dans l'unité de la grande Université nationale, deviennent sur plusieurs points de la France de puissants foyers de science et de vie intellectuelle.

« En deux mots, que la liberté et la décentralisation que l'on demande aujourd'hui de toutes parts dans le

monde politique, soient réalisées au sein de l'Université. On pourra alors proclamer sans crainte la liberté de l'enseignement hors de l'Université. Il est douteux qu'aucune doctrine songe à exercer le droit coûteux et difficile de fonder des établissements à son usage, quand elle saura qu'elle peut avoir ses chaires et ses professeurs dans toutes nos Facultés, au milieu de toute notre jeunesse universitaire.

« Et, si les partis se sont trop avancés pour renoncer à leurs projets de créations rivales, nos Facultés, libres dans leurs mouvements, doublées dans leur personnel soit par les nominations de l'Etat, soit par le concours spontané des agrégés, armées enfin pour la lutte, la soutiendront avec honneur, et l'on ne tardera pas à voir s'élever le niveau intellectuel du pays.

« Quant à notre Faculté de théologie protestante, elle a peut-être plus qu'aucune autre, Monsieur, à redouter les périls de la liberté de l'enseignement supérieur. Le protestantisme français est partagé en des tendances diverses dont chacune voudra, sans doute, avoir son Ecole. Il leur sera facile, en plaçant leur Institut théologique dans des villes comme Paris, Nimes ou Montpellier, de faire une concurrence redoutable à une Faculté comme la nôtre, reléguée et isolée dans une ville qui n'est ni un centre protestant, ni un foyer scientifique. Les Facultés de la Suisse, surtout celles de Genève, nationales ou libres, qui assurent aux étudiants français des secours pécuniaires que nous ne pouvons offrir, attireront un plus grand nombre d'élèves dans leurs belles et intelligentes cités, du jour où tout étudiant, d'où qu'il vienne, pourra se pré-

senter aux examens du baccalauréat en théologie. Et l'on peut prévoir que si aucune amélioration n'est apportée dans la situation et les ressources de la Faculté montalbanaise, elle sera bientôt réduite à n'être plus qu'une commission d'examen.

« Ecartons ce funeste présage ! On comprendra, nous en sommes assurés, que la proclamation de la liberté de l'enseignement doit être accompagnée, sinon précédée, de tout un ensemble de mesures destinées à fortifier l'Université nationale. Nos besoins particuliers et nos demandes ne seront pas oubliés, et nous aurons notre part dans cette reconstruction générale.

« Nous comptons beaucoup, Monsieur le Recteur, sur votre bienveillant et intelligent appui.

« Voici une lettre bien longue. Elle ne fait pourtant qu'effleurer un si grave sujet. Je ne puis la terminer sans exprimer la satisfaction avec laquelle nous voyons Monsieur le Ministre résolu à fortifier, à réorganiser l'Instruction publique à tous ses degrés. C'est comprendre un des premiers besoins de notre malheureux pays.

« Nous sommes d'avance acquis à cette œuvre importante et nécessaire, et nous y promettons notre humble concours tout entier. »

Avant même que cette liberté de l'enseignement supérieur fut proclamée, on pouvait s'attendre à une concurrence probable faite aux écoles de théologie, soit à Paris, soit ailleurs, de la part des tendances diverses du protestantisme, et le fait ne tarda pas à se pro-

duire. Je pouvais écrire, en effet, le 23 juillet 1873, à M. le Directeur de l'enseignement supérieur :

« Un fait, aussi nouveau qu'il peut être grave en « conséquences, va se manifester sous peu à Paris, « l'apparition d'une *Ecole libre des sciences religieuses*, « qui fonctionnera dès le mois de novembre prochain, « avec six professeurs, MM. de Pressensé, Hollard, « Lichtenberger, Bersier, Sabatier et Doumergue. « Sans doute il n'y aura ni inscriptions, ni examens, « ni collation de grades ; mais une fois la liberté de « l'enseignement établie, que sortira-t-il de cette école? « Deviendra-t-elle une raison nouvelle et décisive pour « organiser sans délai, à Paris, une Faculté mixte pour « les Eglises concordataires, ou bien sera-t-elle un « arrêt de mort, plus ou moins lentement exécuté, « contre notre Etablissement et contre celui de Ge- « nève? Je ne sais, l'un ou l'autre est possible, pro- « bable même. Serons-nous donc condamnés à des « efforts toujours renouvelés et toujours stériles, soit « que nous demandions de déplacer notre Faculté, ou « de l'améliorer sur place ? Ces insuccès répétés sont « profondément décourageants pour nous tous ici, Maî- « tres et Elèves. »

Cette Ecole fut fondée par un Comité directeur, composé de MM. Bersier, Decoppet, Durand-Dassier, Friedel, Hollard, Lichtenberger, Matter, de Pressensé, Sabatier, William Waddington et Würtz.

Le programme des cours qui devaient commencer le 1er décembre 1873, et continuer jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante, comprenait :

L'Apologétique, par M. Lichtenberger ;

La constitution de l'Eglise aux deuxième et troisième siècles, ses principes organiques et ses premières déviations, par M. E. de Pressensé ;

Les principes fondamentaux de la Réforme, par M. Hollard ;

L'étude de la Bible au point de vue de la prédication — et exercices de prédication, par M. Bersier ;

L'étude critique des sources de la vie de Jésus — l'explication de l'Evangile de Jean, par M. Sabatier ;

La psychologie au point de vue chrétien, par M. Matter ;

La philosophie morale, par M. Doumergue.

Le comité déclarait, dans son manifeste, qu'il ne se proposait ni de fonder une nouvelle Faculté de théologie, ni de donner des conférences à grand fracas. Son désir était d'offrir un enseignement théologique, *complémentaire* de celui des Facultés, et spécialement tourné vers l'application de la théologie aux problèmes du temps présent; de faciliter le travail personnel par la création d'une vaste bibliothèque théologique; de stimuler ce travail personnel par des concours; et de donner le plus grand soin à la prédication. Cette institution devait être une école d'apologétique chrétienne par l'exposition raisonnée, approfondie du christianisme, une œuvre de science chrétienne en dehors de tous les cadres ecclésiastiques. Elle espérait qu'en dehors de ses professeurs réguliers, elle pourrait s'ouvrir à des cours exceptionnels. Enfin elle demandait aux jeunes étudiants qui désireraient participer à ses cours, de vouloir bien se faire inscrire d'avance, à la condition d'une très modeste rétribution

de 150 francs pour l'ensemble des cours, ou de 50 fr. pour un seul cours.

Qu'était-ce, au fond, que cette entreprise, si non une Faculté, moins le nom ou le titre? Un coup d'œil, jeté sur les cours, suffirait à le démontrer. Aucun d'eux n'est *complémentaire* de ceux des Facultés qui, eux aussi, sont tournés vers l'application; qui, eux aussi, font une exposition raisonnée, approfondie, du christianisme, et à côté desquels il existe aussi des cours exceptionnels; qui, eux aussi, poussent au travail personnel par les ressources des bibliothèques, par des sujets proposés, par des concours, et qui portent le plus grand soin à tous les exercices pratiques. Veut-on la preuve de mon assertion? la voici, dans la note détaillée que j'adressais à M. le Recteur de Toulouse, le 19 novembre 1873.

Cours supplémentaires volontairement et gratuitement donnés dans l'auditoire de philosophie par MM. les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Montauban, en dehors des leçons réglementaires, dans le but de combler quelques lacunes de l'enseignement préparatoire.

M. le professeur Nicolas a toujours donné, en outre de ses cours de philosophie, des leçons supplémentaires :

De 1838 à 1851, sur la météorologie, la minéralogie, la géologie, la physique du globe, l'uranographie, l'algèbre et la trigonométrie;

De 1852 à 1855 sur la langue et la littérature allemandes;

De 1856 à 1864 sur le Philonisme, la Cabbale, le Gnosticisme, le Suffisme.

De 1865 jusqu'à maintenant, sur l'histoire des religions de l'antiquité.

M. le professeur Sardinoux a exposé tour à tour, et plusieurs fois :

L'encyclopédie des sciences théologiques ;

La biographie de saint Paul ;

Il a fait un cours de langue allemande pendant 17 ans, à 3 heures par semaine, comme Directeur du Séminaire ;

Depuis 3 ans, il a repris ce cours de langue allemande dans l'auditoire de philosophie, en donnant 4 heures par semaine.

M. le professeur Pédezert a toujours fait, depuis son installation en 1850, une leçon supplémentaire consacrée à des exercices littéraires.

M. le professeur Bois a donné aussi 4 leçons, au lieu des 3 règlementaires, aussi longtemps qu'a duré son enseignement de la langue hébraïque, de la critique et de l'exégèse de l'Ancien Testament. Et maintenant qu'il occupe, depuis 6 mois, la chaire de morale, il fera un cours supplémentaire sur la législation de Moïse.

M. le professeur Monod a expliqué :

En 1866-67, l'épitre de Jacques ;

En 1867-68, la 1re épitre de saint Jean ;

En 1868-69, les antiquités hébraïques ;

En 1869-70, les antiquités chrétiennes ;

En 1870-71, absence momentanée du professeur et de plusieurs élèves pendant la guerre ;

En 1871-72, géographie de la Palestine ;

En 1872-73, il a analysé les livres du Nouveau Testament ;

En 1873-74, il doit exposer l'encyclopédie théologique ;

M. le professeur Bonifas a traité les sujets suivants :

En 1866-67, histoire de la littérature française ;

En 1867-68, études sur Corneille ;

En 1868-69, exercices littéraires ;

En 1869-70, les ancêtres du protestantisme, du 4e au 9e siècle ;

En 1870-71, même sujet, du 9e siècle à la Réformation;

En 1871-72, les trois premiers siècles de l'Eglise ;

En 1872-73, les précurseurs de la Réforme ;

En 1873-75, il traite de l'histoire de l'Eglise pendant les quatre premiers siècles.

On le voit, dans la sphère de son initiative, la Faculté s'efforçait de suppléer aux lacunes de l'enseignement et de faire quelques pas dans la voie des améliorations. Encouragée par quelques dons individuels, presbytéraux et consistoriaux, elle avait pu réaliser deux anciens vœux, en instituant un *concours* et en publiant un *bulletin*. Le mouvement des études, dans le courant de cette année, s'était soutenu d'une façon satisfaisante. Les étudiants avaient présenté 80 propositions, 41 homélies, 40 dissertations, 21 thèses pour le grade de bachelier en théologie, et 4 pour celui de la licence. Le prix du concours sur le contenu de l'épître de saint Paul aux Romains avait été obtenu par un travail méritoire de M. Causse. La bibliothèque s'était accrue, indépendamment du don de l'État, d'une quarantaine de volumes dont quelques-uns rares et précieux, envoyés par l'Eglise de Lunel. Enfin les œuvres évangéliques et préparatoires aux fonctions pastorales avaient

été l'objet de la même activité et du même dévouement, et il était permis à la Faculté de penser que ses efforts n'étaient pas tout à fait vains, puisque ses candidats, la plupart placés à l'avance, ou plutôt réclamés comme suffragants ou comme pasteurs, lui attiraient, de la part des Eglises, des témoignages de satisfaction.

Et cependant, en rendant compte de cet exercice au Conseil académique de Toulouse, je crus devoir insister sur nos légitimes réclamations, en commençant et en terminant mon rapport de la manière suivante :

« Permettez-moi, Messieurs, dès le début, de constater une fois de plus le besoin d'amélioration dans le sein de notre Faculté, également reconnu par M. Rouland et tous ses successeurs jusqu'à aujourd'hui ; besoin qui grandit sans cesse avec les progrès des études scientifiques, et auquel il est si urgent de donner satisfaction, si l'on ne veut pas que le conflit de la foi et de la science, qui ronge au cœur notre siècle, ne devienne une guerre à outrance, la plus funeste à notre génération et à nos descendants. Certes, je suis, pour mon compte, inébranlablement convaincu qu'il n'y a pas de vérité contre la vérité ; que la raison et la révélation, la vérité scientifique et la vérité religieuse émanent du même et unique vrai Dieu, et se rencontrent en Lui réunies et identifiées dans son Intelligence éternelle. Mais cette conviction elle-même en implique, en appelle la démonstration, dans la mesure où les faits acquis et les lumières de la pensée chrétienne la rendent possible. A côté de la religion personnellement sentie et vécue, marche la science de la religion, je veux dire des rapports réciproques de Dieu, de l'homme et

du monde, et cette science, qu'on appelle théologie, est loin d'avoir la place qu'elle occupait autrefois dans l'ensemble organique de l'Instruction nationale. Elle n'est plus que sur l'arrière-plan. La vulgarisation régulière et abondante du savoir humain a refoulé dans l'ombre celle du savoir divin, comme si l'homme voulait se substituer à Dieu. Aussi voyons-nous, sous le souffle enivrant de cet esprit, les travaux de la science, ceux de la linguistique et de l'ethnographie, comme ceux de la géologie et de l'histoire, se transformer trop souvent en armes de combat contre les traditions sacrées. Les plus grands problèmes de la religion dont l'importance et l'examen, qu'on le veuille ou non, s'imposent aux esprits, sont débattus sous nos yeux, d'un côté, dans le sein des académies, des associations savantes, des congrès internationaux ; et de l'autre, les corps enseignants officiellement voués à ces questions, n'ont point de chaires spécialement consacrées à ces sciences nouvelles qui touchent par tant de points à la philosophie et à la théologie chrétiennes. Cet état de choses peut-il durer longtemps encore, sans entraîner les plus désastreuses conséquences ? Je ne le pense pas. Il importe, au premier chef, que les efforts du pays pour relever et améliorer l'enseignement national à tous ses degrés, et le sacrifice qu'il s'impose pour sa régénération intellectuelle, enveloppent, dans les cadres de cette glorieuse entreprise les Ecoles dont la mission propre est de travailler au relèvement religieux et moral sans lequel toute rénovation véritable est impossible.

« Une voix éloquente disait naguère, dans l'auguste

enceinte du palais judiciaire de votre cité, que le sentiment religieux, affirmé dans les lois et dans les mœurs, pouvait être un moyen de salut contre le matérialisme qui mine et ruine la société moderne. Elle avait mille fois raison. Comment résister à cette armée grossissante, et déjà incalculable, d'esprits qui relèguent systématiquement, dans la région des rêves, les grands et éternels problèmes de la pensée et de l'âme humaine, et ne se passionnent que pour les réalités d'ici-bas, seules existantes à leurs yeux? Comment lutter avec succès contre ces sceptiques qui tiennent le sanctuaire de la vérité pour un mirage trompeur ou insaisissable, et qui répètent si volontiers le point d'interrogation de Montaigne : Que sais-je? Comment entraîner ces retardataires obstinés qui, rivés au passé et murés dans leur système comme dans un tombeau, ne veulent rien entendre du mouvement de la pensée, des travaux de la critique, des découvertes de la science, des progrès de l'humanité? Sera-ce par des réformes extérieures? par le remaniement des institutions politiques et sociales? par la multiplication des lois appuyées sur la force? par les coups d'Etat et des révolutions? Non, sans doute; la raison et l'expérience nous instruisent suffisamment à cet égard.

« Nous ne nous relèverons que par un enseignement plus approfondi, plus complet, plus abondant et plus vaste, des droits méconnus et outragés de l'âme et de la conscience, et des réalités supérieures et vivifiantes de la foi chrétienne. Nous ne triompherons de tous ces esprits dévoyés que par une diffusion infatigable et une défense raisonnée des vérités évangéliques et de

leur intime correspondance avec les besoins les plus profonds, les plus inaliénables de notre nature divine. La science est de tradition séculaire dans l'Eglise de Jésus-Christ. C'est par beaucoup de savoir, uni à beaucoup de foi et d'amour, que les grands docteurs des premiers siècles, depuis Justin Martyr jusqu'à saint Augustin, triomphèrent de toutes les erreurs réunies dans le vaste confluent du gnosticisme. C'est avec les mêmes armes que ces erreurs multiples, ressuscitées en notre siècle par une raison enivrée d'elle-même, doivent être vaincues, et le seront au grand jour des lumières de l'éternelle vérité. »

Pendant l'exercice académique 1873-74, la vie de la Faculté s'écoula uniforme et régulière, dans le cadre déterminé de ses travaux. M. le Ministre avait exposé au Conseil supérieur de l'Instruction publique le tableau des améliorations progressives qu'il se proposait d'introduire dans l'Université ; et bientôt, en effet, une circulaire du 1er janvier 1874, relative à la situation matérielle des Facultés, nous fut adressée sous la forme d'une série de questions. Comme il peut être utile à certains égards de reproduire les renseignements demandés, je crois devoir en consigner la substance dans ce Mémoire.

1° Plan des bâtiments? Il n'en existe aucun ni à la Faculté, ni à la Mairie, ni à la Préfecture ; mais on devrait le trouver dans les archives des Cultes non catholiques, car je me rappelle en avoir expliqué les dispositions à M. Sayous, ancien Directeur de cette division des Cultes.

2 et 3. Date de la construction des bâtiments ? — On l'ignore. C'est un ancien couvent, situé dans un beau quartier, sur le quai Montmirail qui longe le Tarn.

4. Question de propriété ? — Voici la note que M. le Préfet me fit parvenir :

« La Faculté de théologie protestante de Montauban a été créée par un décret du 6 septembre 1808.

« Le décret du 5 juin 1810 a autorisé le Préfet du département de Tarn-et-Garonne à acquérir *pour le compte du Département* et pour l'établissement de la Faculté, le ci-devant couvent de Ste-Claire, dont le prix était fixé à quarante mille francs.

« Aux termes de ce décret, le Conseil général du département devait voter chaque année et pendant cinq ans le cinquième de cette somme pour rembourser l'emprunt, fait à la caisse d'amortissement, du prix d'acquisition et des réparations, ainsi que des frais accessoires s'élevant à 61,062 fr. 69.

« La Faculté fut installée le 3 novembre 1810. Le département est demeuré propriétaire de cet immeuble. Aussi le 17 janvier 1842, le Préfet achetait du sieur Antoine Cros une chambre basse à lui appartenant, enclavée dans le *bâtiment départemental* occupé par la Faculté, et qui était nécessaire à l'exercice des nouvelles dispositions projetées à cet établissement.

« Cette acquisition fut payée 1,800 fr. sur un crédit de 2,000 francs voté par le Conseil général. Le préfet, en demandant le vote de ce crédit ajouta : « Après cela, l'entier bâtiment de la Faculté sera une propriété départementale. »

« Toutefois, soit pour les grosses réparations, soit

pour l'entretien, l'Etat a pris à sa charge la majeure partie des dépenses.

« Ainsi de 1842 à 1846, des travaux s'élevant à la somme de 161,258 fr 92 c., furent faits aux bâtiments de la Faculté et du Séminaire. Le département n'y contribua que pour une somme de 15.000 fr.; le reste de la dépense fut supporté par l'Etat. »

5. Distribution des locaux?

Ils sont convenables et suffisants.

Il y a deux amphithéâtres pour les leçons publiques. Chacun peut contenir de 60 à 70 auditeurs.

Tous les élèves assistent aux cours.

Il n'y a pas de conférences. S'il en existait, on les tiendrait dans les auditoires.

La grande et la petite salle du conseil, la chapelle, les auditoires servent aux examens et aux actes publics.

Point de collections.

Point de cabinet de physique.

Point de laboratoire.

Logements? — Aucun professeur n'est logé dans les bâtiments de la Faculté.

6. Bibliothèque? — Elle est située dans les bâtiments de la Faculté, au premier étage, sur la rue Ste-Claire. Elle se compose d'une salle de 27 mètres 50 centimètres de longueur, sur 9 mètres de largeur, et d'un cabinet contigu dans lequel se trouve une armoire vitrée et fermée qui contient, entr'autres, les quelques manuscrits que possède la Faculté, et quelques livres rares ou précieux, parmi lesquels le *fac simile* du Codex sinaïticus, en 4 volumes in-folio, donnés à la Faculté par l'Empereur de Russie.

Le soin de la bibliothèque est confié à un professeur qui reçoit une indemnité annuelle de 500 fr. L'appariteur de la Faculté remplit les fonctions de garçon de salle, avec une indemnité annuelle de 100 fr.

Les volumes sont au nombre de 12 à 13 mille.

Les ouvrages en théologie forment à peu près les trois quarts de la bibliothèque. Le reste se compose d'un millier de volumes de philosophie, d'un nombre à peu près égal d'ouvrages d'histoire et de géographie, et à peu près d'autant de volumes de littérature classique, française et étrangère.

La bibliothèque est abonnée en ce moment à trois Revues théologiques en allemand, au *Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi*, (édition française publiée par M. l'abbé Martigny) et au *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*.

Le plus grand nombre des ouvrages composant la bibliothèque peuvent servir et servent réellement aux études et aux recherches des élèves et aux travaux des professeurs.

Les livres brochés sont bien plus nombreux que les livres reliés. Ce fâcheux état de choses, qui a pour effet une trop rapide détérioration des ouvrages les plus consultés, est la conséquence forcée de ce fait que la Faculté ne reçoit point d'allocation pour la reliure.

Il existe un registre sur lequel sont inscrits les ouvrages qui sont achetés ou qui sont donnés par le Ministère de l'Instruction publique. Il y a, de plus, un catalogue, fait d'après l'ordre méthodique, avec l'indication de la place de chaque ouvrage sur les rayons. Depuis quelque temps, le bibliothécaire s'occupe de

dresser un catalogue spécial, sur cartes, des ouvrages des écrivains réformés français que nous possédons. Tous les ouvrages de ce genre devraient naturellement se trouver dans notre bibliothèque ; nous les recherchons avec soin.

Notre bibliothèque étant exclusivement destinée aux professeurs et aux étudiants, et ceux-ci étant pour la plupart logés dans l'internat qui se trouve dans le même local que la Faculté, les livres sont prêtés, sur leur demande, et aux maîtres et aux élèves, et il est tenu deux registres de prêts, l'un pour les professeurs et l'autre pour les étudiants. Ce système est en quelque sorte exigé par la nature de nos études autant que par celle des ouvrages. Nos études et nos travaux demandent un recueillement et une méditation qui ne sont guère possibles dans des séances de lecture, telles qu'elles ont lieu dans les bibliothèques publiques. Ce système de prêts n'offre d'ailleurs aucun inconvénient, les élèves n'étant admis aux examens de fin d'année qu'autant qu'ils ont rapporté au bibliothécaire les ouvrages qui leur avaient été prêtés.

Quelque temps après cette circulaire ministérielle, une somme de 3,700 fr. nous fut allouée pour acquérir les ouvrages dont on a lu la liste plus haut.

M. Bruston, qui avait été chargé provisoirement de la chaire d'hébreu, fut définitivement installé ; et le Conseil de la Faculté, encouragé par ces témoignages de bienveillance, me chargea, à la fin de ses travaux, d'adresser à M. le Ministre la requête suivante qui lui fut envoyée le 4 août :

« Monsieur le Ministre.

« Il y a plus de dix ans que notre Doyen actuel, alors « directeur du Séminaire protestant de Montauban, « avait obtenu de l'un de vos prédécesseurs, M. Rou- « land, la création de quelques chaires d'agrégés, « destinées à compléter les études parmi nous. Un « pasteur de Nérac, M. Jules Molines, avait été nommé « à celle des sciences naturelles. Si, depuis lors, les « circonstances ont changé, les lacunes de l'enseigne- « ment, et par conséquent les besoins, sont restés les « mêmes, ou mieux, n'ont cessé de grandir. Aussi, le « Conseil de la Faculté croit-il devoir vous renouveler « le vœu, souvent exprimé, que l'enseignement théo- « logique soit fortifié par l'adjonction de quelques cours « nouveaux qui auraient principalement en vue les « études de l'auditoire préparatoire.

« Il est surtout une branche des connaissances « humaines qui est en souffrance dans notre Faculté, « celle des sciences naturelles, si universellement « cultivées aujourd'hui, si indispensables pour qui- « conque veut rester au courant des progrès de l'esprit « humain, et qui touchent en outre, par tant de points, « aux questions religieuses.

« Ce n'est assurément pas la seule lacune que nous « ayons à signaler, mais nous estimons que c'est la « plus grave; et si nous prenons la liberté d'attirer sur « ce point votre attention, Monsieur le Ministre, c'est « que nous sommes en mesure de vous présenter un « candidat capable de se charger de cet enseignement. « M. Léenhardt, ancien élève de notre Faculté, qui a

« toujours montré pour les sciences des aptitudes « spéciales, vient d'obtenir à Montpellier le diplôme de « licencié ès-sciences. Nous n'hésitons pas à vous prier « de vouloir bien rétablir en sa faveur, au moins à titre « d'essai, une chaire d'agrégé des sciences naturelles « auprès de notre Faculté. Il donnerait des leçons « obligatoires pour les élèves de philosophie, facultatives pour les autres, et sanctionnées, pour les premiers, comme tous les autres cours, par des examens.

« Nous sommes prêts, Monsieur le Ministre, à vous « fournir sur cette question que nous considérons « comme très urgente et intéressant directement nos « Eglises, les indications que vous croiriez utile de « nous demander. »

Cette demande, patronnée par l'intervention, aussi puissante que dévouée, de M. de Chabaud-La-Tour, alors Ministre de l'Intérieur, collègue de M. de Cumont, fut accueillie avec l'attention la plus bienveillante par M. le Ministre de l'Instruction publique. M. Léenhardt fut autorisé, en février 1875, à faire un cours de sciences naturelles, et fut installé après les vacances de Pâques ; et ses débuts, pleins de promesses et d'avenir, répondirent à toutes nos attentes.

Pendant le cours de cette année, MM. les Etudiants présentèrent à la Faculté : 85 propositions ou sermons, 37 homélies, 35 dissertations, 35 examens de philosophie, et 108 de théologie. Il fut soutenu 15 thèses pour le baccalauréat en théologie, et 1 pour le doctorat.

De concert avec M. François Bonifas, et avec le

concours de nos collègues, nous reprîmes à Montauban la publication de la *Revue de théologie* qui supprimait naturellement le *Bulletin* de la Faculté, et je pouvais dire, dans mon rapport au Conseil académique, que notre établissement avait continué de marcher dans la voie de ses traditions de travail et de régularité, animé de son même esprit, pratiquant toujours son culte universitaire, ses œuvres de bienfaisance, et son concours à l'instruction religieuse des enfants et des adultes.

« Toutefois, ajoutai-je, le temps où nous vivons, l'air « dissolvant que l'on respire, la fièvre des réalités « tangibles qui passionne toujours plus nos contem- « porains, l'entraînement au scepticisme et à l'incrédu- « lité qui emporte notre siècle à son déclin, et puis « les circonstances douloureuses que traverse notre « Eglise, sont loin de contribuer au développement des « fortes études et des éducations viriles. Nous parlons « beaucoup en France, depuis quatre ans, de régéné- « ration et de relèvement; mais, en réalité, nous « ne sommes pas moins malades.

« Un haut fonctionnaire, qui présidait naguère à « une distribution de prix dans Paris, se demandait « si l'écroulement de notre grandeur nationale était le « commencement d'une de ces décadences irrémé- « diables dans lesquelles tombent et disparaissent les « peuples, où, au contraire, une de ces épreuves par « lesquelles Dieu corrige, purifie, redresse et relève « les nations que de longues prospérités ont amollies. « Et après avoir invité la jeunesse à se retremper « dans les sévérités de l'éducation et les habitudes « d'une inflexible discipline, il ajoutait : « L'âme hu-

« maine est comme le fer. Tel que la nature nous le « donne, il n'est propre à aucun des usages de la paix « ou de la guerre; il n'a de la valeur qu'après avoir été « transformé par le feu et par la frappe, et les qua- « lités de l'acier qu'il donne sont proportionnées au « poids du marteau qu'on fait descendre sur lui. « Eh bien! cette transformation du fer de l'âme hu- « maine en acier par le feu et la frappe, d'où nous « viendra-t-elle, Messieurs? Est-ce le fer lui-même qui « se la donnera, qui se pétrira sous son propre mar- « teau, qui se métamorphosera dans les flammes? « Non; un seul le peut : Celui qui, depuis dix-huit siè- « cles, baptise de feu et d'esprit, et qui s'appelle le « Prince de la résurrection et de la vie. Aussi notre « décadence ne se changera-t-elle en relèvement, que « lorsque nous aurons pour chef et générateur de « l'âme Celui qui a dit : Je suis le chemin, la vérité et la « vie. Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement « libres. »

IV

Mais j'ai hâte d'aborder une autre face de mon sujet. L'envahissement de la France et la mutilation de son territoire ramenèrent alors une grave question plusieurs fois ajournée, mais plutôt assoupie qu'entièrement éteinte, celle du transfert de la Faculté. Qu'allait devenir, en effet, celle de Strasbourg? Le nouveau Ministre, M. Jules Simon, dont le zèle patriotique transférait, par une série de décrets, des chaires des Facultés de

Strasbourg aux Facultés de Nancy, et qui distribuait parmi plusieurs académies de France des professeurs de la ville savante qui nous était ravie, abandonnerait-il l'Ecole alsacienne de théologie? Qui aurait osé le supposer? Cette Faculté donc, comme ses sœurs des sciences et des lettres, de droit et de médecine, ne pouvait qu'être l'objet bien légitime de sa sollicitude et de son dévouement. Pour elle, la question était, comme pour les autres, une question d'honneur national et de salut; et cette question, une fois posée, ranimait inévitablement celle relative à Montauban.

A vrai dire, celle-ci, depuis que M. Guizot l'avait posée, avait toujours survécu à ses ajournements répétés. Elle reparaissait en 1848, en pleine Assemblée nationale, ainsi que nous l'avons constaté par une adresse de MM. les Etudiants; un instant M. Rouland, à qui j'en avais souvent parlé, voulait supprimer nos établissements de province; bien des fois je m'en étais entretenu, par écrit et de vive voix, avec des hommes considérables, et surtout avec M. le général Dautheville; et je n'ai pas oublié qu'un jour, entr'autres, dans la salle des pas perdus de la Chambre des députés, nous fîmes notre tour de France, la question du transfert à la main, passant par Toulouse, Montpellier, Nimes, Marseille, Valence, Orléans et Versailles, étudiant tour à tour le pour et le contre à l'égard de chacune de ces villes, et concluant que Paris seul offrait tous les avantages requis.

Les Etudiants, de leur côté, n'avaient jamais perdu de vue cette perspective, quoiqu'elle n'eût été jusqu'alors qu'un mirage trompeur. Aussi saisirent-ils,

comme en 1848, l'occasion que leur offrait notre ébranlement national, pour nous adresser les pétitions suivantes :

« Monsieur le Doyen, Messieurs les Professeurs,

« Nous avons appris qu'il est question de transférer notre Ecole de théologie dans une autre ville, et nous croyons devoir, en cette circonstance, vous exposer nos besoins et vous faire part de nos désirs.

« En dehors des cours de la Faculté, Montauban ne possède aucune ressource intellectuelle ; cette lacune très regrettable nous rend étrangers au mouvement scientifique et à une foule de connaissances nécessaires au pasteur.

« D'autre part, l'isolement dans lequel nous laissent nos coreligionnaires de Montauban rend presque insupportable notre séjour dans cette ville, et nous fait d'autant plus regretter la vie de famille que nous avons sacrifiée à nos études.

« Pour ces raisons que nous pourrions multiplier, nous vous prions d'user de votre influence afin que la Faculté soit placée dans un centre intellectuel et hospitalier. Permettez-nous aussi d'exprimer le désir que l'Eglise soit appelée à donner son avis sur cette question qui touche à ses intérêts les plus chers, et qu'elle le transmette à son Excellence M. le Ministre par l'organe de ses Consistoires.

« Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

Suivent 58 signatures :

« A Monsieur le Doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

« Monsieur le Doyen,

« L'année dernière déjà nous vous adressions une pétition relative au transfert de la Faculté dans un lieu plus favorable à nos études. Cette pétition trouva en vous un défenseur, et, grâce à vos efforts, elle eût certainement abouti, si des circonstances malheureuses n'eussent appelé ailleurs l'attention de tous.

« Nous croyons le moment venu, Monsieur le Doyen, de vous rappeler ce projet, car non seulement les motifs sont les mêmes, mais ils sont encore plus nombreux et plus pressants, depuis que la Faculté de Montauban est le seul centre académique du protestantisme français.

« Aussi, confiants dans votre intention bien connue de donner satisfaction à nos désirs légitimes, nous vous exprimons aujourd'hui le même vœu, et nous vous prions de l'appuyer de toute votre influence auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique. »

Suivent 61 signatures :

Le 6 juillet 1871, je recevais de M. Léon de Maleville, une lettre, datée de Versailles, dans laquelle il me disait :

« M. le Ministre de l'Instruction publique et « des Cultes, m'a appris, — ce que j'ignorais, — qu'il « était question d'établir à Paris, comme chef-lieu de

« la population luthérienne, le démembrement de la « Faculté de Strasbourg. Elle ne se composerait que « de trois professeurs, et M. Sabatier en ferait partie. « Cette combinaison n'est qu'un projet, mais le Minis- « tre paraît y tenir..... Que sera cette misérable Ecole « de théologie, composée de deux professeurs luthé- « riens et d'un calviniste, à moins qu'elle ne soit une « pierre d'attente pour absorber plus tard la Faculté « de théologie de Montauban. Si cette dernière doit « aller à Paris, qu'elle y entre enseignes déployées, et « non à la suite de cette mesquine combinaison. »

Le 10 du même mois, je réunis le Conseil de la Faculté ; et après lui avoir communiqué la lettre de M. de Maleville, j'invitai mes collègues à délibérer sur ce qu'il y aurait à faire en présence d'une aussi grave éventualité. M. le professeur Pédézert, qui avait rédigé la note suivante, prit le premier la parole pour nous la communiquer.

« Nous avons appris qu'il est question de transporter la Faculté de théologie protestante de Strasbourg à Paris, avec trois de ses professeurs, dont l'un réformé, ce qui fait supposer que la Faculté de théologie resterait ouverte, comme par le passé, aux élèves des deux communions.

« Nous croyons devoir faire sur ce projet les observations suivantes :

« Entre Montauban et Paris, comme lieux d'études, les jeunes gens n'hésiteraient pas. Ils préféreraient la grande ville à la petite. Ceux mêmes qui auraient commencé leurs études à Montauban, iraient les achever

dans la Capitale. Il ne resterait en province que les jeunes gens pauvres, et même, parmi ces derniers, les mieux doués trouveraient les moyens d'aller étudier à Paris. Alors, et inévitablement, se produirait le fâcheux renversement des rôles que voici : le plus petit nombre de professeurs aurait le plus grand nombre d'élèves, et la grande Faculté rendrait moins de services que la petite.

« La petite ne suffirait pas à son œuvre; ou les devoirs académiques des élèves : dissertation, homélies, sermons, thèses, n'obtiendraient pas toute l'attention nécessaire des professeurs, ou bien ceux-ci devraient négliger plusieurs branches de l'enseignement théologique. Les deux inconvénients se produiraient même à la fois.

« Les élèves à peine sortis des lycées et dans l'inexpérience de leur âge, seraient jetés dans tous les entraînements de la vie parisienne, sans gêne ni contrôle, puisqu'il n'est pas question d'un Séminaire pour eux à Paris; c'est-à-dire qu'ils seraient moins surveillés et moins protégés à Paris qu'en province; moins surveillés et moins protégés que ne le sont les élèves de l'Ecole polytechnique et ceux de l'Ecole normale supérieure, situation inacceptable pour de futurs pasteurs dont la jeunesse doit rester active et pure.

« L'Eglise réformée ne pourrait assister, sans regret, à la déchéance croissante et inévitable de la Faculté, et elle s'étonnerait, à bon droit, de voir le plus grand nombre de ses pasteurs formés dans un établissement où elle ne serait représentée que par un seul professeur.

« A ce plan nous en opposons avec conviction et

confiance un autre qui consisterait à former une grande et unique Faculté de théologie protestante. Elle aurait neuf chaires dont sept occupées par des professeurs réformés. M. le profeseur de Félice qui attend, depuis un an, sa mise à la retraite, ne serait point remplacé. Les six mille francs de son traitement serviraient et suffiraient à porter à six mille francs le traitement de ses collègues actuels, lesquels recevraient ainsi les mêmes émoluments que leurs nouveaux collègues venus de Strasbourg.

« Ce plan répondrait aux exigences nouvelles et impérieuses de la situation. Depuis deux ans, en particulier, la Faculté n'a cessé d'attirer l'attention des chefs de l'Université sur la nécessité de développer son enseignement philosophique et théologique par l'institution de nouveaux maîtres. M. Duruy avait lui-même provoqué le premier mémoire. M. Bourbeau l'avait étudié et approuvé. M. Segris se préparait à y faire droit. Tout récemment un nouveau rapport sur la question a été envoyé à M. le Ministre par l'intermédiaire de M. le Recteur.

« Les développements demandés sont rendus plus nécessaires encore par l'arrivée croissante des Elèves de Genève et de Strasbourg, qui viennent continuer ou achever leurs études à Montauban.

« Si la liberté de l'enseignement s'établit, la Faculté aura besoin de ces nouvelles armes pour soutenir la concurrence des Ecoles libres de théologie.

« Nous croyons pouvoir assurer que ce grand enseignement commun répondrait aux vœux de deux Eglises sœurs, désireuses depuis de longues années, et aujour-

d'hui plus que jamais, de resserrer les liens d'une solidarité également douce et utile aux deux. Nous croyons pouvoir assurer aussi que nos collègues de Strasbourg seraient aussi heureux que nous-mêmes du changement sollicité.

« Quant au lieu, Paris semble le plus naturel, et serait certainement le plus désiré. On se souvient qu'en 1834, une grande Commission composée de pairs de France et de députés protestants, ainsi que de présidents de Consistoires, et présidée par M. Guizot, alors Ministre de l'Instruction publique, se prononça, après six mois d'études, pour la création d'une Faculté de théologie protestante, à Paris. Ce désir n'a point cessé d'être celui de nos Eglises.

« Si Paris était le lieu préféré, il faudrait y transférer le séminaire, ou aviser aux moyens de le remplacer.

« Quelle que soit l'importance de la résidence, nous la subordonnons à la nécessité de fonder une grande Faculté de théologie pour les deux Eglises protestantes de France. Le Ministre qui aurait accompli cette œuvre aurait bien mérité du protestantisme français. »

M. le professeur Bois proposa d'ajouter au début de cette note quelques mots dans le genre de ceux-ci : « La Faculté de Montauban, s'associant au sentiment généreux et patriotique qui a inspiré le projet, s'offre avec empressement à recevoir provisoirement les professeurs de la Faculté de Strasbourg. Elle estime que ce serait là la solution la meilleure ; car appeler à Paris les professeurs de Strasbourg, ce serait fonder d'une manière définitive une Faculté nouvelle, et créer pour la Faculté de Montauban une situation inacceptable. »

Dans cette séance, je fus chargé de proposer à M. le Ministre, la solution suivante : création à Paris, ou ailleurs, d'une grande Faculté *mixte*, remplaçant à la fois la Faculté de Strasbourg et celle de Montauban, et préparant les pasteurs des deux Eglises reconnues par l'Etat. — A défaut de cette Faculté unique, et s'il devait y en avoir deux distinctes, elles devraient être établies toutes deux à Paris, ou toutes deux en province. — (Dans une séance postérieure, du 9 avril 1872, la Faculté déclara qu'elle persévérait dans l'expression des mêmes vœux.)

Avant la fin du mois de juillet, j'étais à Paris, pour remplir la mission qui venait de m'être donnée, et j'estime n'avoir rien de mieux à faire, pour rappeler toutes mes démarches, que de raconter, jour après jour, mes courses et mes visites à nos amis protestants et aux représentants de l'autorité.

Le 31 de ce même mois, je me rends chez le Directeur des cultes non catholiques, M. Guillaume Guizot. Il m'apprend que son père était parti le matin même, pour le Val-Richer. Mais avant de quitter Paris, il avait réuni, le samedi 29, quelques-uns de ses amis, MM. de Chabaud-La-Tour, de Pourtalès, et quelques pasteurs, pour conférer sur la situation des Facultés ; et le résultat de leur entretien avait été celui de la nécessité de transférer la Faculté de Montauban à Paris. Ce jour-là même, M. Guizot en avait dit un mot, le samedi soir, à l'Institut, à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Son fils, M. Guillaume Guizot, était tout plein de ce projet, et en préparait le succès. Il était très favorable à la fusion des Facultés qui offrait, à ses yeux, de

grands avantages pour l'Eglise, pour la science et pour la pratique aussi. Il suppléait au séminaire par des pensions chez les pasteurs; et M. du Mesnil, Directeur de l'enseignement supérieur, était parfaitement d'accord avec lui. Il m'engagea à voir les pasteurs et les députés protestants, et voulut bien m'accompagner au Ministère de l'instruction publique.

Me voilà chez M. du Mesnil, et après quelques questions de détail administratif, j'aborde la grosse affaire. Je le trouve très au courant et très favorable. Il veut, lui aussi, que la Faculté vienne à Paris ; et après quelques confidences personnelles, il ajoute: « C'est assez « vous dire que votre Faculté a toutes mes sympathies. « Nous avons besoin d'un relèvement religieux et « moral, et le protestantisme doit nous y aider. C'est « ici qu'est votre place. Les circonstances sont favo- « rables ; l'athéisme effraie, épouvante. Allez, faites « des démarches, et venez m'en dire le résultat. »

Le 1er août, j'étais à Versailles, à 10 heures. J'essaie de voir deux députés ; ils étaient absents. Je me rends chez M. de Chabaud La Tour, qui causait avec son neveu, M. Juillerat, et je lui dis l'objet de ma visite. Il me parle alors de la réunion du samedi, chez M. Guizot, et reproduit l'opinion qu'il y avait émise. Il désire le transfert pur et simple de notre Faculté à Paris, sans se préoccuper des luthériens ; non qu'il les repousse, loin de là ; mais il estime que nous ne devons pas, nous, grande majorité, nous, vieille Eglise de France, rattacher notre fortune et nos destinées au char luthérien. « Nous sommes assez considérables, dit-il, pour

marcher indépendants. » Il est très décidé pour le transfert, et trouve des raisons nouvelles qu'il exprime avec beaucoup de chaleur et de force. Il présente des considérations historiques : il signale la situation générale du catholicisme, les sympathies parisiennes pour le protestantisme, l'emploi des candidats à l'évangélisation, au paupérisme dans Paris, à la prédication suburbaine tous les dimanches, etc. etc., et il termine en me disant : « Allez trouver le Ministre, dites-lui « que tel est l'avis de M. Guizot, de M. de Chabaud, « de leurs amis, des pasteurs, de la Faculté elle-même, « et venez me faire connaître le résultat. »

A une heure j'étais dans la salle d'attente de l'Assemblée nationale. J'y rencontre M. de Pressensé tout surpris de me voir là ; je lui tends la main et lui dis la cause de ma présence ; et M. Juillerat m'ayant rejoint dans cette salle, M. de Pressensé s'explique devant nous deux. Il renonce à son projet de Faculté, et ne nous demandera que la liberté d'adjoindre à notre enseignement un ou deux *privatim docentes*, pour l'usage de ses Eglises dissidentes.

Bientôt je suis introduit par un député dans la salle des pas-perdus, dans la longue galerie de Versailles, lorsqu'un Montalbanais, ancien Préfet d'Oran, que je venais de rencontrer, me dit : « Vous cherchez M. de Maleville, et le voilà. » Je vais droit à lui, et tandis que nous causions de notre grosse question, il voit passer le Ministre de l'Instruction publique, M. Jules Simon. Soudain, il se lève, l'arrête, me présente à lui, et nous voilà de suite en pleine affaire. « Vous aurez

« votre Faculté à Paris, me dit M. le Ministre; mais « deux difficultés se dressent devant vous. Vos dépar- « tements du Midi y consentiront-ils? En tout cas celui « de Tarn-et-Garonne résiste. La seconde difficulté « est financière. » — « Les intérêts de quelques *four-* « *nisseurs* montalbanais doivent-ils l'emporter, ré- « pondis-je, sur ceux de l'Eglise réformée de France? « et quant à la difficulté financière, M. G. Guizot me « disait, hier, que vous alliez avoir 500.000 francs de « reste à votre budget des cultes; un revirement de « 40.000 francs est facile à faire. » M. G. Guizot assis à deux pas de nous, sur le seuil d'une salle, arrive, se mêle à l'entretien, et M. Jules Simon nous quitte en disant: « M. Guizot avec qui j'ai causé, vous dira le « jour et l'heure où nous reprendrons notre conversa- « tion. »

M. le Ministre étant parti pour la séance de la Chambre, notre petit groupe de trois s'agrandit soudain comme par enchantement. MM. de Pourtalès, Alfred André, Steinheil se joignent à nous; nous causons un instant de notre grande affaire; et il fut convenu que nous aurions sous peu une réunion considérable où tout serait concerté pour une action commune, car tous ces messieurs étaient fort résolus. M. de Pourtalès disait à M. Alfred André: « Attendons « l'arrivée de la Faculté de Montauban pour lancer « notre journal. » M. de Witt, cela va sans dire, marchait avec eux. MM. Seignobos et Dextrem adhéraient.

En attendant la convocation projetée, je vais faire

une visite à M. le pasteur-inspecteur Mettetal. Il arrivait de Montbéliard; notre entretien fut long et satisfaisant. Il me parla le premier de la translation de leur Faculté Alsacienne. « Nous ne voulons que Paris, « me dit-il; et si Paris nous est refusé pour résidence, « nous y demanderons une Ecole; et si l'Ecole n'est pas « accordée, nous la créerons plutôt que de transiger. »

Je lui fis part alors des résolutions de notre Faculté, et, s'il y avait lieu, de notre résistance à *leur* translation sans *la nôtre*. Il m'avoua que c'était, en effet, pour nous, une question de vie ou de mort, et qu'il comprenait notre parti-pris. « Plaçons-nous, ajou- « tai-je, sur le terrain de l'Union *universitaire;* soyons « d'accord pour ne former qu'une grande Faculté, et « pour la demander au Pouvoir. Vous avez préparé à « Strasbourg des pasteurs réformés, et nous vous « avons préparé à Montauban des pasteurs luthériens; « pratiquons à Paris, sous un même toit, la même « liberté, ce fraternel système, et laissons à Dieu, au « temps et aux hommes le soin d'amener, plus tard, « la fusion des deux Eglises. » M. Mettetal accepta joyeusement ce plan; je lui promis, sur sa demande, de lui faire connaître le résultat de mon entretien avec MM. les députés, car il se proposait de provoquer, de son côté, une conférence luthérienne à laquelle il m'invita; et nous nous séparâmes animés d'un esprit de parfaite entente fraternelle.

Les jours suivants, je vis M. Cazalis, le Directeur de l'Institut des Missions. Il me déclara qu'il serait bien aise de la translation de la Faculté, et qu'il en profiterait pour la préparation théologique de ses élèves. Je

me rendis à la direction des cultes, où je trouvai M. G. Guizot, convaincu plus que jamais du succès de nos efforts. Quelques tentatives d'action isolée de la part d'un universitaire strasbourgeois peu bienveillant pour Montauban, me firent sentir que nous ne portons pas assez haut le drapeau de notre Église réformée de France, je veux dire que nous nous laissons trop amoindrir ou refouler par débonnaireté, que nous n'accentuons pas assez énergiquement que nous sommes, en définitive, la glorieuse Eglise Réformée de France dont on convoite les dépouilles, dont on déchire les communautés.

Le lundi 7 août, je retourne à Versailles. M. Steinheil m'introduit dans la galerie des Tombeaux. J'y retrouve M. de Maleville, et je lui parle avec plus de résolution et de vigueur, en reprenant tous nos arguments, et en montrant la désolante perspective d'une extinction certaine et prochaine à Montauban, si l'intérêt local nous y cloue ; intérêt bien égoïste et bien aveugle qui, pour se satisfaire, n'aboutira qu'à son suicide. M. de Maleville me demande alors si j'ai vu M. Mettetal, député ; et sur ma réponse négative il va le chercher et me laisse avec lui.

Mon nouvel interlocuteur est d'abord plutôt hostile que favorable. Sa grande raison est tirée du chapitre de la discipline et des mœurs. « Paris est un poison, « me dit-il, sous toutes les formes, et aucun séminaire « ne parviendra à donner des garanties suffisantes. Il « faudrait cloîtrer comme à Saint-Sulpice, ce qui n'est « pas possible, et ce qui ferait avorter l'un des buts « du transfert : l'éducation littéraire et scientifique. »

Il reconnaît toutefois qu'il est impossible de laisser la Faculté Réformée en province, si la Luthérienne vient à Paris. Dans ce cas, il est aussi résolu que tout autre à ne pas accepter cette position qui serait une abdication, et il promet alors d'y veiller, d'agir et de résister. Mais il ne pensait pas que la chose se fit de sitôt, « car « ajouta-t-il, les luthériens ne s'entendent sur rien ; ils « sont divisés en trois partis ; organisation, tendance « doctrinale, prédications locales, sont des pommes « de discorde parmi eux, et l'on n'est pas près de « s'entendre. »

Le lendemain, je reviens à Versailles. M. le député Steinheil me présente à M. le Ministre qui nous reçoit avec l'affabilité la plus gracieuse, et soudain, nous abordons la question. M. J. Simon rappelle tout d'abord la première difficulté qu'il m'avait signalée : l'*opposition méridionale*, et je lui réponds par le rapide exposé de ce qui s'était passé de 1835 à 1838, à la Chambre des Députés, et par le récit des adhésions nombreuses et répétées des Eglises et des pasteurs du Midi ; j'énumère, à cet effet, les consistoires qui votèrent, à cette époque, en faveur de la translation et qui étaient du Midi ; je mentionne entr'autres, une pétition signée à Nîmes par 175 pasteurs, et je ne crains pas d'affirmer l'opinion très favorable de deux à trois cents pasteurs que j'ai vu sortir de la Faculté et du séminaire depuis 1848 ; de sorte que, s'il existe une opposition, elle est réduite à celle des deux consistoires du Tarn-et-Garonne. « Eh bien ! nous dit « alors M. le Ministre, puisque la matière est en

« fusion, nous coulerons la cloche pendant les vacances.
« J'espère que la Chambre, qui vient de m'accorder à
« l'unanimité le collège de Vanves, me donnera les
« fonds nécessaires pour cette installation à Paris. »

L'audience avait été longue, et pendant ce temps MM. G. Guizot, du Mesnil, et Saint René Taillandier, Secrétaire général du ministère, étaient arrivés de Paris. Nous leur faisons une visite, et nous les trouvons très favorables au transfert. Nous emportions de tous nos entretiens des espérances légitimes ; mais je me demandais souvent : se réaliseront-elles? Car, me disais-je à trop juste titre, nous vivons en un temps où tout est possible, et où peu de choses sont probables!

En effet, à peine revenu de Paris, j'étais contraint d'écrire, le 20 octobre 1871, à M. le général de Chabaud La Tour : « Le transfert de la Faculté dont j'ai
« eu naguère l'honneur de vous entretenir à Ver-
« sailles, paraît éprouver un temps d'arrêt par la
« résistance du Conseil municipal de Montauban, et
« de M. de Maleville qui aurait, dit-on, gagné M. Thiers
« à sa manière de voir. J'aime à penser, cependant,
« que les intérêts généraux du protestantisme français
« ne seront pas de nouveau sacrifiés à ceux de quelques
« fournisseurs montalbanais. »

Ces craintes n'étaient, hélas ! que trop fondées, car, dans une lettre, datée de Versailles le 22 janvier 1872, M. de Maleville, à propos d'un projet dont il entretenait M. le Ministre, celui de la nomination d'un professeur de morale à la Faculté de Montauban, m'écrivait :

« M. X. préfèrerait la résidence à Paris, puisqu'il « est question d'y créer une Faculté nouvelle ; mais « l'*ajournement indéfini* de cette question modifiera « sans doute ses résolutions. » Cette phrase avait été prononcée par M. de Maleville dans son entretien avec M. le Ministre qui reprit soudain : « Oui, ajournement « bien indéfini, car nous en sommes à regretter le « séjour de Paris, même pour les élèves de l'Ecole « Normale supérieure. Ils demandent, en ce moment, « d'échapper à l'internat pour la quatrième année « de leurs études, et je ne puis, en conscience, leur « accorder cette dangereuse faveur. Vous avez bien « raison de redouter Paris pour la vocation religieuse « de vos futurs pasteurs. »

Toutefois la question était loin encore d'être condamnée à cet ajournement indéfini ; et de fait, le Synode général officiel de l'Eglise réformée de France, ouvert le 6 juin 1872, soumit cette grave question à une discussion approfondie qui aboutit, dans sa séance du 10 juillet, au vœu que la Faculté de théologie de Montauban et celle de Strasbourg fussent transférées à Paris et fondues en une seule. Mais avant de transcrire ici le rapport de la commission de permanence à ce sujet, il importe de mentionner une démarche luthérienne pleine d'importance et d'intérêt.

Le 14 juin 1872, M. le pasteur Mettetal, inspecteur ecclésiastique de la Confession d'Augsbourg à Paris, m'écrivait :

« Vous avez bien voulu m'exprimer le vœu que « notre Faculté de théologie dont le siège ne peut être

« actuellement à Strasbourg, fût remplacée à Paris « même par une Faculté mixte, commune à nos deux « Eglises nationales. L'Inspection de Paris ferait le « meilleur accueil à votre projet, s'il était adopté par « le Synode Réformé.

« Mais je crois devoir vous rendre attentif, Monsieur « le doyen, à la situation de l'Eglise de la Confession « d'Augsbourg. Elle ne peut ni se passer d'un ensei- « gnement supérieur de théologie, ni accepter une ville « quelconque du midi de la France pour siège d'une « Faculté mixte. En conséquence, si l'Eglise Réformée « n'entrait point dans vos vues, ou si elle croyait « devoir en ajourner la réalisation, nous serions mis « dans la nécessité de demander au Ministre des « cultes de remplacer notre Faculté par une Ecole de « théologie. J'ai lieu de croire que notre demande re- « cevrait un favorable accueil.

« Votre Synode ne pourrait-il pas être prié par vous « de se prononcer sur votre proposition? Et en cas « d'adhésion, n'y aurait-il pas lieu, de sa part, à « nommer une Commission qui entrerait en rapport « avec une Commission analogue, émanant de notre « Synode, ayant toutes deux pleins pouvoirs pour « traiter l'affaire avec le gouvernement? C'est une « pensée que je vous soumets, n'ayant point qualité « pour m'adresser directement au Synode Réformé. »

Je me hâtai d'envoyer une copie de cette lettre à M. le professeur Bois, alors à Paris, et je demandai en même temps au Conseil de la Faculté son avis sur ce qu'il convenait de faire.

Le Conseil répondit que la seule tentative à faire en ce moment, était de s'informer si M. le Ministre avait l'intention de poser devant le Synode la question de la réorganisation des Facultés de théologie ; et M. Bois fut chargé d'interroger à ce sujet, soit M. le Ministre, soit M. le sous-secrétaire des cultes non catholiques.

A la suite de ces démarches, le Synode luthérien, dans sa séance du 27 juillet 1872, entendit sur cette grave affaire un rapport de l'un de ses membres, M. Duvernoy qui, après avoir rappelé la nécessité d'un établissement pour former les pasteurs de leur Eglise, se posait cette question : « Une Faculté créée à Paris « fera-t-elle disparaître celle de Montauban ? Et il ré- « pondait : Cela est fort à présumer, Montauban étant « évidemment trop excentrique pour pouvoir subsister « seul ! » « D'autre part, ajoutait-il, les Luthériens ne « sont pas assez nombreux pour faire vivre à eux seuls « une Faculté. Il n'y a donc à cette double difficulté « qu'une seule et même issue. Nos deux groupes « luthériens, Paris et Montbéliard, ne sont pas à eux « seuls suffisants pour alimenter une Faculté. Avant « tout il faut des élèves ; et nous avons pensé que la « création d'une Faculté mixte, je veux dire commune « à la fois à notre Eglise et aux Réformés, pouvait pré- « senter des avantages sérieux, et dans cette condition « seulement s'alimenter d'un nombre suffisant de « jeunes étudiants. Nous voyons dans cette institution « d'une Faculté mixte un élément de bonne entente « entre nos deux Eglises protestantes, et dans l'avenir « le point de départ d'une fusion qui se fera pour

« ainsi dire d'elle-même et sans que l'on s'en aper-
« çoive. »

Après ce premier vœu, le Synode luthérien en avait aussi émis un second, celui-ci : « L'institution à Paris, « ou dans son voisinage, d'une Ecole de théologie avec « quatre professeurs appelés à conférer des grades, en « attendant la création de *la* Faculté. »

En présence de ces vœux, la Commission de permanence du Synode Réformé crut devoir adresser à M. le Ministre le rapport suivant, qui fut publié le 19 septembre 1872 :

« La perte de Strasbourg a donné à la question du transfert une importance particulière. L'idée de translation à Paris de la Faculté de théologie rencontre beaucoup d'appui et de sympathies. Mais, dans ce cas, la Faculté de Montauban ne se trouverait plus dans des conditions suffisamment viables, et la Commission conclut à l'établissement, à Paris, des deux Facultés de théologie protestante réunies en une seule. Les professeurs y seraient alors appelés ; des chaires luthériennes y seraient créées ; et il y aurait à Paris un grand centre d'enseignement protestant qui y manque absolument, et cela au préjudice de nos intérêts moraux et matériels.

« L'orateur insiste sur les grands souvenirs attachés à nos vieilles Académies protestantes, dont il importe de perpétuer la tradition. Il propose, au nom de la Commission, le transport à Paris de la Faculté de Montauban, enrichie de chaires luthériennes. Il ne méconnaît pas que la moralité des jeunes candidats ne soit

exposée à Paris à de graves écueils ; qu'il ne puisse être regrettable de passer, sans transition, de la vie cultivée et du milieu éclairé de la capitale, dans quelque obscure paroisse de campagne. Mais il croit que ces périls peuvent être conjurés par une séminarisation rigoureuse et l'admission des élèves au sein de quelques familles honorablement connues.

« L'orateur insiste sur le relief donné au protestantisme par la place officielle qui lui serait faite dans le monde savant. La culture générale est d'ailleurs plus développée à Paris ; le milieu ambiant est plus étendu. Au point de vue de la prédication, le jeune candidat se formera par le contact des chaires des différents cultes chrétiens. Le ministère pastoral est plus complexe, le champ d'activité varié et intéressant : réunions d'évangélisations, — maisons de santé — établissement de diaconnesses — écoles du dimanche — évangélisation des soldats.....

« La Commission permanente présente ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, et le recommande instamment à sa haute bienveillance et à son équité. Un vœu analogue a été exprimé par le Synode de l'Eglise d'Augsbourg. On donnerait donc satisfaction aux intérêts comme aux désirs des deux Eglises protestantes, en les unissant ensemble dans une Faculté commune à Paris.

« A ce point de vue, nous ne saurions, sans la plus vive inquiétude, voir se produire le projet d'établir, même à titre provisoire, une Ecole luthérienne à Paris, tandis que la Faculté Réformée resterait à Montauban.

« Une pareille mesure aurait pour effet d'éloigner indéfiniment la réalisation du vœu des deux Synodes. Provisoire au début, l'Ecole, par la force des choses, deviendrait définitive ; les mêmes difficultés devant lesquelles on s'arrête aujourd'hui subsisteront demain, et feront alors comme à présent, ajourner la solution complète de la question.

« La question elle-même cessera de se poser avec la même urgence, quand l'Eglise d'Augsbourg possèdera un moyen, incomplet sans doute, mais qu'elle espère compléter dans la suite, de former ses propres pasteurs.

« Il ne s'agirait d'abord, il est vrai, que d'établir une Ecole avec quatre professeurs et non une Faculté ; mais on peut être assuré qu'en attendant que l'Etat se décide à le faire lui-même, les luthériens trouveront quelques moyens d'ajouter quelques professeurs supplémentaires ; et, de la sorte, cette Ecole, *pouvant délivrer les grades*, sera une vraie Faculté — moins le nom qui ne se fera pas longtemps attendre.

« Il ne faut pas se le dissimuler, il y aurait là pour l'Eglise Réformée et pour sa Faculté une situation d'infériorité qu'elles ne sauraient accepter. Pourquoi l'Eglise d'Augsbourg posséderait-elle à Paris, sous un nom ou sous un autre, sa Faculté de théologie, tandis que l'Eglise Réformée, plus importante par le nombre, se verrait refuser cet honneur et ces avantages qu'elle a réclamés si souvent et depuis si longtemps ?

« Que deviendrait la Faculté Réformée reléguée dans le Tarn-et-Garonne ? Elle verrait d'abord tous les élèves des Eglises du Nord lui préférer une école plus rap-

prochée; elle verrait ensuite les meilleurs élèves des autres provinces, attirés par les ressources et l'éclat de la capitale, se détourner de Montauban, pour faire leurs études et prendre leurs grades à l'Ecole de Paris.

« On ne pourrait pas songer à interdire aux étudiants réformés l'accès de l'école dite luthérienne. Une telle prohibition serait contraire à notre esprit protestant, aux rapports fraternels des deux Eglises, à la liberté de l'enseignement supérieur qui va être établie; elle serait certainement illusoire. En cet état de choses, on se demande quels sont les étudiants qui resteraient à Montauban, et quels sont les professeurs qui consentiraient à s'y enfermer?

« Le résultat définitif de cette mesure, qui semble d'abord un moyen heureux et facile de ne rien compromettre, en ajournant une grande décision, serait, d'un côté, une Faculté Réformée amoindrie, et de l'autre, une Ecole luthérienne incomplète. Au lieu d'une grande Institution faisant honneur aux deux Eglises, et peut-être à la France, offrant aux luthériens et aux réformés une préparation à tous les points de vue complète pour leurs futurs ministres, on aurait deux Facultés rivales, chacune insuffisante dans son isolement, et se nuisant l'une à l'autre.

« Aucun des grands intérêts qui ont porté les deux Synodes à demander la fondation d'une Faculté mixte à Paris ne serait satisfait, et une injustice serait commise à l'égard de l'Eglise Réformée.

« Au nom de ces intérêts et au nom de la justice, nous demandons que la translation de la Faculté de Montauban et celle de la Faculté de Strasbourg à

Paris ne soient pas disjointes ; que l'une ne soit pas décidée sans l'autre, même provisoirement.

Paris le 19 septembre 1872.

Au nom des membres de la Commission permanente du Synode général de l'Eglise réformée.

LOUIS VERNES, *Président.*
FRÉDÉRIC METTETAL, *Secrétaire.*

Les membres de la Commission permanente du synode sont : MM. Louis Vernes, président, Frédéric Mettetal, secrétaire, Bastie, Bois, Cazenove, Peton, Laurens.

C'est ainsi que par sa Faculté, par son Synode et par sa Commission de permanence l'Eglise poursuivait, sur le terrain universitaire, la réalisation d'une entente vraiment fraternelle, pleine d'égalité, de liberté et de cordialité patriotique, en demandant le transfert, à Paris, des deux Facultés nationales et leur fusion en une seule.

Mais les partis extrêmes, de droite et de gauche, ne trouvaient point leur compte dans ces vœux harmoniques et ce projet d'union, qui respectaient les traditions doctrinales tout en sauvant le présent et en garantissant l'avenir. Aussi se prêtèrent-ils mutuellement la main pour en empêcher le succès. Les ultra-luthériens, craignant, bien à tort, que leur Eglise fut absorbée, luttaient avec passion contre les tentatives de leur commission synodale, jusqu'à s'écrier un jour, en plein Consistoire ; « Plutôt que d'accepter une union avec « les Réformés, nous nous unirions aux rationa-

« listes de Montbéliard. (1) » Les libéraux, de leur côté, aspiraient à obtenir une Faculté de Strasbourg qui représentât le rationalisme, et soutenaient les ultra du *Témoignage* pour faire échec à la Commission synodale. Et comme si ce n'était point assez de cette coalition monstrueuse, les journaux du radicalisme réformé, l'*Avenir* d'Agen et la *Renaissance,* le Consistoire de Nimes, s'efforçaient de créer une agitation parmi les corps ecclésiastiques libéraux réformés, pour prêter main forte à l'opposition ultra-luthérienne et radicale. Des contre-projets d'Ecole luthérienne sans collation de grades, de Faculté luthérienne libérale à Montbéliard, se succédaient, lorsque tout-à-coup, vers la fin de cette même année, on put lire dans un journal de Genève un entrefilet qui annonçait la prochaine apparition d'un décret organisant une Ecole de théologie luthérienne à Paris. J'en écrivis sur le champ à M. le député Mettetal qui me répondit le 13 janvier 1873 :

« J'ai partagé votre émotion en lisant cet entrefilet.
« J'ai interpellé M.... sur le projet révélé par la presse.
« Il m'a dit qu'il était réel, que le décret était préparé
« et n'attendait que la signature. On m'a promis
« qu'il ne serait signé qu'après m'avoir entendu....
« Enfin, je sors du ministère. J'y ai rencontré en même
« temps M. X. et M. X. Nous avons eu une discussion
« très vive qui a duré deux heures. J'ai la certitude
« d'avoir entravé le projet, et je puis vous donner l'as-
« surance que rien ne sera fait avant que nous ayons

(1) Voir la brochure intitulée : La commission synodale de l'Eglise de la confession d'Augsbourg et son accusateur, par Auguste Mettetal.

« été entendus, tant par le Ministre que par M. Thiers.
« Le coup est paré pour le moment ; mais nous avons
« à faire à des gens bien convaincus que nous sommes
« ici sans droit et sans compétence. On fait le projet
« aussi petit, aussi modeste que possible. De quoi
« s'agit-il, dit-on ? De fonder une Faculté ? Nullement :
« une Ecole de théologie publique ? Pas davantage. Il
« s'agit simplement de recueillir les professeurs de
« Strasbourg qui ont voulu à tout prix rester français,
« et de les autoriser à ouvrir leurs cours pour les élèves
« luthériens seulement. — Tout cela n'est que spé-
« cieux ; au fond il s'agit d'une vraie Faculté, d'un
« véritable enseignement public, puisque les profes-
« seurs pourront délivrer des diplômes et faire passer
« des examens officiels. Il ne s'agit pas d'une simple
« *autorisation* donnée à des professeurs, puisque ceux-
« ci seront payés par l'Etat et auront un établisse-
« ment ou local fourni ou payé par l'État. Enfin il ne
« dépend pas du Ministre de limiter arbitrairement
« les cours de la nouvelle Ecole, et d'en exclure les
« élèves non-luthériens de Montauban. Au fond, c'est
« bien une Faculté, une vraie Faculté qui est en cause,
« Faculté d'autant plus dangereuse qu'elle serait par
« elle-même insuffisante, et qu'on ne manquerait pas
« d'en combler les lacunes à l'aide d'un enseignement
« accessoire de cours *libres*, donné par des hommes
« agissant chacun de son côté et pour son compte.
« D'un autre côté il faut tenir compte de la liberté de
« l'enseignement supérieur qui va être proclamée selon
« toute apparence. Ne voit-on pas ce que pourrait
« devenir cet embryon de Faculté projetée, donnant

« les grades, au milieu d'une pareille révolution dans « l'enseignement supérieur ? Il faut donc voir les choses « telles qu'elles sont ; Voilà deux Eglises, dont l'une ne « compte plus que cinq ou six consistoires, qui demandent à installer leur enseignement théologique à « Paris, parfaitement convaincues qu'en présence « d'une Ecole à Paris, toute rivalité en province serait « tuée ; et c'est précisément celle de ces deux Eglises « qui est encore debout, qui serait reléguée en province « ou condamnée à une infériorité manifeste !..... »

De son côté, la Faculté réunie en conseil le 15 janvier 1873, s'empressait d'adresser à M. le Ministre la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Nous apprenons que plusieurs professeurs de la Faculté de Strasbourg doivent être appelés à continuer leur enseignement à Paris avec le droit de conférer des grades. Nous nous associons au sentiment patriotique qui inspire le gouvernement. Nous trouvons naturel et juste que ce qu'il reste encore de l'Eglise luthérienne en France ait une Ecole où puissent se former ses pasteurs, et nos sympathies sont dès longtemps acquises aux anciens professeurs de Strasbourg qui ont tout quitté pour rester fidèles à la patrie. Mais cette mesure placerait notre Faculté dans une situation toute nouvelle, et qu'il est de notre impérieux devoir de vous faire connaître.

« Nous n'avons aucune ambition personnelle. Nous n'éprouvons nul besoin de quitter la province pour la

capitale. Nous ne demandons qu'une chose, c'est de n'être pas condamnés à assister à l'affaiblissement progressif et certain de notre Faculté. Or, nous ne pouvons nous faire illusion sur l'avenir qui attend notre Ecole, si le dessein qu'on attribue au gouvernement vient à s'exécuter. Quels que soient le nom et les débuts de l'Ecole établie dans la capitale, le danger reste le même. Les portes, fermées d'abord aux Etudiants réformés, leur seront bientôt ouvertes. Nous aimons trop la liberté pour vouloir qu'elles leur restent fermées à cause de nous. Le nombre des maîtres augmentera avec celui des élèves. Le résultat inévitable, même prochain, sera l'existence de deux Facultés jouissant de droits égaux, mais établies l'une à Paris, l'autre en province. Il faudrait oublier les habitudes de notre pays et les goûts des jeunes gens, pour ne pas reconnaître que la Faculté reléguée en province ne pourrait que végéter et mourir.

« Nous avons été, Monsieur le Ministre, si frappés de ce péril, que nous avons prié M. le Doyen d'aller l'exposer avec plus de détails à votre haute sollicitude. Il vous fera connaître nos vues sur la situation. Nous les résumons en ces mots :

« Si les professeurs de la Faculté de Strasbourg sont transportés à Paris, nous demandons que notre Faculté y soit transportée en même temps, conformément aux vœux des deux Synodes Réformé et Luthérien, qui ont exprimé le désir qu'une Faculté *unie* soit établie dans la capitale.

« Si cette Faculté *unie* est impossible à Paris, qu'on la fonde en province, soit à Montauban, soit ailleurs ; nous irons où l'on voudra.

« Si elle est impossible partout, que nos collègues enseignent hors de Paris, comme nous. Ils ne sauraient être nulle part plus dénués que nous ne le sommes de secours scientifiques; Montauban n'est plus même un grand centre protestant. Nous ne croyons froisser aucun sentiment fraternel en demandant que les représentants de 103 Consistoires réformés soient placés sur le même pied que les représentants de sept Consistoires luthériens.

« Pleins de confiance dans votre justice et votre bienveillance, nous avons l'honneur, etc. »

De son côté, M. Léon de Maleville, alarmé du projet funeste de créer une Ecole luthérienne à Paris, et instruit de l'imminence du danger, écrivit, en janvier 1873, de son château des Landes, à son ami M. Thiers, président de la République, qui lui répondit sans retard, le 20 de ce même mois : « Mon cher ami Male-
« ville, hier, en recevant votre lettre, j'ai écrit à
« Simon, par le télégraphe, pour déclarer non avenue
« la signature que je craignais de lui avoir donnée
« relativement à la Faculté de théologie protestante.
« En outre, je vais lui parler tout-à-l'heure. »

Il y eut alors un temps d'arrêt d'autant plus prolongé que, quelques mois plus tard, M. J. Simon quittait le Ministère de l'Instruction publique où M. Batbie lui succédait le 25 mai. après quelques jours d'interim de M. Waddington.

Ce temps de répit permit de reprendre avec une énergie nouvelle, à l'encontre du projet clandestin qui venait d'échouer, celui des deux Synodes, élaboré au grand jour : la création d'une Faculté mixte ou unie,

propre à répondre aux besoins des deux communions luthérienne et réformée. A cet effet, il fut convenu que des représentants des deux Églises nationales, M. Würtz, doyen de la Faculté de Médecine et M. Fallot, pasteur président et inspecteur ecclésiastique, tous deux membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique, M. Sardinoux, doyen de la Faculté Montalbanaise et membre aussi du Conseil supérieur, assisté de M. G. Guizot, Directeur des cultes non catholiques, et de M. du Mesnil, Directeur de l'Enseignement supérieur, demanderaient une audience au nouveau Ministre, pour conférer avec lui sur cette question capitale. Au jour fixé, M. Batbie nous reçut dans son cabinet, et la conférence commença. Le représentant de la Faculté Montalbanaise, invité à introduire le sujet, le fit en traçant à grands traits son côté historique depuis 1834 jusqu'au moment présent, et en signalant les arguments qui militaient en faveur de la solution désirée. La première remarque de M. le Ministre ne fut pas bien embarrassante. « Je m'étonne, « dit-il, qu'à une époque, comme la nôtre, où l'esprit « de décentralisation souffle de toutes parts, et en « particulier dans l'Université, vous cherchiez, au « contraire, à centraliser et à unifier vos Ecoles de « théologie. » Cette observation, à laquelle il était si facile de répondre en accentuant notre infime minorité, notre dispersion, notre émiettement sur le sol de la patrie, et les conséquences désastreuses qui découlent de ce triste état, fut accueillie de tous par un léger sourire auquel s'associa M. Batbie qui eut soudain recours à une autre remarque plus sérieuse. Il nous

fit observer qu'à son avis il n'y avait pas dans la Chambre une majorité favorable à la solution demandée, et qu'en ce cas il ne pouvait ni ne devait s'exposer à un échec en la proposant officiellement; mais il ajouta que si des députés protestants en prenaient l'initiative, il la soutiendrait à la tribune. Chacun alors intervint dans la discussion, pour exprimer ses idées, ses raisons, ses craintes ou ses espérances à cet égard; et, ce point épuisé, M. le Ministre reprit la parole pour nous signaler un obstacle autrement considérable. « Vous êtes entourés d'un adversaire invisible, mais « très réel et présent partout, qui vous enlace de tous « côtés, devant et derrière, à votre droite et à votre « gauche, pour vous barrer le passage et l'arrivée à « Paris. L'Eglise catholique ne peut pas admettre que « vous preniez place et rang à la Sorbonne. » Mais que fera-t-elle, répliqua-t-on, quand la liberté imminente de l'enseignement supérieur aura ouvert les portes de Paris à toutes les Églises et à toutes leurs doctrines, et que, sous son égide, des Facultés de théologie s'installeront à ses côtés dans le quartier latin? L'argument était irréfutable et péremptoire; et M. Batbie qu'on attendait, nous dit-il, à Versailles, pour le Conseil des Ministres, n'eut pas d'autre réponse à nous faire que celle de nous congédier en nous exprimant ses regrets. Quoiqu'il ne fût pas, évidemment, disposé à prendre en main notre cause et à agir, je crus cependant devoir lui remettre la note suivante qui avait servi de base à nos entretiens :

Arguments généraux en faveur du transfert, à Paris, de la Faculté de Montauban.

1° Besoin, de plus en plus vivement senti dans le sein de l'Eglise réformée, d'élever le niveau des études théologiques, de réorganiser la Faculté, et de la placer dans un milieu plus favorable. L'historique suivant en est la preuve.

En 1834, M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique, réunit à Paris et présida une Commission composée de Pairs de France, de députés et de présidents de consistoires, laquelle, pendant six mois, étudia la question de l'enseignement théologique réformé, et conclut à la création d'une Faculté à Paris, ou au transfert de celle de Montauban.

Depuis cette date, la question, non résolue, n'a cessé de reparaître aux époques de secousses nationales et d'essais de réorganisation ecclésiastique, en 1848 et en 1870. Le progrès des sciences, les attaques de l'anti-christianisme, la crise religieuse générale qui sévit, en ont fait toujours plus l'objet des préoccupations du Président du Conseil central des Eglises réformées, et des hommes les plus considérables du protestantisme français.

Tel est le courant grossissant des aspirations et des besoins de notre Eglise, dont notre Synode officiel s'est fait tout récemment l'organe et le défenseur.

2° Depuis plusieurs années, et en particulier depuis deux ans, les Ministres de l'Instruction publique, MM. Duruy, Bourbeau, Segris, Jules Simon, et bien avant eux, M. Rouland, ont été saisis de rapports et de mémoires sur l'urgente nécessité de fortifier et d'agrandir l'enseignement philosophique et théologique de la Faculté, par l'institution de professeurs

nouveaux et d'agrégés. M. Duruy avait lui-même provoqué l'un de ces mémoires. M. Bourbeau l'avait étudié et approuvé ; M. Segris et M. Mège se préparaient à y faire droit ; et tout récemment un nouveau rapport a été adressé à M. le Recteur Gatien Arnould pour M. J. Simon.

Ces réclamations répétées de réformes et d'améliorations, sont rendues plus urgentes encore par l'arrivée croissante d'élèves de Genève et de Strasbourg qui viennent terminer leurs études dans notre Faculté.

3° Une Faculté complétée et mieux placée, à Paris, à l'usage de 7 ou 800 mille Réformés et de 50 mille Luthériens, contribuerait admirablement à développer entre les professeurs et les élèves, et par suite entre les deux Eglises, les sentiments de fraternité, la communion de foi, d'esprit et de tendances pratiques, et préparait l'avènement du jour où s'accomplirait une union plusieurs fois projetée, en 1848 entr'autres, au Synode officieux de Paris, entre les deux branches sœurs du protestantisme évangélique français. Cette union qui est dans les vœux de beaucoup, pourrait commencer à devenir une réalité par la création d'une grande Faculté mixte, placée dans le centre le mieux assorti aux nécessités actuelles.

4° La création, à Paris, d'une Faculté luthérienne, composée seulement, comme on le proposait naguère, de deux professeurs luthériens de Strasbourg et d'un professeur réformé, ne se légitime à aucun point de vue. La présence d'*un* professeur réformé, dans une école luthérienne ne saurait, à aucun égard, représenter l'Eglise réformée de France, et ferait échec à la

Faculté de Montauban. Elle se conçoit moins bien que celle, dans le cas inverse, de deux professeurs luthériens à la Faculté réformée, à cause de la proportion, ou si vous voulez, de la disproportion numérique des deux Eglises. Enfin cette Ecole, embryon universitaire, finirait certainement, par l'insuffisance de l'enseignement et par le manque d'étudiants, par n'être pas même une commission d'examen.

5° Si l'intérêt politique et le patriotisme commandent de tenir quelque part en réserve, jusqu'au jour d'une glorieuse revanche, les honorables débris de la savante Faculté Strasbourgeoise, pour la restituer à l'Alsace reconquise, n'est-il pas évident que sa translation à Paris, loin d'y être provisoire, y deviendrait définitive? car, comme on l'a dit, si l'on peut aller de Strasbourg à Paris, on ne retourne pas de Paris à Strasbourg! Et dans ce cas, la Faculté de Montauban, toujours exilée, serait sacrifiée à la luthérienne de Paris.

6° Enfin, la perspective assurée de la liberté de l'enseignement supérieur vient militer, à son tour, en faveur d'une prompte et complète réorganisation du double enseignement philosophique et théologique, depuis si longtemps réclamée à tant de justes titres. Alors seulement la Faculté, munie de toutes les ressources littéraires et scientifiques qui lui manquent, serait en mesure de lutter avec avantage contre la concurrence probable des écoles théologiques que fonderont dans la capitale les diverses tendances du protestantisme, soit dissident, soit rationaliste négatif.

Cette concurrence probable devint bientôt une réalité sous la forme d'une *Ecole libre des Sciences religieuses* dont nous avons fait connaître, dans un paragraphe précédent, le programme et le personnel enseignant. La première séance d'ouverture eut lieu le 7 décembre 1873, et la seconde et dernière, le 4 décembre 1874, sous la présidence de M. de Pressensé. M. Lichtenberger y lut une histoire de l'Université de Strasbourg ; M. Matter annonça le programme des cours ; et M. le pasteur Recolin termina par quelques paroles d'encouragement aux Maitres et aux Elèves. Le journal le *Christianisme*, à qui nous empruntons ces détails, termine son compte-rendu par cette question qui révèle l'esprit dont quelques professeurs étaient animés : « La séance eût-elle été moins intéressante, si l'on eût supprimé toutes les attaques peu convenables, pour ne rien dire de plus, contre la Faculté de Montauban ? »

La loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur ayant été votée par l'Assemblé nationale, le 12 juillet 1875, cette Ecole se hâta de publier un prospectus dont voici la première phrase :

« L'Ecole libre des sciences religieuses, fondée il y a deux ans, vient de se transformer en *Faculté libre de théologie*. On verra par nos statuts que l'enseignement de la faculté de Paris sera organisé de manière à correspondre en tous points à l'enseignement de la Faculté nationale, y compris l'enseignement de l'année préparatoire.

« Des dispositions seront prises pour trouver, à

ceux qui en exprimeraient le vœu, une pension dans une famille chrétienne, en attendant que le Conseil de la Faculté ait organisé un établissement d'internat.

« La Faculté nouvelle sera fondée sur les mêmes principes que l'Ecole libre des sciences religieuses. Elle aura pour base la foi positive à la révélation, telle qu'elle résulte de l'ensemble des témoignages apostoliques. Elle sera également fidèle à l'esprit de largeur ecclésiastique qui animait sa devancière. Ne s'inféodant à aucune Eglise particulière dans le protestantisme, elle compte des professeurs appartenant à l'Eglise réformée, à l'Eglise luthérienne et aux Eglises indépendantes. »

Les trois administrateurs étaient MM. Waddington, député, William Jackson et Durand-Dassier ; les professeurs titulaires, MM. Lichtenberger, Sabatier, de Pressensé, Matter, Bersier, Hollard ; les professeurs agrégés, MM. Massebieau, Ph. Berger, Ed. Stapfer, Decoppet, Scherdlin et Vautier.

M. le Ministre ayant fait deux objections à ce projet, une de principe et une d'application, l'ouverture en fut ajournée.

Le parti libéral, de son côté, se montra désireux de mettre à profit, pour son compte, cette même loi d'émancipation, et il convoqua à Nimes, les 6 et 7 octobre de cette année, une grande Conférence pastorale composée de 80 membres, et présidée par M. Montandon.

La première question posée, fut celle-ci : *Création d'une Faculté libre de théologie;* mais le résultat fut loin d'être à la hauteur des prétentions. Voici, en effet,

la conclusion du rapporteur et le résumé de la discussion :

« La conclusion pratique du rapport est celle-ci : puisque le moment n'est pas encore venu pour les Eglises libérales de fonder une Faculté libre de théologie, elles pourraient du moins travailler à l'établissement de cours supérieurs de théologie. Trois ou quatre professeurs seraient appelés à donner ces cours dans la capitale. Les Etudiants suivraient ces leçons, tout en prenant leurs inscriptions et une bonne partie de leurs leçons à la Faculté libre de théologie que MM. de Pressensé, Sabatier, etc., sont dans l'intention de fonder, dès que les difficultés légales qu'on leur a opposées, auront été levées. Cette Faculté elle-même répondrait à notre but si elle donnait plus de garanties au point de vue ecclésiastique ; mais le meilleur moyen serait de profiter de ce qu'elle a de bon, en comblant les lacunes qu'elle présente, par la fondation d'une Ecole supérieure dirigée par des savants et des pasteurs de notre choix.

« La discussion qui a suivi la lecture de ce rapport a été courte. Tout le monde avait le sentiment que le moment n'est pas encore venu pour nous de procéder à la fondation d'une Faculté libre. Nous ne le pourrons d'une manière efficace, que lorsque nous serons entièrement privés des ressources dont nous pouvons encore jouir actuellement. D'ailleurs, à défaut de Strasbourg que nous regrettons, et de Montauban qui nous dégoûte, de la Faculté dissidente qui ne nous satisfait pas pleinement, et qui, d'ailleurs, n'existe pas encore, nous avons toujours Genève qui mérite toutes nos

sympathies. Cette Faculté, fondée par nos pères, devient nôtre de plus en plus; elle peut le devenir davantage si, comme c'est probable, on se met à y appeler des professeurs français. »

On le voit, après le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, les partis s'agitaient pour la faire tourner au bénéfice de leurs croyances ou de leurs négations, les uns, en transformant une Ecole libre des sciences religieuses en une Faculté libre de théologie, les autres, impuissants à créer, en se groupant autour d'une Faculté étrangère. Le clergé catholique, lui aussi, fit appel à tous les dévouements pour établir des Universités à son image. Au milieu de ce mouvement, comment l'Eglise protestante aurait-elle pu ne pas se préoccuper de l'Ecole où se formait, depuis le commencement du siècle, le plus grand nombre de ses pasteurs, et ne pas sentir que l'un de ses premiers devoirs était d'assurer, en la fortifiant, l'avenir d'une Faculté duquel dépendait en grande partie le sien propre? Déjà les conférences nationales évangéliques du Midi, après un rapport très concluant de M. le pasteur Recolin sur la question de la pénurie des pasteurs et les moyens d'y remédier, présenté à la séance du 29 octobre 1874, avaient abouti à la fondation de l'*Œuvre pour l'encouragement du Saint-Ministère* dans l'Eglise Réformée de France, dont l'un des buts était d'aider dans leurs études les jeunes gens bien qualifiés; et presque immédiatement après la réunion libérale de Nimes dont nous venons de parler, ces Conférences nationales évangéliques tenaient, à

Alais, leurs assises pour s'occuper des mêmes intérêts. M. le professeur Bois y exposait les besoins de l'enseignement théologique dans la Faculté dont la direction venait de lui être confiée par l'Etat, et, sous l'impression de son discours, le bureau avait été chargé d'adresser aux Eglises, en faveur de la Faculté de Montauban, un appel dont voici quelques extraits :

« La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, « et la restauration de notre Eglise Réformée sur la « double base de sa foi et de sa discipline, font à « l'Eglise une obligation pressante de songer à sa Fa- « culté. Entre l'Eglise et la Faculté, il y a, en effet, un « lien étroit, indissoluble, qu'avaient soigneusement « conservé nos Pères, et qui ne se relâche ou ne se « rompt que pour la ruine de l'une ou de l'autre, il « faut dire de toutes deux. L'Eglise fait la Faculté « dont elle nomme les professeurs. La Faculté fait « l'Eglise dont elle élève les pasteurs. Entre elles, il « ne saurait y avoir de séparation ni d'intervalle, à « plus forte raison d'éléments étrangers. Laisser à « une autre Faculté le soin de former notre Eglise, « c'est-à-dire ses conducteurs spirituels, serait aussi « étrange et contradictoire que laisser à une autre « Eglise le soin de soutenir notre Faculté. »

« Notre devoir est clair. Comment le remplir?

« Le séjour de la Faculté à Montauban présente des « avantages et des inconvénients qui se résument en « un mot : isolement.

« L'isolement est un avantage, s'il signifie recueil- « lement et calme. Il est un inconvénient, s'il signifie « solitude, absence de ressources intellectuelles. Mais

« l'Eglise peut remédier à ce danger ; elle n'a qu'à « constituer un budget à sa Faculté. Avec un budget, « la bibliothèque aura tous les livres nouveaux utiles ; « la salle de lecture aura tous les journaux et toutes « les revues nécessaires ; les cours seront augmentés « et complétés.

« Pour réaliser ces résultats, nous le répétons, il « faut un budget. Que chaque Conseil presbytéral « s'impose donc un sacrifice annuel, et que les fidèles « tiennent à honneur de soutenir leurs corps ecclé- « siastiques. Il faut agir et sans délai.

« Si quelqu'un était indécis, qu'il observe l'agitation « presque fébrile dont l'Eglise catholique nous donne « le spectacle. Pour couvrir la France du réseau de ses « Facultés, les évêques demandent des millions, et les « sacrifices exigés ont beau être énormes, l'enthou- « siasme des laïques est plus grand encore. L'Eglise « Réformée ne fera-t-elle pas pour sa foi ce que l'ultra- « montanisme fait pour la domination ? »

La Normandie, vers la fin du mois de novembre, suivit de très près cet exemple. Elle eut, elle aussi, sa Conférence, et M. F. Puaux, qui avait assisté à celle d'Alais et y avait pris la résolution de travailler au service de cette noble cause, y lut un remarquable rapport qui concluait par cette proposition : ne serait-il pas opportun de demander à nos Conseils presbytéraux la création d'une collecte annuelle en faveur de la Faculté de Montauban, pour y établir sept nouvelles chaires, pour doter les concours, déjà institués, de prix d'une valeur réelle, et pour augmenter soit la quotité, soit la quantité des bourses ?

La Conférence, convaincue comme son rapporteur, que la prospérité et l'avenir de la Faculté Montalbanaise dépendaient beaucoup moins de l'appui de l'Etat que de l'énergique et puissante sympathie de l'Eglise, accueillit favorablement les idées émises, accepta la proposition qui lui était faite, et décida que le rapport serait imprimé et envoyé à tous les pasteurs de l'Eglise réformée de France.

Nonobstant tous ces sympathiques efforts des corps évangéliques, pour élever la Faculté de leur choix à la hauteur des exigences créées par le progrès général des sciences, par la loi nouvelle de liberté, et par la rivalité des tendances, la question de son déplacement était plus que jamais à l'ordre du jour. Des combinaisons éphémères se succédaient, tendant le plus souvent à la reléguer en province dans quelque grand centre universitaire, lorsque, le 9 mars 1876, M. Waddington fut appelé au Ministère de l'Instruction publique. Aussitôt la question reprit une vigueur nouvelle, les uns craignant que sa qualité de protestant ne fût plutôt un obstacle qu'une promesse de succès, et d'autres, au contraire, se livrant aux plus belles espérances. Ce qui est certain, c'est que, dès le mois de juin 1876, on apprit subitement à Montauban qu'il s'agissait de nouveau de reconstituer à Paris l'ancienne Faculté de Strasbourg, et l'on ajoutait même — ce qui était prématuré — que le décret de fondation était déjà signé. Il était très vrai, en effet, que le nouveau Ministre était décidé à faire droit aux réclamations des luthériens de Paris. Aussi M. le doyen Bois fut-il soudain délégué à Paris avec le mandat de traiter la ques-

tion avec le Ministre, qui lui promit de ne prendre aucune mesure effective et définitive qu'après avoir pris préalablement les avis d'une commission mixte de luthériens et de réformés.

Sur ces entrefaites, deux inspecteurs généraux, M. Faye et M. Deltour, arrivèrent à Montauban pour s'entretenir avec le Conseil des intérêts de la Faculté. Les professeurs leur firent comprendre la situation fâcheuse et inacceptable que ferait à la Faculté la création, à Paris, d'une Faculté luthérienne qui serait forcément ouverte aux étudiants réformés. Messieurs les Inspecteurs reconnurent parfaitement qu'il n'était pas possible à Montauban de faire concurrence à une Faculté parisienne; et dans ce cas, trois alternatives leur parurent possibles:

1° Ou bien interdire aux étudiants réformés de suivre les cours de la Faculté luthérienne et d'y prendre leurs grades, — ce qui serait peu d'accord avec le principe de la libérté de l'enseignement supérieur, et peu libéral en soi;

2° Ou bien transporter la Faculté de Montauban à Paris, soit pour y demeurer à l'état de Faculté réformée distincte, soit pour y former avec l'Ecole luthérienne une grande Faculté unie;

3° Ou enfin transporter la Faculté de Montauban dans l'un des grands centres universitaires que le Ministre est décidé à constituer dans les départements, soit à Toulouse, soit à Bordeaux, soit à Montpellier.

La translation à Paris et la formation d'une Faculté *unique* leur paraissait médiocrement désirables.

A la fin de ce mois de juin, la situation s'était quelque

peu modifiée. M. Bois était revenu à Montauban, après avoir vu le Ministre et le Directeur général de l'enseignement supérieur, et il apportait à ses collègues des informations plus précises. Un fait était décidément acquis, savoir : l'intention bien arrêtée de créer à Paris une Faculté luthérienne ouverte aux étudiants réformés, tout en comprenant que l'existence de cette Faculté parisienne serait un coup mortel pour celle de Montauban. Seulement l'autorité supérieure paraissait disposée à opérer le transfert à Paris plutôt que dans une autre ville de province.

Aussitôt le Conseil de la Faculté décida qu'un rapport serait adressé au Ministre de l'Instruction publique et à celui des cultes, pour leur exposer la situation et leur demander la translation à Paris ; en voici la teneur :

« La Faculté de Montauban a été informée des intentions de M. le Ministre de l'Instruction publique relativement à la création, à Paris, d'une Faculté de théologie luthérienne qui serait ouverte aux Etudiants de l'Eglise Réformée comme à ceux de la Confession d'Augsbourg. Elle s'associe aux sentiments patriotiques qui ont inspiré ce projet. Jamais il n'a été dans la pensée des professeurs de Montauban de contester ou de méconnaître les droits de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, privée par les cruelles vicissitudes de la guerre, de la Faculté de théologie où se formaient ses pasteurs. Ces droits nous sont chers et sacrés, et nous serions les premiers à les défendre s'ils étaient oubliés. Mais nous demandons que les droits de la Faculté de Montauban et ceux de l'Eglise Réformée que cette Faculté représente, ne soient pas sacrifiés.

« Or, il est certain que la fondation à Paris d'une Faculté luthérienne ouverte aux Etudiants réformés, aura pour conséquence inévitable la ruine, à courte échéance, de la Faculté de Montauban. Entre Montauban et Paris il n'y a pas de concurrence possible. Une Faculté reléguée dans une ville où manquent absolument les ressources littéraires et scientifiques, sera fatalement condamnée à végéter et à mourir. Le recrutement des étudiants et des professeurs y deviendra également difficile. La grande majorité des élèves prendra le chemin de Paris. Tous les jeunes gens qui habitent le Nord de la France, tous ceux qui ont quelque ambition intellectuelle et qui se sentent quelque valeur, tous ceux à qui leur position de famille et de fortune permet le séjour de Paris, feront leurs études dans la Faculté parisienne. Il ne restera à Montauban que les Etudiants pour qui les dépenses de Paris seraient une trop lourde charge. Et encore trouveront-ils le moyen de se créer des ressources pour aller passer au moins un ou deux ans dans la Faculté parisienne, et y prendre leur grade de bachelier en théologie. Ce résultat est d'autant plus à prévoir que l'école préparatoire où se forment, en grande partie, les étudiants de Montauban, est établie à Paris. Les élèves sortant de cette école trouveront plus avantageux de demeurer à Paris que de venir à Montauban. La Faculté de Montauban sera peu à peu abandonnée, et finira par devenir déserte. Quelle sera alors la position de ses professsurs ? Ce seront des maîtres sans élèves, ou n'ayant pour élèves que le petit nombre de ceux que le défaut de ressources suffisantes empêcheront de

faire leurs études à Paris. Les professeurs actuels consentiront-ils à continuer leur enseignement à de telles conditions? Et comment trouver à l'avenir des hommes de valeur qui acceptent une tâche aussi ingrate que celle-là ?

« L'Eglise Réformée ne pourrait assister avec indifférence à cette décadence de la Faculté de Montauban, car cette décadence serait la sienne. Une Eglise, en effet, est toujours solidaire de la Faculté de théologie où se forment ses pasteurs. Il est vrai que l'Eglise Réformée regagnerait à Paris tout ce qu'elle perdrait à Montauban, et qu'un grand nombre de ses pasteurs pourraient profiter pour leurs études de toutes les ressources qu'offre la capitale; mais cet avantage serait plus que compensé par deux inconvénients également graves.

« Et d'abord les pasteurs de notre Eglise seraient formés sous des influences que cette Eglise n'aurait pas choisies, et sous la direction de professeurs sur la nomination desquels elle n'aurait pas été consultée. L'Eglise Réformée a son esprit, ses principes, ses traditions, qui lui donnent sa physionomie distincte et l'appellent à jouer son rôle particulier dans l'histoire. Elle tient à demeurer fidèle à ces traditions et à maintenir ces principes. C'est là tout ensemble pour elle un droit et un devoir. Elle ne peut consentir à ce que ses futurs pasteurs soient élevés loin de son regard et de sa surveillance, par des maîtres qu'elle n'a pas choisis, et dans un milieu qui n'est pas le sien. Voilà pourquoi les Eglises réformées, en France comme ailleurs, ont tenu de tout temps à prendre part à la nomination

des professeurs de leurs Facultés de théologie. C'est un droit que la loi leur confère aujourd'hui ; et elles seraient, en fait, privées du bénéfice de ce droit, si le plus grand nombre de leurs pasteurs faisaient leurs études dans une Faculté luthérienne. Et cet inconvénient serait d'autant plus sérieux, qu'une Faculté étrangère — celle de Genève — peut déjà former des pasteurs qui entrent au service de l'Eglise réformée sans que celle-ci ait pu exercer aucun contrôle sur leurs études.

« En second lieu, les étudiants réformés qui se prépareraient au Saint Ministère dans la Faculté luthérienne de Paris, seraient privés des avantages matériels et de la surveillance morale dont bénéficieraient les étudiants luthériens, seuls admis dans le séminaire qu'il est question de fonder à côté de la Faculté luthérienne. Les étudiants réformés se trouveraient ainsi livrés à eux-mêmes au milieu des tentations et des dangers de Paris.

« Lorsque l'on songe que l'Eglise Réformée représente la grande majorité des protestants de France, la situation inférieure qui lui serait faite paraît plus injustifiable encore. Est-il juste qu'une Eglise qui compte *cent trois* Consistoires soit sacrifiée à une Eglise qui n'en compte que *sept* ? Est-il juste que l'Eglise de la grande majorité ne conserve qu'une ombre de Faculté reléguée dans une petite ville de province, et que l'Eglise de la minorité ait la sienne dans la capitale ? Est-il juste, enfin, que l'Eglise de la majorité soit contrainte par la force des choses à voir le plus grand nombre de ses pasteurs se former dans une autre Faculté que la sienne ?

« Que la Faculté de Montauban soit transportée à Paris en même temps qu'y sera fondée la Faculté luthérienne, voilà la seule solution équitable.

« C'est là, d'ailleurs, ce qu'ont formulé tour à tour, en 1872, le Synode des Eglises réformées et celui de l'Eglise de la confession d'Augsbourg. C'est le vœu qu'a exprimé aussi et à plusieurs reprises la Faculté de Montauban, dans les divers mémoires adressés par elle au Ministre de l'Instruction publique en 1870-1871, en 1872 et en 1873.

« Il est inutile d'insister sur les nombreux et précieux avantages qu'offrirait aux deux Eglises protestantes, unies à l'Etat, la création à Paris d'une grande Faculté mixte, qui concentrerait en un commun foyer toutes les forces vives du protestantisme français.

« Il est vrai que l'on fait des objections à la translation de la Faculté de Montauban à Paris. On redoute pour les étudiants l'agitation fiévreuse et les mille tentations de la capitale. Ces craintes peuvent n'être pas sans fondement. Mais puisque la création d'une Faculté parisienne paraît décidée, le seul moyen pratique de conjurer les dangers du séjour de Paris pour les jeunes gens de l'Eglise Réformée qui ne manqueront pas d'y aller faire leurs études, c'est de transporter à Paris, avec la Faculté de Montauban, le séminaire qui lui sert d'auxiliaire. Les étudiants réformés seront dès lors à l'abri de tout danger que l'on redoute, sans avoir à souffrir d'une contagion malsaine.

« On a objecté aussi les dépenses considérables qu'entraînerait la translation de la Faculté de Montauban à Paris. Mais si l'on doit créer une Faculté à Paris,

n'y aurait-il pas avantage, au point de vue financier comme à tous les autres, à n'avoir qu'une seule Faculté au lieu de deux ? On affecterait à la Faculté nouvelle, — s'il fallait n'y en avoir qu'une — le budget de la Faculté de Montauban — et s'il devait y avoir deux Facultés, les mêmes locaux et la même administration pourraient servir à toutes deux, — ce qui rendrait les frais généraux moins considérables.

« Que l'on veuille bien remarquer que depuis le premier jour où la question de la Faculté luthérienne a été posée, la Faculté de Montauban s'est toujours déclarée prête à souscrire à toutes les combinaisons compatibles avec ses propres droits et avec ceux de l'Eglise Réformée. Elle acceptait, par exemple, soit l'union des deux Facultés à Paris ou hors de Paris, soit la création d'une Faculté luthérienne hors de Paris. La seule combinaison contre laquelle elle ait protesté comme mettant en péril sa propre existence et portant atteinte aux droits de l'Eglise Réformée, c'est la création d'une Faculté luthérienne à Paris, la Faculté Réformée demeurant à Montauban. Or, la Faculté luthérienne de Paris est à la veille d'être créée. Nous ne nous en plaignons pas ; nous nous en félicitons au contraire ; mais nous demandons, au nom de l'équité, que la Faculté Réformée soit transportée de Montauban à Paris. Ce n'est pas nous qui avons choisi cette solution parmi toutes celles qui pouvaient être proposées et auxquelles nous avons déclaré consentir.

« La fondation d'une Faculté luthérienne à Paris a été décidée sans que nous ayons été consultés. Que du moins elle soit accompagnée de la mesure qui

seule fait de cette solution une solution équitable et acceptable pour l'Eglise Réformée.

« Nous savons assez quels sentiments de haute et bienveillante équité inspirent le gouvernement, et en particulier M. le Ministre de l'Instruction publique, pour être assurés que ces justes réclamations seront entendues. »

Ce rapport, m'écrivait M. Bois, le 4 août, sera peut-être inutile, à présent que la Chambre des députés a voté. Que s'était-il donc passé à la Chambre? Le 29 juillet 1876 on y discutait le budget dont le chapitre XII contenait les articles relatifs à la théologie protestante, et portait, entre autres, pour le traitement de treize professeurs et de deux doyens, la somme de 72,500 francs. Le rapport de M. Bardoux, ajoutait:

« Après la perte de l'Alsace, l'Assemblée nationale « reconnaissant les droits de l'Eglise de la Confession « d'Augsbourg, a maintenu chaque année au budget « de l'Instruction publique, chapitre VII, le traitement « de six professeurs avec cette mention: Strasbourg « (à transférer). Le moment de cette translation est « arrivé. M. le Ministre de l'Instruction publique a « entretenu la Commission du budget, de ses inten- « tions. Cette Faculté ne peut être transférée qu'à « Paris; elle doit être mixte, luthérienne et calviniste, « c'est-à-dire, absorber la Faculté de Montauban. « Elle aura aussi le caractère d'un grand enseigne- « ment. On ne fera, du reste, que réaliser un vœu « depuis longtemps exprimé. En 1835, une Commis- « sion, composée de pairs de France, de députés, « de présidents de Consistoire, conclut à la création

« d'une Faculté protestante à Paris. Les Consistoires « furent consultés et se prononcèrent en majorité pour « cette création. Le 20 août 1835, M. Guizot, qui « avait provoqué l'enquête, demanda à la Chambre des « députés cette création. M. Dubois fit un rapport favo- « rable à la Commission du budget : « La réunion des « deux enseignements réformé et luthérien, disait-il, « serait un avantage pour les institutions protestantes. » « Le Ministre d'alors, M. Pelet de la Lozère, appuya « la proposition en ces termes : « Il n'existe de fortes « études que là où les Facultés s'avoisinent : Leyde, « Oxford, Upsal. Les jeunes gens qui vont chercher « des études complètes à l'étranger, doivent les trouver « à Paris. » En 1836, un nouveau rapport de M. Duver- « gier de Hauranne, à la Commission du budget, « exprima le même vœu et, sur une pétition signée de « 175 pasteurs, M. Lacroix, député, déposa un rapport « favorable. En 1838, M. Boissy-d'Anglas rappela les « précédents sans qu'une conclusion intervint.

« Votre Commission du budget a tenu à rappeler à « son tour les antécédents. La Faculté de Strasbourg « attend sa translation ; une grande Université com- « plète se fera à Paris. En vous proposant de voter les « crédits pour la Faculté de théologie protestante, « nous appuyons énergiquement la proposition de « créer à Paris un grand centre d'enseignement pour « les cultes protestants. »

« Nous n'avons pas cru qu'il fallût plus longtemps « prolonger l'indécision sur le transfert de Strasbourg. « Votre Commission du budget, s'entendant avec M. le « Ministre de l'Instruction publique, a cru que le

« moment était venu d'opérer cette translation. Elle a « pris cette décision après s'être entourée aussi de « l'adhésion de tous les hommes compétents, après « avoir recueilli, dans le passé, les opinions des « hommes les plus estimés, après avoir lu les débats « qui, dans les Chambres précédentes, ont appelé à la « tribune les plus grands noms de l'éloquence fran- « çaise.

« Nous n'avons pas seulement résolu de transférer « à Paris la Faculté de théologie de Strasbourg ; nous « avons même fait plus : nous avons donné à M. le « Ministre, afin qu'un grand enseignement religieux « protestant pût exister à Paris, les moyens de trans- « férer également la Faculté de théologie de Montauban « à Paris. Il serait ainsi créé une sorte d'Université « mixte, luthérienne et calviniste, dans laquelle les « deux religions pourraient enseigner leurs dogmes, « leur histoire et leur morale.

« Nous avons cru devoir agir ainsi parce que, autre- « ment, nous aurions privé une minorité, intéressante « à tous les points de vue, d'un des moyens de pra- « tiquer sa foi, et nous voulons avant tout respecter « et défendre la conscience. (Très bien ! très bien !) »

La question de principe était donc résolue ; un vote favorable était acquis à la translation de la Faculté de Strasbourg, à celle de la Faculté de Montauban, et à la création d'un grand enseignement théologique, mixte ou uni, à Paris. La Chambre des députés venait de fournir au Ministre les moyens de réaliser le vœu des deux Synodes réformé et luthérien ; à celui-ci de choisir le mode et le moment de l'exécution.

Mais ce vote était loin de plaire à tout le monde. Quelques jours après, dès le mois d'août, le *Témoignage*, mécontent de la création d'un grand centre d'enseignement mixte, trouvait *que la mariée était trop belle*. Il contestait la « valeur et l'opportunité des facultés mixtes » et voyait dans cette Faculté unie « la fusion naissante des Eglises... l'absorption de la luthérienne dans le chaos de toutes les doctrines et de toutes les contradictions, qui se trouvent dans le protestantisme ». Il prévoyait que « la théologie luthérienne serait faiblement représentée; et plût à Dieu, ajoutait-il, qu'elle le soit dans une mesure quelconque. » Aussi concluait-il en demandant la création d'un séminaire luthérien « qui soit bien à nous, disait-il, et dans lequel les jeunes gens qui se destinent à servir l'Eglise, retrouvent ses principes, sa vie, sa doctrine. »

Une autre opposition, venue du côté libéral et toujours en éveil, habile à susciter des entraves ou des combinaisons diverses, et très antipathique à la Faculté de Montauban contre laquelle elle luttait depuis si longtemps, n'était pas moins énergique contre cette alliance à Paris des deux corps enseignants. Le Ministre, quoique assiégé par des sollicitations bien diverses et bien propres à tenir son esprit en suspens, avait pourtant pris quelques résolutions très précises vers la fin de cette année, comme en témoignent les extraits d'une lettre du 5 décembre, écrite par l'un des pasteurs les plus autorisés de Paris, qui avait longuement conféré avec le Ministre, et reçu de lui les déclarations suivantes :

« Le projet de placer à Montauban quelques professeurs luthériens, en prenant à Paris telles mesures complémentaires jugées suffisantes, devait être considéré comme abandonné et irréalisable ; il n'y a pas à y revenir.

« La crainte de l'établissement provisoire de la Faculté de Strasbourg à Paris, avec adjonction de quelques éléments réformés, et par suite du maintien plus ou moins long de la Faculté réformée à Montauban, n'est pas fondée.

« Je me propose de procéder par *mesure d'ensemble*, en présentant un projet de loi et pour Strasbourg et pour Montauban, lorsque la question des Universités sera portée aux Chambres.

« Je ne sais pas encore s'il sera laissé subsister à Montauban quelque enseignement préparatoire ; en particulier, la question du séminaire n'est pas résolue dans mon esprit.

« Il est de toute justice que la prépondérance soit accordée, dans la nouvelle Faculté, à l'Eglise Réformée, comme c'était l'inverse à Strasbourg.

« Malgré l'unité de direction, la Faculté mixte, comprise dans ce sens qu'il ne saurait y avoir un double Décanat, *la distinction des professeurs réformés et luthériens* subsistera ; et je suis très disposé à suivre, pour la nomination des professeurs réformés, les règles actuelles, et à consulter l'Eglise.

« Si, d'une façon générale, le Ministre de l'Instruction publique nomme directement les professeurs aux *chaires nouvelles*, je comprends très bien que pour des *chaires de théologie* il y a un intérêt ecclésiastique, un intérêt sacré dont il faut tenir compte.

« A cette question : Des pasteurs de l'Eglise libre pourraient-ils être directement nommés professeurs ? M. le Ministre répondit : Ils pourraient seulement être adjoints à la Faculté comme maîtres de conférences, mais non pourvus du titre de professeurs titulaires. »

Malgré ces déclarations aussi nettes que précises, la Faculté n'était pas rassurée, car dans ce même mois de décembre, M. de Maleville, venu de Paris à Montauban pour s'occuper de l'élection d'un sénateur, avait affirmé que le projet de transfert était abandonné, et qu'on se bornerait à fonder dans la capitale une école de hautes études théologiques pour une dizaine d'étudiants. Peut-être aussi prévoyait-on que la coalition des intérêts particuliers s'unissant, au Sénat, à celle des partis, la question des Universités n'y aurait pas un meilleur sort que la loi sur la collation des grades. On avait aussi reçu à Montauban, au mois de janvier 1877, une lettre émue annonçant que le Ministre allait décider, par décret, le transfert de la Faculté luthérienne, et proposer, par voie législative, celui de la Faculté montalbanaise ; et le correspondant ajoutait que l'échec de la loi étant certain, la Faculté méridionale se trouverait en présence d'un fait accompli, celui d'une Faculté à Paris, sans le concours de celle de Montauban. C'était le cas ou jamais, d'accourir dans la capitale, de rappeler énergiquement à qui de droit les deux votes synodaux, celui de la Chambre des députés, les assurances réitérées données à la Commission permanente du Synode général réformé,

et bien d'autres déclarations positives que j'avais entendues des bouches les plus autorisées ; malheureusement le Conseil de la Faculté, indécis et flottant, ou plutôt divisé, ne sut pas s'entendre pour formuler un mandat net et ferme, et le mandataire obligé dut se résigner à ne pas partir et à attendre les événements. Le décret prévu et signalé ne tarda pas à paraître ; rendu le 27 mars 1877, il portait : « La Faculté mixte de théologie protestante, dont le siège était à Strasbourg, est transférée à Paris. » Organisée immédiatement après, elle devait avoir, comme à Strasbourg, six professeurs. Aux deux anciens de Strasbourg, MM. Lichtenberger et Sabatier, deux chargés de cours furent adjoints, MM. Matter et P. Berger. Ils prirent possession de leur enseignement le 1er juin 1877. Il restait à nommer deux professeurs pour compléter le nombre voulu de six.

Obligé d'aller à Paris pour la session d'été du Conseil supérieur de l'Instruction publique, je m'y rendis au mois de juillet, et je ne tardai pas à apprendre que les Réformés se laissaient déborder, et que leurs intérêts étaient méconnus ou oubliés. Les deux places vacantes avaient failli être données à deux luthériens. Le décret était prêt et il n'y avait qu'à le signer, lorsqu'une circonstance fortuite ayant amené au Ministère — où M. Brunet avait succédé à M. Waddington le 17 mai, — quelques protestants considérables, l'avait fait momentanément suspendre et ajourner. Mais il était fort à craindre que Montauban ne finit par être sacrifié et joué, et que la nouvelle Faculté ne préparât nos futurs pasteurs, si l'on n'y avisait vigoureusement.

Toutefois l'injustice de ces prétentions, jointe au dédain ou au mépris des droits réformés, était sentie au Ministère, car le Directeur de l'enseignement supérieur me voyant un jour causer avec M. Fallot, mon collègue luthérien au Conseil, vint à nous et nous dit : « Il faut que nous nous voyions pour nous entretenir « des intérêts qui vous sont communs. » L'entretien eut lieu et fut aussi long qu'expansif et sympathique. J'y appris que la création demandée de trois conférenciers serait retardée; que les chaires encore vacantes et réservées ne seraient pas encore données, et que le projet d'une grande faculté mixte était loin d'être abandonné. Quelques jours plus tard et après une audience de M. le Ministre, je revis M. le Directeur pour lui en rendre compte. Il fut très satisfait, comme moi-même, des communications encourageantes que je pus lui faire, et soudain il ajouta : « Nos idées et nos vues se correspondent parfaitement; « il faut aller de l'avant et mettre la main à l'œuvre. « J'ai de l'argent pour quatorze professeurs. Restez, « pour arriver aux moyens pratiques ; et si vous ne le « pouvez pas, mettez-moi en rapport avec des per- « sonnes autorisées. »

J'avais mis à profit mes rencontres obligées et presque quotidiennes, avec des membres du Conseil, pour les intéresser à la cause et aux destinées de la Faculté montalbanaise, et j'étais assuré, en particulier, du concours sympathique de MM. Würtz, Laboulaye, Martel, Feray, Valette et Bersot, si la question se produisait dans l'une de nos séances. Aussi m'accusait-on,

si je dois en croire les confidences d'un ami parisien, M. Jalaguier, très répandu, par la nature même de ses fonctions, dans la société protestante, d'avoir ramené, selon ses expressions, le bon vent ministériel dans les voiles du transfert de la Faculté délaissée.

A la fin de ce même mois de juillet, M. le pasteur Bersier, très au courant de toutes les démarches qui se croisaient au ministère, et des dispositions présentes de l'autorité supérieure, voulut bien me faire une visite qui fut uniquement consacrée à la grosse affaire pendante et à ses nombreux aspects. Invité par lui à lui faire connaître ma façon de voir à ce sujet, et la solution qui en était la conséquence, je me crus obligé, avant de la lui exposer, de répondre aux attaques dont je savais que mon intervention était l'objet, et de la justifier par le sentiment légitime de mes droits et de mes devoirs.

Ancien élève, lui dis-je, des Facultés de Montauban et de Strasbourg, et successivement aumônier de l'Université, pasteur, directeur du séminaire, professeur et doyen de la Faculté de Montauban, et, à ces derniers titres, élu et délégué par la majorité des consistoires pour représenter, et au besoin pour défendre les intérêts de l'Eglise Réformée au Conseil supérieur de l'Instruction publique, je ne pouvais pas ne pas m'occuper, avec un dévouement filial, de sa situation présente, de la question capitale qu'on débattait depuis plus de quarante ans, et qui passionnait, en ce moment même, et à trop juste titre, les esprits. Ne pas intervenir, c'était trahir ma mission, et cela d'autant plus que, d'après la loi du 25 mars 1873, les attributions du Conseil supé-

rieur « l'appelaient à donner son avis sur les projets « de lois, de règlements et de décrets relatifs à l'en- « seignement. » Or, les deux Eglises réformée et luthérienne avaient, chacune par l'organe de leur Synode général, formulé leur avis en émettant le vœu que les Facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban fussent transférées à Paris et fondues en une seule ; comment aurais-je pu ne pas dire, comme la Commission permanente : « Délégué de l'Eglise, je n'ai pas à « juger son mandat, mais à rechercher le meilleur « moyen de l'accomplir. L'Eglise a parlé par la bouche « de ses représentants ; jalouse de ses droits et res- « pectueuse de ceux d'une Eglise sœur, elle a demandé « sa juste part d'honneur et d'influence dans la Faculté « nouvelle à créer, » et comme tout serviteur fidèle, je n'ai qu'à m'incliner avec respect devant la décision de la plus haute autorité ecclésiastique, et qu'à m'efforcer, dans l'humble mesure de mes forces, de la faire aboutir.

Le transfert des deux Facultés et leur fusion à Paris en une grande Ecole théologique, était donc pour moi un principe sacré, absolu. En présence de cette décision synodale, tergiverser au lieu d'agir résolument, c'était désobéir ; en appeler à un nouveau synode, de plus en plus hypothétique, comme le pensaient quelques-uns, c'était se leurrer et se duper soi-même, comme la suite l'a bien prouvé.

Mais, me direz-vous, comment organiser cette Ecole, tout en respectant et en conservant l'originalité, la physionomie, la personnalité religieuse de chacune des deux Confessions, et pour tout dire en deux mots, leur

type ecclésiastique? Je réponds : à l'aide d'une distinction, aussi simple que légitime, entre la théorie et la pratique, entre *l'enscignement* théologique et *l'éducation* pastorale.

A l'Ecole, la science, l'exposition historique et scientifique de toutes les branches, ou comme on dit, de toutes les disciplines de l'encyclopédie théologiqne, qui se résument sous ces quatre chefs : théologie exégétique, systématique, historique et pratique. Ici devaient régner, avec indépendance, l'intelligence et le savoir, la saine logique et l'érudition profonde, les idées et leurs lumineuses clartés. Le Directeur de l'enseignement supérieur m'a plusieurs fois déclaré qu'il avait de l'argent pour quatorze chaires; ce nombre, également partagé entre les deux Eglises, est bien suffisant pour répondre à toutes les exigences de l'enseignement réformé et luthérien, surtout en introduisant la règle des Universités allemandes qui est de *faire chaque année un cours nouveau*. A ce compte chaque professeur donnant trois enseignements durant le cycle triennal des études théologiques, les matières théologiques peuvent être épuisées par les vingt-et-un cours des sept professeurs de chaque Faculté. Groupés pendant trois ans autour de ces quatorze chaires, les Etudiants doivent nécessairement acquérir une instruction aussi riche que variée, et éminemment propre à assurer la culture spéciale de leur esprit, le large développement de leur intelligence, la solidité et l'étendue de leur savoir et de leurs lumières. Tel doit être, à mes yeux le rôle essentiel et le but précis de la Faculté, à travers les trois degrés du baccalauréat, de la licence, et du

doctorat en théologie. Voilà pour *l'enseignement* théologique.

Reste *l'éducation* pastorale. Comment peut-on mettre cette science en pratique, ou en d'autres termes, par quel moyen former le *théologien* en *pasteur*?

C'est ici le cas de faire intervenir une autre puissance, et d'associer à l'Ecole universitaire une autre grande Ecole, celle de l'*Eglise* à laquelle le théologien doit se consacrer, et qui lui apprendra tous les jours à traduire sur le vif, en faits et en œuvres, les enseignements théoriques de la théologie. L'Université elle-même nous donne à cet égard le meilleur exemple. N'existe-t-il pas, à côté des Facultés de médecine, des établissements et des leçons *cliniques* où les enseignements passent de la théorie à la pratique, et se transforment en moyens curatifs pour ramener à la santé les malades de tous les genres et de tous les âges? Et l'Eglise, fondée par le céleste Médecin des âmes, qui n'est venu sur la terre que pour rechercher, guérir et sauver des malades aussi, lesquels, sans Lui, seraient tous perdus, n'est-elle pas depuis 18 siècles, un divin établissement de *clinique* spirituelle pour tous les âges, pour toutes les infirmités morales, pour toutes les maladies de l'âme? N'est-elle pas le Siloë du genre humain, d'où s'épanche inépuisablement l'eau régénératrice qui guérit les morsures mortelles du péché, qui redresse les impotents, les paralytiques, et fait passer de la mort à la vie éternelle? A elle donc d'organiser à côté des Facultés de théologie, *un service médical* qui exerce les étudiants à appliquer les enseignements de la science, à mettre régulièrement

en pratique la pédagogie et la catéchétique auprès des enfants, des écoles, des catéchumènes, des élèves de tous les genres et de tous les degrés ; l'homilétique et la liturgique dans toutes les variétés de culte, de prédication, de réunions religieuses ; la pastoralogie ou la cure d'âme auprès de tous les foyers domestiques, de tous les asiles de la charité, de toutes les œuvres de l'amour chrétien, et de toutes les classes de la société.

Si ces exemples d'application pratique, quoiqu'incomplets, suffisent pour expliquer ma pensée, que reste-t-il à faire, dis-je alors à mon honorable interlocuteur ? Il reste à chaque Eglise concordataire, à la luthérienne et à la réformée, le soin capital d'organiser ce service pastoral des étudiants dans le sein de leur communauté respective et locale, et sous la forme qui leur paraîtra la plus convenable, la mieux assortie à leurs principes et à leurs traditions, à leur esprit et à leurs propres règles. Que chacune d'elles, avec ou sans l'appui de l'Etat, par l'organe du Consistoire et sous sa direction, ouvre, conformément à ses antécédents, un asile à la fois paternel et fraternel, de travail, de recueillement et de vie commune à ses étudiants. De quelque nom qu'on l'appelle, Internat, Séminaire, Ecole normale *pastorale*, que ce soit une famille d'apprentis-pasteurs, de suffragants progressifs, avec le concours régulier des pasteurs du lieu et des professeurs ; que l'autorité ecclésiastique, d'accord avec la Faculté, règle la distribution des exercices préparatoires des élèves, leur participation à l'œuvre si multiple, si vaste et si embrassante du ministère

évangélique, et le problème de *l'éducation* pastorale sera heureusement résolu. Et quel champ d'apprentissage et d'expérience pourrait-on trouver aussi complet à tous égards, que celui de l'Eglise la plus nombreuse de France, où se trouvent réunis, à côté de toutes les ressources, de toutes les richesses intellectuelles, morales et religieuses, toutes les classes sociales, tous les degrés d'application, et toutes les misères humaines?

De cette façon, aucune Église n'aurait à craindre d'être amoindrie ou absorbée par l'autre. Chacune, dans sa vaste sphère d'activité, formerait ses futurs pasteurs à son image, selon ses traditions, ses doctrines et sa vie; chacune maintiendrait et développerait, dans sa pleine indépendance, son caractère propre, sa physionomie chrétienne, et l'une et l'autre servant le même Maître, et unies par Lui et en Lui dans la même foi, dans le même amour et la même espérance, travailleraient, sous le regard de leur Dieu Sauveur, à l'avancement de son règne et à la gloire de son Saint Nom.

Telle est, dans ses traits généraux et essentiels, sans entrer ici dans les détails d'une réglementation d'ailleurs facile, l'organisation d'une grande Faculté théologique protestante à Paris, telle que je la conçois sous la double forme d'une Ecole d'*Enseignement* et d'une Ecole d'*Application* simultanément coexistantes, la première relevant de l'Université et délivrant les diplômes du baccalauréat, de la licence et du doctorat, la seconde relevant de l'Eglise en général, du Consistoire local en particulier, et formant, sur le terrain de l'expérience

et de la vie pratique, sous la forme d'une suffragance progressive, les futurs serviteurs de Jésus-Christ dans ses Eglises de France.

Après un entretien de près de deux heures, dont je viens de donner le résumé sur le point capital, M. Bersier, convaincu que ce plan était le plus propre à dissiper les préventions hostiles d'une fraction luthérienne, et à donner la plus entière satisfaction à toutes les exigences légitimes, voulut bien non seulement l'approuver sans réserve, mais encore offrir son intervention auprès des membres les plus autorisés des Eglises parisiennes, pour concourir à son succès. Il regrettait vivement que M. Waddington, qui avait plusieurs fois promis à la Commission permanente réformée de transférer la Faculté Montalbanaise, et qui avait même préparé un projet de loi à cet effet, n'eût pas été vivement pressé, comme il le fut par d'autres, le jour où il quittait le Ministère, de tenir sa parole par la voie administrative d'un décret ; mais il voulait bien croire que rien n'était encore perdu, et il était prêt à agir. J'eus, bientôt après, l'occasion de revoir M. le Directeur de l'enseignement, qui se montra plus désireux que jamais d'en finir avec cette question brûlante, en réalisant le vœu identique et solidaire des deux Synodes.

Et cependant un ou deux mois étaient à peine écoulés, que la Faculté nouvelle, installée provisoirement le premier juin, achevait, dans une certaine mesure, son organisation, comme si la Faculté de Montauban n'existait pas. Un décret du 1er octobre annexait à l'Ecole parisienne un Séminaire ouvert aux étudiants

réformés; un arrêté du 6 en confiait la direction à M. Ménégoz, pasteur auxiliaire de la Confession d'Augsbourg à Paris; et tôt après, le 10, un nouvel arrêté ministériel, conformément à la promesse de M. Waddington d'adjoindre aux professeurs quelques maîtres de conférences, nommait, pour un an, ceux sur lesquels s'était porté le choix de la Faculté, savoir: MM. Maurice Vernes, pour l'enseignement de l'histoire de la philosophie; Edmond Stapfer pour la philologie sacrée; Louis Massebieau, pour l'explication des Pères de l'Eglise, grecs et latins; et le Directeur du séminaire, M. Eugène Ménégoz, pour la langue et la littérature théologique allemandes. Trois étaient réformés, et le dernier luthérien.

Comment expliquer cette solution qui visait à un semblant de satisfaction accordée, mais qui était si contraire à celle votée par les Synodes et par la Chambre des députés, acceptée et reconnue, en théorie, par le gouvernement dans le décret de M. Waddington et dans l'exposé des motifs, et dont l'Eglise pouvait et devait exiger la réalisation?

Bien des causes y ont concouru.

Et d'abord, la Faculté de Paris qui, comme on l'a dit, ne demandait ni conseil, ni avis, ni direction, ni approbation, mais des Etudiants, se félicitait, le 8 novembre 1877, par l'organe de son chef « d'être demeu-« rée absolument étrangère aux débats sur le maintien « ou le transfert de la Faculté de Montauban, et de « n'avoir exprimé aucune préférence pour l'une ou « pour l'autre des solutions proposées, — tout en ayant « reçu de cette dernière les meilleurs vœux pour sa

« prospérité. » Mais cette froide impartialité, cette neutralité prétendue étaient-elles une ligne de conduite fraternelle, conforme au vœu synallagmatique, dirai-je, qu'avaient signé les deux Eglises luthérienne et réformée par leurs Synodes respectifs ? Ce mutisme, au fond négatif, était-il une réponse assortie « aux rap- « ports de la plus parfaite courtoisie » dont on se louait publiquement, et propre à résoudre « cette grave « et délicate affaire dans le sens de l'équité et confor- « mément aux véritables intérêts du protestantisme « en France ? » Que penser de cette abstention, lors- qu'on entend retentir, dans cette première séance publique de rentrée des cours, ces paroles dont les allusions sont si transparentes : « Ne cherchons pas « le salut de l'Eglise dans le retour aux formules vieil- « lies et aux rites abandonnés ; ne le demandons pas à « des mesures autoritaires et à ce légalisme étroit qui, « s'il devait prévaloir parmi nous, scellerait le protes- « tantisme dans la tombe où reposent les religions du « passé, et consommerait sans retard la victoire de la « lettre qui tue sur l'esprit qui vivifie. La correction « de la doctrine et la rigidité des cadres ont leur im- « portance sans doute, mais il y a de *saintes hérésies* « qui seront l'*orthodoxie*, et il y a des *utopies rail-* « *lées* qui seront la réalité de demain. » Cette répulsion si tranchée et si vive, d'une part, pour le retour aux formules vieillies et aux rites abandonnés, pour les mesures autoritaires et le légalisme étroit, pour la cor- rection de la doctrine et la rigidité des cadres, au mo- ment même où ces questions étaient débattues entre les deux camps du synode avec passion et violence ; et de

l'autre, cet accueil prophétique si bienveillant fait à de saintes hérésies et à des utopies raillées qui devaient être l'orthodoxie et la réalité du lendemain, étaient-ce des preuves de cette largeur de vues et de cette liberté d'esprit que l'on prônait si haut ? étaient-ce des gages de sympathie pour les défenseurs évangéliques des traditions doctrinales, ou pour leurs contradicteurs ? étaient-ce des avances faites aux conservateurs ou à leurs adversaires, aux orthodoxes ou aux utopistes ? et faut-il s'étonner que cette Faculté fut, comme on l'a dit, l'espoir du libéralisme, lorsque son chef, dans ce même discours, parlant *des vieilles et simples doctrines de l'Evangile*, les caractérisait comme *ne donnant que des solutions provisoires des grands problèmes de la vie*, et préconisait comme la raison d'être du protestantisme et la source féconde de ses développements, *le principe de la réforme permanente*, si cher aux libres penseurs protestants ?

Aussi le parti libéral, si hostile à la Faculté de Montauban, ne s'y trompa point. Les ardeurs les plus sympathiques éclatèrent en faveur de la nouvelle Ecole dont l'habile combinaison personnelle lui paraissait constituer une satisfaction suffisante pour l'Eglise réformée, et offrir à lui-même les plus grandes garanties. Il y vit un bélier contre Montauban plutôt qu'un bouclier, et toutes ses nuances l'acclamèrent. Le consistoire de Nimes — à tout seigneur, tout honneur — avait donné le signal des manifestations favorables, dit *le Christianisme*. Le Consistoire de Montauban avait suivi celui de Nimes, et le Consistoire de Castres avait imité l'un et l'autre. *La Paix de l'Eglise*,

l'Avenir d'Agen et *la Renaissance* étaient du même avis que les Consistoires ; leurs articles se succédaient de plus en plus vifs, de plus en plus affirmatifs, et la *Renaissance* venait de consacrer quatre colonnes à louer les derniers actes de la Faculté, et à l'encourager dans son émancipation de toute tutelle ecclésiastique. L'élan était si général que M. le Doyen pouvait dire : « Déjà nous avons recueilli de nombreux témoignages « de sympathie. Plusieurs corps ecclésiastiques nous « ont adressé leurs félicitations et leurs vœux. Le « Consistoire de Lyon a fait mieux; il a voté une « bourse de 800 francs à l'un de nos étudiants, vou- « lant donner ainsi à la Faculté une marque de con- « fiance, et aux autres Consistoires un exemple à « imiter. »

A cette seconde cause d'insuccès s'en joignit une troisième qui ne coopéra pas moins que les deux autres au déplorable résultat, je veux parler de la divergence des opinions dans le sein même du parti évangélique qui aurait dû, dans cette lutte, marcher comme un seul homme.

Une circulaire de la Commission permanente, datée du 12 novembre, après avoir rapporté le vœu des synodes et les déclarations de M. Waddington à ce sujet ; la préparation d'un projet de loi pour le réaliser; le rapport de ce Ministre au Président de la République à l'occasion du décret de translation de Strasbourg, et celui de M. Bardoux à la Chambre des députés, documents et actes tous favorables au transfert, constatait elle-même cette division en disant : « Nous comprenons « les divergences d'appréciation, les regrets et les

« craintes qui, dans une question de cette importance, « peuvent exister dans les esprits. Quelques-uns « d'entre nous les partagent. » Mais du moins elle se hâtait d'ajouter avec raison et avec force : « Toutefois, « devant la décision de la haute autorité seule re- « connue par nos Eglises, devant les faits accomplis « depuis 1873, devant d'autres faits possibles et peut- « être prochains, devant certaines manifestations em- « pressées et significatives, il nous a paru que toute « hésitation devait cesser, et toute *divergence d'opi- « nion disparaître parmi nous*. L'honneur et la foi de « l'Eglise Réformée sont, en effet, en cause. L'organi- « sation présente de la Faculté nouvelle menace de « placer notre Eglise dans une situation qui ne sau- « rait satisfaire ni ses droits ni sa dignité. Les doc- « trines traditionnelles de notre Eglise risquent de n'y « être qu'imparfaitement enseignées, si nous n'y occu- « pons pas la grande place que réclamait le vœu du « Synode ; et si même il nous est donné une place « suffisante dans cette organisation nouvelle, il en ré- « sultera pour l'unique Faculté de l'Eglise réformée « une situation inférieure et précaire qu'elle ne peut « accepter. Les dangers sont sérieux. »

C'est en présence de ces dangers qu'un honorable pasteur crut devoir accentuer ces regrets et ces craintes, et relever ces divergences, dans une brochure. A coup sûr il avait, autant que tout autre, une très vive conscience de la gravité de la situation, car il débute en ces termes : « Le souci dominant de l'Eglise réfor- « mée, à l'heure présente, c'est la question des Facul-

« tés de théologie ; elle est pressante, angoissante, « redoutable. A vrai dire, nulle autre n'a la même im- « portance, car il s'agit du recrutement et de l'éduca- « tion des pasteurs, c'est-à-dire de l'avenir des trou- « peaux et du salut des âmes. Comment sera-t-elle « résolue . . . . . Il faut, avant de prendre un parti, « ouvrir la discussion, la prolonger, l'épuiser, faire la « lumière. » Ne dirait-on pas, en face de cet appel à une discussion prolongée jusqu'à épuisement, jusqu'au jaillissement de la lumière, qu'il s'agissait d'une question née soudain, à l'improviste, alors qu'elle existait depuis plus de 40 ans, qu'elle avait été discutée contradictoirement dans le sein des Eglises, des Consistoires, des Conférences pastorales, et des corps politiques de la nation, depuis la Commission présidée par M. Guizot en 1834 jusqu'aux assises du Synode général de 1872-73 ! Quoi ! après tant de débats, et de pétitions émanées du corps pastoral, après les votes fraternels des Synodes réformé et luthérien, et les démarches répétées de notre Commission permanente, il fallait reprendre à nouveau le problème, et le discuter longuement, tandis que la Faculté nouvelle s'installait et s'organisait sans nous, sinon contre nous ! Mais, à ce compte, une question quelconque serait condamnée à un ajournement indéfini, à une élucidation perpétuelle; ce serait la toile de Pénélope. Ce qu'il fallait, en cette périlleuse conjoncture, c'était que tous les évangéliques, tous les amis de la Faculté Montalbanaise, jaloux de l'honneur et de la foi de leur Eglise, fissent, comme quelques membres de la Commission, le sacrifice de leurs opinions particulières, de

leurs regrets et de leurs craintes, pour marcher comme un seul homme sous le drapeau de l'Autorité souveraine du Synode. Par lui l'Eglise avait parlé; il ne restait qu'à obéir, afin que les professeurs de Montauban pussent reprendre à Paris leur œuvre de science, d'édification et de fidélité, pour le plus grand bien de notre Eglise et pour l'honneur de l'Evangile. Je respecte profondément les droits de la conscience individuelle, mais à leur place et à leur heure; et l'heure était venue non de discuter mais d'agir, non d'amoindrir la portée du vote synodal, mais de l'accepter avec un sentiment de solidarité ecclésiastique, surtout lorsqu'on peut dire, la main sur le cœur et la conscience, comme l'honorable pasteur : « Je suis de ceux qui « veulent le triomphe des croyances évangéliques et « l'organisation efficace du régime synodal; je ne « saurais combattre ici un parti qui, en dépit de quel- « ques divergences, est bien le mien, ni des hommes « auxquels m'unissent les liens d'une ancienne et res- « pectueuse affection. » Mais qu'il me soit permis de le redire, était-il utile ou habile d'ébranler ce naissant régime synodal en se soustrayant à son autorité, d'accroître les regrets et les craintes, de fomenter les divergences, pour aboutir à cette conclusion : « Transportons « la Faculté de Montauban dans un milieu plus central, « plus animé, plus favorable au développement intel- « lectuel des étudiants, à Montpellier, mais non pas à « Paris? »

Enfin, comme si ce n'était point assez de ces oppositions cachées ou bruyantes se donnant la main pour

faire avorter le vœu synodal, et des divergences du parti évangélique, la division si regrettable des esprits se produisit au siège même de la Faculté, dans une conférence réunie à Montauban, ce même mois de novembre, pour s'occuper de cette grosse question du transfert. Le maintien à Montauban y trouva des défenseurs dans un membre de la Faculté, dans le Directeur du séminaire et divers pasteurs, tandis qu'un collègue du premier, d'autres pasteurs et des laïques appuyèrent l'idée de la translation. Un ordre du jour fut adopté portant que : « Vu la translation de la Faculé « mixte de Strasbourg à Paris, et considérant que le « double vote des deux Synodes n'avait pas été satis- « fait, le Ministre était respectueusement prié ou de « convoquer un nouveau Synode, ou d'exécuter les « vœux du dernier. »

Cet ordre du jour, conforme aux engagements ministériels et aux décisions confraternelles des Synodes, n'avait qu'un tort à mes yeux, celui de renvoyer la solution effective, selon le dicton, aux calendes grecques, c'est-à-dire à la convocation d'un Synode officiel qu'on attend encore, et qu'on attendra longtemps, au lieu d'assiéger le pouvoir, sans fin ni trève, de requêtes unanimes, jusqu'au triomphe de la justice, de nos droits, et de l'égalité. Voilà l'intérêt suprême, comme l'écrivait alors le *Christianisme*, devant lequel devaient céder toute préférence personnelle, et toute préoccupation locale.

Une heureuse circonstance vint, à ce moment, ranimer l'espoir en faveur du transfert de la Faculté. Un

député, M. Bardoux, dont le vrai libéralisme et les sentiments élevés étaient aussi connus que sa bienveillante justice et son respect des droits acquis, par son rapport officiel sur l'Instruction publique, venait d'être nommé Ministre. La Commission représentative du Synode s'était hâtée d'entrer en relation avec lui, et dans sa circulaire du 29 mars 1878, elle pouvait dire aux pasteurs et aux anciens de l'Eglise : « Nous avons « trouvé chez lui la plus exacte notion des véritables « rapports de l'Etat avec la société religieuse, et la ré- « solution hautement affirmée de respecter l'indépen- « dance et l'autonomie de notre Eglise..... La bonne « volonté du Ministre lui avait permis d'espérer que le « vœu du dernier synode pourrait être réalisé, soit « par le moyen d'un décret, soit par la présentation à « bref délai, d'un projet de loi destiné à faire consacrer, « par les pouvoirs publics, les modifications introduites « dans l'organisation de notre enseignement théolo- « gique.

« Malheureusement les influences que nous n'avons « que trop souvent rencontrées devant nous, se firent « sentir encore ici, dans un sens contraire à nos « efforts. »

En effet, le parti hostile au Synode et à la Faculté, en apprenant les dispositions favorables du Ministre, s'était livré à un incroyable déchaînement d'intrigues et d'injures; qu'on en juge par quelques-uns de ses éclats dans les journaux. *L'Alliance libérale*, au sujet du transfert, parle de *boisseaux*, au lieu de *lumières*, qui seraient transportés à Paris; elle proteste contre

l'orthodoxie synodale et son esprit autoritaire; ce serait, dit-elle, imposer un *cléricalisme protestant qui repose sur les mêmes principes et emploie les mêmes moyens que le cléricalisme catholique*; ce serait noyer le germe de la Faculté de Paris dans les flots de Montauban, et *nous faire perdre Strasbourg une seconde fois.*

Il paraît même que des députés protestants, mis en jeu par ce parti, avaient menacé le Ministre d'une interpellation à la Chambre, s'il donnait suite, par la voie du décret, au projet du transfert.

Nonobstant ces obstacleset ces menaces, la circulaire précitée pouvait cependant ajouter : « Ne pouvant ob-
« tenir que le transfert de la Faculté de Montauban,
« tel qu'il avait été prévu et souhaité par le Synode,
« pût être actuellement accompli, nous avons du
« moins obtenu la promesse que, quant aux intérêts
« réformés, la situation demeurerait entière et ne
« serait pas modifiée à notre détriment. »

« Le Ministre se propose de formuler les idées du
« gouvernement dans un projet de loi en préparation,
« sur lequel il appellera l'examen et la discussion au
« prochain Synode. »

« En nous résignant à ce nouveau délai — qu'ex-
« plique ou que justifie en quelque mesure l'état de
« division des esprits sur cette importante question —
« nous avons pu du moins constater avec satisfaction
« que, dans la pensée du Ministre, c'est à l'Eglise qu'il
« appartient d'indiquer la solution qu'elle préfère. »

Ces promesses ministérielles à la Commission permanente trouvèrent un écho sympathique dans l'ordre

du jour que vota la Conférence nationale, — section du Nord, — réunie à Paris en mai 1878, et dont voici le texte rédigé par M. Alfred André :

« La Conférence, vivement préoccupée de la situation faite à l'Eglise Réformée par la constitution, à Paris, d'une Faculté de théologie protestante, organisée sans son concours et en dehors du vœu de son Synode général, émet le vœu qu'il ne soit fait aucune nomination nouvelle de professeurs, que la situation actuelle soit maintenue intacte jusqu'à la réunion d'un prochain synode, et qu'il ne soit porté aucune atteinte aux droits de l'Eglise. »

Une Conférence évangélique, — section du Midi, — réunie à Ganges le 23 octobre suivant, se rallia à l'unanimité, moins deux voix, à cet ordre du jour.

La fin de cette année, remplie, comme la précédente, d'efforts hostiles et de luttes déplorables à l'endroit du Synode et de la Faculté, fut marquée, pour cette dernière, par un grand deuil. L'une de ses meilleures forces venait de lui être ravie, le 15 décembre, dans la personne de M. François Bonifas qui succombait après une courte maladie. Son départ prématuré lui enlevait, ainsi qu'à l'Eglise et à la cause chrétienne, un théologien distingué, un professeur éminent, et un serviteur aussi dévoué que fidèle.

« Quel coup, m'écrivit alors un de mes anciens collè-
« gues, M. Bois, que celui qui vient de nous frapper !
« Nous n'en pouvions pas recevoir de plus sensible.
« Notre cher Bonifas s'en est allé avec une sérénité par-
« faite, avec joie même, laissant dans nos cœurs une dou-

« leur inexprimable et de graves soucis. Quels sont « les desseins de Dieu à notre égard ? Ne nous « donne-t-il pas, en nous frappant d'un coup si sen- « sible dans les parties les plus vives, le signe que « notre Faculté de Montauban est condamnée ? Déjà « la diminution extraordinaire de nos étudiants nous « inspire les plus vives inquiétudes ; mais à présent le « départ de Bonifas, l'une de nos meilleures forces, « notre meilleure, est bien près de nous jeter dans un « découragement extrême. N'y a-t-il pas là un signe « de Dieu ? Il y a certainement, en tout cas, pour nous, « le devoir d'essayer une dernière tentative.

« Aucun membre de la Faculté ne peut aller en ce « moment à Paris. Vous y êtes en votre qualité de « délégué des Eglises auprès du Conseil supérieur de « l'Instruction publique, et vous pouvez parler avec « d'autant plus d'autorité que vous n'êtes plus à « Montauban. *Faites donc une dernière tentative en « faveur du transfert.* Des sept chaires de la Faculté « une est douloureusement vacante, et celui d'entre « nous qui a quarante ans de services, plutôt que de « se déplacer pour aller à Paris, prendrait sa retraite. « Voilà donc deux places vacantes. Il reste ainsi cinq « chaires à transporter. A Paris il y en a deux à pour- « voir. Que l'on transporte donc les professeurs de « Montauban à Paris. M. Léenhardt nous suivrait « comme maître de conférences.

« Il faut en avoir le cœur net. Veuillez donc exposer « cette idée à qui de droit. Vous le voyez, nous vous « donnons toujours du travail ; nous avons besoin de « vous encore. »

A la réception de ce mandat aussi précis que positif, je me hâtai de le remplir avec d'autant plus d'empressement que ma délégation, à la fois ecclésiastique et universitaire, au Conseil, allait expirer avec l'année 1878. Je demandai sans retard une audience à M. le Ministre. Il me l'accorda pour le dimanche suivant, afin d'avoir ce jour-là la plus entière liberté de nous entretenir de la question si urgente et si grave du transfert. L'un des membres les plus considérables et les plus autorisés du Consistoire et de la Commission permanente du Synode, M. Alfred André, ami particulier du Ministre, avait été prié de vouloir bien prendre part à cet entretien dans lequel son intervention ne pouvait qu'être prépondérante à tous les points de vue. Notre accord était parfait.

Toujours fidèle et dévoué à la cause du transfert non pas *fragmentaire* mais *indivis*, ce qui était pour moi un principe sacré, j'esquissai rapidement le plan d'un enseignement complet de la théologie protestante *réformée*, en énumérant les quatre branches essentielles qui la constituent, les disciplines spéciales qui composent chacune de ces branches, et les chaires nécessaires, au nombre de sept, pour correspondre à leur ensemble organique et l'embrasser en son entier. Cela dit en faveur d'une organisation et d'une translation complète, j'ajoutai : les sept chaires de la Faculté de Montauban, réduites à cinq par deux vacances, l'une [illegible], l'autre douloureusement imposée par la [illegible] n'y a qu'à les transporter à Paris en les complétant avec les deux vacantes qui y attendent leurs titulaires. La question du personnel est bien facile à

résoudre. Les professeurs déplacés occuperont cinq chaires à Paris, et les deux lacunes seront comblées par un professeur réformé de Paris qui est tout naturellement désigné, et par un candidat-docteur que les Eglises vont désigner pour succéder à M. Bonifas. Le maître de conférences, dont les savantes leçons sont si appréciées, suivra tous ses collègues.

Voilà, sans entrer dans des détails inutiles, quels furent la base et l'objet de la conversation. M. le Ministre était si bien disposé, qu'il me dit : « Faites « une visite à deux adversaires, de longue date, du « transfert, et s'ils renoncent à leur opposition, la « question sera bientôt résolue. »

Mais quelques jours après, cette dernière intervention de ma part, conforme à la mission que j'avais reçue, fut si étrangement dénaturée, qu'elle m'attira une véritable avalanche de gros mots, d'objurgations incroyables, et pourquoi ne dirais-je pas, d'insanités affolées. J'ai déjà parlé de mes droits et de mes devoirs à l'égard de cette question capitale; mais je demande à mes lecteurs la permission d'y revenir; ma conscience m'y oblige; fort de mon passé et de mes droits, ma justification sera facile.

Depuis plus de 40 ans, de 1834 jusqu'au moment présent, je n'avais cessé de m'intéresser à ce grand objet de la création d'une Faculté de théologie protestante dans la capitale. Lorsque M. Guizot eut institué la commission que l'on sait pour étudier cette question, j'étais en congé à Paris, et les trois pasteurs qui en faisaient partie et que j'avais souvent l'occasion de voir, voulaient bien m'entretenir de la marche de

leurs travaux et m'animer de leur zèle pour une solution favorable. Je sympathisais d'autant plus avec leurs idées, que mes souvenirs de Montauban, de Strasbourg et de Heidelberg, — Université alors très florissante, et l'une des plus richement pourvues de l'Allemagne en cours, en professeurs, et en étudiants — étaient plus récents. Il va sans dire que je suivis, avec un vif intérêt, les débats sur cette question, qui eurent lieu dans nos assemblées politiques, au sein des consistoires et des conférences pastorales, comme dans des correspondances fraternelles, jusqu'à ce que toute solution parut indéfiniment ajournée vers 1840. Mais quelques années après, le grave problème reprit vie soudain, en 1848, au Synode officieux, où des condisciples et des amis de Montauban et de Strasbourg s'en entretinrent en particulier, et à l'Assemblée nationale qui reçut, à cet égard, une pétition des étudiants mentionnée dans ce récit. Sous l'Empire, mes relations obligées de directeur du séminaire avec l'administration supérieure, me donnaient annuellement l'occasion de le rappeler aux Ministres de l'Instruction publique et des cultes, à quelques fonctionnaires d'entre les plus élevés, à M. le Président du Conseil central, et à quelques-uns de ses membres. Sous la nouvelle République il se posa, plus que jamais, devant la conscience de l'Eglise, à ce point que M. le Ministre Jules Simon, [illegible] udience officielle à Versailles, se sentit [illegible] u'à me dire en présence d'un député, M. [illegible], et de M. Sabatier, professeur : « Puisque la matière est en fusion, nous coulerons la cloche pendant les vacances » ; et lorsque les deux Synodes

réformé et luthérien le virent arrivé à sa pleine maturité, ils en sollicitèrent d'un commun et fraternel accord, la solution définitive par la création à Paris d'une grande Faculté, composée de la fusion des deux de Strasbourg et de Montauban.

Depuis lors, conséquent avec toutes mes démarches antérieures, et plus que jamais inébranlable dans ma conviction par cela seul que l'Eglise, l'Autorité Souveraine, avait parlé, je ne cessai de solliciter l'accomplissement de son vœu à chacun de mes voyages à Paris, appuyé sur le droit que me donnaient mon caractère de pasteur, mes fonctions universitaires à Montauban, le mandat que l'Eglise m'avait confié de la représenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique, et d'y défendre ses intérêts scolaires à tous les degrés de l'enseignement public, et cet autre mandat, plusieurs fois répété, de la Faculté elle-même, dont je faisais encore partie, comme M. F. Bonifas me l'écrivait un jour, par le lien du décanat honoraire.

C'est après de si longs efforts et une constante fidélité à mes convictions, c'est en présence de la majorité des pasteurs, des consistoires, du vœu souverain de notre Synode et des revendications réitérées de la Commission permanente, qu'un pasteur et un publiciste qui n'avaient qu'à m'écrire pour être aussi bien renseignés qu'ils l'étaient très mal, stigmatisent ma dernière tentative, faite au nom de la Faculté, des épithètes de démarche irrégulière, de négociation secrète, d'intrigue avec emploi de moyens détournés par peur de la publicité et de la discussion, d'étrange complot, de velléité de petit coup d'Etat, de suppres-

sion pure et simple de la Faculté en catimini, par asphyxie, et me gratifient de ce conseil : qu'en morale, comme en géométrie, le plus court chemin d'un point à un autre c'est la *ligne droite.*

L'un des deux, après avoir donné, sur cet étrange complot, des détails qu'il affirmait être *puisés aux meilleures sources*, ajoutait : « S'ils sont faux, « qu'on les démente ! En attendant, l'émotion est à son « comble à Montauban, en dehors de la Faculté « comme dans son sein. »

Le démenti ne se fit pas attendre. A la lettre du pasteur, datée du 29 décembre 1878 et publiée le 3 janvier 1879, M. le doyen Bois répondit de Montauban, le 6 janvier :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je reçois seulement aujourd'hui le dernier numéro de l'*Eglise libre*, et, j'y vois, à propos de la Faculté de Montauban, des assertions aussi pénibles qu'inattendues.

« J'aurais beaucoup à dire soit sur le fond de la question, soit sur ces accusations de complot et de menées ténébreuses, si bien faites pour jeter la division dans le parti évangélique, comme si nous souffrions de trop d'unité !

« Pressé par le temps, je dois me borner à ce qui nous est personnel.

« Je ne sais pas les idées qui peuvent avoir surgi dans quelques esprits, ou les propos qui peuvent avoir été tenus dans des conversations particulières.

« Mais ce que j'affirme, c'est que le projet qu'arrange si bien M. X. d'après ses sources — on serait curieux de les connaître ! — étonnera Paris autant que Montauban ; c'est que pas un seul des honorables frères de Paris qui ont mission et autorité pour s'occuper de nos intérêts, pas un seul des professeurs de Montauban ne l'a conçu, ni proposé, ni appuyé, ni même connu avant le cri d'alarme de M. X.....

« Nous protestons contre ces insinuations :... les professeurs de Montauban se sentent solidaires les uns des autres..... Il eût été bien facile à M. X. de savoir à quoi s'en tenir, et d'être rassuré sur la catastrophe dont il se croit menacé.

« En vérité, si c'est ainsi que nos amis nous aiment et soutiennent leur chère Faculté de théologie, j'aime encore mieux les attaques de ses ennemis.

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

« Charles Bois. »

A son tour le publiciste déclarait que ses renseignements confirmaient ceux du journal qui, le premier, avait poussé le cri de : sentinelle, prenez garde à vous ! et il se disait bien convaincu que la Faculté de Montauban n'avait pas été consultée ; aussi remplissait-il ses colonnes de ses *protestations indignées !* Et quelque bien renseigné qu'il se crût, il était cependant contraint, quelques jours après, de faire amende honorable, en avouant que « l'insuffisance des informations « sur le but précis de cette démarche avait ouvert « libre carrière à mille suppositions » plus erronées

les unes que les autres, et de déclarer en définitive, « qu'il n'y avait pas eu de complot, ni, à proprement « parler, de projet pouvant amener le démembrement « de la Faculté de province ; mais une simple démar- « che officieuse de deux personnes auprès du Ministre, « une conversation et non pas une négociation ; et que « l'idée d'un sacrifice possible de plusieurs profes- « seurs de Montauban n'avait nullement été expri- « mée. »

Pourquoi donc avaient-ils, l'un et l'autre, poussé si étourdiment les cris des oies du Capitole, lorsqu'il leur était si facile de prendre des informations auprès du grand coupable, de l'*habitant du Midi*, leur voisin, leur ancien Directeur et professeur, travesti en habile solliciteur qui n'avait pas suivi la *ligne droite* ? Et qui, d'eux ou de moi, la suivait, cette ligne des aspirations et des résolutions de la majorité des l'Eglises depuis plus de 40 ans, recueillies et sanctionnées par l'autorité souveraine du Synode, et proclamées par un vote et par un vœu devenus par cela même la règle et la loi sacrées de tout véritable fils, respectueux et soumis, de l'Eglise, jusqu'à ce que cette Eglise eût de nouveau parlé ? Etait-ce ceux qui avouaient, d'une part, « que « la Faculté de province ne pouvait ni ne devait rester « à Montauban ; que si on ne la transférait au plus « tôt dans un milieu plus favorable aux études, avant « trois ans elle aurait vécu ! que le péril était grand ; « qu'il fallait aviser sans retard ; que dans tous les cas « une chose était évidente, à savoir que la Faculté ne « pouvait pas être plus longtemps laissée à Montau-

« ban ! » et qui, de l'autre, après s'être demandé : où donc doit-elle être transférée ? répondaient en foulant aux pieds le Synode : consultez les Consistoires — ou encore : attendons un nouveau Synode — ou enfin : à Montpellier — quand l'Eglise avait dit : à Paris !

Après le démenti si net et si précis de M. le doyen Bois, je crus devoir intervenir aussi, et j'adressai au rédacteur de l'*Eglise libre* une lettre dont voici le contenu :

« Sous le titre de : *Une nouvelle grave*, l'*Evangéliste* du 26 décembre dernier annonce que des négociations se poursuivent à Paris dans le but de supprimer la Faculté de Montauban, et il croit remplir son devoir de sentinelle en criant à ses amis : prenez garde à vous !

« De son côté, votre journal commentant cette nouvelle, la transforme en un *cri d'alarme*, et s'efforce de provoquer des protestations unanimes.

« A cette nouvelle grave et à ce cri d'alarme, je voudrais opposer des *faits autrement graves et alarmants*, et dire à mon tour aux Eglises réformées : prenez garde à vous, à vos futurs pasteurs et à votre avenir!

« Ces faits, les voici :

« La Faculté luthérienne de Strasbourg, transportée à Paris, comptait, l'an passé, 20 élèves sur ses bancs, et cette année 29, dont *24 réformés* et *5 luthériens*. Telle est, de son premier exercice à son second, sa progression numérique. Notre Eglise la peuple donc, et la peuplera toujours plus. Les chiffres respectifs des luthériens et des réformés : 80 mille d'une part, et

800 mille au moins de l'autre, rendent inévitable ce rapport proportionnel.

« La Faculté de Montauban, malgré ses longs et honorables services, malgré le mérite de ses professeurs, son Comité d'encouragement pour les études, ses améliorations récentes, les ressources pécuniaires de la Société de Marseille, ses bourses de voyage, les sympathies des Eglises et la protection de grands personnages politiques, ne cesse de voir le nombre de ses élèves diminuer. Les 85 d'il y a quelques années, successivement réduits à 70, à 60, à 50, l'étaient à 40 l'an passé, et le sont actuellement à 31. Le bruit même a couru que 14 se disposaient à partir. Son auditoire préparatoire n'a que 5 étudiants, tandis que celui de Paris en possède déjà 10. Et je lis — chose significative ! — dans le rapport de la Société centrale du 24 mai 1878 : « De sept élèves sortis de l'école de Batignolles — la pépinière de Montauban ! — 3 sont restés à Paris, 1 seul est allé à Montauban.

« Que dites-vous de cette décadence numérique ? n'a-t-elle pas toutes les allures d'une désertion, d'une extinction inévitable ?

« Voilà des faits très graves, très alarmants.

« Eh bien ! en face de cette progression inverse, que font les défenseurs, coûte que coûte, de Montauban, les adversaires d'une grande Faculté mixte à Paris, qu'ont voulue les deux synodes de 1872 ? Leurs lamentations, leurs protestations, leurs cris de sentinelle et d'alarme arrêteront-ils la ruine imminente, l'*asphyxie* ? Que feront-ils, quand, dépossédés, de fait, de leur Ecole par le vide, et exclus, par leur inintelligente résistance,

de celle de Paris, ils verront leurs futurs pasteurs toujours plus préparés sans eux et malgré eux ? Revendiquer sans fin ni trêve une large place proportionnelle à Paris, au nom de l'Eglise qui seule a le droit de parler, et qui a parlé par son Synode, n'est-ce donc pas, pour tout ami, pour tout pasteur, pour tout professeur, pour tout doyen de la Faculté en péril, la *ligne droite* à suivre ? et toute autre n'est-elle pas irrégulière, tortueuse, illégitime, et finalement la ligne des rebelles ?

« Ce n'est pas tout ; voici d'autres faits.

« Des quatre professeurs de Paris, titulaires ou chargés de cours, trois sont luthériens, et probablement bientôt un quatrième leur sera adjoint. Un seul est réformé, et quoique sa valeur soit à juste titre fort appréciée, il ne peut pas, réduit à lui-même, représenter toute notre Eglise et son enseignement. D'autre part, le *Christianisme* assure que le parti libéral a sollicité une chaire nouvelle pour M. Viguié qu'un décret nommerait directement professeur. D'aucuns prétendent encore qu'un cours extra-universitaire et fort libéral est fréquenté par un certain nombre d'élèves. Mais quoi qu'il en soit à cet égard, il existe deux documents officiels, deux comptes-rendus des séances de rentrée, qui permettent d'entrevoir quelles tendances s'y font jour.

« Le premier, du 3 novembre 1877, porte à la page 13 : « Nous avons à faire briller la vérité de ces « vieilles et simples doctrines de l'Evangile qui, pour ne « donner que *des solutions souvent provisoires* des

« grands problèmes de la vie, n'en sont pas moins « dignes de toute notre attention et de tout notre res- « pect »; et plus loin, page 14 : « La correction de la « doctrine et la rigidité des cadres ont leur importance « sans doute ; mais il y a de saintes hérésies qui seront « l'orthodoxie, et il y a des utopies raillées qui seront « la réalité de demain. »

« Le second, du 7 novembre dernier, renferme cette leçon fameuse qui a presque pris les proportions d'un scandale théologique, et, qu'après plusieurs autres, votre journal critique encore avec tant de justesse et de vérité. N'est-il pas à prévoir que le libéralisme dont les efforts habiles ne restent pas sans succès, y fera régner, pour sa bonne part, son esprit !

« Et maintenant, prolongez ces lignes naissantes; ayez l'œil ouvert sur les influences politiques qui s'ingèrent si malencontreusement dans nos affaires religieuses, et sur ces patronages humiliants qui tournent si vite en oppression ; et à la lueur sinistre de ces tendances, de ces efforts, de ces intrusions que favorise l'esprit peu religieux et moins encore chrétien qui souffle des quatre coins de notre pays, essayez de mesurer la profondeur de l'abîme qui se creuse sans bruit sous les pas de notre Eglise évangélique ! Contemplez dans un avenir plus ou moins prochain, ses générations pastorales s'élevant sans son concours; ses traditions doctrinales, disciplinaires, historiques, délaissées par les uns, ou compromises, dénaturées, rejetées par les autres; ses communautés croyantes et fidèles, livrées à des négateurs de leur foi; et demandez-vous s'il faudra beaucoup d'années d'un

tel régime, pour qu'on dise d'elle votre mot : Elle a vécu !

« Oh ! qu'elle sera lourde alors, écrasante, la responsabilité de ceux qui s'obstinent à se cantonner, comme dans une forteresse imprenable, dans une Faculté qui se meurt et qu'ils n'ont pas la puissance de faire revivre, et à s'exclure d'une autre qui lui ravit, par le seul fait de son installation à Paris, ses élèves sans ses professeurs, sans sa physionomie séculaire, son type caractéristique, et son esprit ! »

Voilà ce que ceux qui s'adjugent le rôle de sentinelles et d'alarmistes en Israël, le rôle de censeurs et de juges des représentants de la Faculté et du synode, auraient dû apprendre de leurs *téléphoneurs en catimini*, si mal renseignés ou si malveillants !

Parvenu à la limite de ma carrière universitaire en 1875, et à celle de mon mandat ecclésiastique au Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1878, et privé dès lors de renseignements directs et positifs sur nôtre Ecole de théologie, je termine ici ce Mémoire, non, à vrai dire, sans un vif et douloureux regret. Par amour pour mon Eglise et pour ses destinées, je ne puis m'empêcher de déplorer que l'égoïsme local, l'intérêt personnel, des divisions intestines et des hostilités religieuses aient réussi, pendant un demi-siècle, à perpétuer l'isolement scientifique et l'exil provincial de la Faculté. C'est à Paris qu'elle devait et devrait être.

Au sein d'une race telle que la nôtre, aussi amoureuse de concentration et d'unité que de liberté et

d'ardeurs expansives, la Capitale, point central de ses idées, de ses affaires et de son gouvernement, est et devient inévitablement toujours plus le foyer de sa vie, la tête et le cœur de son corps social. Or, c'est tout particulièrement le cas de notre belle France. Déjà pendant tout le moyen âge, Paris devenait de plus en plus la Capitale de l'intelligence par l'importance croissante des études, comme celle du royaume par sa population et ses agrandissements successifs. Ce progrès incessant à travers les siècles postérieurs faisait dire à Vauban, au dix-septième siècle : « Paris est le vrai cœur du royaume, la mère commune de la France », et inspirait à Victor Hugo une page magnifique qui se résume dans ces paroles : « Le genre humain vient là « se concentrer. Le tourbillon des cercles s'y creuse ; « c'est un chef-lieu suprême. Le fait local y a un sens « universel ; tout s'y réfracte, mais tout s'y réfléchit. » Et à son tour un éminent publiciste, John Lemoine, disait naguère : « On a beau faire, on ne peut pas faire « que Paris ne soit pas l'entrepôt général de la France « et du monde. Paris ne produit pas tout, mais il re- « produit tout. C'est le grand instrument d'assimila- « tion et le grand agent de distribution : Tout ce qu'on « demande ne se fabrique pas à Paris, mais tout y « vient, tout y passe, tout s'y arrête, tout prend l'air de « Paris, pour ensuite se déverser au dehors. Il en est « de même des idées. Elles ne naissent pas toutes à « Paris, mais toutes s'y font inscrire, toutes y prennent « un brevet, toutes prennent l'air de Paris avant de « commencer leur tour de France et du monde. »

C'est, en effet, dans ce Chef-lieu suprême que trô-

nent les Etats-majors des sciences et des lettres, à l'Institut, à la Sorbonne, au Collège de France ; c'est là que 33 grandes écoles civiles et militaires, pépinières fécondes et inépuisables, préparent l'élite de la jeunesse française à toutes les fonctions du corps social, et la déversent au près et au loin, dans le pays et dans le monde ; et puisque cette métropole est un si puissant instrument d'assimilation et de distribution, la Réforme française, née et organisée dans son sein au seizième siècle, malgré les persécutions sanglantes du plus fanatique despotisme, ne serait que fidèle à son origine et à ses inspirations providentielles, en y installant son Etat-major théologique, au grand jour, enfin venu, de l'inviolabilité de la conscience, sous la triple égide de la liberté, de l'égalité et de la fraternité !

Un coup d'œil rapide sur l'histoire de notre Eglise nous montre, de fait, que Paris a été son berceau, son foyer à la fois centralisateur et expansif, et doit toujours plus et mieux le devenir pour l'évangélisation de la France au dedans et au dehors. « Dieu voulut, dit fort justement M. Merle d'Aubigné, que ce fût dans Paris même que parussent les premières lueurs de la Réforme, car c'est en France, c'est de la métropole que partent toutes les impulsions qui ébranlent le peuple. C'est là, et tout particulièrement dans l'Université, que la Réformation a germé et poussé ses premières racines. Entre tous les docteurs qui illustraient alors la capitale, on remarquait un homme dont l'esprit, la science et la puissante parole avaient un attrait indicible. Dès l'an 1493, professeur de théologie à l'Université où il conquit soudain une place

éminente, Jacques Lefèvre y rétablit l'étude de l'Ecriture sainte et les sciences théologiques avec un tel succès, qu'un grand nombre de disciples de toutes nations se réunissaient à ses pieds, et qu'une vie nouvelle et un enseignement nouveau avaient pénétré dans son enceinte. Aussi l'a-t-on appelé à juste titre le plus pieux des savants et le plus chrétien des apôtres de la Renaissance. »

La gloire toujours plus rayonnante de cette Université la remplissait de jeunes gens venus de tous pays, dont quelques-uns, bientôt amis de Lefèvre, brillaient par leur zèle évangélique, tels Guillaume Farel, Michel d'Arande, Gérard Roussel, Vatable Picard, Courault, Robert Olivétan qui traduisit la Bible en français, et plus tard, un jeune homme destiné à devenir le théologien le plus illustre et le législateur de la Réforme, Jean Calvin.

C'est à Paris que cet écolier picard, doué des plus riches aptitudes et passionné pour l'étude, se rendit, à l'âge de 14 ans, avec les fils de la famille de Monmor, la plus distinguée du pays, afin d'y poursuivre son éducation ecclésiastique au collège de la Marche, et à celui de Montaigu situé sur la place actuelle du Panthéon; et ses progrès furent si rapides que, surpassant tous ses condisciples, il fut pourvu, à peine âgé de 18 ans, de la cure de Marteville. Initié par son parent Olivétan à la connaissance des Saintes-Écritures, et bientôt gagné à leur cause, il alla, sur l'ordre de son père, étudier le droit à Orléans et à Bourges; mais il revint à Paris où il était déjà en juillet 1529, et où nous le retrouvons encore en 1532, toujours travaillant, et

se liant toujours plus avec les grands esprits enclins à la Réforme. L'année suivante il coopérait à un discours du Recteur de l'Université, Nicolas Cop, son ami, et l'impression en fut telle sur la Sorbonne et le Parlement, qu'ils durent, l'un et l'autre, fuir; et c'est alors que, réfugié à Angoulême, il travailla pendant deux ans à composer, à l'adresse de François 1er, ce grand ouvrage de l'*Institution chrétienne* qu'il publiait le 6 août 1535. Mais la persécution sévissant avec une violence croissante, il résolut d'aller chercher sur la terre étrangère un asile où il pût se livrer en paix à ses travaux; et après avoir visité à Nérac le patriarche de la Réforme, Jacques Lefèvre, qui pressentit en lui le Restaurateur de l'Église en France; revu Paris, Orléans, Angoulême et Poitiers; mis ordre, à Noyon, à ses affaires domestiques, il traversa la Bresse et arriva à Genève, d'où il ne cessait de veiller sur les Eglises, et surtout sur celle de France dont il était l'âme.

C'est à cette origine *parisienne et universitaire* que la Réforme dut son retentissement immense et profond. Les ouvriers, les bourgeois, les gens d'épée, les magistrats, les savants, les moines, les prêtres, les seigneurs, les princes s'émurent à la voix des nouveaux prédicateurs; et le double génie de l'égalité et de la liberté, ces demi-dieux de la France, la portèrent bientôt sur leurs ailes rapides, jusqu'aux extrémités du royaume. Les lettrés les plus illustres, le prince des philologues, Budé; le lecteur et le confesseur du roi, Duchâtel et Guillaume Petit; l'helléniste Danès; Pélissier évêque de Montpellier, étaient les amis de Lefèvre. Les plus grands représentants des sciences, des lettres, des arts,

de la philosophie, les Turnèbe, les Ramus, les Goujon, les Scaliger, les Paré, les Étienne, et à leur tête le savant le plus profond et l'immortel artiste qui résume le mouvement scientifique de cet âge, Palissy, s'étaient déclarés les disciples et les champions de la Bible. La magistrature avait ses martyrs de la foi nouvelle. Le tiers-état et la noblesse demandaient que les questions controversées fussent décidées, et que l'Eglise fût réformée selon la seule parole de Dieu. Des docteurs, des évêques, des cardinaux se rangeaient à l'autorité de l'Ecriture ; et les Châtillon, le prince de Condé, le roi de Navarre, Renée de France, Marguerite, sœur du roi, Jeanne d'Albret et bien d'autres femmes de princes, assistaient à la prédication de la Parole de Dieu et favorisaient la Réforme. La Bible, traduite dans presque toutes les langues vulgaires, circulait partout; les colporteurs en peuplaient la France; les paysans la lisaient aux champs et dans leurs chaumières, les artisans dans leurs échoppes, les Étudiants aux Universités, les seigneurs dans leurs manoirs; et les maîtres d'école, les évangélistes et les ministres la faisaient retentir jusqu'au palais du Louvre. Comme on l'a dit, la Bible, publiée aux frais des martyrs, imprimée par des fugitifs, vendue par des martyrs et faisant des martyrs, était pour tous la grande lumière de Dieu. Eh bien! je demande si cette conviction biblique, savante ou populaire, en tout cas générale et héroïque, qui a été le fondement régénérateur de notre Eglise réformée française, je demande si cette propagation électrique de notre foi à travers tous les rangs de la société, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés, auraient pu

partir et se répandre, avec cette rapidité triomphante, d'un lieu quelconque, plus ou moins obscur, ignoré et comme perdu dans un coin de la France ? N'est-ce pas le cas de répéter avec M. Merle d'Aubigné : « Dieu avait voulu que ce fût dans *Paris* que parussent les premières lueurs, » car c'est de ce seul foyer national et vibrant, que ces lueurs pouvaient rayonner puissamment sur tous et embraser la France.

Ajoutons que c'est aussi à Paris que se produisit et s'acheva l'organisation locale et générale des communautés naissantes de la Réforme française, sous le souffle inspirateur de ce puissant génie qui, de Genève, était leur âme et leur plus grande lumière.

En 1855, sur les instances d'un gentilhomme parisien, M. de la Ferrière, les fidèles de la Capitale, qu'il recevait dans sa maison, créèrent, pour diriger leur communauté, un consistoire, des ministres, une autorité stable, une discipline, et furent bientôt imités à Poitiers, à Angers, à Bourges et autres lieux.

Après ce premier pas dans la voie de l'union et de l'ordre, on sentit le besoin de relier en faisceau ces communautés, et d'en former une Eglise générale. A cet effet, le ministre de Paris, Antoine de Chandieu, se rendit à Poitiers vers la fin de l'année 1558, pour en conférer avec ses collègues. « Après la célébration de « la Cène, rapporte Théodore de Bèze, les ministres « étant assemblés, communiquèrent par ensemble « tant de la doctrine que de l'ordre et discipline entre « eux observée, et commencèrent à appréhender quel « bien ce serait s'il plaisait à Dieu que toutes les « églises de France dressassent d'un commun accord

« une confession de foi et une discipline ecclésias-
« tique. » En conséquence tous résolurent de convoquer le plus tôt que possible à Paris, avec l'agrément du Consistoire, un Synode général. Le Consistoire de Paris, répondant favorablement à l'appel de l'assemblée pastorale de Poitiers, prit sur lui de réunir ce Synode national l'année suivante. « La ville de Paris fut choisie, dit M. de Félice, parce que l'impulsion était venue d'un ministre parisien; ensuite, parce que c'était un point central entre la Normandie et le Poitou, les deux provinces, en deça de la Loire, qui comptaient le plus de calvinistes; enfin et surtout, parce qu'il était plus commode de tenir cette réunion à Paris qu'ailleurs, » quoique les échafauds et les bûchers fussent dressés dans tous les quartiers de la Capitale au mois de mai 1559, et que les difficultés fussent immenses! oui, bien immenses, puisque, d'après l'historien de Thou « les protestants bravaient une mort presque certaine. »

Et que fit ce Synode?

En quatre jours il établit, sous la double forme d'une confession de foi et d'une discipline ecclésiastique, les bases suivantes de l'organisation de la Réforme française. :

1° Du consistoire, à travers les colloques et les synodes provinciaux, jusqu'au synode national, application du *principe électif*, garantie de la *liberté*, et du *principe du pouvoir*, garantie de l'*ordre*, combinaison heureuse des droits et des devoirs de tous.

2° De la base au sommet de l'édifice ecclésiastique,

l'*égalité des croyants*, pasteurs ou laïques, à tous les degrés ;

3° Et partout *la fraternité*, âme et conséquence de la foi et de la vie chrétiennes, dont l'essence est l'amour de Dieu et des hommes.

Cette charte, dictée par Calvin, correspondait si bien à l'esprit et au caractère français, que M. de Félice a pu dire à bon droit : « La politique et la législation française ont reproduit par degrés depuis 300 ans, sans en avoir volonté ni conscience, les maximes et les institutions de nos Eglises, et l'Etat tout entier de France porte l'empreinte de l'esprit réformé. »

A partir de cette date solennelle, 1559, je passe, sous un silence voilé de deuil et de larmes, les siècles douloureux pendant lesquels notre Eglise a gravi son calvaire, chargée de sa croix, la tête couronnée d'épines, martyrisée, crucifiée de mille manières, mais invincible par la vertu divine de sa foi et la force de son organisation spirituelle et disciplinaire, et j'arrive à ce grand tournant des idées, des mœurs, et des lois, qui s'appelle la Révolution française.

Il semble qu'à la vue d'un fils du plus illustre pasteur du désert, assis au fauteuil de la présidence de l'Assemblée constituante et de la Convention, Rabaut Saint Etienne, lui aussi, comme son père, pasteur du désert, il était permis d'espérer qu'une ère de réparation, de justice, et de liberté, allait s'ouvrir pour les victimes séculaires, surtout lorsqu'on l'entendit s'écrier, du haut de la tribune, aux applaudissement du pays : « Je demande pour les non-catholiques non pas la tolé-

« rance! le support! le pardon! la clémence! idées « souverainement injustes, mais l'égalité des droits, « la liberté : la liberté de leur religion, la liberté de « leur culte, la liberté de le célébrer dans des maisons « consacrées à cet objet, la certitude de n'être pas plus « troublés dans leur religion, que vous ne l'êtes dans « la vôtre, et l'assurance parfaite d'être protégés, « comme vous, autant que vous, et de la même ma- « nière que vous par notre commune loi. » Mais hélas! c'était compter sans les trente années du consulat, de l'empire et de la restauration; car, au lieu de jouir enfin d'un loyal affranchissement, d'une émancipation véritable, ces non-catholiques n'obtinrent qu'un simulacre trompeur de liberté et qu'une organisation mutilée et oppressive, imposée d'abord par le despotisme politique, et plus tard par l'hostilité héréditaire de l'autel et du trône. Que pouvait devenir, sous un tel régime, une Eglise emprisonnée derrière ses murailles officielles, condamnée au mutisme en dehors de ses temples, dispersée sur la surface de la France et parquée dans ses groupes isolés? Elle ne pouvait que se traîner languissante au sein d'une vie obscure et silencieuse qu'étouffait le formalisme le plus monotone, et qui s'éteignait dans l'inaction et dans l'indifférence. Aussi ne ressemblait-elle que trop à cette vallée du prophète Ezéchiel, couverte d'ossements et remplie de sépulcres.

Mais voici, le Seigneur voulut bien, dans sa grande miséricorde, ouvrir ces sépulcres, souffler sur ces mourants, et les faire revivre. Sous l'action de causes nombreuses et diverses, les besoins religieux se firent

sentir, les consciences se réveillèrent, les intérêts spirituels reprirent leur ascendant légitime, et peu à peu cette vie renaissante se manifesta par des signes évidents, et s'organisa tout d'abord dans le grand chef-lieu de la France.

C'est à Paris, en effet, qu'elle fonda, en premier lieu, en 1818, l'œuvre la plus significative, œuvre de principe, de ralliement et de prosélytisme, *la Société biblique*, vrai drapeau du protestantisme, destinée à multiplier et à répandre *la Parole de Dieu*, foyer de toutes les lumières, et qui fut pour les protestants partout disséminés un puissant moyen de se rapprocher, de se connaître et de s'unir, comme leurs glorieux ancêtres, autour de cet étendard sacré.

C'est à Paris, qu'à l'exemple de cette société-mère, elle en constitua de nouvelles non moins caractéristiques, de 1821 à 1829, et qui n'en étaient que l'extraction sous des formes spéciales : *celle des traités religieux*, qui semait une à une, dans toutes les classes sociales, sous une forme populaire et attrayante, les vérités fondamentales de cette divine Parole; *celle des Missions* dont le but était d'inoculer aux payens le levain régénérateur des âmes et du monde, révélé dans les Saints Livres; *celle de l'Instruction primaire*, pour donner aux générations naissantes les moyens d'un libre et facile accès à cette céleste Ecole de tous les devoirs et de tous les droits, comme de toutes les lumières et de toutes les vertus.

Eh bien ! je le demande, ce réveil, de plus en plus énergique et fécond, qui puisait dans sa centralisation parisienne une force progressive de renaissance et

d'expansion, et qui créait successivement une littérature, des associations, des institutions chrétiennes, pouvait-il ne pas aspirer à posséder au centre de la vie nationale et de la vie protestante réformée, à Paris, le principal foyer des lumières de l'Eglise, le ressort capital de son organisme ecclésiastique, en un mot, la haute Ecole préparatoire de son corps pastoral ?

Aussi, à la suite de l'ébranlement national de 1830 et du triomphe libérateur des trois glorieuses journées de juillet, qu'avons nous-vu se produire ? La question du transfert de la Faculté montalbanaise, ou de la création d'une seconde Ecole théologique, à Paris ; question favorablement résolue par une Commission ministérielle de Pairs, de Députés, de Pasteurs-présidents, réunie par le plus éminent Ministre de l'Instruction publique, M. Guizot ; question débattue dans la Chambre des Députés, soutenue par les représentants les plus distingués de l'Université, et vivement applaudie dans le sein de l'Eglise par la majorité des pasteurs, des Conseils presbytéraux et des Consistoires, et qui n'échoua que par les manœuvres occultes des implacables ennemis de la Réforme, dont l'influence allait croissant à la Cour, et qui ne pouvaient se résoudre à voir en face de la Sorbonne une Faculté hérétique.

A la nouvelle commotion politique de 1848, qui prit d'abord pour devise les trois mots d'ordre républicains, *liberté, égalité, fraternité*, les amis d'une Faculté parisienne crurent le moment favorable au renouvellement de leurs démarches, et adressèrent des pétitions à l'Assemblée nationale ; mais bientôt les intrigues politiques et les instincts du césarisme napoléonien re-

jetèrent dans l'ombre cette embarrassante question condamnée à ne reparaître qu'après l'effondrement de l'empire et la perte de Strasbourg, et qui alors s'imposa inévitablement.

Je n'ai pas à refaire ici le récit de tous les efforts qui, pendant près de huit ans, tendirent à réaliser les espérances des Eglises et les promesses du pouvoir, et je me borne à terminer ce Mémoire, en affirmant de nouveau, à l'encontre des contradicteurs, que notre Synode national, ressuscité en 1872, se montra très fidèle aux traditions sacrées du XVI^e^ siècle, aux origines providentielles, à l'esprit, aux aspirations les plus récentes de notre Eglise, non moins qu'au génie français, lorsqu'il demanda, de concert avec celui de nos frères luthériens, le transfert de notre unique Ecole de science théologique au grand foyer à la fois assimilateur et rayonnant de la nation, au chef-lieu suprême, à Paris ; et je persiste plus que jamais à ne voir qu'une éclipse d'intelligence historique et de patriotisme protestant français chez tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la maintenir dans son isolement provincial et son exil bientôt séculaire.

FIN

APPENDICE

APPENDICE

NOTE SUR LES FACULTÉS CATHOLIQUES

Extraite d'une brochure de M. l'Evêque de Sura, publiée en 1875

Dès 1848 l'attention du clergé et du gouvernement fut appelée sur l'imperfection de la constitution des Facultés catholiques, et la nécessité de recourir au Saint-Siège pour obtenir l'Institution canonique ou apostolique, car les Facultés dans le sein de l'Université, n'ont qu'un caractère académique, local, diocésain. Dès ce moment la question fut posée; et depuis elle n'a cessé d'être reproduite dans toutes les circonstances favorables.

La première impulsion fut donnée par l'archevêque Sibour qui envoya un projet de constitution de ces Facultés à M. de Falloux, Ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. le Ministre fit un contre-projet sur lequel un rapport fut fait à l'Assemblée nationale ; et dans son message du 6 juin 1849, le Président de la République annonçait la réorganisation de ces Facultés.

Sous le ministère de M. de Parieu, ces projets furent communiqués au Saint-Siège.

Après lui, M. Fortoul, Ministre à son tour, parla au Nonce de ces projets, et de la nécessité d'aborder cette question de la réorganisation ; mais ces projets restèrent sans résultats.

Lorsque l'évêque de Sura fut nommé Doyen de la Faculté de théologie de Paris, il fit, dans son discours d'installation, le 4 mars 1854, une déclaration publique de la nécessité de l'Institution canonique ; il renouvela particulièrement ses instances et ses efforts, et l'un de ses premiers soins fut de rédiger un nouveau travail très étendu sur la réorganisation des Facultés catholiques de théologie.

M. Sibour, Archevêque de Paris, entra dans ce projet nouveau, mais chercha vainement, soit auprès du gouvernement français, soit auprès du Saint-Siège, à le réaliser.

Le 4 septembre 1855, l'Empereur ordonna de commencer et de suivre des négociations avec le Saint-Siège pour obtenir l'Institution canonique, et à cette même date M. le Ministre Fortoul envoya à Rome un projet à ce égard.

En juin 1856, le cardinal Antonelli adressa un mémorandum en réponse, et posa les bases d'un autre projet.

Un nouveau travail amendé fut envoyé à Rome par M. Fortoul, le 28 juin 1856.

Le 13 août 1856 M. Rouland ayant succédé à M. Fortoul, demanda un rapport sur l'état des négociations.

Le nouveau projet de M. Fortoul fut étudié à Rome avec soin, pendant l'année 1857, et M. Rouland pressait la conclusion.

A la fin de décembre 1857 un premier projet de bulle fut envoyé au gouvernement français, et après de grands efforts de conciliation des deux côtés, un second projet de

bulle, empreint de ce caractère conciliateur, arriva à Paris le 1er mai 1858.

Un nouvel essai d'entente fut entrepris, et le 6 novembre 1858 M. Rouland ayant envoyé une dépêche importante, l'accord fut fait, sauf sur un point, celui du droit de révocation des professeurs par l'Empereur, pour cause politique.

Après tant d'efforts et une si longue attente, l'évêque de Sura, dans sa brochure publiée en 1875, exprime encore ses vœux pour demander la délivrance de la bulle 1858, Depuis 1848 jusqu'en 1875, la question posée et souvent reprise, n'a cessé d'être reproduite dans toutes les circonstances favorables.

NOTE SUR DES CONFÉRENCES THÉOLOGIQUES

Vu l'article 22 du décret ministériel du 22 août 1854, qui institue des conférences dans les Facultés de droit et de médecine, des sciences et des lettres, et dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, ainsi que l'article 3 des dispositions générales du même décret;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1854 de M. l'inspecteur général, délégué pour l'administration de l'Académie de Toulouse, qui organise des conférences dans la Faculté de droit de Toulouse,

La Faculté de théologie protestante de Montauban, jalouse de procurer à ses élèves les avantages de cette institution, décide :

Article 1er. — Des conférences sont établies dans la Faculté de théologie, et elles ont pour objet :

1° Le développement des leçons,

2° La préparation aux examens.

Article 2. — Elles seront faites deux fois par semaine, et elles alterneront dans chaque auditoire, pour chaque ordre d'enseignement, comme suit :

Conférences de théologie historique,
— dogmatique,
— morale et pratique,
— critique-exégétique de l'Ancien Testament,
— critique-exégétique du Nouveau Testament.

Conférences de philosophie,
— de littérature hébraïque,

Conférences de littérature patristique, grecque et latine. Elles seront d'une heure au moins.

Article 3. — Chaque conférence sera dirigée par le professeur du cours. Le professeur indiquera dans ses leçons les questions, les points importants qui deviendront la matière de la conférence prochaine, et les étudiants seront avertis d'avance, afin de se préparer à prendre personnellement part à l'examen des questions. Le professeur désignera ceux des étudiants qui seront appelés à prendre la parole, ou fera les questions sans désignation préalable.

Les interrogations individuelles et la discussion forment l'essence des conférences.

Article 4. — Des sujets de composition par écrit seront donnés une fois par mois, alternativement, par chaque professeur, selon l'ordre ci-dessus indiqué.

Les compositions auront pour objet, soit :

De *résumer* les questions traitées dans les conférences, ou de *disserter* sur un point important, ou d'*exposer* une doctrine.

Article 5. — Les compositions seront lues, corrigées avec soin, appréciées et classées sous le double rapport du fond des choses et du style, par le professeur qui en rendra compte aux étudiants et à la Faculté.

La meilleure composition pourra, s'il y a lieu, être lue au cours.

A la rentrée, il sera donné lecture publique des noms des étudiants qui se seront le plus distingués dans les exercices de parole et de composition.

Les noms de ceux qui auront mérité les premiers rangs, seront inscrits, avec mention honorable, sur le tableau de présentation pour les secours de l'Etat, et particulièrement recommandés à la bienveillance du Ministre.

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT DE LA FACULTÉ

DE 1809 A 1878

DOYENS.

MM. Frossard — de 1809 à 1816.
Encontre, Daniel, — de juillet 1816 à septembre 1818.
Frossard — Intérimaire de 1818 à 1819.
Pradel — de septembre 1819 à 1824.
MM. Bonnard — de 1824 à octobre 1838.
Montet — de 1838 à août 1865.
de Félice — de 1865 à 1869.
Sardinoux — de 1869 à 1875.
Bois — de 1875 à .

PROFESSEURS.

MM. Frossard — chaire de morale de 1809 à 1830.
Bonnard — chaire d'hébreu de 1809 à 1838.
Gasc — chaire de philosophie 1809.
chaire de dogme de 1810 à 1813.
Prévost, Bénédict, — chaire de philosophie de 1810 à 1819.
Pradel, — chaire d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée, de 1813 à 1824.
Encontre, Daniel, — chaire de dogme de 1814 à 1818.
Alard — chaire de dogme de 1819 à 1824.
Encontre, fils, — chaire de Belles-Lettres latines et grecques, de 1818 à 1849.

MM. Floris	chaire de philosophie de 1820 à 1838.
	En cette année 1820 la Faculté fut au complet pour la première fois : MM. Pradel, Doyen, Alard, Frossard, Bonnard, Encontre fils, Floris.
Montet	chaire d'histoire ecclésiastique de 1824 à 1865.
	chaire de critique sacrée du Nouveau Testament de 1824 à 1844.
Nazon	chaire de dogme, de 1824 à 1833.
Jalaguier,	chaire de morale 1833.
	chaire de dogme de 1834 à 1864.
Monod, Adolphe,	chaire de morale et d'éloquence sacrée, 1836.
	chaire d'hébreu de 1838 à 1845.
	chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament de 1846 à 1847.
Nicolas	chaire de philosophie de 1838 à 1887.
de Félice	chaire de morale et d'éloquence sacrée, de 1838 à 1870.
Bonifas, père,	chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament 1844.
	chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament de 1845 à 1855.
Sardinoux	chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament de 1847 à 1875.
Pédézert	chaire de Belles-Lettres latines

et grecques de 1849 à....., exerce encore.

MM. Bonifas Ernest — chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament de 1855 à 1859.

Bois — chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament de 1860 à 1873.
chaire de morale et d'éloquence sacrée, de 1873 à....., exerce encore.

Monod, Jean, — chaire de dogme de 1864 à...., exerce encore.

Bonifas, François, — chaire d'histoire ecclésiastique de 1865 à 1878.

Bruston. — chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament de 1874 à....., exerce encore.

Wabnitz, — chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament de 1875 à....., exerce encore.

Doumergue. — chaire d'histoire ecclésiastique, exerce encore.

Léenhardt, — cours de sciences naturelles, de 1875 à....., exerce.

DIRECTEURS DU SÉMINAIRE

MM. Frossard, Emilien, 1847.
Sardinoux, — de 1848 à 1865.
Monod, Jean.
Castel, Elie.
De Prat, Théodore.
Vielles.

LISTE PLUS DÉTAILLÉE DES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE MONTAUBAN

MM.	FROSSARD,	chaire de morale — Professeur — Doyen 1809.
	BONNARD	chaire d'hébreu 1809.
	GASC	chaire de philosophie 1809.
	PRÉVOST Bénédict	chaire de philosophie 1810.
	GASC	chaire de dogme 1810.
		M. Laroque, président du consistoire de Castres, nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée, étant mort avant d'avoir pris possession de sa chaire, M.
	PRADEL	fut appelé à cette chaire 1813-1814.
		M. Gasc étant mort le 28 octobre 1813, Monsieur
	ENCONTRE, Daniel,	fut appelé à la chaire de dogme et l'occupa le 19 Juillet 1814. Il fut nommé Doyen le 11 janvier 1816, et mourut en septembre 1818.
		M. Frossard, professeur de morale, fut, pendant une année, Doyen et professeur suppléant de dogmatique; en septembre 1819, M. Pradel fut nommé Doyen.

MM. ALARD — professeur de dogmatique à la suite d'un concours en avril 1819, entra en fonctions en novembre 1819,

ENCONTRE, Fils. — professeur de la chaire de Belles-Lettres latines et grecques, et bibliothécaire en remplacement de son père, le 1er novembre 1818.

M. Bénédict Prévost, professeur de philosophie, étant mort en juin 1819, Monsieur

FLORIS — lui succéda le 12 janvier 1820, et fit deux cours, l'un de philosophie naturelle, et l'autre de philosophie rationnelle. Cette année 1820, la Faculté vit, pour la première fois, ses six professeurs en exercice; savoir :

MM. Pradel, Doyen — histoire ecclésiastique et critique sacrée;
Alard, Dogmatique,
Frossard, Morale,
Bonnard, Hébreu,
Encontre fils, Belles Lettres, latines et grecques,
Floris, Philosophie naturelle et rationnelle.

MONTET, — chaire d'histoire ecclésiastique et de critique sacrée en 1824.

MAZON, — chaire de dogme; en 1824 M. Bonnard fut nommé Doyen à

la mort de M. Pradel. M. Frossard étant mort le 3 janvier 1830, la chaire de morale resta vacante quelques années. Un arrêté du 31 décem- 1833, en chargea provisoirement Monsieur

JALAGUIER. qui, installé le 12 mars 1834, fut appelé tôt après à la chaire de dogmatique, par le décès de M. Mazon en 1834.

MM. MONOD Adolphe. chaire de morale, août 1836.
M. Floris était mort le 25 avril 1838, eut pour successeur M.

NICOLAS, nommé le 18 juin 1838, et installé le 15 novembre 1838.
M. Bonnard, Doyen, mort le 6 octobre 1838, fut remplacé par M. Adolphe Monod qui passa de la chaire de morale et d'éloquence sacrée à celle d'hébreu, le 26 octobre 1838. M. Montet fut nommé Doyen.

DE FÉLICE. nommé professeur de morale en 1838, rendu à Montauban le 23 janvier 1839, et installé le le 2 mai.

BONIFAS, père, nommé professeur d'exégèse et de critique du Nouveau Testament le 12 octobre 1844, chaire nouvelle.

Voici donc, à cette date, le personnel des professeurs :

MM. Montet, Doyen, histoire ecclésiastique.
Jalaguier, Dogmatique
de Félice, Morale et éloquence sacrée.
Monod, Hébreu.
Encontre fils, haute latinité et grec.
Nicolas, Philosophie.
Bonifas, Critique et exégèse du Nouveau Testament.

Messieurs Adolphe Monod et Bonifas échangent de chaire par arrêté ministériel du 7 avril 1845.

MM. Frossard, Emilien, nommé directeur du séminaire le 22 novembre 1846

M. Monod, nommé pasteur à Paris, eut pour successeur M. Sardinoux Aug^te^, qui fut nommé à la chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament le 5 juillet 1847 ; et M. Frossard ayant donné sa démission de directeur du séminaire, il fut aussi chargé cumulativement de cette fonction le 13 octobre 1848.

Bonifas Ernest, fils, succède à son père, mort en septembre 1855, dans la chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament; et ravi lui-même à la Faculté, en

1859, il eut pour successeur Monsieur

Bois, en juillet 1860.

MM. Monod Jean, appelé à la chaire de dogmatique en novembre 1864, après le décès de son vénéré maître M. Jalaguier, en cette même année 1864.

de Félice, appelé au décanat le 31 août 1865, après la démission et la retraite de M. Montet le 30 août 1865. M. Sardinoux, démissionnaire de la direction du séminaire en 1865, a pour successeur M. Jean Monod.

Bonifas, François, fils, et frère du professeur susmentionné de ce nom, chargé d'abord de la chaire d'histoire ecclésiastique, en est nommé titulaire le 12 juin 1866.

M. de Félice, démissionnaire, et mis à la retraite le 15 juillet 1870, a pour successeur au décanat, Monsieur

Sardinoux. nommé le 5 novembre 1869 ;

et à sa chaire de morale et d'éloquence sacrée, Monsieur

Bois, nommé en juillet 1873.

Bruston, nommé à la chaire d'hébreu et de critique de l'Ancien Testament, laissée vacante par M. Bois, est installé le 21 février 1874.

M. Sardinoux, Démissionnaire en 1875, est élu membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, de 1873 à 1878, et a pour remplaçants au décanat M. Bois, juillet 1875, et à sa chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament, Monsieur Wabnitz qui avait été son suppléant pendant l'année 1874-1875.

Les nombres les plus élevés d'étudiants présents à la Faculté sont :

En 1825, 136 élèves.
En 1826, 147 —
En 1827, 184 —

Il est sorti de la Faculté de Montauban :

De 1811 à 1830	186	bacheliers	en théologie.
De 1831 à 1847	140	—	—
De 1848 à 1869	291	—	—
De 1870 à 1878	151	—	—
Soit.....	768		

De 1811 à 1878, la Faculté de Genève a fourni 286 bacheliers.

Totaux des budgets de la Faculté, par dizaine d'années, depuis 1810.

De 1810 à 1819.....	191.200	francs.
De 1820 à 1829.....	198.090	—
De 1830 à 1839.....	203.060	—
De 1840 à 1849.....	220.500	—
De 1850 à 1859.....	239.120	—
De 1860 à 1869.....	312.170	—
De 1870 à 1879.....	399.000	—

TABLE DES MATIÈRES

—

INTRODUCTION HISTORIQUE, DE 1598 A 1808.

Pages

Université de Montauban, 1598 à 1659. — Translation à Puylaurens, 1660 à 1685. — Séminaire de Lausanne, 1729 à 1812..... 1

CHAPITRE PREMIER, 1808 A 1830.

Révolution française. — Gouvernement consulaire — Loi du 18 germinal an X. — Décret du 17 mars 1808, — 17 septembre 1808 fondation de la Faculté. — Nomination des professeurs. — Installation solennelle le 3 novembre 1810. — Enseignement incomplet. — Nomination de M. Daniel Encontre. — Etat moral et disciplinaire de la Faculté. — Changement dans le personnel enseignant. — Personnel complet en 1820. — Développements divers. — Arrêté du 24 mai 1828. — Ses conséquences. — Vœu de Samuel Vincent. — Etat des esprits et marche de la société en France, au sortir de l'Empire et pendant la Restauration. 25

CHAPITRE SECOND, 1830 à 1847.

La Révolution de Juillet. — Efforts pour régénérer l'Instruction Publique. — Besoin d'une Faculté protestante au foyer de la vie nationale. — M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique. — Projet de création d'une Faculté à Paris, et Commission nommée *ad hoc*. — Débats à la tribune nationale et dans l'Eglise. — Promesses et déceptions. — Luttes acharnées, théologiques et ecclésiastiques. — Vif besoin de paix et d'union..... ... 58

CHAPITRE TROISIÈME, 1847 à 1869.

Pages

Relèvement du Séminaire. — Allocution. — Marche encourageante des deux Établissements. — Obstacles inattendus. — Organisation de diverses sociétés. — Accroissements successifs. — Célébration du Jubilé ; discours à ce sujet. — Projets d'agrandissements et d'améliorations. — Rapports sur le Séminaire et la Faculté. — Ecole Paul Rabaut. — Ajournement des projets et ses causes.. 129

CHAPITRE QUATRIÈME, 1869 à 1878.

Reprise des projets. — Appel aux Eglises. — Concours. — Bulletin. — Solennité académique. — Discours. — Etudiants et professeur aux ambulances. — Renseignements demandés par le Ministre, mémoire en réponse. — Liberté de l'enseignement supérieur. — Ecole libre des sciences religieuses à Paris. — Cours supplémentaires à Montauban. — Nouvelle demande ministérielle. — Création d'une chaire. — Revue de théologie à Montauban..... 217

Question du transfert des Facultés de Strasbourg et de Montauban. — Pétition des Etudiants. — Projet d'une grande Faculté mixte. — Négociations. — Audience du Ministre. — Synode officiel des Eglises Réformée et Luthérienne. — Opposition des partis extrêmes. — Audience de M. Batbie. — Transformation de l'Ecole libre en Faculté libre de théologie. — Combinaisons diverses. — Demande de transfert à Paris par la Faculté de Montauban. — Rapport favorable de M. Bardoux, député. — Transfert et organisation de la Faculté de Strasbourg à Paris. — Echec montalbanais, ses causes. — M. Bardoux, Ministre ; dernier regain d'espérance. — Intrigues et calomnies. — Insuccès définitifs. — Conclusion..... 345

APPENDICE

Note sur les Facultés catholiques. — Note sur les Conférences théologiques. — Liste du corps enseignant de la Faculté de 1809 à 1878. — Renseignements statistiques... 450

Alençon. — Imprimerie F. GUY, rue de la Halle-aux-Toiles.

INDEX

Abt, pasteur 245
Alard, professeur 38
Albret (Jeanne d'), reine.. 299
Ampère, fils 59
André (Alfred), député. 356, 420
Arnould (Gatien), recteur.. 264

Bardoux, député, ministre 393 416
Barillon, député 73
Baroche, ministre 228
Barthe, ministre 110
Batbie, ministre 321, 374
Béraud (Michel), professeur 6
Bersier, pasteur 329, 401
Bersot 400
Bois, professeur, doyen 319, 332 .... 352, 383, 385, 418, 424
Boissy d'Anglas, député ... 76
Bonifas (Ernest), ... 248
Bonifas (François) .... 227, 248 ..... 263, 333
Bonifas, père, professeur 101, 158
Bonnard, professeur 28
Bourbeau, ministre ... 249, 257
Bourrit, professeur 28
Brame, ministre 249
Brunet, ministre 399
Bruston, professeur ... 319, 341

Cabos, pasteur 109
Calvin, étudiant .....139 à 153
Camérou, professeur 7
Castel, étudiant 41
Castel, pasteur directeur... 248
Cazalis, missionnaire 357
Chabaud-Latour (de), ministre 343, 354
Chamier (Daniel), professeur 7
Champollion 284
Claude (Jean), professeur... 11
Coligny (de), amiral 298
Constantin (Robert), professeur 6
Coquerel (Charles), ... 22
Corteis, pasteur 14
Court (Antoine), pasteur... 12
Cousin, professeur 58
Cumont (de), ministre 343
Cuvier (baron George)....45, 63
Cuvier (F.), conseiller d'Etat 226

Dacier, professeur 11
Daunant (de), député.... 65, 68
Dautheville, général ..190, 346
Delessert, député 67
Deltour, inspecteur général 386
Dextrem, député 356
Doumergue, professeur 329

Dounous (Combes) 28
Dubois, député..... 68, 71, 74
Dubourdieu, professeur..... 11
Duncan (Daniel) 11
Duruy, ministre.....228, 249
Duvergier de Hauranne, député 72
Duvernoy..... 363

Encontre (Daniel) 28, 35
Encontre, fils.....39, 85
Evêque de Sura..... 447

Falguerolles (de), député 65, 67
Fallot, pasteur-inspecteur.. 374
Favre (Jules)..... 272
Faye (de), inspecteur général 386
Félice (Daniel de)..... 108
Félice (de), professeur 86, 88, 252
Feray, député 400
Floris, professeur..... 39
Fontanes (de), grand-maître de l'Université..... 28
Fortoul, ministre..... 165
Frayssinous, grand-maître de l'Université 54
Frontin (de), pasteur 67, 83, 90
Frossard, professeur doyen.. 28
Frossard (Emilien)..... 43, 111

Garissoles (Antoine) 7
Gasc, professeur..... 28
Gasparin (Agénor de), député..... 61, 80
Gaufrès, étudiant..... 118
Genteur, secrétaire-général, 229
Gillon, député..... 76
Girardin (St-Marc), professeur..... ... 59
Guizot, ministre 25, 53, 54, 61
Guizot (Guillaume), son fils 353
.... 356, 360, 374

Hollard..... 329
Hugo (Victor),..... 432

Jalaguier, professeur .. 69, 93
Janvier, député..... 69
Jaucourt (marquis de), pair de France..... 65
Jousse, étudiant, 43 ; pasteur 108
Jubilé de 1859. Liste de tous les étudiants à cette époque 173
à 178

Laboulaye 400
Lacordaire..... .. 60
Lamennais 60, 282
La Placette..... 11
Laroque (Matthieu), professeur..... 11
Léenhardt, professeur..... 342
Lemoine (John)..... 432
Lenormant 285
Levainville, préfet 222
Lichtenberger.... 329

Maffre, étudiant 118
Maigre, étudiant 41
Maleville (Léon de), député 161
190, 192, 348, 355, 360, 373
..... 398
Martel, sénateur 400
Martin (David), professeur.. 10
Matter, professeur..... 379
Mège, ministre..... 249
Ménard (St--Martin), étudiant...'..... 118
Merle d'Aubigné 433

MESNIL (du), directeur de l'enseignement supérieur, 307, 354 ..... 360, 374
METTETAL, député..... 358, 369
METTETAL, pasteur-inspecteur 357, 361
MONOD (Adolphe), professeur..... 86, 93
MONOD (Jean), pasteur président..... 45
MONOD (Jean), professeur 248, 303 332
MONTALEMBERT (de), pair de France..... 60
MONTANDON, pasteur 380
MONTESQUIOU (l'abbé de), ministre..... 53
MONTET, professeur-doyen. 93 ..... 170, 250
MOLINES (Jules), pasteur 227
MULLER (Max), professeur... 285

NAZON, professeur 93
NEFF (Félix)..... 261
NEWTON 301
NICOLAS, professeur 1 à 11, 93 ..... 133, 321

OBERLIN 241

PÉCAUT, étudiant..... 118
PÉDEZERT, professeur ...158, 160 ..... 332, 349
PELET (de la Lozère), député. 65 68
PELLISSON, professeur..... 11
POUPOT, pasteur..... 86
POURTALÈS (de), député..... 356
PRADEL, pasteur-président, professeur..... 33, 34
PRAT (de), directeur... 248, 303
PRAX-PARIS, maire..... 222
PRESSENSÉ (de).... 329, 355, 379
PRÉVOST (Bénédict), professeur 31, 34
PUAUX (Frank)..... 89, 384

QUATREFAGES (de)..... 285

RABAUD-POMMIER..... 43
RABAUT (Ecole Paul-) fondateurs 34
Voir page..... 245
RANDON (Maréchal), ministre 228
RECOLIN, pasteur..... 118, 379
RICHARD (Maurice), ministre. 249
ROLLIN (Martin), pasteur... 80
ROULAND, ministre 167
RUSSIE (Empereur de)..... 339

SABATIER, professeur 229
SALVANDY (de), ministre..... 72
SAYOUS, directeur..... 229
SEGRIS, ministre..... 249
SEIGNOBOS, député 356
SIMON (Jules), ministre. 250, 307 ..... 345, 355, 359
SONIS, professeur..... 6
STEINHEIL, député. 356, 358, 359

TACHARD, pasteur-président. ..... 96 à 99
TAILLANDIER (St-René) secrétaire-général 360
TRIGAUT (Beaumont), étudiant 118
THIERS, président de la République 373

VALETTE, professeur..... 400

VAUDOYER inspecteur général 222
VÉGOBRE (de) 20
VERMEIL, pasteur président 65
VERNES (Louis), pasteur président. 106, 368
VILLARET, étudiant..... 41
VINCENT (Samuel) pasteur président..... 52, 59, 65

WADDINGTON, ministre..... 321
WER-HUEL, pair de France.. 65
WITT (de)..... 356
WURTZ, professeur doyen. 374, 400

LIBRAIRIE FISCHBACHER, 33, rue de Seine, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

LA BIBLE, nouvellement traduite sur les textes originaux avec une introduction à chaque livre, des notes explicatives sur l'Ancien Testament et un commentaire complet sur le Nouveau Testament, par Édouard Reuss. 19 volumes gr. in-8°. Prix : brochés, 170 fr.; reliés. . . . . 225 fr.

ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES RELIGIEUSES, publiée sous la direction de Fr. Lichtenberger, avec la collaboration de nombreux savants. 13 volumes gr. in-8°. Prix : brochés, 200 fr.; reliés, 239 fr.

DU TEXTE PRIMITIF DES PSAUMES. Explication des passages les plus obscurs de ce livre, par Ch. Bruston. 1 vol. in-8°. . . . 3 fr.

HISTOIRE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE PROPHÉTIQUE DES HÉBREUX, depuis les origines jusqu'à la mort d'Isaïe, par le même. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

LES SOURCES DU PENTATEUQUE. Étude de critique et d'histoire, par Alexandre Westphal, licencié en théologie. I. *Le Problème littéraire.* 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS, par Étienne Chastel. 5 vol. gr. in-8° . . . . . 60 fr.

LA PALESTINE AU TEMPS DE JÉSUS-CHRIST, D'APRÈS LE NOUVEAU TESTAMENT, L'HISTORIEN FLAVIUS JOSÈPHE ET LES TALMUDS, par Edmond Stapfer. 4e éd. 1 vol. in-8° . . . 7 fr. 50

L'ANCIEN MONDE ET LE CHRISTIANISME, par E. de Pressensé. 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

LE SIÈCLE APOSTOLIQUE, par le même. Ire période. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

L'APOTRE PAUL. Esquisse d'une histoire de sa pensée, par A. Sabatier. 2e éd.. 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

LE PÉCHÉ ET LA RÉDEMPTION D'APRÈS SAINT PAUL, par Eug. Ménégoz. 1 vol. gr. in-8°. . . . . 6 fr.

HISTOIRE DES RELIGIONS, par Albert Réville.

A. *Leçon d'ouverture du cours d'histoire des religions.* In-8°. 1 fr.
B. *Prolégomènes de l'histoire des religions.* 4e éd. 1 vol. in-8°. 6 fr.
I. *Les Religions des peuples non-civilisés.* 2 vol. in-8°. . 12 fr.
II. *Les Religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou.* 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50
III. *La Religion chinoise.* 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.

HISTOIRE DES DOGMES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE, par François Bonifas, ouvrage posthume précédé d'une préface par Ch. Bois. 2 vol. in-8° . . . . . 15 fr.

Imprimerie Paul Schmidt, 5, avenue Verdier, Grand-Montrouge.

75

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JUN 18 '62 H

JUL 2 - 62 H

JUL 12

JAN 2 77

SEP 25 1981 ILL

Educ 4560.87.75
Memoire universitaire et ecclesia
Widener Library 005840547
3 2044 079 765 871